BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
140
A
23
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Digitized by Google

Digitized by Google

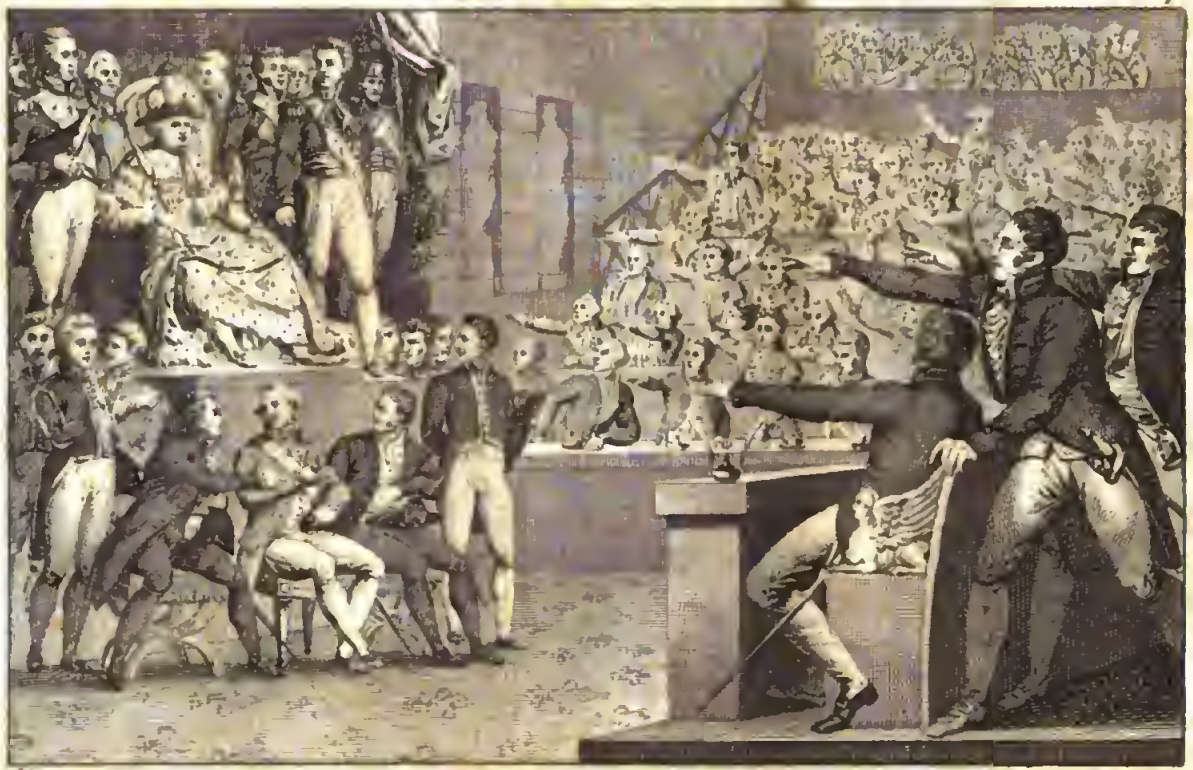

Choquet del. Dupréel sc.

S. M. Louis XVIII donnant la Charte constitutionnelle, le 4 Juin 1814.

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III NAPOLI

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DEPUIS L'ANNÉE 1787, JUSQU'EN 1816:

OUVRAGE contenant des détails sur les événemens les plus curieux de cette grande calamité politique, et des notes exactes sur les principaux personnages qui s'y sont fait remarquer.

PAR M. H. LEMAIRE.

AVEC TROIS GRAVURES.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

LE DENTU, LIBRAIRE,

Quai des Augustins, n° 31; et Passage Feydeau, n° 28.

1816.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE VII.

Gloire militaire des armées françaises. — Reprise de Toulon. — Les Espagnols sont repoussés de notre frontière. — Succès brillans au Nord. — Faits d'armes de Pichegru dans la West-Flandre. — Marche de Jourdan sur Charleroi. — Bataille de Fleurus. — L'évacuation de la Belgique par les Autrichiens en est la suite. — Evénemens intérieurs. — Le gouvernement conserve la forme républicaine. — Il a beaucoup de peine à s'adoucir. — Tentative des Jacobins pour reprendre l'autorité. — Nouvelle constitution. — La garde nationale s'insurge sans succès contre la convention, dans les derniers jours de sa session. — Etat de la guerre civile dans la Bretagne. — Situation des armées. — Installation du nouveau gouvernement constitutionnel. — Sa marche, ses principes. — Divisions entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. — Conduite de l'armée d'Italie et de son général à ce sujet. — Révolution à Paris. — Désordre général. — Approches d'un changement total dans le gouvernement.

Ce qui, après la prise de Valenciennes, enleva à Paris la faveur d'un siége semblable à 1793.

1793. celui qui, en juillet 1815, le remit, pour son bonheur, sous le gouvernement paternel de son roi légitime; ce fut la faute inexcusable que firent les Anglais, de se séparer des Autrichiens pour aller attaquer Dunkerque. Il paraît qu'une des causes de cette mésintelligence était que l'empereur d'Allemagne avait pris possession en son nom, et non pas au nom de Louis XVII, des places qui s'étaient soumises à ses armes dans la Flandre française. Les Anglais refusèrent alors de continuer à faire cause commune avec ses troupes, et se dirigèrent, de leur côté, vers une place qu'il était de l'intérêt particulier de l'Angleterre de ranger sous ses lois.

La valeur française qui, en la personne des émigrés, avait jusque-là triomphé elle-même avec l'armée des rois, attira alors la victoire sous les drapeaux républicains, ou soi-disant tels. Trente-trois mille hommes accourant au secours de Dunkerque, défirent complètement, dans les plaines de Hoodskoote, le 13 août 1793, l'armée du duc d'York; et ces trente-trois mille hommes, sinon trahis, du moins mal commandés, ne durent, dit-on, la victoire qu'à leur intrépidité et à leurs baïonnettes. Ils restèrent

maîtres de l'artillerie, des magasins et des 1793.
équipages de l'armée anglaise, et l'on assure que, mieux conduits, ils eussent fait prisonniers les débris de cette armée, et son général lui-même.

Bientôt sur un autre point (le 7 octobre), la bataille de Vatignies eût forcé l'armée autrichienne à quitter le blocus de Maubeuge, et à se mettre sur la défensive au milieu même de ses conquêtes.

L'armée du Nord avait ainsi prouvé, en terminant glorieusement la campagne et en neutralisant tous les avantages que l'armée des puissances coalisées avait jusque-là remportés sur ce point, que les Français étaient dignes de combattre pour une meilleure cause que celle qui leur mettait les armes à la main, et que les autres peuples de l'Europe n'obtiendraient en France de succès durables, qu'en ralliant à eux la plus grande partie des habitans ; qu'en se conduisant bien manifestement comme les auxiliaires des descendans de Henri IV, le père et le roi éternel de tous les soldats français. L'armée du Midi et celles du Rhin et de la Moselle ne tardèrent point à en faire autant.

Quand Lyon eut ouvert ses portes aux commissaires de la convention qui devaient

1793. en être les dévastateurs, l'armée assiégeante se divisa. Une partie, ayant à sa tête le général Kellermann, marcha pour repousser les Piémontais qui étaient rentrés dans la Savoie; et l'autre se dirigea sur Toulon. Le 14 novembre, les Piémontais étaient déjà en pleine déroute, se retirant avec la plus grande confusion, après avoir perdu environ deux mille hommes dans différens combats, et les préparatifs immenses qu'ils avaient faits pour pénétrer en France.

Le 19 décembre, les troupes françaises entraient dans Toulon, dont les Anglais avaient en vain garanti toutes les approches, par des ouvrages que la postérité eût crus imprenables, si nos contemporains ne les eussent enlevés de vive force et de première lutte : et tandis qu'une partie des vainqueurs marchaient aux Espagnols, pour les forcer à repasser les Pyrénées; à l'est, les deux armées du Rhin et de la Moselle, réunies sous le commandement du général Hoche, chassaient les Prussiens et les Autrichiens de devant Landau, et leur reprenant les lignes de Lauterbourg et de Weissembourg, qu'ils n'avaient eux-mêmes conquises quelque temps auparavant, qu'à la faveur de l'intrépidité des émigrés français, ayant à leur

tête le prince de Condé, son fils et son petit-fils, allaient, maîtres de Spire, de Neustad, de Keizerslautern, de Frankenstad et de Worms, former des magasins jusqu'à la vue de Mayence. 1794.

Ces succès se soutinrent et s'augmentèrent sur tous les points, jusqu'au moment où je dois reprendre dans ce livre l'histoire politique de la France. A l'époque du 27 juillet 1794, où finirent les massacres conventionnels avec Robespierre et quelques autres membres de la convention, les armées françaises, commandées, dans les Pyrénées-Orientales, par Dugommier; dans les Pyrénées-Occidentales, par Muller; dans les Alpes, par Kellermann; dans l'Italie, par Massena; sur la Moselle, par Moreau; sur le Rhin, par Michaud; et au Nord, par Pichegru et par Jourdan, étaient partout victorieuses. D'un côté, les Espagnols n'avaient plus qu'à peine un pied sur le territoire français; de l'autre, nous étions maîtres du sommet des Alpes, partout où ces montagnes étaient accessibles aux hommes, tant en Savoie que dans le comté de Nice. Enfin l'armée de Sambre-et-Meuse menaçait d'un envahissement total l'électorat de Trèves. Mais nulle part ces exploits, en même

1794. temps si glorieux pour les militaires français et si funestes à la France, en ce qu'ils transformaient en guerre ordinaire et nationale, une guerre entreprise par les rois contre une poignée de factieux et d'assassins, n'avaient été poussés si loin que dans la Belgique.

A une certaine époque, les Autrichiens, retranchés dans l'immense forêt de Mormale, entre les places conquises par eux dans le Hainaut français, semblaient inexpugnables aussi longtemps qu'ayant leurs derrières libres, ils pourraient tirer leurs munitions de guerre et de bouche de la Flandre autrichienne et de la Hollande, par la Sambre et par l'Escaut. Ils menaçaient à la fois Maubeuge à leur gauche, et Cambrai à leur droite. Il s'agissait, si on ne pouvait les forcer de front dans cette position, de les contraindre à la quitter par d'autres manœuvres.

Pichegru, ayant sous son commandement général les armées du Nord et de la Moselle, comptait dans ses rangs deux cent vingt mille hommes. Jourdan disposait de deux cent quatre vingt mille dans les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, dont il réglait les mouvemens. Pichegru devait opérer dans la West-Flandre; et Jourdan sur les bords

du Rhin, de la Meuse, de la Moselle et de la Sambre. Les puissances coalisées, tant au nord qu'au nord-est de la France, n'opposaient pas à ces deux généraux, plus de trois cent mille combattans effectifs; mais c'étaient tous vieux soldats rompus à la discipline, faits aux dangers, et commandés par des officiers vieillis dans la pratique des armes : les troupes de Jourdan et de Pichegru se composaient, en grande partie, d'hommes de nouvelle levée, aussi étrangers aux fatigues qu'à l'ordre des camps, et ayant à leur tête beaucoup d'officiers, même supérieurs, non moins inexpérimentés qu'eux. 1794.

Pichegru était entré dans la Flandre maritime dès les premiers jours du printemps de 1794. Secondé par les officiers généraux Souham et Moreau, il fut bientôt maître de toute la West-Flandre.

Cependant le prince de Saxe Cobourg, général de l'armée autrichienne, augmentait la force de sa position dans les bois, loin de songer à la quitter, par suite de ce mouvement de flanc, qui, après tout, n'était pas sans remède. Son dessein était d'attaquer sérieusement Maubeuge, aussitôt qu'il aurait reçu un renfort de trente mille Prussiens, qui venaient lentement du pays de

1794. Liége, en suivant les bords de la Meuse et de la Sambre. Jourdan, sentant l'importance du moment, résolut d'arrêter la marche de ces troupes ; en se rendant maître de Charleroi-sur-Sambre. Le prince de Saxe Cobourg ayant rassemblé toutes les troupes qui n'étaient pas absolument nécessaires à la garde de son camp et des places de guerre dont il était le maître, fortifié d'ailleurs par dix mille Anglais qui venaient de lui arriver, marcha, de son côté, à la rencontre de Jourdan, pour lui livrer bataille. Quelque diligence qu'il fit, Charleroi, écrasé par les bombes, avait été contraint de se rendre avant qu'il parût pour le secourir.

Le prince de Saxe Cobourg, s'éloignant des bords de la Sambre, assit son camp entre Charleroi et Namur, dans ces mêmes plaines de Fleurus où nos troupes avaient déjà remporté deux victoires célèbres ; la première en 1622, sur les Espagnols ; et la seconde en 1690, sur les Allemands. L'armée autrichienne, forte de cent mille hommes, n'était pas inférieure en nombre à l'armée française : elle lui eut été très-supérieure, si les Prussiens, qui s'avançaient, avaient eu le temps d'arriver. Jourdan prévint cet événement, en attaquant l'armée impériale le 26 juin.

La droite des impériaux était commandée 1794.
par le prince d'Orange ; la gauche, par le lieutenant général comte de Beaulieu ; le prince de Cobourg conduisait le centre, et la cavalerie obéissait aux ordres du prince de Lambesc. Jourdan était au centre de l'armée française, le général Marceau menait l'avant-garde, le général Lefèvre l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. L'armée française était supérieure en artillerie, et l'armée autrichienne avait une cavalerie plus nombreuse.

La bataille commença avant le jour ; après quatorze heures de combat elle durait encore. On m'a dit qu'à ce moment le général en chef Jourdan ordonnait la retraite, et qu'elle commençait à s'exécuter ; que le général Lefèvre, entré en ligne, refusait seul d'obtempérer à cet ordre, jurant, avant d'y obéir, de brûler jusqu'à sa dernière charge ; et que ce fut son exemple et ses représentations qui engagèrent Jourdan à contremander son premier ordre, pour le remplacer par un autre, en vertu duquel toute l'armée fondit tête baissée sur les Autrichiens, mouvement auquel fut due la victoire (1). Les

(1) Je tiens ce renseignement d'un militaire qui m'a assuré avoir fait partie, dans cette journée, de la division du général Lefèvre.

1794. Autrichiens laissèrent dix mille hommes sur le champ de bataille. La division anglaise souffrit principalement.

Dans la bataille de Fleurus, le général Jourdan se servit d'un ballon tenu avec des cordes, pour faire observer l'ennemi et s'instruire de ses dispositions et de ses mouvemens.

Cette victoire fut aussi décisive en faveur des troupes françaises, que l'avait été l'année précédente celle de Nerwinde en faveur des troupes autrichiennes. Les Prussiens n'arrivèrent, pendant la nuit suivante, que pour protéger les vaincus qui précipitaient leur fuite vers le Rhin, abandonnant une partie de leurs munitions dans la forêt de Mormale, et tous les ouvrages qu'ils avaient commencés dans les environs de Maubeuge. En moins de deux mois, la Belgique entière retomba au pouvoir des vainqueurs, à l'exception de Luxembourg, qui ne se rendit que l'année suivante.

Les places de Condé, de Valenciennes, du Quesnoy et de Landrecies, furent reconquises par nos troupes en moins de trois mois.

Il m'a semblé d'autant plus convenable de séparer ces triomphes des armées françaises, du récit des actes de l'horrible domi-

Digitized by Google

nation intérieure de la convention, que ces armées elles-mêmes refusèrent de s'associer à la barbarie des tigres qui composaient cette assemblée, en respectant les jours des vaincus, qu'un décret leur ordonnait d'égorger sans pitié, au mépris des plus saintes lois de la guerre. Maintenant, il faut que je reprenne le cours des événemens politiques de la révolution française, que j'ai abandonné depuis la fin du livre précédent. 1794.

Pour écraser Robespierre, dont la perte pouvait seule les sauver, et se faire aider en cela par le peuple, les ennemis de ce membre de la convention l'avaient accusé, dans le premier moment, de tous les meurtres judiciaires qui se commettaient depuis le 10 août 1792, dans toute l'étendue de la France. Par la révolution même du 27 juillet, ces meurtres furent donc interrompus; mais le gouvernement ne changea réellement ni de forme, ni de principes. On put même croire un moment qu'il allait reprendre toute sa férocité. On devait s'y attendre.

Quel est l'homme tant soit peu clairvoyant et au fait des affaires, qui pût croire sur la parole de Billaud de Varennes, l'un des provocateurs des massacres de septembre 1792, et sur celle des autres membres du

1794. comité de salut public, que Robespierre seul était coupable de la tyrannie sanglante qui pesait depuis longtemps sur la France, et moissonnait tour-à-tour tout ce que ce malheureux pays renfermait d'hommes distingués par leur naissance, leurs vertus et leurs talens ? Cette tyrannie était bien évidemment le crime de la convention entière. Robespierre n'avait, dans cette assemblée, que sa voix comme les autres, et on ne l'y voyait revêtu d'aucune dignité qui l'autorisât à donner isolément aucun ordre. Il dominait la convention, parce que son avis était ordinairement celui qui y plaisait davantage ; et quand il l'avait donné, avant de le convertir en décret, on recueillait les suffrages dans la forme ordinaire. Etait-ce lui seul qui avait rendu la loi des suspects, supprimé les avocats aux personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire ? souffert ou même prescrit les massacres de Lyon, de Marseille, de Nantes ? Etait-ce à la suite d'un entretien particulier avec Robespierre, que Fouquier-Tinville, saisi d'horreur à la sommation qui lui avait été faite, d'immoler cent cinquante victimes par jour à Paris, *avait cru voir la rivière rouler du sang !*

Si l'on s'en rapportait même à quelque

anecdotes, on penserait que parmi les dominateurs, cet homme était un des moins féroces. Ce fut lui qui s'opposa à ce que soixante-treize députés qui avaient protesté contre la révolution du 31 mai et du 2 juin, fussent envoyés à la mort. On sait que ce fut aussi contre son sentiment qu'on livra la princesse Elizabeth au tribunal révolutionnaire. 1794.

Pour étourdir le peuple, on lui cria que Robespierre avait voulu se faire dictateur. Mais agissait-il déjà comme dictateur, pour qu'on pût avec raison prétendre que lui seul et deux ou trois de ses collègues étaient à reprendre pour les excès révolutionnaires commis jusqu'alors ? et ensuite, quelles preuves fournit-on même de cette prétendance à la dictature ?

Robespierre, dit-on, pour y parvenir, comptait se servir d'une vieille femme qui se faisant nommer *Catherine Théos*, et entourée, dans je ne sais quel réduit obscur, des plus tristes prosélytes, racontait des visions, des révélations mystérieuses dont elle se prétendait honorée. Quelle preuve eut-on de ses intelligences avec cette femme insensée : la répugnance que Robespierre montrait à ce qu'on l'envoyât à l'échafaud ? Il fallait être plus qu'un barbare et un misérable pour

1794. l'y envoyer : on met les fous dans des maisons de santé ; on ne leur fait pas trancher la tête.

Sur la proposition de Robespierre, une solennité fut célébrée au Champ-de-Mars, en l'honneur de l'Être suprême, que la convention *voulut bien* reconnaître par un décret positif, monument de folie et d'impiété qui valait bien les visions et les révélations de *Catherine Théos;* et Robespierre joua un rôle distingué dans cette solennité : président de la convention, il y joua, à sa tête, le rôle que devait jouer en pareil cas le président de la convention. Que dit-il là qui sentît le dictateur ? Y parla-t-il en son nom particulier, ou bien au nom de la convention ? *Que ce jour appartienne tout entier à la paix, au bonheur; et demain, en reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie.* Voilà quelles furent ses paroles : elles n'annoncent point un dictateur; elles annoncent un chef d'hommes féroces, qui ne peut pas oublier, un seul instant, que le glaive homicide est entre les mains de ceux qu'il préside. Mais la fondation de ce culte religieux, qui avait été proposée par lui, et qui, conséquemment, lui appartenait entièrement, prouva, dira-t-on, qu'il voulait, en s'em-

parant des esprits, les préparer à sa domination : cette preuve me paraît insuffisante ; soupçonna-t-on plus tard Laréveillère-Lépaux de prétendre à la dictature, parce qu'il tenta d'élever des autels à la théophilantropie ? 1794.

Enfin, à quelle occasion se fit dans la convention le premier mouvement contre le joug de fer qui pesait sur la France ? à l'occasion d'un article d'une loi de sang, qui paraissait livrer les députés au glaive commun (*note* 1re.). Pourquoi ce mouvement se compléta-t-il un peu plus tard, et se dirigea-t-il particulièrement contre Robespierre, Saint-Just et Couthon ? parce qu'ils voulurent se servir de leur influence sur l'assemblée, pour faire appliquer l'article dont je viens de parler, à quelques-uns de leurs collègues. Les vainqueurs du 27 juillet furent des gens que l'on essayait de faire proscrire, qui firent en échange proscrire leurs ennemis ; et non pas des hommes qui, dans Robespierre, voulurent délivrer la France d'un ambitieux qui prétendait à la dictature, et en exerçait déjà l'autorité.

Si Robespierre était l'auteur unique de l'emprisonnement d'une partie des députés à la convention, de la détention d'un nombre infini de citoyens de toutes classes et de tous

1794. états, et enfin le créateur et le soutien du gouvernement révolutionnaire, pourquoi ce gouvernement révolutionnaire ne tomba-t-il pas avec lui? Pourquoi les soixante-treize députés qui avaient été jetés dans les prisons, pour avoir protesté contre les journées du 31 mai et du 2 juin, et ceux qui avaient été mis hors la loi à la suite de ces deux jours-là, ne furent-ils qu'après un certain laps de temps, et avec beaucoup de peine, réintégrés dans la convention? Pourquoi les personnes déclarées suspectes antérieurement à la révolution du 27 juillet, ne virent-elles briser leurs fers qu'après un long examen des motifs qui avaient déterminé leur arrestation? Pourquoi cette institution d'un tribunal révolutionnaire fut-elle maintenue; et pourquoi ce tribunal, qui avait été substitué aux tribunaux criminels, dans l'impatience de voir couler le sang des accusés politiques, fit-il encore, après le 27 juillet, périr un malheureux pour le crime imaginaire de fédéralisme?

Ce ne fut qu'un à un, et par suite des menaces d'une partie du peuple, que la convention rapporta les décrets qui avaient été rendus sous l'influence de Robespierre et de ses associés en tyrannie. Avec quelle

peine n'obtint-on pas d'elle que Carrier, 1794.
Joseph Lebon et Fouquier-Tinville fussent livrés aux tribunaux! encore fallut-il, en revanche, consentir à une amnistie en faveur de tous les autres coupables. A propos de leur châtiment réclamé par un grand nombre de citoyens qui avaient à leur reprocher la ruine de leur fortune et la mort de leurs proches, on parla des dangers d'une réaction! En temps de révolution, une réaction sur les opinions politiques est une grande faute; mais une réaction sur les hommes qui ont dépouillé ou fait périr d'autres hommes, à la faveur de troubles quelconques, est, dans tous les temps, un acte qu'exigent impérieusement la sûreté du pacte social et celle des gens de bien.

Qu'arriva-t-il de cette amnistie? Que les fils et les autres parens des victimes révolutionnaires du Midi s'associèrent pour les venger, et sous les noms de compagnies de Jésus et du Soleil, commirent de nombreux et iniques assassinats qu'eussent prévenus de rares et justes exécutions.

La convention eut-elle seulement le mérite du renversement du buste de Marat, qui profanait tous les lieux publics, et de la disparition de ces mots, *liberté*, *égalité*,

1794. *fraternité, ou la mort*, qui se lisaient à la porte de toutes les administrations? Non; ce fut aux jeunes gens de la capitale, coalisés contre les actes du gouvernement révolutionnaire, que nous dûmes d'en avoir vu disparaître ces traces. La convention décréta que Marat serait mis hors du Panthéon; mais elle était menacée de l'en voir arracher par ces mêmes jeunes gens; et elle ne fit, par ce décret, que sauver son honneur, en couvrant de son autorité un trait de violence qui se fût fait sans son consentement. Elle ordonna que le club des Jacobins serait fermé; mais les jeunes gens de Paris avaient encore pris l'initiative à ce sujet: ils avaient déjà maltraité les membres de ce club dans leur salle d'assemblée même, et se disposaient à les y assommer.

Robespierre était le tyran de la convention, et sans lui le gouvernement révolutionnaire n'eût jamais existé; mais ce qui prouva que Robespierre n'avait été, en effet, qu'un jacobin culbuté en partie par d'autres jacobins qui voulaient échapper à ses coups et dominer à sa place, c'est que les vainqueurs du 27 juillet chercherent tour-à-tour à asseoir cette domination, et qu'en une occasion ils employèrent même la force ouverte.

Ce fut dans les mois d'avril et de mai 1795. 1795.
1795. Les subsistances de première nécessité étaient devenues extrêmement rares : ce qu'il faut attribuer non seulement au gaspillage qui s'en était fait avant le 27 juillet, alors que tout était taxé par le gouvernement (1), et que les fermiers chez lesquels on trouvait un peu de grain enmagasiné, étaient punis de mort comme accapareurs, mais aussi à la dépréciation du papier-monnaie. Les assignats s'étaient multipliés à l'infini, et n'avaient plus, depuis long-temps, une garantie suffisante. La crainte de la mort les avait maintenus au pair de l'argent jusqu'à l'époque du 27 juillet; mais, depuis que le gouvernement était devenu plus doux, tout le monde craignant leur chute d'un moment à l'autre, hésitait à en recevoir, et les fermiers cachaient leur grain quand on ne leur offrait point d'argent. Il est possible aussi que la disette fut un peu l'effet des manœuvres de ceux qui voulaient ressaisir l'autorité qu'un moment de mésintelligence avec Robespierre avait fait échapper de leurs mains.

Quoi qu'il en soit, cette rareté des subsis-

(1) On appelait cette taxe, le *maximum*.

1795. tances de première nécessité fut le moyen dont les partisans du régime révolutionnaire se servirent dans le temps dont j'écris en ce moment l'histoire, pour essayer de rétablir leur empire au sein de la convention. Un attroupement de six ou sept cents femmes et d'autant d'ouvriers, en ayant forcé les portes le 1er avril, on les entendit bientôt crier : *Du pain, et la constitution de* 1793 ! Comme si ce cri eût été un signal convenu avec eux ; des députés prirent alors la parole, et dirent impérieusement au reste de la convention : « Rendez au peuple le *maximum* qui peut seul assurer ses subsistances ; rendez à ses ennemis une juste, une profonde terreur ; rendez aux patriotes la liberté et leurs assemblées. Peuple infortuné ! du moins tu as trouvé des défenseurs qui te seront fidèles ; *demeure aussi fidèle à les soutenir.* » Les pétitionnaires se mêlèrent en même temps aux députés, et ils se préparaient à rendre des décrets, en opinant conjointement avec eux, lorsqu'ils s'aperçurent que le lieu d'assemblée était cerné par les jeunes Parisiens dont je parlais tout à l'heure, qu'on avait eu le temps d'avertir et de rassembler. Les assaillans se retirèrent comme ils purent, et le coup fut tellement manqué

ce jour-là, que la convention sévit contre 1795.
ceux de ses membres qui avaient paru s'entendre avec eux. Elle condamna elle-même à être déportés à la Guyane, Billaud de Varennes, Collot d'Herbois et Barère, qu'elle hésitait depuis deux mois à mettre en jugement (1). Dix-sept autres furent déclarés par elle en état d'arrestation. Parmi eux on remarquait Amar, Maignet, Cambon, Léonard-Bourdon, Choudieu, Hentz, Moïse Baile, Granet, et Le Cointre de Versailles. Ce Le Cointre avait été, pendant quelque temps, l'accusateur de Billaud de Varennes et de ses complices, et il était accusé d'avoir, par la plus bizarre inconséquence, participé à une révolte dont un des objets était de les sauver. Le général Pichegru, qui, conquérant de la Hollande, se trouvait momentanément à Paris, fut chargé par la convention de protéger ces mesures, lui qui deux ans plus tard devait être en butte à une condamnation pareille à celle dont Billaud de Varennes, Collot d'Herbois et Barère étaient alors atteints.

---

(1) Le premier avait dit, il y avait quelque temps : « Bientôt nous ferons connaître à nos lâches ennemis que le lion s'est réveillé. »

1795. Cependant l'insurrection, entièrement manquée le 1er avril, fut reprise avec beaucoup plus d'étendue et de succès le 20 mai. Comme je l'ai déjà fait observer à mes lecteurs, dans le courant de cet ouvrage, il semblait que pour tous ces coups de parti, le premier effort, ordinairement sans résultat important, ne fût fait que pour préparer au second, et mettre les conspirateurs au fait des localités. Le 20 mai, l'attroupement se forma au son du tocsin, et ne fut pas de moins de trente mille hommes. Leur cri de ralliement était ouvertement : *Du pain, et la constitution de* 1793 !

A midi, la convention était totalement investie. Les bataillons qui venaient l'attaquer, et ceux qu'elle avait appelés à son secours, étaient mêlés entre eux, et semblaient ne former qu'une même armée.

Une députation de séditieux parut à la barre ; ils présentèrent une pétition qui n'était qu'une menace d'exterminer tous ceux à qui ils imputaient leurs malheurs. C'était une proscription comme celle du 2 juin, qu'ils demandaient. Boissy d'Anglas, qui présidait la convention, ne voulut promettre, en son nom, que des soins pour assurer les subsistances.

Le tumulte devint alors affreux. Le président ayant voulu faire évacuer les tribunes d'où s'échappaient des menaces et des cris de révolte, ceux qui les remplissaient résistèrent. En même temps, un grand nombre d'hommes et de femmes s'introduisirent de force dans l'assemblée. Repoussés par la partie de la garde nationale qui défendait la convention, ils rentraient bientôt, après s'être renforcés, dans les corridors, de nouveaux séditieux, et en étaient, au bout de quelques instans, encore chassés. La salle d'assemblée de la convention était à moitié transformée en un champ de bataille. Tantôt les députés délibéraient entre eux, tantôt ils se divisaient en deux partis qui se menaçaient, et fondaient l'un sur l'autre avec différens auxiliaires. Le président seul demeurait immobile à son poste, quelques menaces qu'on lui adressât pour le lui faire quitter. 1795.

Enfin les séditieux restent maîtres de la salle, dont ils se sont emparés à coups de fusil : dans un dernier choc ils arrivent jusqu'au fauteuil du président ; approchant le fer de leurs piques de sa poitrine, ils lui commandent de mettre aux voix les propositions qu'ils désirent voir converties en décrets, ou de quitter le fauteuil. *Retirez-vous*,

1795. leur répond froidement Boissy d'Anglas. On croit qu'ils vont le percer de mille coups ; un de ses amis, le député *Feraud*, s'élance avec impétuosité pour se placer entre lui et les assassins : les brigands l'entendant nommer, le confondent avec Fréron, autre député qu'ils regardent particulièrement comme leur ennemi, ils le tuent d'un coup de pistolet, au moment où il détournait l'arme dirigée contre l'intrépide président ; puis entraînent son corps hors de la salle. Là ils détachent la tête du tronc et la mettent au bout d'une pique. Rentrés bientôt avec cet indigne trophée, ils le présentent au président, qui n'a point encore abandonné son fauteuil : Boissy d'Anglas se détourne avec horreur ; on lui présente encore de nouveau la tête sanglante de Féraud, alors il s'incline avec dignité devant ce martyr de l'amitié. Ses amis accourent de toutes parts et l'arrachent de sa chaise curule, qu'il paraissait décidé à teindre de son sang. Les assassins, immobiles du respect que son courage leur a inspiré, le laissent passer tranquillement au milieu d'eux.

Les députés qui ont excité ce mouvement populaire, maîtres à cet instant de l'assemblée, nomment un président et rendent des

décrets. Ces décrets sont des arrêts de pros- 1795.
cription et des lois révolutionnaires. La multitude délibère, pour les rendre, conjointement avec les députés.

Pendant ce temps, néanmoins, les comités du gouvernement, retranchés dans le lieu de leurs séances particulières, faisaient rassembler le plus de soldats fidèles et de jeunes gens que l'on pouvait rencontrer. Bientôt le député Legendre, qui a depuis longtemps quitté les étendards du jacobinisme, paraît à la tête de cette troupe dévouée; en un moment il a mis en fuite les brigands législateurs. La majorité de la convention r'ouvre alors la séance, et ordonne l'arrestation de ceux de ses membres qui, à l'aide du peuple, l'ont opprimée pendant quelques heures.

Cependant la sédition n'était pas terminée. Le lendemain, les séditieux osèrent venir présenter, en armes, à la convention, une pétition où tous ses actes étaient peints comme des attentats contre le peuple, et la convention ayant paru faiblir en s'engageant dans des promesses, équivoques à la vérité, on tenta encore une fois de la soumettre, en bravant son autorité du côté le plus sensible. L'assassin de Féraud fut délivré par une populace furieuse, comme on le menait à l'échafaud.

1795. La convention, à ce coup hardi, jugeant qu'on voulait de nouveau l'attaquer, résolut de prévenir les séditieux, et ordonna le désarmement du faubourg Saint-Antoine, d'où le rassemblement était sorti.

Le lendemain, dès la pointe du jour, un nombre peu considérable de jeunes gens, qui s'étaient rassemblés pendant la nuit pour venger la convention, furent conduits au faubourg Saint-Antoine. Ce faubourg paraissait, dans ce moment, morne et consterné. Les jeunes gens et leurs commandans entrèrent fort avant sans que personne parût vouloir mettre la moindre opposition à l'exécution de leurs ordres; mais tout-à-coup ils se trouvèrent cernés, n'ayant pas même la faculté de retourner en arrière. A chaque issue par laquelle ils essayaient de sortir, des canons, une forêt de piques leur fermaient le passage. Du haut des fenêtres, des femmes et des enfans paraissaient disposés à lancer sur leurs têtes tout ce que la fureur mettait entre leurs mains. Aucuns coups ne furent néanmoins portés, et la jeunesse imprudente, qui s'était ainsi compromise, eut bientôt la liberté de se retirer, en essuyant quelques outrages et quelques bravades. Ceux qui dirigeaient, à cette époque, le mouve-

ment du faubourg, ne voulaient pas qu'en 1795.
répandant le sang de la jeunesse des autres quartiers de la capitale, on armât toute la ville contre la révolution qu'ils avaient dessein de faire.

Après un tel avantage obtenu par les rebelles, il n'y avait pas un moment à perdre. A trois heures, trente mille hommes cernèrent le faubourg. La menace d'un bombardement effraya les habitans; ils livrèrent leurs armes et quelques chefs de la sédition qui furent punis du dernier supplice.

Les députés Romme, Bourbotte, Duquesnoy, Gougeon, Duroi et Soubrani, furent aussi condamnés à mort par une commission militaire, pour la conduite qu'ils avaient tenue pendant l'occupation de la salle d'assemblée par la multitude, et comme convaincus d'avoir été, en partie, les moteurs de l'insurrection. Ils se poignardèrent tous sous les yeux de leurs juges. Plusieurs s'étant manqués, n'en furent pas moins conduits à l'échafaud. On traînait à leur suite, sur des charrettes semblables à celles qui les portaient eux-mêmes, les cadavres de ceux de leurs compagnons qui avaient réussi à se donner la mort.

1795. Le 23 mai la convention avait triomphé par la jeunesse choisie de la capitale : le 5 octobre elle pensa être dissoute par elle.

Le gouvernement républicain était encore tout nouveau en France, et cependant il y avait déjà jeté de profondes racines. Je crois qu'il faut attribuer cela à la manière dont il s'y était établi ; ç'avait été au milieu du carnage, du trouble et des imprécations contre l'ordre de choses opposé. On s'était servi de pareils moyens pour l'y maintenir. Les calomnies les plus odieuses avaient été en même temps répandues avec profusion contre les institutions monarchiques, et ceux que la nature avait appelés à en être chez nous les chefs héréditaires, de manière que dès les premiers momens il avait semblé que défendre la cause du trône, c'était prendre à la fois un poste périlleux et ridicule. Le malheur des institutions monarchiques, le plus réellement utiles au corps social, c'est que d'un mot on peut en faire un objet de dérision, et qu'il faut au contraire une discussion savante et approfondie pour en prouver l'intérêt véritable. Etourdi par les grandes phrases des meneurs républicains, ou soi-disant tels, et leurs grandes promesses, on en était venu assez rapidement à croire, dans la très-grande

majorité des réunions françaises, qu'il fallait 1795.
être noble ou prêtre pour regretter la royauté, et un noble ou un prêtre non apostat était, dans ces circonstances où chacun prétendait à la réputation d'esprit fort, un personnage essentiellement méprisable et voué à la moquerie. L'échafaud attendait d'ailleurs, dans la place publique, celui qui, par la moindre parole rapportée, osait se donner pour l'ennemi des formes républicaines.

On s'était véritablement façonné à ce joug, quand la chute de Robespierre arriva. Par la crainte de la mort et du ridicule, cette arme si puissante chez nous, chacun avait pris le jargon républicain. Il n'y avait plus que des nuances dans la manière dont les uns et les autres eussent voulu que la république fût réglée. Robespierre et le régime sanglant à peu près anéantis, on ne pensa donc pas, généralement parlant, à rétablir la royauté, mais seulement à se donner, dans les formes républicaines, un gouvernement plus doux et plus sage que celui qu'on avait eu jusqu'à cette époque. Il fallait une expérience de la république dans ce sens, pour en dégoûter tout-à-fait, ou donner du moins le courage de sentir et de dire qu'on eût voulu voir triompher la monarchie. Les victoires

1795. de nos armées, alors dans leur plus beau moment de gloire, semblaient d'ailleurs avoir consacré la république chez nous, et ne nous plus laisser de moyens de reculer, à cet égard.

Rien, au surplus, n'avait été négligé par les destructeurs du trône, dont une grande partie existait encore à la tête des affaires, et restait conséquemment en possession de gouverner l'esprit public, pour effacer chez nous jusqu'aux moindres traces du temps où des rois avaient présidé à nos destins. On nous avait en quelque sorte transportés dans un monde tout nouveau : nous ne comptions pas comme nous comptions en 1788, nous mesurions aussi d'une autre manière, et notre calendrier était entièrement changé ; ce n'était plus, comme Dieu, le septième jour que nous nous reposions : plus forts que lui depuis le renversement momentané de ses autels, nous poussions nos travaux jusqu'au dixième jour, encore employions-nous ce jour à d'autres exercices que ceux qui le remplissaient autrefois. Le temple *de la Raison*, la seule divinité fantastique qu'il fût permis d'honorer de nom, s'ouvrait bien à ce terme, mais c'était pour que nous y vinssions entendre, au milieu d'une musique entière-

ment profané et mêlé par intervalles d'airs 1795.
de Pont-Neuf, le bulletin de nos armées, la lecture des lois, celle des jugemens des tribunaux révolutionnaires ; le tout se terminait par le défilé voluptueux, mais peu édifiant, des époux récemment divorcés, qui allaient à la suite les uns des autres, faire devant un officier municipal de nouveaux sermens de mariage, et des jeunes gens majeurs des deux sexes qui, dans la dixaine, avaient jugé convenable de s'unir provisoirement pour la première fois, sans l'agrément nécessaire de leurs père et mère, que les moins au-dessus des préjugés avaient cependant, par procédés, admis aux honneurs du cortége et de la noce. Ce dixième jour, si propre à déranger les têtes, ne portait pas non plus le nom de dimanche, qui avait semblé anciennement consacré à maintenir l'ordre dans les esprits, en appelant l'homme à remercier Dieu du gain de sa semaine, et le disposant par des exhortations religieuses à n'en faire, dans les divertissemens même de ce jour, qu'un usage raisonnable et honnête. On le nommait décadi. Les dix jours de cette nouvelle semaine se nommaient ainsi, par corruption du grec, primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, sep-

1795. tidi, octidi, nonidi et décadi; pour chacun d'eux on avait remplacé les noms des saints qui figuraient dans l'ancien calendrier, comme pour faire souvenir l'homme qu'il devait dans tous les instans de sa vie prendre la vertu pour modèle, par des noms de choses usuelles; l'un de ces jours portait le nom d'épinards, l'autre celui de laitue, etc., etc. L'année avait continué d'être divisée en douze mois, ces douze mois se nommaient suivant à peu près ce qu'on avait à attendre d'eux, vendémiaire, brumaire, frimaire, nivose, pluviose, ventose, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor (1). Ces douze mois étaient tous composés de trente jours: à la fin de l'année se trouvaient des jours qui ne se rattachaient à aucun d'eux, qu'on avait d'abord nommés assez raisonnable-

(1) Vendémiaire, le mois des vendanges; brumaire, le mois des brouillards; frimaire, le mois des frimats; nivose, le mois de la neige; pluviose, le mois de la pluie; ventose, le mois du vent; germinal, le mois où tout germe dans la terre; floréal, le mois des fleurs; prairial, le mois des prés; messidor, le mois de la moisson; thermidor, le mois des bains; fructidor, le mois des fruits.

ment complémentaires, et ensuite sans-culottides; car depuis le 2 juin 1793 jusqu'au 27 juillet 1794, le mot de sans-culotte avait été le mot à la mode: composé pour étourdir le peuple et lui persuader que les meneurs voulaient tout faire par lui et pour lui, on l'employait à la place de celui de patriote; au reste les jours sans-culottides venaient bien à la suite des jours consacrés aux épinards, à la laitue, au fromage, etc., etc. 1795.

Vu la disposition des esprits dont je viens de rendre compte, tant pour son état que pour son origine, on aurait tort de croire, comme l'ont avancé des écrivains du temps, que le mouvement dirigé par les sections de Paris contre la convention, le 5 octobre 1795, (13 vendémiaire an IV, style de la révolution) fût un mouvement purement royaliste. Quelques-uns des chefs et des simples membres de cette insurrection eurent bien une arrière-pensée qui était le rétablissement de la monarchie; mais la masse des insurgés, qui marchèrent tous sous des drapeaux républicains, ne fut mue que par un seul sentiment, celui de dépouiller la convention d'un droit qu'elle s'était attribué par un article d'un décret additionnel à la nouvelle constitution.

1795. Cet article portait que deux tiers des membres de la convention feraient nécessairement partie du nouveau corps législatif. Les créateurs de cette loi la présentaient comme une sauvegarde pour la constitution : « Chacun, disaient-ils, n'est-il pas naturellement porté à aimer et à protéger son ouvrage ? Quels meilleurs défenseurs pourrions-nous donc donner à la nouvelle constitution, que ceux qui l'ont faite ? Nous ne cherchons pas, pour cela, à perpétuer notre pouvoir. Suivant le renouvellement réglé du corps législatif, qui va s'organiser bientôt, dans un an un tiers de ceux que nous y laissons en sortira nécessairement pour faire place à de nouveaux élus; et, l'année suivante, l'autre tiers pourra être entièrement éliminé. »

Considérée sous cet aspect politique, cette disposition paraissait assez sage ; mais ce n'était pas ainsi que la faisaient envisager, avec assez de facilité et de raison au moins apparente, ses détracteurs. « Hélas ! s'écriaient-ils, que n'avons-nous pas à craindre de cette majorité qui se glisse sous ce prétexte dans le nouveau corps législatif ! La convention, à la juger aussi indulgemment qu'il est possible de le faire, a été composée d'hommes faibles, d'êtres féroces et de

lâches. Les hommes faibles ont été immolés 1795.
ou proscrits au 31 mai et au 2 juin 1793. Peut-on compter sur ceux d'entr'eux qui sont rentrés au 27 juillet 1794 ? Défendront-ils bien une seconde fois les principes libéraux qu'ils n'ont pas su faire triompher une première ? Ce ne sont pas les lâches, qui, après plus d'un an de la tyrannie la plus odieuse et la plus cruelle, ont renversé les êtres féroces : ceux-ci se sont eux-mêmes ôté, par suite d'une division survenue entr'eux, le pouvoir de continuer à nous égorger et à nous dépouiller. Que pouvons-nous donc espérer, dans une nouvelle position, de ces lâches, et que ne devons-nous pas craindre de ces êtres féroces ? Ils ne seront là que les ministres et les défenseurs nés de la constitution qu'ils ont eux-mêmes créée ; mais au moindre revers de nos armées, à la moindre révolte dans l'intérieur, sous le plus léger prétexte enfin qu'ils voudront inventer, ne pourront-ils pas la suspendre pour lui substituer pendant un temps indéterminé, le régime des lois révolutionnaires ? N'ont-ils pas agi ainsi à l'égard de la constitution qu'ils avaient aussi faite dans les premiers moments de la convention ? et pourquoi attendre d'eux

1795. à l'avenir ce qu'on n'en a pas obtenu par le passé ? »

Ces réflexions, présentées par des pétitionnaires à la barre de la convention, sous des couleurs moins sévères, furent repoussées avec mépris, et même avec menaces. Les conventionnels, quand il s'agissait de réclamations faites par la classe honnête, n'avaient pas encore perdu ce ton brutal et tyrannique qu'eux et leurs agens affectaient avant le 27 juillet 1794. Il en était, d'ailleurs, parmi eux qui n'eussent pas éte fâchés que quelque entreprise séditieuse, provoquée par eux-mêmes, eût retardé la mise en activité de la nouvelle constitution : par elle, ils allaient, en peu de temps, grâce à leur mauvaise réputation, rentrer à jamais dans la classe des simples citoyens, où ils craignaient qu'on exerçât sur eux des vengeances trop méritées. On se piqua donc, on se défia de part et d'autre ; et quand on annonça au peuple de la capitale que l'article qui était l'objet de sa mauvaise humeur, avait été agréé par la majorité des Français, en même temps que la constitution, la querelle, à force d'entêtement, d'impolitique et de perfidie, avait été poussée au point, qu'il était presque impossible qu'elle ne devînt

pas, dans Paris, la cause d'une guerre civile au moins momentanée. Les ennemis de la convention y joignirent, d'ailleurs, l'accusation d'avoir tronqué les suffrages, accusation qui trouva d'autant plus crédit dans ce moment d'exaspération, que l'homme qui recueille les voix dans sa propre cause, sera toujours, plus facilement qu'aucun autre, soupçonné de les compter à son avantage. 1795.

Des mouvemens eurent lieu de la part des Parisiens : la convention, loin de chercher à les neutraliser en calmant les craintes que l'on paraissait avoir conçues, augmenta encore ces craintes par l'action qu'elle fit d'appeler à son secours des hommes accusés de jacobinisme, qu'elle organisa militairement sous le nom de *bataillon des patriotes de* 1789. Les Parisiens se crurent alors menacés dans leurs personnes et leurs propriétés, et ne pensèrent plus qu'à attaquer pour éviter d'être eux-mêmes surpris, comme il était toujours arrivé jusque là aux honnêtes gens luttant contre les *travailleurs révolutionnaires*.

La section Lepelletier, depuis longtemps connue par son opposition aux actes de la révolution, s'était emparée de la direction de l'insurrection. Le 5 octobre (12 vendé-

1795. miaire), le général Menou marcha, par ordre de la convention, pour désarmer cette section. Il s'en approcha à dix heures du soir, ayant avec lui un commissaire du gouvernement. Une colonne assez forte de troupes de ligne, soutenue de plusieurs pièces d'artillerie, marchait sous son commandement. La section, à cette heure, n'était plus gardée que par sept ou huit cents hommes, sans canons et sans cavalerie. Ces huit cents hommes paraissaient cependant décidés à garder leur poste, déclarant qu'ils s'y défendraient jusqu'à la dernière extrémité. Le général Menou hésita sur ce qu'il devait faire. Il lui sembla dur de verser aussi légèrement le sang français. Le premier coup de fusil tiré allait d'ailleurs mettre tout Paris sous les armes, et des fenêtres seulement on pouvait écraser ses soldats. Ceux-ci, de leur côté, se montraient émus. Un jeune garde national acheva de les ébranler par un discours éloquent, dans lequel il prétendit que les dispositions hostiles n'avaient, en grande partie, pour objet, que d'obliger la convention de licencier le bataillon inquiétant des patriotes de 89. Il fut enfin convenu entre les chefs qu'on se retirerait de part et d'autre. La convention, mécontente de ce arran-

gement, qui avait peut-être sauvé la capitale et les autorités elles-mêmes qu'elle renfermait, sévit contre le général Menou. 1795.

Les Parisiens jugèrent de là que leur perte était jurée. Le lendemain, à six heures du matin, le cri *aux armes!* retentit de toutes parts. La plus grande partie de la garde nationale parisienne croyait n'agir que pour la défense commune, et était bien loin de songer à attaquer la convention. Elle s'empara de divers établissemens publics, et même de la trésorerie nationale; mais tout fut respecté.

La convention s'était contentée de garnir de troupes et d'artillerie les alentours du palais des Tuileries. Elle faisait, en outre, occuper par quelques bataillons le Pont-Neuf et le Pont-Royal. Le premier acte d'hostilité se commit au Pont-Neuf. Une colonne de quatre ou cinq mille hommes, commandée par un nommé Lafond, l'un des chefs militaires qu'avait nommés la section Lepeltier, se présenta à ce pont. Le général Cartaux, qui y commandait pour la convention, se retira, emmenant avec lui son artillerie.

La convention et sa garde furent bientôt entièrement bloquées. Cependant on se con-

1795. tentait de s'observer, et il semblait que personne ne voulût porter les premiers coups. A quatre heures et demie, un coup de fusil parti des fenêtres d'un restaurateur de la rue Saint-Honoré, où dînaient plusieurs députés, devint le signal du combat. Chacun des deux partis, se croyant attaqué sans savoir où, tira sur l'autre. L'action s'engagea en face de l'église Saint-Roch, que la garde nationale occupait. De là elle fit un feu de mousqueterie sur les troupes et les canonniers postés dans l'étroite rue dite *du Dauphin*. Ceux-ci, après avoir riposté avec du canon chargé à mitraille, enlevèrent le poste de Saint-Roch, la baïonnette au bout du fusil.

Deux autres engagemens avaient eu lieu en même temps dans la rue de l'Échelle et dans la rue Saint-Nicaise. Le canon les décida aussi promptement. Une colonne d'élite de la garde nationale parisienne, forte de quatre ou cinq mille hommes, s'avança encore par le quai des Théatins, pour attaquer le poste qui défendait le Pont-Royal. Ce poste fit sur elle trois décharges d'artillerie, à la suite desquelles elle se retira dans le plus grand désordre.

A sept heures du soir, la convention n'avait plus d'ennemis à combattre. On battit

la générale dans quelques quartiers de la capitale pendant la nuit ; mais cela n'eut aucunes suites. Le député Barras commandait les troupes, ayant sous ses ordres le général Bonaparte, jeune officier qui n'avait encore que peu de réputation, mais que cependant les militaires connaissaient déjà comme ayant montré du talent dans la direction de l'artillerie, au siége de Toulon. 1795.

Cette journée, quel qu'en fût le but, et quels que fussent les hommes auxquels on essaya de la rendre funeste, prouva que la bourgeoisie armée, quelquefois très-utile, est quelquefois aussi très-dangereuse au gouvernement.

Des membres de la convention, tels que Tallien, voulurent, à propos de ces événemens, l'exciter à des mesures révolutionnaires ; mais ils ne réussirent pas. Les insurgés jouirent même d'une impunité presque entière. Les commissions militaires, chargées de les punir, ne prononcèrent en quelque sorte que des jugemens par contumace ; et vingt jours plus tard, la plupart des condamnés, rentrés chez eux, n'y étaient point inquiétés. Deux personnes seulement furent réellement poursuivies. L'une d'elles se donna la mort, pour se soustraire à la honte du

1795. supplice public : l'autre, ce même Lafond dont j'ai parlé dans mon récit, et qui avait montré beaucoup de courage dans le combat, ne périt que malgré la commission qui le condamna. Dans les questions qu'on lui adressait, on lui fournissait à dessein tous les moyens de faire excuser sa conduite ; mais il y répondit par des aveux tellement positifs, que les juges, interprètes de la loi, ne purent se dispenser de l'envoyer à la mort.

Le 25 octobre (3 brumaire), la convention, toujours ramenée à ses inquiétudes par le peu d'amour véritable de la république qu'elle croyait entrevoir chez la majorité des Français, rendit une loi qui excluait jusqu'à la paix, des fonctions publiques, *les parens d'émigrés*, et toutes les personnes qui auraient signé des arrêtés *liberticides* dans les assemblées primaires ou électorales. Quelle loi, dans un pays où l'on ne cessait de répéter avec emphase ce principe, *que toutes les fautes sont personnelles !* Elle valait celle par laquelle, avant le 27 juillet 1794, on avait décrété que les nobles ne pourraient résider à Paris, ville dans laquelle cependant on lisait sur tous les murs, comme je l'ai déjà dit, cette inscription fastueuse : « Liberté, *égalité*, fraternité, ou la mort. »

Le 26 octobre (4 brumaire), la convention annonça qu'elle n'existait plus que par les deux tiers de ses membres formant, dès ce moment, le corps législatif institué par la nouvelle constitution. 1795.

Cette constitution remettait à cinq magistrats composant ce qu'on appelait le directoire exécutif, la puissance à peu près que le roi, Louis XVI, tenait de la constitution de 1791. L'appareil de cette royauté constitutionnelle ne devait point environner les cinq directeurs. La nouvelle constitution divisait le corps législatif en deux conseils, le conseil des cinq-cents, et le conseil des anciens. Pour que les lois portées par le conseil des cinq-cents eussent force de lois, il fallait qu'elles fussent approuvées par le conseil des anciens; c'était le véto du roi de 1791, transporté au pouvoir législatif, après avoir été réformé aussi sagement que possible dans ce mode d'administration. Tous les ans, l'un des directeurs et le tiers de chacun de ces deux conseils étaient remplacés.

Cette constitution, qui cachait ainsi la royauté dépouillée d'une partie de ses prérogatives, sous la toque espagnole de magistrats quinquagénaires, était très-propre à ramener tout-à-fait à la monarchie; ce qui ar-

1795. riva en effet au bout d'un certain temps ; mais il n'était déjà plus question, pour le trône de France, du jeune roi Louis XVII ; il avait, de la manière la plus horrible, fait place à son oncle S. M. Louis XVIII, aujourd'hui régnant.

On avait lentement assassiné le fils de Louis XVI. Il n'était sorte de mauvais traitemens auxquels ne l'eût soumis la brutalité du monstre que la commune avait fait son tyran, en même temps que son gardien. Peu s'en fallut qu'un jour ce brigand, qui, ainsi que sa femme, ne proférait jamais que des propos obscènes ou sanguinaires, n'arrachât, d'un coup de serviette, l'œil du prince. Le jour il affectait de se faire servir par lui, et le frappait indignement. La nuit il l'appelait à diverses reprises, en lui criant, d'une voix épouvantable : « Capet! Capet! — Me voilà, répondait le prince encore assoupi et tout tremblant. — Approche, que je te voie, » répliquait l'infâme Simon ; et lorsque le plus intéressant des enfans était près de lui, le fidèle agent des régicides sortait sa jambe du lit, et l'étendait par terre d'un coup de pied lancé partout où il pouvait atteindre, en lui criant : « Vas te coucher, louveteau! »

Cependant le cœur du prince resta toujours ce que le Créateur l'avait fait, doux, grand et reconnaissant. « Capet, lui dit un jour son bourreau, si les royalistes te délivraient, que me ferais-tu? — Je vous pardonnerais, répondit le jeune roi Louis XVII. » 1795.

M. Naudin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, fut mandé au Temple pour soigner la femme Simon, qui était malade. En sa présence, Simon voulut contraindre son auguste prisonnier à chanter des couplets indignes. Le royal enfant résistait en pleurant : tout à coup Simon l'enleva par les cheveux, en lui criant avec rage : « Malheureuse vipère! il me prend envie de t'écraser la tête contre ce mur, car j'ai bien peur que tu ne ressembles un jour à ton père! » M. Naudin, ne pouvant se contenir à ce trait de férocité, courut à Simon, et lui arracha sa victime, en lui adressant tous les reproches qu'il méritait. M. Naudin s'étant retiré, le jeune roi dit à la femme Simon avec laquelle il se trouvait seul : « Votre médecin est sûrement un homme de bien; sa généreuse compassion pour moi m'a vivement touché; on eût dit qu'il ressentait les mêmes douleurs que moi; il reviendra demain, je suis obligé de lui témoigner ma reconnaissance. — Vous

1795. ne le pouvez pas, répondit la femme Simon, vous n'avez rien. — Pardonnez-moi, répliqua le prince, j'ai là les pêches que vous m'avez données pour mon goûter; je les garderai, et demain, quand votre médecin viendra, je les lui offrirai. Croyez-vous qu'il les accepte? — Mais avec quoi goûterez-vous? — Oh! j'aime bien mieux faire plaisir à une personne qui m'a montré de l'intérêt, que de goûter. » Le lendemain, quand M. Naudin reparut, le jeune roi courut à ses pêches, et les lui présenta, en lui disant avec la plus touchante sensibilité : « Vous m'avez prouvé hier que vous vous intéressiez à moi, je vous en remercie. Je n'ai que ceci pour vous en témoigner ma reconnaissance; vous me feriez bien plaisir de l'accepter; et, si vous le refusiez, vous me feriez beaucoup de peine. »

Cette action eut ému et gagné tout autre être que le gardien du prince. Simon en devint encore plus féroce. A compter de ce jour, le jeune roi ne fut plus nourri que des mets les plus grossiers, et les mauvais traitemens qu'on s'était accoutumé à lui faire endurer, augmentèrent encore. Sa santé s'altéra peu à peu : ses traits changeaient visiblement de jour en jour, une pâleur ex-

trême régnait sur son visage, et son corps 1795.
se courbait.

On le força, dit-on, de signer contre la reine, son auguste mère, une diatribe calomnieuse, qui fut pour lui le coup mortel, en le plongeant dans la taciturnité misanthropique où le trouvèrent, après le 27 juillet 1794, les commissaires de la convention. C'est de cette diatribe que veut parler la reine dans un certain passage de sa lettre à Madame Elisabeth.

Simon fut conduit à l'échafaud en même temps qu'Hébert. On le remplaça auprès du prince, par deux misérables qui se firent gloire de copier sa barbarie. Le jeune roi fut abandonné à lui-même dans une chambre obscure. N'ayant point la force de remuer son grabat, ni de balayer sa chambre, il couchait au milieu de ses ordures, que jamais on ne se donnait la peine d'enlever. On ne le changeait point de linge, et cette négligence seule eut suffit pour le rendre valétudinaire, et abréger ses jours. Il recevait une petite quantité de mets grossiers, par une espèce de tour que l'on avait pratiqué dans sa chambre. On l'appelait brusquement aux heures où on lui apportait à manger.

Dès que le jour cessait, il recevait l'ordre

1795. de se coucher, parce qu'on ne voulait pas lui donner de lumière. Quelques momens après, lorsqu'on avait lieu de croire qu'il dormait, l'un de ses geôliers, continuant l'indigne manœuvre de Simon, l'éveillait en sursaut; deux ou trois heures plus tard, l'autre brigand recommencait le même manége.

Dans le courant de février 1795, c'est-à-dire, six mois environ après la chute de Robespierre, la commune prévint la convention que la santé du jeune prisonnier demandait de prompts secours. Il refusait de s'expliquer sur le mal qu'il éprouvait, et de répondre à toutes les questions qu'on lui faisait. On s'était aperçu qu'il avait des grosseurs à toutes les articulations, surtout aux genoux et aux coudes, et qu'il voulait toujours être assis ou couché.

Interrogés sur les causes et sur l'époque première de ce silence, les commissaires de la commune répondirent qu'il datait du jour où la violence lui avait arraché l'horrible déposition que les sycophantes Hébert et Simon lui avaient fait signer contre son auguste mère.

Les députés Harmand, Reverchon et Mathieu furent chargés par la convention d'aller vérifier les faits, pour lui en rendre

compte. Ils trouvèrent le prince dans l'état 1795.
le plus triste, et cherchèrent vainement à le faire parler (*note* 2.). Il était passablement vêtu ; mais cela ne prouvait pas qu'il fût depuis longtemps traité avec plus de ménagement que du temps de Robespierre ; la commune s'attendait à la visite des commissaires de la convention, et avait pu se mettre sur ses gardes. Le dîner que ces commissaires virent servir, ne déposait pas en faveur du reste. Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles. Dans une assiette de la même espèce, était un petit morceau de bouilli, noir aussi et retiré. Une seconde assiette, dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes, plutôt brûlées que rôties, complétaient le dîner. Le prince était servi en étain, et n'avait, par ordre exprès de la commune, ni vin ni couteau.

Malgré les prompts secours dont le prince avait dit-on besoin, on ne lui envoya un chirurgien que trois mois après la visite dont je viens de rendre compte à mes lecteurs, apparemment lorsqu'on crut qu'il n'y avait plus de remèdes qui pussent le sauver. Ce chirurgien fut le célèbre M. Desault. Il mourut presque subitement. M. Chopart, autre chi-

1795. rurgien envoyé au Temple, eut le même sort que son confrère. M. Pelletan fut appelé ensuite. L'exemple de ses deux prédécesseurs, qui n'avaient peut-être péri que pour avoir témoigné trop hautement leur horreur de ce qu'on les avait mandés si tard, ne put l'intimider. Il se mit à blâmer sans ménagement les gardiens de n'avoir point fait disparaître les grilles qui fermaient les fenêtres, d'avoir laissé subsister ces énormes verroux dont le bruit portait toujours dans l'âme du prisonnier une épouvante soudaine, en rappelant sans cesse à son imagination tous les tourmens qu'il avait endurés dans cet affreux séjour, et qui l'avaient conduit à l'état déplorable où il se voyait réduit. Alors, seulement, le prince parla, et ce fut pour montrer encore toute sa sensibilité : ayant fait signe à M. Pelletan de s'approcher de lui, il le pria de moins élever la voix; « je craindrais, ajouta-t-il, que ma sœur ne vous entendît, et je serais bien fâché qu'elle apprît que je suis malade, parce que cela lui ferait de la peine. »

M. Pelletan fit transporter le jeune roi Louis XVII dans le salon du concierge, dont les fenêtres donnaient sur le jardin. Il y mourut le 8 juin.

Le procès-verbal d'ouverture de son corps

ne donne pas sujet de croire qu'il ait été 1795.
empoisonné (*note* 3.); mais la manière horrible dont il fut lentement conduit au tombeau, n'est-elle pas elle-même un empoisonnement plus criminel que tous les autres, et en bonne justice n'eut-on pas dû punir de la peine capitale, tous ceux qui y avaient pris une part quelconque ?

Ce fut donc le 8 juin 1795, que S. M. Louis XVIII devint roi de France et de Navarre. En prenant ce titre, il publia un manifeste où l'on vit se déployer les sentimens nobles et génereux qu'il avait déjà manifestés dans sa proclamation aux émigrés, lors de leur entrée en France avec l'armée prussienne. Ce manifeste commençait par ces deux paragraphes :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut :

» En vous privant d'un roi qui n'a régné que dans les fers, mais dont l'enfance promettait le digne successeur du meilleur des rois, les impénétrables décrets de la Providence nous ont transmis, avec la couronne, la nécessité de l'arracher des mains de la révolte, et le devoir de sauver la patrie qu'une révolution désastreuse a placée sur le penchant de sa ruine.

1795. » Cette funeste conformité entre les commencemens de notre règne et du règne de Henri IV, nous est un nouvel engagement de le prendre pour modèle, et, en imitant d'abord sa noble franchise, notre âme toute entière va se dévoiler à vos yeux. Assez et trop longtemps nous avons gémi des fatales conjonctures qui tenaient notre voix captive : écoutez-la, lorsqu'enfin elle peut se faire entendre. Notre amour pour vous est le seul sentiment qui nous inspire. La clémence est pour notre cœur un besoin que nous nous hâtons de satisfaire ; et puisque le ciel nous a réservé, à l'exemple du grand Henri, pour rétablir dans notre empire le règne de l'ordre et des lois, comme lui nous remplirons cette sublime destinée à l'aide de nos fidèles sujets, et en alliant la bonté à la justice.....

» Loin de vous la pensée qu'aucune vengeance particulière vous menace, s'écriait encore S. M. vers le milieu de cette pièce historique que je regrette de ne pouvoir donner en entier à mes lecteurs.

» Les princes fidèles de notre maison partagent nos principes, nos affections et nos vues ; ils vous chérissent comme nous, vous aiment comme nous ; ils ne forment des vœux que pour la fin de vos tourmens. Le seul but

de leurs travaux comme des nôtres, c'est 1795.
votre délivrance; et si, dans ces jours de deuil et de crimes, la Providence nous réservait un sort funeste, vous verriez le sceptre passer jusqu'au dernier de nous, sans vous apercevoir que l'autorité royale eût changé de dépositaire.

» Les Français qui sont restés parmi leurs compatriotes pour leur donner l'exemple d'une fidélité à toute épreuve, ne sauront que plaindre ceux qui n'auront pas su les imiter; et la vertu inaltérable qu'ils ont opposée aux torrens de la corruption, ne sera pas flétrie par des animosités coupables.

» Les ministres d'un Dieu de paix qui ne se sont dérobés aux violences de la persécution que pour nous conserver la foi, remplis du zèle qui éclaire, de la charité qui pardonne, enseigneront par leurs exemples, autant que par leurs discours, l'oubli des injures et le pardon de ses ennemis. Pourriez-vous craindre qu'ils ternissent l'éclat immortel que leur conduite généreuse et le sang de tant de martyrs ont répandu sur l'église gallicane? Nos cours de magistrature, qui se sont toujours distinguées par leur intégrité dans l'administration de la justice, donneront l'exemple de soumission aux lois dont

1795. elle sont les ministres ; inaccessibles aux passions que leur devoir est de réprimer, elles assureront, par une fermeté impartiale, l'effet des sentimens que la clémence nous inspire.

» Cette noblesse, qui n'a quitté sa patrie que pour la mieux défendre ; qui n'a tiré l'épée que dans la ferme persuasion qu'elle s'armait pour la France, et non contre elle ; qui vous tend une main secourable, alors même qu'elle est obligée de vous combattre ; qui, aux fureurs de la calomnie, oppose sa constance dans l'adversité, son intrépidité dans les combats, son humanité dans la victoire, son dévouement à l'honneur ; cette noblesse qu'on s'efforce de mettre en butte à votre haine, n'oubliera pas que le peuple doit trouver en elle sa lumière, son secours, son appui. Elle mettra sa gloire dans la magnanimité ; elle illustrera tant de sacrifices qu'elle a faits, par le sacrifice de tous ses ressentimens ; et cette classe d'émigrés qui sont ses inférieurs par la naissance, mais ses égaux par la vertu ; ces bons Français, dont la fidélité est d'autant plus recommandable à nos yeux, qu'ils avaient plus de séductions à vaincre, témoins non suspects de ses sentimens généreux, en seraient, s'il était nécessaire, les garans auprès de vous..... Qui ose-

rait se venger, quand votre roi pardonne? » 1795.

De telles dispositions de la part d'un prince qui, avec un cœur moins généreux, aurait eu tant de vengeances à exercer, eussent mérité un prompt couronnement. S. M. Louis XVIII devait néanmoins tarder longtemps à régner de fait, comme elle régnait déjà de droit. La chance, à cette époque, semblait, de toutes parts, tourner entièrement contre la royauté.

J'ai laissé les Poitevins obtenant leurs premiers avantages sur les troupes de la convention. Bientôt une partie des habitans de l'Anjou s'étaient associés à leurs nobles projets; les Bretons eux-mêmes essayaient de résister au joug affreux que les factieux, entièrement maîtres à Paris, depuis la journée du 10 août, voulaient appesantir sur la France entière. Les Vendéens (ainsi nomma-t-on en général ceux des habitans de l'ouest de la France, qui tentèrent alors de relever le trône et l'autel, parce que leurs premiers mouvemens se firent dans le département de la Vendée) n'avaient pas été longtemps réduits à tendre des piéges à leurs adversaires, et à les vaincre par surprise : bientôt on les vit en état de livrer des batailles rangées, dans lesquelles ils purent mettre trente et quarante pièces de 1793.

1793. canon en batterie. Cette artillerie était devenue le prix de leur intrépidité : ils l'avaient, dans les premières affaires, arrachée des mains de leurs ennemis, quoique n'étant armés eux-mêmes que de fusils de chasse, de faulx et même de bâtons. On les présenta dans le temps au reste de la France, comme des brigands qui, sans organisation militaire, égorgeaient et pillaient tout ce qu'ils trouvaient d'hommes et de hameaux sans défense : on les calomnia. Il se commit dans leurs armées des excès tels que ceux qui se commettent dans toutes les armées, surtout lorsqu'elles sont occupées d'une guerre civile : mais le meurtre et le pillage n'y furent jamais des principes professés ; et s'ils donnèrent la mort à des prisonniers, ce fut, hélas! quoiqu'à tort, en représailles de l'exécution des décrets positifs par lesquels la convention avait ordonné qu'ils seraient eux-mêmes fusillés aussitôt que pris, et qu'on incendierait les hameaux, les villages, les bourgs, les villes et même les forêts du pays qu'ils occupaient. Ils obéissaient à des chefs véritables, et plusieurs de ces chefs, qui savaient leur communiquer leurs sentimens, et les plier, jusqu'à un certain point, sous les règles de la discipline, furent des héros.

Ces prétendus brigands ne se croyaient 1793.
qué fidèles à Dieu et aux antiques lois de leur pays factieusement renversées, et ils mouraient sans regret pour la cause qu'ils avaient embrassée : il n'en fut pas de même de tous les hommes que la convention employa contre eux..... Le prince de Talmont, l'un des chefs vendéens, dit aux républicains qui le menaçaient après l'avoir fait prisonnier : *Je devais servir mon roi, et je ferai voir par ma mort que j'étais digne de défendre le trône....* Le général républicain Biron, condamné par le tribunal révolutionnaire, pour n'avoir pu venir à bout de terminer la guerre de la Vendée, s'écria douloureusement en montant à l'échafaud : *J'ai été infidèle à mon Dieu, à mon ordre et à mon roi; je meurs plein de foi et de repentir.*

Les prêtres aidèrent à l'armement des royalistes de l'Ouest, et soutinrent plusieurs fois leur constance. On les accuse de les avoir rendus impitoyables et barbares pour les hommes du parti opposé qui tombaient entre leurs mains : il est possible que parmi les prêtres vendéens il se soit trouvé des monstres indignes de leur caractère sacré ; mais il est certain aussi qu'il s'y trouva de saints ministres des autels, qui mirent tous

1793. leurs soins à adoucir les horreurs de la guerre civile, et se servirent même pour cela du penchant que ceux qui les entouraient montraient à la superstition. Dans le commencement de l'insurrection, les Vendéens voulaient massacrer tous les républicains dont ils parvenaient à se saisir, pour venger les royalistes et les prêtres égorgés dans les prisons de Paris, ou périssant sur l'échafaud révolutionnaire : la voix des chefs n'était point écoutée. Le vicaire *Priou* fit allumer des cierges autour de la tombe d'une sainte ; puis posant la main sur la pierre tombale, il s'écria qu'il la sentait se soulever, feignit un moment d'inspiration et défendit aux Vendéens, au nom de la sainte et sous peine d'encourir son ressentiment, de tuer ailleurs que dans les combats.

Des prêtres, a-t-on dit, ne doivent jamais exhorter à la guerre : les ministres de la Divinité sont les protecteurs nés du pacte social ; et ils doivent appeler les gens de bien à sa défense, quand les factieux essaient de le renverser et de le détruire, en même temps que la religion, qui est la base de la morale publique.

Les meilleures troupes de la convention succombèrent dans la guerre civile de l'ouest.

Il faut surtout remarquer parmi ces troupes, 1793.
celle que l'on a connue sous le nom de garnison de Mayence, à cause de la belle défense qu'elle avait faite dans cette place contre les Prussiens. Sa valeur, sa discipline et les talens de ses commandans ne purent la sauver. Tantôt victorieuse, tantôt vaincue, elle périt presque toute entière dans différens combats, où ses adversaires, ayant l'avantage de connaître le terrain et de disposer des localités, montrèrent autant de courage et peut-être autant de tactique qu'elle.

Dans leur pays, les Vendéens étaient, pour le résultat général, invincibles : leur marche vers Granville; les fausses manœuvres de leurs généraux, et les pactisations de ces généraux avec la convention, purent seules transformer en aventuriers ces défenseurs du trône, qui, mieux et plus fidèlement commandés, eussent fini par rendre à sa majesté Louis XVIII, sa capitale et le reste de son royaume.

Le département de la Vendée, à jamais fameux dans nos annales, prend son nom de la rivière de Vendée, qui le traverse dans sa limite orientale. Ses bornes sont : au nord, la Loire-Inférieure et partie de Maine et-Loire; à l'est, les Deux-Sèvres; au sud,

1793. la Charente-Inférieure, et l'Océan à l'ouest. Sa superficie de deux cent quarante-six lieues carrées, présentait, avant la guerre civile, environ trois cent mille habitans, trois cent trente communes, et seulement cinq à six petites villes. Il est coupé par un grand nombre de ruisseaux et de rivières. Les Vendéens sont, presque tous, bergers ou agriculteurs, ce qui les rend très-propres à faire des soldats. La nature a divisé leur territoire en trois parties distinctes, le Bocage, le Marais et la Plaine. Le Bocage, qui forme les sept neuvièmes de toute son étendue, est ainsi nommé à cause de la quantité de bois dont il est couvert. Chaque propriété est fermée de haies vives. L'aspérité des côteaux entre lesquels serpentent plusieurs rivières, l'escarpement de leurs bords, leurs cataractes nombreuses, donnent au pays un aspect dur et sauvage, et en font un lieu d'autant plus favorable à une guerre de partis, que les avantages remportés y sont sans résultats nécessaires, le vaincu pouvant incessamment se reformer à l'abri des obstacles que la nature oppose elle-même à la marche du vainqueur.

On nomme Marais, les côtes de la Vendée. Ce terrain, autrefois couvert par l'Océan,

est impregné de substances salines ; il est 1793.
en général fertile.

La Plaine est une langue de terre comprise entre le Bocage et la limite méridionale. Elle est plus civilisée et plus éclairée que le reste de la contrée.

La Vendée militaire (je nommerai ainsi tout le pays qui s'insurgea contre la république) se divise en pays dit le Bocage, qui embrasse toute la partie septentrionale du département de la Vendée et de celui des Deux-Sèvres, et un pays dit *de Mauges*, qui borde la rive gauche de la Loire, et se trouve compris dans les départemens de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire Le pays de Mauges est un peu moins boisé que le Bocage dans les parties les plus voisines de la Loire.

Dans la presque totalité de la Vendée militaire, la terre est tellement grasse et fertile, que même les bruyères, les landes, les genêts, toutes les productions parasites y sont d'une force et d'une grosseur prodigieuses. Il n'y a que deux grandes routes, celle de Nantes à Saumur, par Chollet, et celle de Nantes à la Rochelle, par Montaigu. Ces routes, qu'on ne peut suivre continuellement, sont bordées de haies, de fossés

1793. larges et profonds, de buissons et d'arbres, sur la lisière desquels l'habitant du pays, menacé d'une invasion, prépare facilement des embuscades, et dispose avec succès des attaques soudaines. Les chemins de traverse sont presque impraticables; ils sont quelquefois encaissés à dix ou douze pieds au-dessous du niveau des terres. Les convois peuvent à peine y faire trois lieues dans une journée. Il faut y marcher longtemps, avant de trouver un espace où une voiture puisse tourner pour changer de direction.

César dit dans ses commentaires, qu'il ne put jamais ni fouiller ni soumettre entièrement ce pays. La convention, malgré l'orgueil intraitable qu'elle affectait avec tous ses ennemis, acheta la paix, des Vendéens, par des traités tels, qu'un souverain (la convention prétendait en remplacer un alors) n'en doit jamais signer à une portion de ses sujets révoltés. Plusieurs fois elle crut la Vendée soumise, et elle vit presqu'aussitôt ses habitans se livrer à de nouvelles entreprises plus considérables que celles qu'ils avaient faites jusques-là. Un des momens de cette guerre les plus remarquables, sous ce rapport, et en même temps les plus propres à en faire connaître le caractère et les

moyens, fut celui où l'armée catholique et royale quitta le pays où elle s'était formée, pour aller chercher sur les côtes de la Bretagne ou de la Normandie, un point de communication avec les Anglais. Ce ne fut pas du sein de la victoire qu'elle partit pour cette expédition qui pouvait avoir un si grand résultat; ce fut après une défaite complète. Sa marche, dont on ne connaissait pas d'abord le but, fit trembler la capitale même de la république, qui crut que les Vendéens n'abandonnaient leur pays envahi de tous côtés par ses troupes, que pour venir détruire le nouveau gouvernement dans le siége même de son autorité, comme Annibal se jeta jadis sur l'Italie pour essayer de sauver l'Afrique, disant que Rome ne pouvait être vaincue que dans Rome. 1793.

La convention avait réuni en une seule armée toutes celles qu'elle employait à la guerre vendéenne, et en avait donné le commandement à un nouveau général, nommé l'Echelle. Ce général avait reçu, en même temps que sa commission, un décret encore plus ridicule que ceux qui se rendaient tous les jours; il était conçu en ces termes: *La convention decrète que la guerre de la Vendée sera finie le 20 octobre.* A bien pénétrer le sens de

1793. la chose, c'était dire au général l'Echelle, que, s'il n'avait pas terminé la guerre de la Vendée le 20 octobre, sa tête tomberait sur l'échafaud. Jamais tyran ne pensa, ne parla et n'agit plus déraisonnablement et plus despotiquement que la convention, qui se prétendait néanmoins le centre de toute raison et de toute liberté.

Quoi qu'il en soit, le général l'Echelle avait fait des efforts extraordinaires pour ne pas être victime, cette fois, des devoirs de son état, et bientôt Barère s'écria, en son nom, à la tribune : *Vous aviez décrété que la guerre de la Vendée serait terminée le 20 de ce mois..... eh bien ! elle l'est absolument.*

Le général l'Echelle avait, de bonne foi, donné lieu à cette fanfaronnade de Barère. Cet officier avait complètement battu deux fois les royalistes, à l'aide d'une première surprise qui avait mis le désordre et le découragement dans leur armée ; et pendant que, par la générosité d'un de leurs héros mourant, ceux-ci épargnaient ses prisonniers, il croyait, pour qu'il ne restât point d'ennemis à la république dans la Vendée, n'avoir plus qu'à faire fusiller les leurs. (1)

---

(1) Ce héros, célèbre parmi les chefs de l'armée

Cependant, les Vendéens passaient la Loire 1793.
à Varades, dont ils s'étaient assurés à l'avance, emmenant une partie de leur artillerie que le prince de Talmont avait sauvée. On était alors au 16 octobre 1793. Un grand nombre

---

vendéenne, était Bonchamp. Blessé à mort dans la bataille que le général l'Echelle venait de gagner, il arriva sur les bords de la Loire, au moment où une partie des Vendéens, furieux de leur défaite, et croyant qu'ils laisseraient toujours trop d'ennemis derrière eux, voulaient immoler cinq mille prisonniers républicains, renfermés dans l'église de Saint-Florent. Les canons avançaient déjà pour mitrailler ces malheureux. Bonchamp pouvant à peine parler, n'ayant plus qu'un souffle de vie, demanda, commanda leur grâce à ses officiers et à ses soldats: « *Grâce ! grâce !* s'écrièrent les Vendéens, après avoir entendu la dernière volonté de leur Bayard mourant, *sauvons les prisonniers ! Bonchamp le veut ! Bonchamp l'ordonne !* » On se hâta ensuite d'enlever Bonchamp, pour lui faire passer la Loire, afin qu'il pût expirer tranquillement de l'autre côté. Si les républicains l'eussent atteint, gouvernés par les ordres de la convention, ils eussent fusillé celui qui venait de sauver leurs camarades ! ! En pareil cas, quoique pût dire la convention, de quel côté étaient les brigands, et de quel côté les vrais Français ?

1793. de royalistes avaient avec eux leurs femmes, leurs mères ou leurs filles.

La Loire passée, l'armée catholique et royale recomposa son état-major qui avait beaucoup souffert dans les dernières affaires. D'Elbée, son généralissime, blessé mortellement, avait rétrogradé du côté de Noirmoutiers, île qui regardait le centre du pays insurgé, et dont Charette, ce chef devenu depuis si fameux, s'emparait alors, à la tête d'un corps de Vendéens. L'Escure, un autre de ses principaux généraux, continuait de l'aider de ses conseils; mais il ne la suivait que porté par des soldats, aussi blessé à mort, et ne pouvant paraître à la tête des troupes. M. de Larochè Jacquelin, déjà connu par ses services, fut nommé généralissime; Stofflet, major-général; le prince de Talmont, général de la cavalerie, et le chevalier Dulioux, adjudant-général.

L'armée républicaine voulut poursuivre les royalistes; mais les ayant rencontrés à Laval, elle essuya une défaite complète, où elle fit une perte immense en hommes, en bagages et en artillerie. L'armée Mayençaise y souffrit beaucoup.

Il serait difficile de se peindre la surprise que les nouvelles de la prise de Noirmoutiers

par Charette, du passage de la Loire par le reste de l'armée Vendéenne, et de la défaite des républicains à Laval, produisirent sur la convention, qui, naguères, avait entendu Barère s'écrier à sa tribune, au nom du comité de salut public, *qu'il n'y avait plus de Vendée.* Le même orateur chercha cependant à calmer les inquiétudes du parti et à excuser le comité par un de ces discours captieux et perfides que l'on vit tant de fois sur ses lèvres. On y remarqua, entre autres, les phrases suivantes qui étaient bien loin de peindre au vrai l'état des affaires dans l'ouest, et les causes du danger où la république se trouvait : « Tout a changé par le défaut d'ac- » tivité et d'énergie dans les mesures, par » le manque d'intelligence et d'ensemble » dans leur exécution. 1793.

» *Victoires simulées*, *prises mensongères*, » *demi-succès exagérés*, *récits fabuleux*, tout » aura sa place, et la nation sera vengée.

» Il approche ce jour où le comité, d'une » main assurée, déchirera le voile épais qui » couvre toutes ces intrigues lointaines, » toutes ces manœuvres locales, *toutes ces* » *trahisons militaires*, toutes ces ambitions » diverses des généraux, toutes ces passions » minutieuses d'une foule d'agens qui ont

1793. » trop longtemps circulé dans les départemens
» rebelles. Administrations départementales,
» admininistrations militaires, états-majors,
» conseils de guerre, intrigans de tous genres,
» aristocrates de l'intérieur, et vous-mêmes,
» généraux, *vous serez tous marqués du sceau*
» *de la réprobation que vous méritez.* »

Ce discours épouvantable eut des suites très-sérieuses, et la convention répara ses revers militaires de l'ouest, *à la carthaginoise;* quelques-uns des officiers qui y commandaient furent livrés aux tribunaux, et condamnés à mort, comme traîtres à la patrie. Elle décréta cependant aussi des mesures pour parer aux résultats que pouvaient avoir ces revers. Jugeant que c'était une issue, et non un établissement que les Vendéens cherchaient en Bretagne, et que leur but était conséquemment de s'emparer d'un port de mer, elle arrêta l'organisation et la direction des rassemblemens formés dans les départemens de l'Orne et de la Sarthe, l'ordre aux généraux Sepher et Rossignol de couper aux royalistes, l'un le chemin de la mer par le Calvados et la Manche, l'autre par le département d'Ille-et-Vilaine; la mise en état de siége des places de Granville et de Cherbourg. Enfin des troupes durent être également postées de

manière à rendre aux royalistes la retraite 1793.
impossible, si, repoussés, ils tentaient de repasser la Loire.

Il est probable que toutes ces mesures eussent été inutiles, si dès le moment où ils se jetèrent sur la rive droite de la Loire, les Vendéens avaient eu pour but de marcher sur Granville qui devint plus tard l'objet de leur expédition. Il paraît que dans l'extrémité où les avaient réduits les succès des républicains dans la Vendée militaire, ils n'avaient fait ce mouvement qu'avec l'intention seulement de se porter en Bretagne, où on leur avait promis que leur présence ferait soulever tout le pays. Ils avaient déjà quelques Bretons parmi eux. En 1792, une conjuration terrible avait été ourdie dans la Bretagne, contre la révolution, par un des seigneurs du pays, Armand Ruffin, marquis de la Rouarie (*note* 4.). La découverte de cette conjuration, et la mort de son chef, l'avaient fait échouer; mais tous les élémens en existaient encore dans le cœur des habitans de la province, et le prince de Talmont, qui avait été un des principaux conjurés, croyait qu'à l'approche de l'armée vendéenne, la majorité des Bretons allait prendre les armes en sa faveur. Cependant il n'en arriva

1793. pas ainsi ; la contrée était couverte de troupes républicaines, et les autorités y exerçaient une surveillance trop exacte. Pendant dix jours, on attendit vainement l'effet des promesses du prince de Talmont à Laval (1). On s'avança encore jusqu'à Mayenne.

Ce fut alors qu'on parla de gagner la côte. Le prince de Talmont lui-même, appuyé par M. d'Autichamp, insista pour qu'on prît ce parti, au mépris de l'avis de ceux qui voulaient qu'on retournât sur ses pas, et que l'armée catholique et royale profitât de l'ascendant de la victoire qu'elle avait repris à la bataille de Laval, pour repasser la Loire et rentrer dans la Vendée. Le plan proposé par le prince de Talmont ne forçait point de renoncer à l'espoir de faire soulever la Bretagne : « Vous vous plaignez des Bretons, » dit-il aux membres du conseil de l'armée, » et nous ne sommes point encore dans leur

(1) Alors la discipline la plus exacte était observée dans l'armée vendéenne, quelques calomnies qu'aient fait circuler à cet égard les républicains. Un habitant de Laval, nommé *Desprez*, auquel un Vendéen avait volé un objet de peu de valeur, s'étant plaint au prince de Talmont, le soldat royaliste fut à l'instant fusillé.

» province. A Laval, n'avons-nous pas trouvé 1793.
» quelques secours? Les campagnes ne nous
» en préparent-elles pas de plus puissans
» encore ? En proposant de gagner la côte,
» je ne fais que reproduire les vues d'un chef
» que nous regrettons tous. Bonchamp vous
» a prouvé que nous n'aurions jamais de
» consistance par nous-mêmes ; qu'il nous
» fallait l'appui de l'étranger..... Il fallait
» passer la Loire plutôt. Qu'avons-nous fait
» dans la Vendée? Au lieu de nous emparer
» des Sables d'Olonne, nous n'avons même
» pu envahir Luçon faute d'accord. Main-
» tenant l'armée est une, et ne connaît
» qu'un seul chef..... L'Angleterre soutient
» la cause des rois ; ses dispositions nous
» sont favorables. La communication est
» établie entre Jersey et la Bretagne. Que
» nous demande-t-on ? D'occuper un point
» sur la côte pour favoriser le débarquement.
» Marchons donc vers Saint-Malo. Là, nous
» trouverons quelque issue, et nous décide-
» rons ce qu'il conviendra d'entreprendre. »

M. de Laroche Jacquelin eut penché pour que, par l'entreprise la plus hardie, on marchât sur la capitale. Il n'avait osé le proposer ouvertement, mais il semblait avoir cherché à en donner l'idée par les mots suivans : « Si

1793. » notre cause était désespérée, s'était-il » écrié, il ne nous faudrait que de l'audace : » nous marcherions droit sur Paris, nous » frapperions au cœur le colosse de la répu- » blique ; et si nous étions repoussés, nous » courrions prendre à dos l'armée du Nord, » tandis que les Autrichiens l'attaqueraient » en tête. » Ce parti désespéré eut peut-être été le meilleur. L'armée catholique et royale, qui comptait en combattans trente mille fantassins et douze cents chevaux, se serait indubitablement renforcée en traversant le Maine et le Perche, et l'on n'avait alors à Paris qu'une très-faible garnison et une garde nationale si mal armée qu'elle n'eut pu être d'aucun secours à la convention. Paris renfermait d'ailleurs à cette époque moins de partisans de la révolution que n'en présentaient les apparences. On y était déjà las de la tyrannie révolutionnaire, et on en eut secoué le joug avec empressement. Il aurait été plaisant aux royalistes, pendant que la convention cherchait à garantir les côtes, de venir ainsi rapidement s'emparer de la capitale, centre ordinaire de toute autorité. C'eut peut-être été un coup mortel porté à la république, principalement si on n'avait pas laissé le temps à la convention de fuir en emme-

nant le jeune roi Louis XVII, qu'on aurait alors proclamé, en lui donnant provisoirement un conseil de régence, dont les actes auraient porté un caractère bien autrement respectable que ceux des débris de la convention, s'il en était resté après la prise de Paris (1). Mais, comme dit le proverbe, on ne s'avise jamais de tout, et l'on a souvent sujet de s'en repentir. 1793.

Prenant le chemin de Saint-Malo, on marcha sur Dol par Ernée et Fougères. Après avoir battu les républicains, on entra à Fougères : on fit encore la faute de s'arrêter là quatre jours. Ce district avait été le berceau de la conjuration de la Rouarie. On n'en tira néanmoins pas de grands secours. Quelques rassemblemens obscurs, connus sous le nom de *petite Vendée*, s'étaient formés récemment aux environs de Vitré, entre Rennes et Fougères; mais les chefs vendéens dédaignèrent d'admettre dans leurs rangs des hommes qu'ils regardèrent plutôt comme des bri-

(1) Les têtes étaient montées sur un tel ton, du côté des républicains, que la convention n'aurait pas pu quitter Paris à l'approche des Vendéens, et que les Parisiens vaincus, elle se serait trouvée dispersée, et peut-être détruite en grande partie.

1793. gands, que comme des royalistes armés sérieusement pour la cause du trône et de l'autel. Ils y reçurent Putaud de la Baronnie, médecin de Fougères, qui se mit à la tête d'une troupe de paysans. Ce fut aussi dans cette ville que George Cadoudal, devenu depuis si fameux, et que nous avons vu périr à Paris, l'un des chefs d'une entreprise dont le but était de renverser Bonaparte, joignit l'armée vendéenne, à la tête d'une troupe de cent cinquante habitans du Morbihan. Dès qu'il eut connaissance du passage de la Loire par les Vendéens, il conçut le projet de les joindre. Ce fut n'ayant avec lui que cent cinquante hommes déterminés, mais mal armés, qu'il exécuta ce dessein. Il rencontra et combattit plusieurs fois les républicains en route.

L'armée royale prit encore deux jours de repos à Dol. Elle y reçut la visite de deux émissaires du gouvernement britannique, qui, apprenant sa marche, lui annonçaient des secours prompts et efficaces, en l'engageant à faire une tentative sur Saint-Malo ou sur Granville, pour favoriser le débarquement. On marcha sur Granville; mais il était en état de défense; et cependant si l'on ne parvenait à s'en emparer par un coup de main, on courait les plus grands

dangers. On avait fait la route avec trop de lenteur. De tous côtés des membres de la convention, en mission expresse, rassemblaient des troupes de ligne et organisaient des levées en masse. 1793.

Granville fut néanmoins attaqué avec la plus grande vigueur par l'armée royale, et le conventionnel Le Carpentier ne le conserva à son parti, qu'en mettant le feu aux faubourgs, dont les royalistes s'étaient déjà rendus maîtres. Cependant il est faux, qu'ainsi que la convention le fit publier alors, l'armée royale ait été entièrement détruite au siége de Granville : elle n'y perdit pas plus de quinze cents hommes ; et quelques jours après, elle gagna une bataille rangée à Antraïn sur les républicains commandés par les généraux Westermann, Marceau et Rossignol, et ayant à leur tête les commissaires de la convention Bourbotte et Prieur. Elle avait déjà, depuis le malheur de Granville, battu à Pontorson le général Tribout qui voulait lui couper le chemin de la retraite. Elle lui avait pris ses canons, ses bagages et ses drapeaux.

Quoi qu'on ait pu dire dans le temps, on n'eut dans cette occasion aucun reproche à faire aux Anglais. Aussitôt qu'il eurent une

1793. connaissance certaine de la marche de l'armée royale vers les côtes, lord Moira, nommé général en chef de l'expédition, et l'amiral Macbride, commandant de l'escadre qui devait y être employée, reçurent les ordres du roi, et firent avec empressement tous les préparatifs nécessaires. Lord Moira rassembla en toute hâte plusieurs régimens, organisa des compagnies d'artilleurs français, et s'entoura de quelques émigrés bretons qui connaissaient les localités. En peu d'heures, soixante navires de transport et vingt vaisseaux de ligne, abondamment pourvus de munitions de tous genres, furent chargés de troupes. Cette flotte sortit des ports de l'Angleterre, aussitôt que le vent le permit. D'après les avis apportés par les émissaires qui avaient conféré avec les chefs royalistes à Dol, elle longea, pendant plusieurs jours, la côte de la presqu'île normande, et si elle ne fit point de descente, c'est qu'aucun des signaux convenus ne la mit en mesure d'en effectuer. Le retour d'un aviso expédié à l'amirauté, ayant apporté au général en chef l'ordre de gagner la rade de Guernesey, plusieurs émissaires furent encore expédiés par lui sur la côte de Bretagne. On sut bientôt que les royalistes n'a-

vaient pu parvenir à s'emparer de Granville. 1793.
Cependant quelques gazettes françaises, parvenues à lord Moira, l'ayant faussement fait croire à la marche d'une colonne de Vendéens sur Caen, il remit à la voile, et longea de nouveau les côtes de Normandie. Il ne regagna enfin les ports d'Angleterre, que lorsque ses émissaires lui firent parvenir, vers le commencement de janvier, la nouvelle de la défaite entière de l'armée royale qui eut lieu au Mans, le 12 décembre.

Si, après la victoire d'Antrain, l'armée royale eût repris le chemin des côtes, comme le voulut vainement son chef, cette persévérance du général anglais aurait pu rétablir ses affaires. C'est donc aux Vendéens, et non pas aux Anglais, qu'il faut attribuer la fin déplorable de ce grand mouvement des royalistes de l'Ouest. S'obstinant à vouloir regagner la Loire, ils allèrent presque tous périr au Mans, où ils furent vaincus, autant par la faim et la fatigue que par le fer des républicains : si, vainqueurs à Antrain, ils eussent remonté vers les côtes de la Normandie, les secours que leur auraient fourni sur ce point les Anglais, auraient rendu nul pour les républicains, le petit avantage de Granville, qui n'était quelque chose après

1793. tout, que par le prix que les royalistes eussent attaché à la possession de cette ville. Cet échec reçu, les soldats de Laroche Jacquelin n'en étaient même pas réduits à s'éloigner de la côte. « Encore un moment de persé-
» vérance, leur criaient leurs chefs, et nous
» trouverons le salut sur ce rivage ; la Pro-
» vidence nous secondera ; la flotte anglaise
» couvre les mers ; des secours vont arriver :
» qu'avons-nous à craindre ? Ici nul ennemi
» n'ose combattre en rase campagne ; cette
» presqu'île est féconde, sa position est heu-
» reuse, et nous pourrons nous y maintenir,
» en attendant les renforts qui assureront
» nos succès. »

La défaite du Mans, complétée par celle de Savenay, où les derniers soldats vendéens de l'expédition de Granville furent dispersés et écrasés, ruina entièrement l'armée catholique et royale. A peine vit-on échapper à la mort trois ou quatre mille hommes de cette armée qui avait envahi plusieurs départemens, pris douze villes, gagné sept batailles (1) et enlevé cent pièces de canon.

(1) Une de ces batailles, dite de Corou, fut gagnée sur ce Santerre que nous avons vu jouer un rôle à Paris, et ce ne fut pas la moins honteuse pour les républicains.

Quand ses débris succombèrent, ils étaient sur le bord de la Loire : mais point de ponts, point de bateaux ; on construisit de frêles radeaux avec tous les matériaux que l'on put trouver. Ces radeaux inspirèrent si peu de confiance, que presque personne n'osa s'en servir. Ce fut en donnant, à ce sujet, l'exemple à ses soldats, que Laroche Jacquelin échappa aux républicains. 1793.

Le plus grande partie des autres chefs devint leur victime. Tous montrèrent, en mourant, le plus grand courage : on ne pouvait pas attendre moins d'eux, après la manière dont ils s'étaient conduits dans toutes les occasions. Ce fut dans les environs de Laval et de Fougères que le prince de Talmont, échappé au carnage des derniers combats, fut arrêté ; il était déguisé en paysan. La fille d'un aubergiste qu'il avait sauvée, ainsi que son père, lors du passage victorieux de l'armée vendéenne à Fougères, le perdit sans le vouloir, en s'écriant à sa vue : « Dieu ! c'est le prince de Talmont ! » Conduit devant le général Beaufort, à la première question qui lui fut faite, il jeta par terre son bonnet de paysan, et répondit avec fierté : « Oui, je suis le prince de Talmont ; soixante-

1793. huit combats avec les républicains ne m'ont jamais inspiré la moindre frayeur. » Ce fut à un officier, nommé Huard, qui, ne le connaissant pas, lui demandait le motif de son opinion politique, qu'il répondit ces belles paroles que j'ai déjà citées en partie : « Je suis prince, seigneur de Laval et de Vitré; je devais servir mon roi, et je ferai voir, par ma mort, que j'étais digne de défendre le trône. » Le général Beaufort, qui lui montrait des égards et de l'humanité, ne l'eut pas longtemps à sa disposition. Le commissaire conventionnel Esnue Lavallée, n'ayant pu lui arracher aucun aveu, lui dit un jour avec colère, dans le plat langage des gens de son parti : « Tu es un aristocrate, et je suis un patriote — Tu fais ton métier, et moi mon devoir, » lui répondit noblement le prince. Il vécut pendant deux mois, misérablement, dans les cachots de Rennes. Au bout de ce temps, on le transféra, quoique dangereusement malade, à Vitré, et ensuite à Laval, où il fut exécuté devant l'entrée principale de son château. C'était un très-bel homme, et il ajoutait à toutes les qualités morales qui le rendaient digne de commander à ceux qui voulaient

marcher sur les traces des soldats de Henri IV, 1793.
l'avantage d'être l'un des plus braves soldats de l'armée royale.

Péraulť, autre chef, s'était rendu volontairement après la défaite. Le comité révolutionnaire d'Ernée l'envoya au supplice, malgré ce même général Beaufort dont je parlais tout à l'heure. On voulut le faire mettre à genoux, et lui bander les yeux pour le fusiller : « Non, dit-il, je sais affronter la mort ; je ne regrette, en quittant la vie, que de voir des Français transformés en assassins. »

Le général Beaufort n'était pas le seul des militaires de la convention à qui ces exécutions, répétées par milliers, inspirassent de la répugnance. Républicains par fatalité plutôt que par opinion, une partie des soldats de l'armée victorieuse au Mans, fit aux débris de l'armée vaincue, le moins de mal qu'elle put. Les soldats des anciens régimens d'Aunis et d'Armagnac, auxquels les républicains durent principalement le gain de la bataille du Mans, s'emparèrent de plusieurs Vendéennes de distinction, sous prétexte d'en faire leur proie, et les sauvèrent ensuite, au risque de se perdre eux-mêmes, et après les avoir fidèlement respectées. Les grands instrumens des cruautés

1793. des commissaires conventionnels aux armées de l'ouest, étaient des brigands dont les jacobins s'étaient servis à Paris pour faire proscrire le parti de la Gironde, dans les journées du 31 mai et 2 juin, et qu'ils envoyèrent ensuite, pour s'en défaire, combattre les Vendéens, avec une gratification de cinq cents francs. Le reste des soldats républicains les appelait, par dérision, *les héros de cinq cents livres.*

Les chefs les plus marquans de la grande armée vendéenne, qui échappèrent à son désastre, furent MM. Laroche Jacquelin, d'Autichamp, Stofflet, Fleuriot, Rostaing, Scépeaux, Beauvollier l'aîné.

L'entière destruction de l'armée vendéenne
1794. qui avait traversé la Loire, permit aux commissaires de la convention d'envoyer des renforts considérables aux généraux Dutruy et Haxo, qui, pendant tout le temps de l'expédition de Bretagne, avaient lutté avec désavantage, dans la Vendée proprement dite, contre Charette, devenu célèbre par son courage et son activité. Bientôt les républicains se virent en état de former le siége de Noirmoutiers, après s'être entièrement rendus maîtres du Marais. L'infortuné d'Elbée s'y était retiré, grièvement blessé, comme je l'ai dit plus haut, aux dernières affaires

d'outre-Loire. Ses blessures, au reste, le 1794.
mettaient hors d'état de commander la garnison, forte tout au plus de quinze à dix-huit cents hommes, et ayant à sa tête le nommé Alexandre Pinaud, chef des rassemblemens de Légé. La conservation de Noirmoutiers eût été de la plus grande importance pour les Vendéens. Située à la pointe nord-ouest de la Vendée, l'île de Noirmoutiers ferme au sud la baie de Bourgneuf. Elle contient sur une superficie de trois lieues, près de six mille habitans. Son territoire est un des plus fertiles de la Vendée, et peut-être de la France entière. Elle n'a qu'un port, embarcadaire qui se remplit de sable; mais la rade, du Bois de la Chaîne, près de l'île, est sûre. Si les Anglais, tout entiers à l'expédition de Granville, n'avaient point encore porté des secours à Noirmoutiers, ils pouvaient en porter plus tard.

Cependant les royalistes ne furent pas plus heureux dans la défense de ce point essentiel de la côte de la Vendée, qu'ils ne l'avaient été dans leur marche sur Granville. Abandonnée à ses seules forces, et attaquée à la fois par mer et par terre, l'île de Noirmoutiers fut prise en un seul jour. Il est vrai de dire que les Vendéens ne montrèrent pas, ce jour-là,

1794. le courage qu'on était accoutumé à leur voir. Par suite de l'attaque, poussés jusque sous les murs de Noirmoutiers même, et sommés de se rendre à discrétion, ils mirent bas les armes. Cette faiblesse, qu'il faut attribuer moins aux soldats qu'aux chefs, parmi lesquels ne pouvait figurer d'Elbée, à cause de ses blessures, ne leur sauva néanmoins pas la vie. Ils furent tous livrés à la mort par les commissaires conventionnels, qui, contre l'espèce de capitulation intervenue entre les vainqueurs et les vaincus, alléguèrent leur mandat, la nécessité de se conformer aux décrets de la convention, et le besoin d'un grand exemple. Avant de prononcer l'arrêt des prisonniers, on tenta de leur surprendre des aveux en leur promettant la vie. Ceux qui eurent la lâcheté de céder à cet appât trompeur, n'en furent pas moins immolés ensuite. D'Elbée mourut comme il avait vécu, sans peur et sans reproches. Le général en chef Turreau, le traitant avec tous les égards qui lui étaient dus, le questionnait sur la situation politique des Vendéens, sur leurs projets, sur leurs ressources : « Général, lui » répondit d'Elbée, vous n'avez pas sans » doute le projet d'obtenir de moi le secret » de mon parti! Que d'autres achèvent de se

» déshonorer; quant à moi, j'ai prouvé que 1794.
» je ne redoutais point la mort. » Mourant, il fut porté sur un fauteuil au pied de l'arbre de la liberté. Son épouse, madame Maurin, qui lui avait donné sa maison pour asile, Alexandre Pinaud et plusieurs autres chefs furent fusillés en même temps que lui.

La mort du généralissime Laroche Jacquelin suivit de près celle de d'Elbée. Laroche Jacquelin mourut en soldat plutôt qu'en général. Après un combat, près de Trémentine, où il avait eu l'avantage, il s'abandonna imprudemment à la poursuite des républicains. Il fut tué d'un coup de fusil, par un grenadier qu'il poursuivait avec acharnement, et qu'il sommait de se rendre.

Un autre chef vendéen, de grande réputation, nommé La Cathelinière, subit en assez peu de temps encore, le sort de d'Elbée et de Laroche Jacquelin. Au reste, la mort ne ménageait guère plus les officiers supérieurs de l'armée républicaine. Le général Moulin, blessé à Chollet, dans une affaire où Stofflet l'avait battu, et se voyant prêt à tomber entre les mains des royalistes, s'y était brûlé la cervelle. Le général Haxo, le plus terrible adversaire de Charette, et le conquérant de l'île de Noirmoutiers, ne tarda point à suc-

1794. comber aussi : ce fut dans une affaire décisive qui se termina à l'avantage des royalistes, et qui fut la dernière de la campagne d'hiver par laquelle les républicains avaient tenté vainement de soumettre la Vendée, après leurs succès d'outre-Loire. Charette estimait Haxo, et avait ordonné qu'on respectât ses jours après sa défaite; mais il fut impossible de désarmer cet officier, qui aima mieux se faire tuer que de se rendre. On était alors au 19 mars 1794.

Les Vendéens, à cette époque, restèrent définitivement maîtres de leur pays, dont on s'était vainement efforcé, par toutes sortes de moyens, de s'emparer. Douze colonnes républicaines, qu'on y avait lancées avec l'ordre d'égorger, de piller et de brûler tout ce qui se trouverait sur leur passage, jusqu'au point central où elles devaient se réunir, afin de détruire ainsi totalement les insurgés, n'avaient point réussi dans le principal but de leur mission. Coupées en tous sens par les royalistes qui combattaient par bandes, et sans plan de campagne fixe, elles ne purent parvenir à les pousser devant elles jusqu'à ce point central où l'on croyait ainsi réunir et écraser les derniers débris des différens corps vendéens. Le lendemain les colonnes ré-

publicaines voyaient sur leurs flancs ceux 1794.
de ces corps qu'elles avaient eus la veille en tête. Un peu plus tard encore, et ces mêmes royalistes reparaissaient sur un autre point, après s'être recrutés et renforcés de tous ceux des habitans du pays que la dévastation et l'incendie de leurs maisons condamnaient à errer çà et là. On marchait à eux : s'ils ne se sentaient point en forces ou en dispositions, car souvent ils livraient avec succès de véritables combats, ils se dispersaient aussitôt, pour se réunir au bout de quelques heures, et donner à quelques lieues en avant ou en arrière, de nouvelles inquiétudes. Au fait de ce genre de guerre, que la disposition du terrain rendait extrêmement facile, tous les chefs vendéens s'en faisaient un jeu, et pardessus tous brillait encore Charette, que cette campagne d'hiver eut seule immortalisé. « Ce n'est pas une chose aisée, avait écrit le » général Haxo à la convention, de trouver » Charette, encore moins de le combattre. » Il est aujourd'hui à la tête de dix mille » hommes, et le lendemain il erre avec une » vingtaine de soldats. Vous le croyez en face » de vous et il est derrière vos colonnes ; il » menace tel poste dont il est bientôt à dix » lieues. Habile à éluder le combat, il ne

1794. » cherche qu'à vous surprendre, pour égor-
» ger vos patrouilles, vos éclaireurs, et en-
» lever vos convois, etc. etc..... »

Ce fut cependant dans une petite bataille rangée, que lui livra Charette, que périt ce même Haxo qui avait terminé sa lettre par ces paroles devenues prophétiques : « Il périra de » ma main, ou je tomberai sous ses coups » ; à la différence près que le général républicain ne tomba pas sous les coups du général royaliste, qui avait défendu, lui, qu'on portât la main sur son adversaire, dont il estimait la valeur, quelque mal qu'elle fût employée.

Après ce mois de mars 1794, les généraux de la convention dans la Vendée, se virent réduits à se tenir sur la défensive. Des camps retranchés furent la manœuvre qu'ils opposèrent aux royalistes. Encore deux de ces camps retranchés furent-ils forcés dans la première quinzaine de septembre, ceux de la Roulière et de Fréligné. La gloire de cette double expédition appartint à Charette. Les républicains avaient espéré par leurs camps retranchés, resserrer peu à peu et affamer les différentes troupes des royalistes.

A cette époque du mois de septembre, la convention trouva dans le nouveau système de son gouvernement, un véritable moyen

de terminer la guerre civile de la Vendée; ce 1794.
fut de proposer la paix aux Vendéens, en flattant leur amour-propre par quelques concessions. Après la révolution du 27 juillet, de telles négociations pouvaient être ouvertes de la part des républicains, puisqu'ils déclaraient ne vouloir désormais régner que par la persuasion et la douceur : mais il ne convenait guère aux royalistes de s'y prêter. Il leur fallait affecter, au contraire, de n'entendre à aucun accommodement qui n'eût pour objet positif et immédiat le rétablissement de la royauté en France. Des proclamations fermes et énergiques, parties des lieux où le drapeau blanc n'avait cessé de flotter, eussent alors rappelé avec fruit à l'universalité des Français, que le gouvernement républicain ne s'était établi chez eux que par la terreur, et qu'il devait entièrement tomber avec elle. Une attitude respectable prise à cette époque par les royalistes de l'ouest, aurait peut-être suffi, en effet, pour ébranler jusques dans ses fondemens, l'édifice révolutionnaire, et rallier d'opinion la presqu'unanimité de nos compatriotes, sinon à la monarchie de 1788, du moins à la monarchie de 1791. Un débarquement d'émigrés, ayant à leur tête un prince français, sage à la fois

1794. et utilement entreprenant, eut facilement achevé l'ouvrage, et déterminé le mouvement général qui seul pouvait rendre à la France l'état fixe auquel nos pères ont dû si longtemps leur bonheur.

1795. Ce qui fit en partie réussir la négociation entamée par la convention avec les Vendéens, ce fut sans doute la division qui s'était mise entre les chefs de ceux-ci, par la jalousie du commandement. Charette et Stofflet, entre autres, étaient devenus ennemis, et ne songeaient plus qu'à se tendre des piéges et à se donner des embarras. Les négociateurs s'adressèrent principalement à Charette, comme au plus puissant des chefs vendéens. Il parut, dès le premier moment, disposé à entrer en pourparlers, pourvu qu'il fût question d'un traité de paix, et non d'un amnistie. Stofflet répondit par une proclamation terrible aux envoyés des commissaires conventionnels. « Français, s'écriait-il en terminant » cette proclamation, si vos vœux étaient » sincères, si vos cœurs, par un retour inespéré, s'élevaient vers le ciel pour une paix » durable, nous vous dirions : rendez à l'héritier du dernier de nos rois, son sceptre » et sa couronne ; à la religion son culte et » ses ministres ; à la noblesse son bien et

» son éclat; au royaume entier son antique 1795.
» constitution. Sans ces conditions indispen-
» sables, nous méprisérons une amnistie que
» le crime ne doit jamais offrir à la vertu,
» nous braverons vos efforts et vos menaces.
» Aidés de nos fidèles et généreux soldats,
» nous combattrons jusqu'à la mort, et vous
» ne régnerez que sur la tombe du dernier
» d'entre nous. » (1)

L'opposition de Stofflet parut être pour Charette une raison de presser la conclusion du traité. Il fut bientôt signé à la Jaunais. Il consistait, d'une part, en cinq arrêtés séparés, souscrits par les commissaires conventionnels; de l'autre, en une déclaration de Charette, de ses principaux officiers et des chefs du centre. La convention nationale garantissait aux Vendéens, par les cinq arrêtés, le libre et paisible exercice de leur culte; elle accordait à Charette deux millions pour

(1) Le commissaire général de l'armée de Stofflet, que l'on soupçonne d'avoir été l'auteur des proclamations et autres écrits qui en émanaient, était alors le nommé Bernier, curé de Saint-Laud, qui fut longtemps l'âme du parti royaliste dans l'ouest, et que nous avons vu cependant devenir évêque sous la domination de Bonaparte.

1795. les frais de la guerre, et un corps de deux mille gardes territoriaux, composés d'habitans du pays, *à la solde du trésor public*; elle accordait également des secours et indemnités aux Vendéens, qu'elle exemptait, en outre, des impôts, des levées et réquisitions; elle leur assurait aussi la possession de leurs propriétés, et donnait main levée du séquestre à ceux qui se trouvaient inscrits sur les listes d'émigration. (1).

A ce prix, Charette et les chefs des insurgés du centre reconnaissaient la convention nationale, et prenaient l'engagement de ne plus porter les armes contre la république. Après avoir déclaré que leur résistance n'était due qu'au despotisme, aux injustices et aux odieuses vexations d'un gouvernement oppressif, ils ajoutaient : « Enfin, ce régime de sang a disparu, et les coryphées de la secte impie qui a couvert la France de deuil, ont payé de leur tête, tant de crimes. Le représentant Ruelle, ami de l'humanité et des lois, est venu parmi nous apporter des paroles de paix; d'autres représentans lui ont été

(1) Voir, pour ces cinq arrêtés, les pièces justificatives de l'intéressant ouvrage de M. Alphonse de Beauchamp, sur la guerre de la Vendée.

adjoints : nous leur avons fait connaître à 1795.
tous, nos intentions, et le désir d'une pacification sincère, garantie par l'honneur. Une fois réunis, nous avons encore mieux senti que nous étions Français, que le bien général de notre patrie devait seul nous animer. D'après ces sentimens, nous déclarons solennellement à la convention nationale et à la France entière, *que nous nous soumettons à la république française, une et indivisible ; que nous reconnaissons ses lois, et que nous prenons l'engagement formel de n'y porter aucune atteinte.* »

Quoi qu'en put dire Charette, une amnistie eut mieux valu qu'un tel traité de paix, en ce qu'elle eut entraîné un désaveu moins absolu et moins honteux des principes sacrés pour lesquels les royalistes du Poitou avaient jusqu'alors combattu. Ce transfuge célèbre ne fut pas non plus à même de soumettre à la république tous ceux qui avaient servi sous lui. Beaucoup allèrent se réunir à Stofflet, qui, pendant que son compétiteur faisait une entrée solennelle à Nantes, à la suite des commissaires conventionnels, le 26 février, essayait de ranimer le courage des royalistes et de faire tête aux républicains. Il n'y réussit cependant pas longtemps. Il lui fallut employer la force pour faire prendre les armes à

1795. une très-petite partie des paysans de l'Anjou. L'exemple de Charette avait façonné tout le monde à l'idée d'une paix avec les républicains. Il n'y avait d'ailleurs plus de persécutions depuis la révolution du 27 juillet, et avant cette époque les persécutions fournirent plus d'un soldat aux chefs vendéens : on fuyait sous leurs drapeaux, quelque périlleux qu'ils fussent, la mort certaine dont on eût été frappé chez soi. Ceux des chefs vendéens qui avaient pactisé avec les commissaires conventionnels, pour surcroît de mal répandaient dans tout le pays la nouvelle qu'ils avaient obtenu, dans le traité, des articles secrets qui assuraient pour une époque plus reculée, le rétablissement de la monarchie.

Stofflet, ne commandant plus qu'à des hommes arrachés par contrainte à leurs foyers, battu dans toutes les rencontres, et voyant les colonnes républicaines qui le poursuivaient, guidées par d'anciens chefs vendéens, fut donc bientôt obligé lui-même de mettre bas les armes et de reconnaître la république. Il le fit vers le 4 mai, s'excusant de la lenteur qu'il avait mise à se soumettre, sur l'obligation où il s'était cru de consulter, avant tout, le vœu du peuple, dont les intérêts lui avaient été confiés, et celui des chefs

de l'armée catholique et royale de Bretagne. 1795.
Ce sont les soldats de cette armée catholique et royale de Bretagne, que dans l'intérieur de la France nous avons connus sous le nom de *Chouans*. Je vais parler de la manière dont elle se forma, et dire dans quel état elle se trouvait à l'époque de la révolution où je suis arrivé.

La mort du marquis de la Rouarie avait 1793.
empêché la conjuration, tramée en Bretagne contre la révolution, d'éclater; mais tous les élémens de cette conjuration existaient encore. Si quelques chefs avaient péri, si d'autres avaient émigré, il en était aussi qui se tenaient cachés dans le pays, et qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour mettre à exécution les desseins de l'auteur de la conspiration. Ces chefs, loin de laisser se rompre les espèces de liens fédératifs qui unissaient entre eux les simples conjurés, cherchaient sans cesse à augmenter, du fonds de leurs retraites, le nombre de ces conjurés, et ils ne manquaient pas, pour y parvenir, d'agens sûrs et habiles.

Leurs plus grandes forces étaient surtout dans cette partie de la Bretagne qui borne la Normandie et le Maine, entre Vitré, Fougères et Laval. Cette portion de territoire

1793. était peuplée d'hommes qui, avant la révolution, faisaient à main armée la contrebande du sel. Réduits à la misère par la suppression de la gabelle, le marquis de la Rouarie se les était facilement attachés. Pour se soustraire aux persécutions qui suivirent la mort de leur chef, la plupart de ces hommes avaient cherché un refuge dans des souterrains et au fond des forêts. A mesure que la révolution faisait des progrès, ils y avaient été successivement joints par les jeunes paysans qui cherchaient à se soustraire au recrutement des armées républicaines, et par les proscrits des différens partis. La victime du 31 mai 1793 y dormait à côté de celle du 10 août 1792, prête à la secourir et à en être secourue.

On ne sortait que la nuit pour se procurer des alimens; et quand on ne rencontrait rien qui appartînt à la république, il fallait, hélas! qu'on s'adressât aux voyageurs. Les premiers de ces réfugiés dont les troupes parvinrent à s'emparer, furent punis comme des malfaiteurs ordinaires. Leur rassemblement le plus nombreux était dans la forêt du Pertre, entre Vitré et la Gravelle. Voici d'où leur vint le nom de Chouans.

Quatre frères appelés Cottereau, contre-

bandiers à Saint-Ouen-des-Toits, près La- 1793.
val, avaient coutume de ne se montrer que la nuit, et de contrefaire, pour se reconnaître, le cri du *chat-huant*. On les avait nommés, de là, *Chouans*, par corruption du mot chat-huant, que les paysans du Maine et de la Bretagne prononcent ainsi. Ces quatre frères se firent remarquer des réfugiés de la forêt du Pertre où ils s'étaient aussi retirés, par leur force physique et leur audace. Un d'eux fut élu chef du rassemblement, et donna à ceux qui le composaient les signes de reconnaissance qui n'avaient alors servi qu'à lui et à ses trois frères. De là leur vint la dénomination de *Chouans*, que les républicains étendirent en peu de temps à tous les royalistes de la Bretagne.

Tous n'étaient pas cependant commandés par le chef du rassemblement de la forêt du Pertre. Les insurgés de l'arrondissement de Fougères obéissaient au jeune Piquet-Dubois-Guy, jeune gentilhomme de l'âge de dix-sept ans, dont les propriétés touchaient au château de la Rouarie. L'immense forêt de Lorges, vers le Morbihan, était le département de Bernard-de-Villeneuve; et le comte de Labourdonnaye de Koetkeudeuc, le chevalier de Silz et le comte de Boulainvil-

1793. lers aspiraient au commandement général du Morbihan. Ce dernier département était une des parties de la Bretagne qui offrait le plus de ressources au royalisme. Dès les premiers momens de la révolution on y avait résisté ouvertement à ses actes : les prêtres insermentés y exercèrent le culte sans interruption ; on y refusa nettement de recevoir les assignats, ainsi que la monnaie d'or et d'argent marquée au nouveau coin.

Quoi qu'il en pût être du commandement des autres parties de la Bretagne, il est certain que les quatre frères *Chouan* dirigeaient les attaques qui eurent lieu aux environs de Vitré, dans le courant de juin 1793, et qu'à cette époque ils avaient assez de monde sous leurs ordres pour pousser des partis jusques sur la route de Rennes, à trois lieues de cette ville. Mais vers la fin de cette même année, lorsque les Vendéens traversèrent inopinément la Loire, ce n'était déjà plus ces quatre frères qui figuraient à la tête des Chouans de la forêt du Pertre ; ils y avaient été remplacés par un personnage infiniment plus important qu'eux, et qui devait jouer un bien plus grand rôle : je veux parler du comte de Puisaye.

Le comte de Puisaye était d'une famille

qui occupait un rang distingué parmi la noblesse de la province du Perche. Successivement officier de cavalerie et député aux états-généraux, il se trouva placé, en 1792, à la tête de la garde nationale du district d'Evreux. On sait quel fut alors le cours des événemens. Le comte de Puisaye, qui, dit-on, avait été jusqu'à un certain point partisan de la révolution, projeta de lever en faveur de l'infortuné Louis XVI, une armée en Normandie. 1793.

Cette armée s'organisait sans bruit, lorsque la révolution du 31 mai 1793 survint. La Normandie toute entière parut vouloir se soulever en faveur du parti républicain qui avait été vaincu dans cette journée. Le comte de Puisaye fut entraîné par ce mouvement général, qui, au reste, pouvait d'autant mieux faciliter ses desseins particuliers, que les forces qu'on levait devaient être commandées par le général Wimphen, auquel il avait aussi destiné la conduite de son armée royaliste.

L'armée républicaine de la Normandie, dissipée, le comte de Puisaye qui avait eu le commandement de son avant-garde, se retira en Bretagne, ayant avec lui un nommé Focard, jeune chirurgien qui lui avait voué un

1793. attachement sans bornes. Il espérait trouver encore là quelques bataillons levés en faveur des proscrits du 31 mai. Au moment même où il arrivait on licenciait ces bataillons, et le parti dominateur de la convention triomphait en Bretagne comme en Normandie. Il se réfugia avec le fidèle Focard au château de Couesbot, près Ploermel. Un billet anonyme l'engagea bientôt à quitter cet asile : il allait gagner Ploermel, lorsqu'un messager l'informa que sa tête y était mise à prix.

Suivant la route de Rennes, Puisaye fut généreusement recueilli par une famille patriarchale qui habitait une petite ferme. Il resta quelque temps dans son sein. Cette ferme était située dans un vallon, au pied d'une éminence d'où il était facile de découvrir au loin tout ce qui pouvait en approcher ; position précieuse pour un proscrit qui devait sans cesse avoir l'oreille et l'œil aux aguets ! A son départ, le bourg auquel tenait cette ferme, se remplit de soldats. Une jeune fille courut sur ses pas pour l'en intruire, afin qu'il précipitât sa fuite : « Dieu est avec » vous, lui dit-elle.....; un temps viendra » que vous nous défendrez ; il ne sera pas » permis que les républicains soient toujours » les plus forts. » Ces dernières paroles frap-

pèrent Puisaye, à qui ses propres réflexions 1793.
avaient déjà fait sentir qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté en France, qu'à la tête d'un parti.

Du bourg de Princé, près Vitré, qu'il choisit pour centre de ses opérations, il eut bientôt fixé sur lui les regards des paysans de la Bretagne, qui, pour combattre la révolution, ne demandaient que des armes et un chef. Il se fit, assure-t-on, passer d'abord pour un proscrit du sang royal qui fuyait la tyrannie de la convention. Ses agens le nommaient le comte Joseph. Peu de personnes le voyaient; mais celles qui obtenaient la faveur d'être admises devant lui, ne le quittaient qu'avec une prévention favorable qui ne donnait encore que plus de crédit à son nom mystérieux. *Le comte Joseph* avait des manières nobles, un abord gracieux; il parlait avec autant de facilité que d'énergie. Au reste il ne se présentait pas non plus comme un homme dépourvu de moyens et entièrement abandonné à lui-même. Il pouvait disposer d'une somme considérable dont il savait se servir à propos pour faire des largesses utiles. Il insinuait, en outre, qu'il avait des pouvoirs pour insurger et réorganiser la France; parlait, mais avec une sorte

1793. de réserve, des dispositions du gouvernement britannique, et se disait même en relation avec l'empereur d'Allemagne.

Il reçut bientôt, des Chouans de la forêt du Pertre, l'invitation de venir se mettre à leur tête. Il partait pour s'y rendre, accompagné de Focard et d'un colonel nommé le Roy, lorsqu'une femme, dépêchée de Rennes, lui annonça que l'armée de la Vendée avait passé la Loire, et se portait sur Laval. Le comte de Puisaye voulait que les Vendéens, au lieu de se diriger sur la Normandie, marchassent sur Rennes. Il leur en fit parvenir l'avis par une demoiselle Hamelin, jeune héroïne disposée à braver avec joie tous les dangers pour servir le roi. Dans sa lettre, Puisaye garantissait aux généraux de l'armée catholique et royale du Poitou, que s'ils marchaient sur Rennes, la province entière deviendrait pour eux, en quinze jours, une conquête que toutes les forces de la république seraient ensuite incapables d'arracher à la royauté ; il ajoutait que la prise de cette ville, en refoulant l'armée républicaine au fond de la Basse-Bretagne, réunirait cinquante mille Bretons aux forces de la Vendée, et leur livrerait sans opposition quatre-vingts lieues de côtes.

Les généraux vendéens ne voulurent point 1793.
adopter ce plan. Ils invitèrent seulement, d'une manière très-instante, le successeur de la Rouarie à venir se joindre à eux. Le comte de Puisaye eût vainement tenté de résister. Il se fût fait abandonner par le parti qu'il commençait à se former en Bretagne. Le passage des Vendéens avait électrisé dans cette province toutes les têtes royalistes; et la nuit les routes étaient couvertes de Chouans isolés qui allaient se rallier à l'armée vendéenne.

Le comte de Puisaye, par malheur ou à dessein, n'ayant pu réussir à rejoindre cette armée, rentra dans la forêt du Pertre. Là, pendant que ses hommes revenaient peu à peu de l'expédition malheureuse de Granville, il reprit son plan d'organisation. Il croyait qu'il fallait former au sein de la Bretagne différens corps sédentaires pour harceler continuellement l'ennemi. Ces corps, éparpillés dans un pays couvert et coupé, devaient promptement lui faire perdre l'avantage qui résulte d'une tactique régulière, et de l'usage du canon et de la cavalerie. Il projetait aussi d'établir une division toujours active, formée d'hommes déterminés, proscrits et intéressés à multiplier leurs forces en les unissant. Ce corps, destiné à se porter,

1793. tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, devait, suivant le besoin, renforcer tour-à-tour toutes les divisions sédentaires, et étendre l'insurrection dans toutes les parties de la Bretagne. « Ce plan, disait le comte de Puisaye à ses coopérateurs, nous préservera » d'une défaite totale. Les habitans des campagnes se formeront aux combats; alors il » sera possible, et de se maintenir en masse, » et d'entreprendre de plus grandes choses; » alors les royalistes des provinces voisines » imiteront notre exemple, et l'on verra s'organiser ainsi de proche en proche tous les » départemens de l'ouest jusqu'aux portes » de Paris. Ne serait-ce donc pas avoir assez » fait que de pouvoir ouvrir aux princes français et aux émigrés l'entrée d'une province » devenue inexpugnable par ses propres forces, et d'avoir à leur offrir les moyens » de rendre aux Bretons leur constitution, » pour prix de leurs services? La position » avantageuse de la Bretagne donne aussi » l'espoir d'une coopération efficace de la » part de l'Angleterre, qui, menacée d'une » invasion, trouverait dans la résistance du » parti royaliste, une diversion utile. »

Il lia tout son monde, par un serment que termin aient ces mots ;

« Je jure de respecter les personnes et les 1791.
» propriétés, et de ne pas souffrir qu'il y soit
» porté atteinte, sinon dans le cas d'une
» défense nécessaire, et sous la condition
» d'une juste indemnité. »

Les Chouans du Pertre s'étaient construit des cabanes dans l'épaisseur de la forêt, au moyen de quelques piquets enfoncés en terre et entrelacés de branchages. La partie supérieure, formée de longues perches croisées et liées ensemble par l'extrémité, était recouverte de gazon, ce qui la rendait impénétrable à la pluie. Le comte de Puisaye voulait que chacune de ces cabanes contînt sept hommes, dont l'un était le chef des six autres. Chaque réunion de sept cabanes avait, sous le nom de cantonnement, un chef particulier, et chaque réunion de sept cantonnemens formait une division, toujours commandée par un officier supérieur. La même règle avait lieu pour les opérations militaires.

Un règlement général établissait, en outre, des comités particuliers, des bureaux de correspondance, et un conseil supérieur, qui fut originairement composé de six ecclésiastiques et de neuf laïcs, dont trois officiers généraux.

Le comte de Puisaye avait choisi un sou-

1793. terrain très-retiré, pour le lieu des séances de ce conseil. Ce souterrain, où il se tenait lui-même le plus constamment, doit occuper une place distinguée dans l'histoire de la chouannerie. Ce fut là qu'elle se régularisa, et que son chef reçut par les agens royalistes Bertin et Prigent, des lettres émanées directement du roi d'Angleterre lui-même. Mais ce fut là aussi qu'elle faillit être étouffée dès son commencement, dans la personne de ce chef habile et dévoué.

A peine eut-on proclamé au sein de la convention la nouvelle de la destruction de l'armée vendéenne, qu'on y parla de la naissance et des progrès de la chouannerie. Voici le tableau assez fidèle qu'en firent dans leurs lettres les commissaires conventionnels : « Les Vendéens sont exterminés, écrivirent » ces commissaires, et nous allons nous oc- » cuper de l'entière destruction des Chouans... » La nuit, ils se retirent dans les forêts ; le » jour, disséminés en pelotons plus ou moins » forts, ils se répandent dans les communes, » sur les routes et dans les champs. Sont-ils » en nombre, ils attaquent nos postes ; sont- » ils isolés, c'est à l'abri des haies qu'ils » tirent leur coup de feu sur les voyageurs, » et principalement sur nos soldats. Ils ont

» plutôt l'air d'agriculteurs occupés à défri- 1793.
» cher la terre, que de brigands embusqués.
» Tel a été saisi, un hoyau à la main, qui
» avait caché son fusil derrière un buisson. »

Les troupes républicaines se mirent en même temps en mouvement sur les différens points de la Bretagne. Un des Chouans de la forêt du Pertre, ayant été fait prisonnier, racheta sa vie en déclarant tout ce qu'il savait sur les rassemblemens des insurgés, et promettant d'indiquer la retraite des chefs. Il guida donc la marche d'un détachement jusqu'au souterrain dont je parlais tout-à-l'heure. On était alors au 28 novembre 1793. Puisaye se trouvait dans le souterrain avec Focard, le colonel Leroy, et La Héchois et les deux frères Lamassue, gentilshommes bretons qui s'étaient depuis peu attachés à sa fortune. Le jour paraissait à peine, lorsque le détachement républicain fut en vue du modeste quartier-général des Chouans de la forêt du Pertre. Au bruit que fit son avant-garde en approchant, Lahéchois et l'aîné des frères Lamassue sortirent. Ils furent aussitôt assaillis. Lahéchois se dégagea d'un coup de sabre. Puisaye, réveillé en sursaut, se jeta sur ses armes. Les républicains, voyant que de nouveaux ennemis

1793. veulent sortir pour s'échapper, font un feu terrible sur l'entrée du souterrain. Le jeune Lamassue tombe sans vie; mais l'intrépide Focard, parvenu à sortir, soutient à lui seul l'attaque au dehors. En un moment il a renversé trois soldats qui s'acharnaient sur lui. « Fonçons, s'écrie-t-il. » A sa voix, Puisaye et son compagnon foncent en effet, et se font jour à travers un peloton d'ennemis, qui, saisis d'une frayeur soudaine, et se croyant environnés de Chouans, se dispersent et s'éloignent en tirant quelques coups de fusil. Lahéchois à cette dernière décharge, tombe criblé de balles; mais Puisaye n'est point atteint. Focard, couvert de blessures, est traîné par Puisaye, Leroy et l'aîné Lamassue, dans l'épaisseur du bois, où les républicains, craignant de tomber dans quelque embuscade, n'osent les suivre.

1794. Depuis ce moment, le comte de Puisaye et les siens furent presque continuellement aux prises avec les troupes chargées de la destruction de la chouannerie, soit qu'ils attaquassent ces troupes pour communiquer entre eux ou étendre leurs relations, soit qu'ils en fussent eux-mêmes attaqués. Ce fut dans une de ces rencontres, vers la fin de janvier 1794, que fut tué Jean Chouan, l'un

des plus redoutables moteurs de l'insurrection à laquelle lui et ses frères avaient donné leur surnom. Le détachement républicain, cantonné à la Gravelle, surprit une compagnie de cinquante-deux Chouans commandée par ce *Jean Chouan*. Les républicains, beaucoup plus nombreux, ayant eu le dessus, Jean Chouan, comme ses compagnons d'armes, chercha son salut dans la fuite. Serrée de près dans les broussailles, il étendit un républicain à ses pieds; mais un autre le perça de deux balles. Les vainqueurs portèrent sa tête en triomphe à la Gravelle; elle fut ensuite exposée à un piquet sur la grande route. 1794.

Les assauts multipliés que le comte de Puisaye eut à soutenir, et l'état d'inquiétude et de mouvement presque continuel dans lequel il eut à vivre depuis l'attaque du souterrain, ne l'empêchèrent pas de perfectionner son entreprise, et de l'amener au point où elle pouvait être de la plus grande utilité à la cause qu'il servait. Vers le mois de juillet 1794, quelques obstacles qu'y eût d'abord apportés la jalousie, il était reconnu dans toute la Bretagne, comme le chef suprême des royalistes armés, dans cette partie de la France, contre les républicains, et son

1794. autorité s'y exerçait avec ordre et régularité. Ce n'étaient plus des rassemblemens tumultueux et formés à la hâte et au hasard ; c'étaient des levées faites légalement au nom du roi, et commandées par des officiers avoués et revêtus de véritables grades militaires. Tout était prévu et disposé de manière que la Bretagne entière, lorsque le moment favorable arriverait, pourrait, en quelques instans, prendre les armes sans confusion, et s'en servir sans désordre. Chaque département formait plusieurs divisions, commandées par un chef principal avec rang de maréchal-de-camp, et ayant sous lui des chefs divisionnaires : ces derniers avaient rang de colonel. Après eux venaient les chefs de canton, ayant rang de major ; ils étaient chargés de lever et d'organiser les compagnies qu'ils formaient de déserteurs réquisitionnaires et de tous les habitans mécontens en état de porter les armes. Le chef de canton avait voix au conseil de la division, et présidait de droit les comités de paroisses. Six membres, prêtres et laïcs, et un caissier, composaient le conseil de division. Les conseils inférieurs de paroisses n'étaient formés que de trois membres. Un aumônier était assigné pour chaque division.

Le moment favorable attendu par le comte de Puisaye, était celui d'un débarquement d'Anglais ou d'émigrés, assez considérable pour former un corps d'armée, et ayant à sa tête un prince français. On sent, vu l'organisation réglée par le chef de la chouannerie, quels progrès elle eût fait de tous côtés, à dater de l'époque où, renfermant dans son sein une armée véritable, propre à faire face aux troupes républicaines, elle n'eût plus eu qu'à combattre, pour s'étendre, que les levées en masse des habitans qui lui eussent elles-mêmes fourni de nombreuses recrues. Ses espérances auraient alors été sans bornes, surtout si un prince français se fût montré à sa tête. On savait que les habitans des grandes villes ne mettaient tant d'ardeur à la défense de leurs portes, que parce qu'on leur présentait les Chouans comme des bandes de voleurs qui, sous le prétexte du royalisme, ne cherchaient et ne voulaient que le pillage: eût-on avec succès produit la même accusation, lorsque les Chouans, transformés en volontaires royaux, n'auraient plus obéi qu'à l'impulsion d'un prince dont le nom seul devait faire tomber une telle calomnie? Quels auxiliaires eussent d'ailleurs été les Chouans, pour le corps d'armée désiré par 1794.

1794. le comte de Puisaye ! tandis que ce corps d'armée aurait combattu les troupes républicaines en tête, des nuées d'ennemis d'une agilité et d'une intrépidité à toute épreuve, les eussent attaquées avec fureur dans tous les autres sens, et eussent intercepté leurs convois et détruit leurs magasins. Il semble que le prompt renversement de la république devait être la suite infaillible de l'exécution du plan du comte de Puisaye. A propos de ce plan mal jugé, des écrivains ont dit que ce chef royaliste était vendu à l'Angleterre, et servait sa cause plutôt que celle du roi ; je crois que le grand tort du comte est d'avoir vu trop juste pour les républicains ; et aux yeux de son propre parti, de n'avoir voulu que des choses raisonnables et possibles dans un temps où chacun règle ses entreprises d'après son zèle beaucoup plus que d'après sa force.

Tout était prêt, et les secours promis depuis longtemps par l'Angleterre, ne paraissaient pas. Puisaye, averti par l'agent Prigent, que sa présence était nécessaire, à ce sujet, à Londres, se résolut donc à partir pour presser ces secours, laissant en son absence, à la tête des Chouans, le nommé Desoteux, se disant baron de Cormatin, qui

avait servi dans un grade supérieur, sous le marquis de Bouillé, et qui lui était recommandé par le conseil des princes. Il laissait à ce nouveau venu, avec le titre de major général, l'ordre de se tenir sur la défensive, de ne plus faire de rassemblemens extraordinaires, d'éviter enfin tout mouvement qui pourrait alarmer l'ennemi, et attirer des renforts de troupes républicaines dans le pays. L'insurrection alors gagnait, non seulement la totalité de la Bretagne, mais encore une partie du Maine et de la Normandie. 1794.

Ce fut le 13 septembre 1794, que le comte de Puisaye s'embarqua pour l'Angleterre. Comme on le voit, il avait pourvu habilement aux intérêts de son parti pendant son absence; mais son lieutenant perdit tout par sa maladresse, sinon par sa perfidie. Effectivement, pendant que le comte obtenait les succès les plus favorables à Londres, et faisait même passer dans la Bretagne des secours en munition, qui devaient être suivis promptement de secours en hommes, Cormatin, rusant, à ce qu'il prétendit, avec la convention, désorganisa la chouannerie par une pacification, quoique les événemens militaires ne lui en imposassent point la nécessité. Cette pacification, conclue à la Mabilais,

1795. en avril 1795, fut à peu près de la même nature que celle signée à la Jannais, par Charette. Elle laissa entre les mains des chefs des royalistes bretons, de grands moyens de recommencer la guerre civile à une époque plus éloignée ; mais les républicains y trouvèrent, de leur côté, l'avantage qu'elle affaiblit pour toujours le parti opposé, en lui ôtant l'idée qu'il fût le seul qui pût légitimement exister en France ; en accoutumant les paysans bretons à la paix, et aux relations avec les républicains, qu'ils n'avaient pas regardé jusque-là comme des hommes différant avec eux sur quelques points de politique, mais bien comme des rebelles criminellement armés contre le seul gouvernement qui dût être reconnu en France. Un article positif du traité portait que Stofflet, qui, dans l'armée vendéenne, avait refusé d'accéder à la pacification de Charette, et qui se trouvait alors serré de très-près par les républicains, serait reçu à composition, s'il voulait faire sa paix particulière. Nous avons vu plus haut qu'il la signa vers le 4 mai.

A l'époque où Cormatin pactisait ainsi avec les commissaires conventionnels, le comité de Bretagne recevait, du comte de Puisaye, une dépêche ainsi conçue : « Le

» moment d'agir approche : ayez surtout les 1795.
» yeux ouverts sur le Morbihan ; il peut se
» faire qu'il devienne un point de la plus
» haute importance. Il faut surtout vous
» prémunir contre les amnisties de la con-
» vention ; il faut opposer une proclamation
» vigoureuse à toutes ces mesures d'une mo-
» dération feinte. » Aussi plusieurs chefs refusèrent-ils de souscrire la reconnaissance de la république, qui était de leur part une des conditions du traité. Le chevalier de Tinténiac, qui, avant d'occuper un commandement parmi les Chouans, avait été un des agens les plus actifs de la correspondance avec l'Angleterre, repassa dans ce pays. Frotté, sans quitter la France, déclara qu'il ne signerait rien contre ses principes ; les commissaires conventionnels respectèrent sa franchise.

Le célèbre général républicain Hoche, qui commandait alors dans la Bretagne, paraissait lui-même y croire son parti dans un véritable danger. « Nos ressources vont être
» épuisées, écrivait-il aux commissaires peu
» de temps avant la pacification ; ainsi que
» nous, la marine manque de subsistances,
» et les Anglais nous menacent d'une des-
» cente prochaine. Hâtez-vous de me faire

1795. » passer au moins deux mille hommes, et » surtout plus d'incertitude sur la pacification : terminez avec les Chouans, fût-ce » même par la guerre. »

Au reste, la pacification de la Mabilais n'assura pas longtemps la paix à la Bretagne. Bientôt on se brouilla ; et Cormatin, dont les imprudences et les emportemens amenèrent la rupture, fut arrêté en même temps que les hostilités recommencèrent. Mais encore une fois le coup était manqué, et le comte de Puisaye avait perdu tout le fruit des dispositions qu'il avait faites pour engager enfin les Anglais à seconder, par des efforts suffisans, les royalistes de l'ouest. On a pris la coutume d'accuser les Anglais de perfidie dans cette guerre, à cause du peu qu'ils y mirent du leur ; on a dit que leur dessein, dans les secours mesurés qu'ils y donnèrent, fut seulement de maintenir la guerre civile en France, afin de la miner ainsi par elle-même, et de s'en faire, pour un temps plus éloigné, une proie plus facile : moins hardi à décider que beaucoup de ceux qui ont écrit avant moi sur cette matière, je ne condamne pas aussi légèrement à ce sujet le gouvernement anglais, parce que je sais qu'en Angleterre, le ministère ne dispose

pas absolument des troupes ; qu'il répond en 1795.
quelque sorte de la vie des soldats inutilement ou malheureusement sacrifiés, et qu'il est conséquemment dans son habitude de ne point les pousser en avant, que leur retraite ne soit d'abord bien assurée.

Quelque faute qu'eussent faite les chefs Vendéens et Chouans, en pactisant même momentanément avec la convention, on crut un instant que, grâce aux efforts venus du dehors, l'avènement de S. M. Louis XVIII au trône, allait être marqué par le triomphe éclatant des royalistes dans l'Ouest. Pendant que ses envoyés faisaient de tous côtés reprendre les armes aux soldats épars des armées catholiques et royales de la Bretagne et du Poitou, une flotte anglaise, portant des troupes de débarquement, parut à la vue des côtes : mais ces troupes de débarquement, entièrement composées de Français, formaient au plus un total de six mille hommes ; et dans l'état où étaient les choses, il n'eût pas fallu moins d'une armée de vingt-cinq à trente mille hommes pour rendre la guerre vendéenne ce qu'elle avait d'abord été. Il faut encore remarquer que, parmi les six mille hommes dont je parle, se trouvaient un grand nombre de prisonniers ré-

1795. publicains, que l'on pouvait supposer n'avoir pris parti sous les drapeaux émigrés, que pour sortir des prisons d'Angleterre, et sur lesquels on ne pouvait conséquemment compter que jusqu'à un certain point. Le reste se composait en grande partie d'anciens officiers de marine et de terre, pleins de valeur et de bonne volonté, mais plus propres à former des soldats, qu'à l'être eux-mêmes. Il est vrai de dire que, pour faire diversion, en même temps que ces six mille hommes prendraient terre, dix mille de troupes anglaises, commandées par lord Moira, et ayant à leur tête le comte d'Artois, devaient surprendre Saint-Malo, où le comte de Puisaye, qui paraissait gouverner toute l'entreprise, prétendait avoir des intelligences suffisantes.

Les émigrés étaient partagés en deux divisions. L'une, forte d'environ quatre mille hommes, était sous le commandement de ce même comte d'Hervilly, que nous avons vu, dans la journée du 10 août, donner des preuves si touchantes d'attachement à la personne du roi; l'autre, ne présentant qu'une masse de quinze cents hommes environ, mais plus aguerris que ceux de la première, obéissait au jeune comte Charles de Som-

breuil, fils du vieux gouverneur des Invalides, 1795.
si héroïquement sauvé par sa fille, des massacres de septembre.

Le comte de Puisaye, en sa qualité de chef des Chouans, chargé de toutes les dispositions intérieures qui devaient assurer un heureux débarquement, devança l'expédition, et se fit mettre à terre aux environs de Saint-Brieux, avec son état-major. Il était accompagné de plusieurs émigrés de marque, tels que le comte de Vauban, le chevalier de Tinténiac, dont j'ai déjà parlé; le jeune Contades, le chevalier de Bois-Berthelot, le marquis de Conflans, et le prince Joseph de Broglie. René de Hercé, évêque de Dol, son grand-vicaire, et plusieurs ecclésiastiques bretons paraissaient également à ses côtés. A sa voix la plus grande partie des Chouans courut aux armes; mais, grâce à son lieutenant, ce n'était plus une armée toute prête qu'il trouvait en Bretagne, mais bien une armée énervée et désorganisée par une paix honteuse, et qu'il fallait refaire entièrement, avec plus de difficulté peut-être que si elle n'eût jamais existé.

Une flotte républicaine livra bataille à la flotte anglaise avant de la laisser opérer son débarquement; mais elle fut entièrement dis-

1795. persée, abandonnant trois de ses vaisseaux à son ennemi.

Le 27 juin, au point du jour, une avant-garde de douze à quinze cents émigrés, commandés par le comte d'Hervilly en personne, s'avança en bon ordre sur la plage de Cornac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon.

Au même instant les Chouans de la côte, sous la conduite de Georges Cadoudal, de Le Mercier et de Berthelot, forçaient les paysans de prendre les armes, s'emparaient avec leur secours de la batterie de Cornac, et y plantaient le drapeau blanc.

En vain un détachement républicain, accouru sur la côte au premier avis de ce mouvement, voulut empêcher le débarquement. Entouré de tous côtés par les insurgés, il fut bientôt obligé de se retirer en désordre, laissant plusieurs prisonniers que les émigrés sauvèrent de la fureur des Chouans.

A onze heures du matin, la division du comte d'Hervilly avait déjà débarqué avec tous ses bagages, n'ayant à regretter qu'un seul homme.

Ce premier succès, quoique léger, donna du crédit à l'expédition, et des royalistes se présentèrent de toutes parts, demandant des

armes. Ils en trouvèrent, car on en avait 1795.
débarqué en grande quantité, ainsi que des uniformes et des munitions de toute espèce.

Bientôt on fut maître d'Aurey qui assurait la grande route et donnait les moyens de pénétrer dans l'intérieur du pays. Douze ou quinze mille hommes de troupes anglaises, qui fussent alors venus se joindre aux émigrés, eussent promptement, et presque sans combats, procuré la conquête de la Basse-Bretagne. Mais non seulement les émigrés n'avaient point à recevoir un secours de quinze mille hommes; l'imprudence qu'ils avaient faite d'admettre des prisonniers républicains dans leurs rangs, allaient encore leur faire éprouver une défaite totale de la part d'un ennemi inférieur en forces.

Le comte de Puisaye, accoutumé à la guerre des Chouans, et connaissant ses ressources, désirait qu'on s'avançât à tout hasard dans le pays : au contraire, le comte d'Hervilly, suivant les règles strictes de l'art militaire, voulait qu'on ne s'éloignât pas des vaisseaux, et qu'en attendant des renforts et l'organisation des Chouans, on s'assurât une position en s'emparant des forts et de la presqu'île de Quiberon.

1795. Cette presqu'île a deux lieues de long sur une demi-lieue de large. On y trouve une plage ou petite anse propre aux débarquemens. L'entrée de la péninsule n'a pas plus de trente toises; elle est fermée et défendue par le fort Penthièvre.

Secondés par les Anglais et quinze cents Chouans d'élite, les émigrés se furent bientôt emparés de la presqu'île et du fort; mais le général républicain Hoche ayant rassemblé à la hâte une petite armée de son parti, reprenait au même instant Aurey et tous les postes de l'intérieur, et resserrait ainsi les émigrés dans la presqu'île, où six mille Chouans s'enfermèrent aussi.

Chaque jour Hoche recevait des renforts, et le comte d'Hervilly avait seulement en vue la division du jeune comte de Sombreuil, qui, vu le petit nombre de ses soldats, ne pouvait lui être d'un grand secours. Le gouvernement anglais ne voulait mettre aucun des siens à terre, qu'on ne se fût assuré d'un port. Douze cents Chouans, commandés en chef par le chevalier de Tinténiac, et en sous-ordre par Georges Cadoudal, Lemercier et Berthelot, et ayant avec eux une compagnie de Royal-Emigrant, montèrent sur des chaloupes anglaises et débarquèrent

vers la pointe Saint-Jacques, en face Sarreau, 1795.
sur la droite de Vannes.

Cette troupe, partie de la péninsule, par ordre du comte d'Hervilly, avait pour objet de faire une diversion qui inquiétât Hoche et le forçât de quitter sa position. Quelques succès qu'elle obtînt d'abord, elle n'obligea néanmoins le général républicain qu'à faire un détachement qui n'affaiblit point assez son armée, et elle fut bientôt elle-même contrainte, pour sa sûreté, de se jeter dans la forêt de Mollac, d'où elle pouvait défier à la vérité toutes les forces républicaines, mais où, contenue, elle ne pouvait être d'aucun secours aux émigrés.

Cependant le comte d'Hervilly voyait s'augmenter de moment en moment les forces de son ennemi, tandis que les siennes diminuaient, car il n'y avait pas de jour où il ne s'échappât de la péninsule quelques transfuges qui, en passant aux républicains dont ils avaient jadis fait partie, leur portaient les secrets de la petite armée royaliste. Il résolut donc, le 16 juillet, d'essayer de forcer les lignes de Hoche par une attaque générale, sans attendre même la division aguerrie du comte de Sombreuil qui ne pouvait débarquer que le lendemain. Cette attaque manqua

1795. entièrement. En sacrifiant beaucoup de monde, les émigrés, par des prodiges de valeur, en étaient venus au moment de forcer les lignes des républicains qui combattaient avec non moins de courage, lorsque le comte d'Hervilly fut grièvement blessé d'un coup de biscayen. Aucun officier supérieur ne se trouvant là pour le remplacer et donner les ordres nécessaires, le désordre se mit dans sa petite armée presque victorieuse. Poursuivie par cinq bataillons et chargée par la cavalerie républicaine, elle ne dut son salut qu'au feu protecteur des canonnières anglaises, et laissa sur le champ de bataille cinq pièces de canon et trois cents morts.

La blessure du comte d'Hervilly n'avait pas été la seule cause de ce funeste échec. Une diversion d'un corps de Chouans sur Carnac était entrée dans le plan du général royaliste. Cette diversion n'avait pu se faire à propos par la contrariété des vents, et avait ainsi rejeté sur les colonnes assaillantes toute l'armée de Hoche, qu'elle devait occuper en partie.

Le lendemain, la division Sombreuil mit pied à terre : ranimés par la vue de ce renfort, les émigrés parlaient encore de reprendre bientôt l'offensive. Ils n'avaient au reste

fait qu'une perte qui eut été bien réparable 1795.
dans des circonstances ordinaires : mais ils étaient voués à la mort; et la trahison ne tarda point d'achever ce qu'avait commencé le sort des combats. Le 20 juillet, le fort Penthièvre fut livré aux républicains par les prisonniers que les émigrés avaient admis dans leurs rangs en Angleterre, et par deux compagnies de chasseurs que le comte d'Hervilly avait formées d'une partie de la garnison républicaine qui occupait ce fort lors du débarquement. Le fort Penthièvre pris, Hoche vint attaquer les émigrés dans la presqu'île. Il en eut bon marché, grâce au désordre qui se mit parmi eux à son approche. La même trahison qui avait livré aux républicains le fort Penthièvre, leur livra en effet le reste de l'armée des émigrés. Les prisonniers enrégimentés, à mesure que les républicains avançaient, renversaient la crosse de leurs fusils et passaient à l'ennemi, en criant : *Nous sommes républicains!* Un certain nombre même massacraient leurs officiers, et en se retournant tiraient sur ce qui paraissait encore fidèle à son uniforme.

Le comte de Sombreuil ne tarda point à se voir resserré et cerné à l'extrémité de la péninsule avec sept à huit cents des siens. Des

1795. bâtimens légers de la flotte anglaise le couvraient autant que possible de leur feu, en tirant, non sur les émigrés comme la convention le fit publier dans le temps, mais bien sur la colonne républicaine. En ce moment, de cette colonne partirent les cris suivans : « *Bas les armes! rendez-vous! les prisonniers seront épargnés!* » Le jeune héros qui commandait les émigrés, s'avançait en même temps vers les républicains, leur demandant qu'au prix de sa vie ils épargnassent celles de ses compagnons d'armes, qui, en combattant, n'avaient fait qu'obéir à ses ordres. « Je mourrai content, s'écriait-il, si je puis sauver mes compagnons d'armes! » Aux cris des républicains on jugea que capitulation entière était accordée sans qu'une telle victime fût même nécessaire, et l'on mit bas les armes. Cependant l'on fit exécuter à la rigueur la loi contre les émigrés sur tous ceux qui furent pris. En vain réclamèrent-ils : les commissaires conventionnels prétendirent que dans leur cri, « *les prisonniers seront épargnés*, » les soldats républicains n'avaient voulu parler que des prisonniers enrégimentés par les émigrés en Angleterre. Cela n'était pas plus probable que vrai. Aussi fut-on obligé de remplacer la commission militaire

d'Aurey qui refusa son ministère à cette barbarie. On remarqua que les juges qui furent substitués à ceux-ci, étaient des Belges et autres étrangers. Au dernier moment, il y avait si bien eu une espèce de capitulation entre les républicains et les émigrés, qu'un de ces derniers, le nommé Grey, officier de marine, se jeta à la nage pour aller, comme condition expresse, porter l'ordre à la corvette anglaise *Lark*, qui tirait à mitraille sur les républicains, d'éteindre son feu, et revint ensuite avec confiance sur le rivage.... chercher la mort!! Les premiers mots du commissaire de la convention, Tallien, au comte de Sombreuil, furent même des mots d'intérêt qui n'annonçaient pas qu'on se regardât encore comme ennemis : « Ah! que votre famille est malheureuse! » lui dit-il. 1795.

Traduit devant une commission militaire, ce jeune héros y dit ces paroles remarquables : « J'ai vécu et je mourrai royaliste. *Prêt à paraître devant Dieu, je jure qu'il y a eu une capitulation, et qu'on s'est engagé à traiter les émigrés comme prisonniers de guerre.* » Se tournant vers les grenadiers républicains qui l'environnaient, il ajouta : « *J'en appelle à votre témoignage; c'est devant vous que j'ai capitulé.* » Il fut fusillé sur la promenade publique de Van-

1795. nes, nommée la Garenne, en même temps que La Londel, chef des Chouans, l'évêque de Dol, et le prince Joseph de Broglie. Il refusa de se laisser bander les yeux : « J'aime à voir mon ennemi, dit-il à ce propos..... Visez plus à droite, » cria-t-il ensuite aux grenadiers qui le mettaient en joue. La contenance du jeune comte de Sombreuil était noble et fière; celle de l'évêque de Dol calme et résignée. Arrivé au lieu de l'exécution, le prélat se fit découvrir la tête. A la vue de ce front vénérable et serein qui semblait attendre le moment de la vie éternelle comme une récompense de ses vertus, le peuple fut saisi de respect et d'horreur, et on l'entendit pousser des gémissemens et des sanglots.

Les exécutions se suivirent sans interruption, à Vannes et à Aurey, pendant plusieurs jours. Pour ajouter au supplice des condamnés, on avait soin de les faire précéder dans leur marche, d'hommes chargés de creuser leurs fosses. Tous moururent néanmoins sans faiblesse. Ils donnaient eux-mêmes leurs vêtemens aux soldats qui allaient les fusiller, et tombaient ensuite en faisant des vœux pour le bonheur de leur pays. « Du moins, disaient-ils avec une sorte de joie déchirante pour ceux qui les entendaient,

du moins nous ne mourons point sur une 1795.
terre étrangère. »

Ce massacre de Français, fait de sang froid plusieurs jours après une victoire surprise par une double perfidie, souleva toutes les âmes honnêtes et sensibles contre la convention. Pour détourner l'attention, elle occupa le peuple, de la prétendue barbarie des Anglais, qu'elle accusa d'avoir tiré également pendant le combat sur les émigrés et sur les républicains, et repoussé des embarcations ceux des vaincus qui voulaient s'y réfugier; mais aucun homme sensé ne fut dupe de ce mensonge grossier et ridicule. Il est possible que dans la mêlée et dans la confusion des mouvemens de terre, quelques-uns des coups tirés par les bâtimens anglais sur les républicains, aient porté sur les royalistes; mais à coup sûr il ne pouvait y avoir de préméditation dans cette méprise, et l'on ne peut de même supposer que les mariniers anglais qui repoussèrent des embarcations l'excédent de ceux qu'elles pouvaient porter, manœuvre que le soin de sa conservation personnelle fera toujours répéter en pareille occasion, avaient reçu du gouvernement anglais l'ordre de concourir ainsi généralement à la perte des émigrés. De telles imputations se détruisent

1795. d'elles-mêmes par leur absurdité, et ceux qui continuent à y croire après un moment de réflexion, ne valent pas la peine d'être dissuadés par une discussion approfondie. Quelques efforts qu'ils fassent pour détourner d'eux l'attention, et quelque excuse qu'ils prétendent trouver dans l'exaltation de leurs opinions politiques d'alors, malédiction éternelle aux Français qui, usurpateurs de l'autorité souveraine dans notre patrie, firent fusiller après la journée de Quiberon, des centaines de leurs compatriotes qui n'avaient mis bas les armes, qu'à la condition d'avoir la vie sauve! Le conventionnel Tallien avait acquis quelque gloire en concourant dans la journée du 27 juillet 1794, à la chute de Robespierre; il la perdit dans le mois de juillet 1795, par sa conduite atroce envers les émigrés.

L'expédition de Quiberon, mieux menagée et mieux conduite, eut pu porter un coup terrible à la république, quelque resserrés que fussent les moyens qu'on y eût mis en jeu. La masse des habitans du pays menacé était réellement royaliste. « Voyez avec quel em» pressement les Bas-Bretons courent au» devant de nos ennemis, dit alors le géné» ral Hoche dans un conseil de guerre. Les

» émigrés ne sont-ils pas sur une terre amie 1795.
» et hospitalière? Je viens de la parcourir; le
» deuil était sur notre passage. Les mères,
» en nous montrant à leurs enfans, leur
» disaient : « Voilà les soutiens de cette
» horrible convention! » Jamais la haine
» aveugle des habitans de ces contrées
» contre tout ce qui tient à la république,
» n'a éclaté avec tant de fureur..... Si les
» émigrés obtenaient un avantage, je dé-
» clare que je ne répondrais plus du salut
» de l'armée, etc. etc. »

Le comte de Puisaye s'était aperçu le premier de la trahison qui avait mis les républicains en possession du fort Penthièvre. Laissant au comte de Sombreuil l'ordre de prendre une position et de l'y attendre, il s'était aussitôt précipité vers la flotte anglaise, sans doute pour concerter avec le commandant anglais, les moyens de rembarquer et de sauver les émigrés; mais il paraît que l'état de la mer ne permit de faire à cet égard que des efforts impuissans, lesquels furent encore contrariés par les généraux républicains qui firent tirer à mitraille sur les petites embarcations que l'on parvint à approcher de la côte.

La surprise de Saint-Malo, qui devait

1795. encore faire une diversion utile aux émigrés, maîtres de la presqu'île de Quiberon et du fort Penthièvre, avait échoué par l'indiscrétion d'un des conjurés qui devaient s'emparer de la ville, pendant qu'une flottille anglaise l'attaquerait du côté de la mer, et qu'une division de douze à quinze cents Chouans, embusqués dans un petit bois voisin, essaierait d'en escalader les remparts à la faveur de la nuit.

Si les Chouans et les Vendéens n'eussent pas été désorganisés par la pacification, il n'y a nul doute que les efforts faits par eux dans l'intérieur du pays, auraient assez vivement occupé une partie des troupes républicaines, pour diminuer de beaucoup le nombre de celles qui firent face aux émigrés. Mais ces efforts, vu l'état où la pacification avait mis la Bretagne et la Vendée, furent si faibles et si tardifs, que les émigrés n'en purent tirer aucun avantage. Charette était à peine en mouvement à la fin du mois de juin, c'est-à-dire au moment où il aurait fallu que tout le pays insurgé fût en feu. Encore ne trouvait-il pas une bonne volonté parfaite dans tous ceux qu'il était obligé d'appeler aux armes, pour recommencer la guerre. Dans la Vendée, comme en Bretagne, la haine

contre les républicains s'était considérablement affaiblie par suite de la paix que l'on avait entretenue assez longtemps avec eux. Les douceurs de cette paix et le séjour des villes avaient d'ailleurs amolli bien des courages, et appris à plus d'un à redouter les fatigues et la misère. Il en était, par toutes ces raisons, un bon nombre qui, loin de se sentir disposés à courir aux armes pour faciliter à leurs risques les premiers succès des émigrés, conduite qui, seule, eut pu mettre ceux-ci à même d'atteindre le but de leur expédition, étaient résolus au contraire à attendre, pour se déclarer eux-mêmes, que la réussite du débarquement de Quiberon leur eût fourni les moyens de le faire commodément et avec sûreté. Stofflet qui devait commander pour le roi, dans l'Anjou et dans le haut Poitou, ne rompit même pas la paix avec les républicains. Il répondit bien avec aigreur à un rapport fait à la convention nationale contre Cormatin et autres chefs royalistes arrêtés à Rennes, prétendant dans sa réponse, que tous les torts étaient du côté des républicains qui, par l'organe du comité de salut public, avaient, comme clauses et articles secrets du traité de pacification, promis de rétablir avant le 1er juillet, la religion catho- 1795.

1795. lique et la monarchie en France, et de remettre aux chefs vendéens le fils et la fille de Louis XVI, alors détenus au Temple; (1) mais il ne fit aucun acte d'hostilité, paraissant, comme ceux dont je parlais tout à l'heure, attendre l'événement pour se déclarer.

Quelque malheureuse qu'eut été la tentative de Quiberon, on ne tarda point à en voir une seconde de la même espèce. Les royalistes la durent au comte d'Artois, qui, dans cette lutte des factieux contre le trône, brûlait de marcher sur les traces de Henri IV,

---

(1) Ce reproche se trouve aussi dans les manifestes de Charette. N'était-ce qu'un stratagême pour exciter les Vendéens à la guerre; ou le comité de salut public s'était-il en effet, dans le temps, servi de cette supercherie pour désarmer les royalistes? Stofflet nommait, dans sa réponse, les négociateurs de son parti qui avaient été chargés de poursuivre l'exécution de ces clauses et articles secrets prétendus; on sait qu'un peu auparavant, des chefs vendéens avaient effectivement paru à Paris, ayant des démarches à faire auprès du comité de salut public, et la conduite des commissaires conventionnels à Quiberon ne peut donner une bien grande certitude de leur bonne foi.

tandis que les républicains, pour éloigner 1795.
de lui les cœurs des Français que sa courtoisie chevaleresque lui avait jadis gagnés, affectaient de le présenter comme un être efféminé, sans énergie et sans courage. Ce prince, naturellement aussi brave qu'aimable, fit en effet tout ce qu'il put à cette époque, pour jouer à la tête des Vendéens et des Bretons, le rôle qu'Edouard avait joué en Angleterre à la tête de ses fidèles Ecossais.

La flotte anglaise qui n'avait cessé de se tenir à la vue des côtes, soit pour fournir des secours aux royalistes, soit pour saisir la première occasion qui se présenterait de surprendre Lorient et Belle-Isle, annonça bientôt dans la Bretagne et le Poitou, qu'une nouvelle expédition, beaucoup plus importante que la première, allait y être tentée du dehors. L'armée expéditionnaire était divisée en deux corps; l'un, composé de quatre mille Anglais, était commandé par le major-général Doyle, qui devait débarquer le comte d'Artois sur la côte de France, et entretenir la communication entre les postes avancés des royalistes et la mer; l'autre, composé de plusieurs régimens anglais et de différens corps d'émigrés, tels que les hulans britanniques, le régiment de Choiseul, les cadres

1795. d'Allonville et de Williamson, Rohan cavalerie, les chasseurs d'Yorck, et les régimens de Castres et de Mortemar, devaient soutenir le major-général Doyle, sous les ordres particuliers du lord Moira, commandant en chef l'expédition.

Dans ses dépêches aux généraux vendéens, le comte d'Artois les prévenait que si, par leur zèle, ce nouveau débarquement réussissait, ils ne tarderaient point à avoir parmi eux son auguste frère lui-même, S. M. Louis XVIII, qui, voyant qu'il n'y avait plus rien à attendre des armées de terre de la coalition, voulait remettre entièrement son sort entre les mains de ses fidèles sujets de la Bretagne et du Poitou. Le 2 octobre, le comte d'Artois, en conséquence de ces dispositions, débarqua à l'Isle-Dieu, ayant avec lui sept à huit cents émigrés et quatre mille hommes de troupes anglaises. Le nombre des émigrés descendus à la suite du prince augmenta progressivement jusqu'à quinze ou dix-huit cents; et à la tête de ces nouveaux venus se remarquaient le duc de Bourbon, les marquis de la Chatre et de Vaugiraud, le duc de Lorges et ses deux fils.

Il s'agissait de passer de l'Isle-Dieu dans la Vendée, et cela n'était pas en effet très-

difficile, quoique dans cette expédition, 1795.
comme dans celle de Quiberon, les troupes de débarquement fussent trop peu nombreuses. Au reste elle devait être secondée, dès le premier moment, par une véritable armée de royalistes. Le nombre des soldats à la tête desquels Charette seul les attendait à peu de distance de la côte, n'allait pas à moins de quatorze à quinze mille, dont deux mille de cavalerie. Mais le funeste caractère de précaution des Anglais, tenant, comme je l'ai déjà dit, à la nature de leur gouvernement, perdit tout encore cette fois. Ils ne voulaient rien risquer, et il sembla dans cette occasion qu'ils eussent d'avance résolu d'attendre, pour payer de leurs personnes, que la nouvelle de leur séjour à l'Isle-Dieu eût fait insurger les deux tiers de la France, et livré aux royalistes tous les ports les plus sûrs et les plus forts de la côte. Au reste, il est vrai de dire qu'il n'avaient point connaissance du nombreux rassemblement à la tête duquel se trouvait Charette; le marquis de Rivière, aide-de-camp du comte d'Artois, que l'on avait jeté à dessein sur la côte, n'ayant encore pu donner de ses nouvelles: mais n'était-ce pas là l'occasion de sonder le terrain, en essayant avec les

1795. réserves convenables, un débarquement ? Quiberon effrayait ; toutes les troupes de l'expédition y avaient péri, quoique maîtresses d'une presqu'île et d'un fort : mais les troupes de l'expédition de Quiberon n'avaient succombé que par la trahison d'une partie de ceux qui les composaient. Quoi qu'il en soit, les Anglais se mirent à se retrancher avec soin dans l'Isle-Dieu, où personne ne voulait et ne pouvait les attaquer, au lieu de songer à en sortir pour aborder la Vendée.

Le comte d'Artois, pénétrant la pensée des généraux anglais, et voulant décider leur irrésolution, même s'il y avait lieu, en exposant sa propre personne, dont ils paraissaient responsables envers leur gouvernement, envoya à Charette un nouvel émissaire pour lui demander positivement l'indication d'un point sur la côte, propre au débarquement des armes, des munitions et de l'artillerie, cette opération devant être soutenue par un corps de quatre cents Anglais et deux cents émigrés. « La saison avance, » ajoutait le prince dans sa dépêche, et sous » peu de jours la mer sera impraticable. Les » bâtimens de transport et les vaisseaux de » guerre ne pourront prolonger leur séjour » dans cette rade ; il est donc de toute im-

» portance de profiter du temps qui nous 1795.
» reste..... Si les circonstances ne nous
» permettent pas de seconder le débarque-
» ment, je vous demande, je vous ordonne
» même de me marquer un point quelcon-
» que sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à
» la pointe d'Aiguillon, où vous puissiez
» porter à jour nommé un corps de quelques
» centaines de chevaux. *Je m'y trouverai sans*
» *faute avec un très-petit nombre de personnes;*
» *je m'y réunirai à votre intrépide armée*, et
» nous conviendrons ensuite du lieu où
» nous établirons avec les Anglais une com-
» munication solide et constante. » Mais le courage du prince devait rester inutile par suite des fautes véritables que leur trop de prudence avait fait commettre aux chefs de l'expédition anglaise, qui, d'ailleurs, officiers très-estimables, n'entendaient rien à ce genre de guerre, ou y étaient trop retenus par leurs mandats. Un temps précieux avait été perdu, des troupes républicaines arrivaient de toutes parts pour renforcer celles qui se trouvaient déjà dans le pays. Il était d'ailleurs impossible que la dépêche du frère du roi parvînt bientôt à Charette, et que la réponse du général vendéen revînt de même à l'Isle-Dieu. Les républicains, maîtres de la

1795. côte, quoique peu nombreux, interceptaient soigneusement les communications, et c'eût été aux Anglais à tenter de les ouvrir du côté de la mer, la baïonnette au bout du fusil : ils eussent bientôt vu que Charette faisait les efforts convenables pour les rendre libres du côté de la terre, et qu'il ne lui fallait qu'un peu de correspondance de la part des Anglais pour y parvenir.

Lorsqu'un officier, expédié par le comte d'Artois, arriva jusqu'à Charette, et lui annonça la résolution prise par les généraux anglais de différer le débarquement qui devait d'abord se faire immédiatement, et de se placer en observation à l'Isle-Dieu, il s'écria, « que c'était l'arrêt de sa mort qu'on lui apportait. » Que dut-il dire, lorsqu'un mois après les généraux anglais évacuèrent même l'Isle-Dieu, motivant leur détermination sur le danger du mouillage dans la saison d'hiver, sur les difficultés de nourrir les troupes qui seraient nécessaires à la défense de l'île, enfin sur l'impossibilité de profiter de cette position pour combiner aucune opération utile avec les royalistes ! Les généraux anglais offraient au comte d'Artois le séjour de l'*île de Jersey* pour nouveau point de correspondance. Transporter ainsi le secours que l'on

avait promis aux Vendéens, dans une île qui 1795.
regarde la Normandie, c'était les vouer à une perte certaine, eux qui n'avaient pris les armes, au mépris de tous les traités signés avec la république, que dans la confiance qu'une armée anglo-française, ayant un prince du sang à sa tête, allait venir s'unir à eux dans leur propre pays.

Cependant le nouveau gouvernement républicain se fondait à Paris; et l'Angleterre, fidèle à la cause des princes de la maison de Bourbon, devait sentir, à la tournure que prenaient les événemens militaires sur le continent, qu'il n'y avait plus que les royalistes de l'ouest qui pussent alors de vive force relever le trône en France, s'ils étaient véritablement secondés par elle.

La Hollande, la Prusse et l'Espagne 1794
avaient signé des traités de paix avec la ré- et
publique française, après avoir vu leurs pro- 1795.
vinces envahies, ou leur territoire entamé.

La conquête de la Hollande, sous l'influence de quelques dominateurs qu'elle ait été entreprise, sera toujours un des plus beaux faits d'armes des troupes françaises. Elle eut lieu dans l'hiver de 1794 à 1795, un des plus cruels que l'Europe ait jamais endurés; il fallut marcher et combattre, tan-

1794 et 1795. tôt sur la glace, tantôt le corps à moitié dans l'eau. Rien ne put rebuter le courage et lasser la patience des soldats français, commandés en chef par le général Pichegru. A demi-nus et mal nourris, par suite du désordre qui régnait dans l'approvisionnement des armées, ils allaient au combat en chantant, et gravissaient avec gaieté les digues hérissées d'artillerie ennemie. On rapporte que dans une action qui eut lieu sur une étendue d'eau gelée, ils virent un assez grand nombre d'entre eux tomber morts de froid à leurs rangs, sans en paraître effrayés. La prise d'une partie de la flotte hollandaise, engagée dans les glaces, fut l'affaire d'une charge de cavalerie. Le stathouder avait beaucoup compté sur des inondations pour garantir la Hollande ; mais le froid et le courage des troupes françaises rendirent ces inondations inutiles. Ce prince, au reste, montra beaucoup de grandeur d'âme dans son malheur. Aussitôt qu'il vit que sa personne, ne suffisant pas à la défense du peuple dont il était le chef, devenait un obstacle à ce que ce peuple, alors très-riche, se sauvât par la paix, il se retira, donnant la démission de toutes ses dignités. Il n'avait été secondé, dans sa résistance, que par une partie des

Hollandais : le reste était déjà en proie aux 1795.
idées révolutionnaires, ou souffrait avec peine les militaires anglais qui s'étaient déclarés, avec plus de zèle que de prudence, les principaux défenseurs du pays, et y exerçaient conséquemment une autorité aussi importune qu'inquiétante pour les naturels. Ce fut le 9 janvier 1795, que l'armée française fit son entrée dans Amsterdam. Elle y fut bien reçue, et y observa la plus exacte discipline. On dit, à la louange de l'armée française, que le jour de cette entrée, aucune précaution extraordiaire ne fut prise par les habitans pour la sûreté de leurs propriétés; et à la louange des habitans, qu'ils firent leurs opérations commerciales, et acquittèrent leurs billets échus avec la même fidélité que de coutume.

La paix avec la Prusse fut une des suites de la conquête de la Hollande, qui l'exposait à une invasion. Dans ces dernières années, les armes prussiennes s'étaient rendues recommandables par la reprise de Mayence, l'enlèvement des lignes de Weissembourg, et une victoire remportée à Kaiserslautern; mais quand un plénipotentiaire du roi Frédéric Guillaume (le baron de Hardenberg), signa la paix, le 5 avril 1795, à Bâle, les

1795. lignes de Weissembourg avaient été reprises par les troupes françaises. Elles se disposaient à investir de nouveau Mayence, et les duchés de Clèves et de Juliers étaient tombés en leur pouvoir.

Par le traité, la république française retint ce qu'elle avait conquis dans les possessions prussiennes, situées sur la rive gauche du Rhin ; mais en revanche, elle garantit, en quelque sorte, au roi de Prusse, par son silence, les acquisitions importantes qu'il venait de faire dans l'Allemagne, au moyen du démembrement de la Pologne. Elle s'imposa en outre l'obligation de ne point porter la guerre dans quelques-uns des états germaniques, situés sur la rive droite du Rhin, que Frédéric Guillaume engagea avec lui dans la neutralité. Il paraît encore que cette neutralité, qui pouvait tant influer sur le sort de la république française, fut achetée par elle, des sommes assez considérables, qu'elle paya à différentes fois.

Depuis les échecs que les Espagnols avaient essuyés, après que la reprise de Toulon, par les républicains, eut mis ceux-ci à même de porter une partie de leurs forces méridionales vers les Pyrénées, leurs affaires avaient toujours été en empirant. Repoussés en peu de

temps de la frontière française, où ils ne 1795.
s'étaient introduits qu'au moyen de leurs intelligences, ils avaient fini par voir leur capitale même en danger, en suite des succès brillans obtenus sur eux par les généraux Dugommier, Laborde et Pérignon. Effectivement, la prise prochaine de Pampelune, allait peut-être en ouvrir le chemin aux armées françaises, lorsque, le 14 juillet 1795, Barthélemy, ambassadeur de la république française près la Suisse, et M. d'Yriarte, plénipotentiaire du roi d'Espagne, signèrent la paix dans la ville de Bâle aussi, où la Prusse avait fait la sienne. La France, par ce traité, abandonnait toutes ses conquêtes; l'Espagne lui cédant néanmoins la partie de Saint-Domingue qui lui appartenait. Les Espagnols avaient montré beaucoup de valeur dans la guerre; plusieurs de leurs places s'étaient glorieusement défendues: et quand ils signèrent la paix, ils ne désespéraient pas encore de pouvoir bientôt reprendre l'offensive, grâce aux nouveaux efforts qu'ils venaient de faire.

Il ne restait donc de puissances armées contre la république française, que l'Angleterre elle-même, et l'empereur d'Allemagne.

Les Autrichiens, ainsi appelait-on alors

1795. par corruption, tous ceux qui reconnaissaient l'autorité de ce prince et fournissaient des soldats à sa bannière, avaient une armée en Italie, et une autre en Allemagne. L'armée autrichienne d'Italie faisait peu parler d'elle, et se trouvait hors d'état de former des entreprises bien considérables : l'armée autrichienne d'Allemagne, n'étant plus secondée par les Prussiens, avait abandonné le Bas-Rhin, pour se concentrer entre le Mein et les montagnes du Brisgaw.

Un corps particulier d'émigrés français, commandé en chef par S. A. S. le prince de Condé, était encore souffert dans cette armée ; mais il paraissait plus que probable, par l'exemple des rois de Prusse et d'Espagne, que les souverains abandonnaient la cause du roi de France, qu'ils n'auraient pas dû cesser de regarder comme la leur propre ; pour ne plus s'occuper, au fond, que de leurs intérêts personnels. S. M. Louis XVIII, quelque chagrin qu'elle en conçût, dissimulait, sentant que ce noyau de troupes françaises, contre lesquelles aucun souverain n'aurait osé s'élever, pouvait seul servir à sauver la France, si, par les événemens de la guerre, elle venait, dans un moment ou dans un autre, à être envahie et à courir ainsi les dan-

gers d'un partage. Reconnaître au milieu de 1795.
l'armée autrichienne, un corps d'armée français, sous les ordres du prince de Condé, c'était reconnaître implicitement un roi de France; et le père commun des Français devait sacrifier tous les dégoûts, toutes les humiliations à ce triste avantage, duquel il était possible que dépendît tôt ou tard le salut de son royaume. Malheureux et presque sans espérances dont on pût s'autoriser, il trouvait des hommes encore assez généreux, ou plutôt assez attachés à leurs devoirs pour le servir, et le dévouement avec lequel cette poignée de braves, héros par l'idée seule de leur service, souffraient la plus horrible détresse (*note* 5.), le consolait des nouvelles affligeantes qu'il recevait journellement de sa patrie. Au reste, ces nouvelles n'étaient affligeantes, qu'en raison de l'amour extrême que S. M. Louis XVIII portait à ses sujets, même soustraits à son autorité; car si tout semblait perdu de tous les autres côtés, elles devaient faire prévoir, pour un temps plus éloigné, le rétablissement de la monarchie. La république n'avait pu se soutenir sans concentration du pouvoir exécutif, et cette concentration élective et partagée encore entre cinq personnes, ne suffisant pas à

1796. la prospérité et à la tranquillité de l'état, il était clair qu'il faudrait un peu plutôt ou un peu plus tard, en revenir à un chef unique, placé par un caractère particulier venant de Dieu lui-même, au-dessus des aggressions ordinaires de la faction et de l'envie.

En effet, tandis que les souverains abandonnaient la cause de l'un d'eux, et que les royalistes français échouaient dans des entreprises mal secondées, des mouvemens presque continuels et en différens sens contre les autorités républicaines de France, et entre ces autorités mêmes, annonçaient que la nouvelle constitution ne convenait pas au peuple français, et qu'il faudrait qu'à un terme quelconque elle fît place à une autre; et cependant on ne voyait au-delà, rien que l'autorité royale qui pût inspirer de la confiance et promettre de la stabilité.

Le premier choc qu'eurent à soutenir les nouvelles autorités constitutionnelles, vint de très-bas, de cette portion du peuple qu'on agite avec facilité et quelquefois sans de grands moyens. A la tête du complot figurait un nommé Babeuf, qui, en conséquence de ses opinions politiques, avait changé, pendant la révolution, un de ses prénoms pour celui de Gracchus. Cet homme

Digitized by Google

ne pouvait donner d'argent, puisqu'il n'en avait pas ; mais il promettait aux gens sans aveu qui le seconderaient, de grandes places, et le partage des terres dont on avait déjà plusieurs fois étourdi la multitude. Il paraît néanmoins que ce pamphlétaire, car ce n'était rien autre chose, tenait derrière le rideau des personnages plus importans que lui ; on nomme parmi eux Drouet, encore membre du corps législatif, ce même maître de poste qui avait contribué à arrêter le roi Louis XVI à Varennes, lors de son départ pour Montmédy. Fait prisonnier par les Autrichiens, et traité fort durement chez eux, il venait d'être récemment, ainsi que les commissaires conventionnels livrés par Dumourier au prince de Cobourg, échangé contre Madame royale. Babeuf et ses principaux complices mis en prison pour être jugés plus tard par la haute cour nationale à cause de la qualité du député Drouet, on crut la conjuration entièrement dissipée. Elle se renoua cependant, peut-être un peu par les manœuvres des agens de la police qui trouvaient leur intérêt particulier à ce qu'elle fût poussée jusqu'à un certain point ; et elle éclata pendant une nuit d'une manière dangereuse, quoiqu'il paraisse que la police se 1796.

1796. fût à l'avance emparée du mouvement, pour qu'il ne pût être funeste qu'à ses auteurs.

Le directoire avait une garde constitutionnelle : le corps législatif en avait une plus considérable. Plusieurs régimens de troupes de ligne campaient aux environs de Paris. Mais tout cela ne pouvait effrayer les conjurés qui ne comptaient réussir qu'en séduisant et en entraînant ces troupes.

Dans la nuit du 9 au 10 septembre 1796, sept à huit cents hommes armés de pistolets et de poignards, et ayant pour chefs des militaires destitués qui avaient revêtu l'uniforme, se mirent en insurrection. Divisés en deux bandes qui devaient se diriger, l'une vers le Luxembourg, habité par les cinq directeurs; l'autre, vers la plaine de Grenelle où campait un corps de troupes, ils portaient avec eux de nombreux exemplaires d'une proclamation dont voici le début :

« Amis, les tyrans pâlissent; ils n'attendent plus que le moment où tout un peuple indigné des forfaits qu'ils ont commis, va les plonger dans la nuit éternelle de la mort. Soldats de la patrie! le moment favorable approche, ce moment où, réunis sous le même étendard, nous allons briser pour jamais des fers que des scélérats nous

» ont fait porter trop longtemps. Nous al- 1796.
» lons redevenir libres et souverains; et l'é-
» galité, cette douce compagne de la liberté,
» sera la récompense des défenseurs de la
» patrie. »

Les conjurés furent mal reçus par la garde du directoire, qui prit, en les voyant approcher, une attitude menaçante. La colonne qui s'était portée de ce côté, s'apercevant cependant qu'on ne la poursuivait pas, courut se réunir à celle qui marchait vers la plaine de Grenelle. Un poste du camp fut surpris et désarmé. Les assaillans disaient d'ailleurs aux soldats, en pénétrant au milieu d'eux, que leur rassemblement, loin d'avoir rien d'alarmant, n'était composé que d'ouvriers qui venaient pour fraterniser avec les défenseurs de la patrie. Ils mêlaient à des chansons aimées alors des militaires, les cris de *vive la constitution de* 1793 ! *meurent les tyrans du peuple!* Cependant la générale battit dans le camp, les soldats prirent les armes, et alors plus de moyens de déranger la tête des militaires par des accolades et des embrassemens. On chargea les conjurés, qui furent en un moment dispersés et mis en fuite. On traduisit devant une commission militaire ceux dont on parvint à s'emparer.

1796. Six furent condamnés à être fusillés au camp même de Grenelle. Parmi eux on remarqua trois ex-conventionnels.

La haute cour nationale séante à Vendôme, ne prononça que plusieurs mois après, sur le sort de Babeuf et de ses complices. Babeuf et un autre furent mis à mort comme écrivains séditieux. On en condamna quelques-uns à la déportation. Ces hommes se défendirent, comme ceux qui avaient fait partie de l'expédition du camp de Grenelle, par une accusation formelle contre le directoire et l'un de ses ministres, d'avoir provoqué, au moyen d'agens perfides, *des projets insensés qui n'offraient point les faits matériels d'une conspiration.*

Cette accusation parut fondée, et elle ne fit point honneur au directoire, qui était alors composé de MM. *Jean Rewbel*, avocat à Colmar avant la révolution; *Antoine-François-Louis-Honoré Le Tourneur*, capitaine à la même époque dans le corps du génie; *Louis-Marie Réveillère-Lépaux* qui, avant la révolution aussi, était garçon apothicaire à Angers; *Paul-François-Jean-Nicolas de Barras*, ancien lieutenant au régiment de Pondichéri, devenu général de division pendant la révolution; et *Lazare-Nicolas-Marguerite*

Carnot, ancien officier dans le corps royal du génie, tous cinq ex-membres de la convention. On pensa avec raison que la police doit être employée à rendre les tentatives même de crime, impossibles, et non point à en faire un appât auquel viennent se prendre les mauvais sujets, et les gens mille fois plus à plaindre, que le défaut de moyens légitimes d'existence pousse à chercher des ressources telles quelles. 1796.

Le même parti avait fait, il y avait déjà quelque temps, une autre tentative vraiment singulière à cause de la différence qui existait entre ses moyens et son but. Un matin, les habitans de Paris furent réveillés par un bruit de pétards qui se tirèrent dans différens quartiers à la fois. En sortant, ils trouvèrent leur chemin semé de cocardes blanches, et quelques monumens publics ornés de drapeaux blancs. On n'aurait jamais su d'où partait ce coup, si un des héros de la fête n'avait été arrêté tirant un des pétards destinés à attirer les curieux hors de chez eux ; c'était un ancien membre de comité révolutionnaire. Il avoua que tout ce prétendu complot de royalistes n'avait été qu'un stratagême des hommes de son parti, pour soulever les républicains et commencer

1796. un mouvement à la faveur duquel on eût délivré Babeuf et ses complices qui alors étaient encore dans les prisons de Paris. En même temps que l'on avait jeté à terre des cocardes blanches, et orné quelques monumens publics de drapeaux blancs, on avait placardé des proclamations dans lesquelles on invitait perfidement les Parisiens à prendre les armes pour sa majesté Louis XVIII.

1797. Un choc bien autrement important que souffrit la constitution de 1795, fut celui qui, en septembre 1797, se termina par la proscription d'un assez grand nombre de membres du corps législatif.

On a accusé indistinctement tous ces proscrits d'avoir tendu au rétablissement de la royauté en France : je voudrais pouvoir le prouver en ce moment; mais je ne le crois pas. Pour la plupart d'entr'eux, je n'ai vu dans la querelle politique qu'ils eurent, et qui se termina si fort à leur désavantage, qu'un débat entre des hommes amis d'un gouvernement républicain doux et fixe, et d'autres hommes encore à demi révolutionnaires, débat accompagné d'une lutte entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ce fut effectivement pour quelques lois provisionnelles qui embarrassaient la constitution,

que les premières discussions eurent lieu. On 1797.
en vint ensuite à contester au directoire qui inspirait peut-être de la haine par les opinions de quelques-uns de ses membres, le droit d'être à la tête du trésor public, droit qui, ainsi que celui de faire juger par des commissions militaires les particuliers accusés de conspiration, pouvait avoir pour l'extension de l'autorité dont le directoire était revêtu, les conséquences les plus graves et les plus infinies. C'était bien là tout simplement une lutte entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ce qui augmenta encore l'aigreur des deux partis, ce fut une querelle de religion élevée par le directoire, et non par ses adversaires. Elle commença par la prétention qu'eut un de ses membres (Réveillère-Lépaux) de devenir le fondateur d'un nouveau culte. Il avait appelé sa secte, *théophilantropique*, c'est-à-dire, amie de Dieu et des hommes. Les maximes qu'elle prêchait dans ses réunions, n'avaient rien que de très-louable et de très-édifiant. Ce qui alarma, c'est qu'on vit figurer parmi ses ministres et ses prédicateurs, des gens connus par l'exaltation de leurs idées républicaines, et dont quelques-uns avaient même joué un rôle dans les tribunaux et les comités révolutionnaires. La

1797. théophilantropie était au reste le déisme. Dieu, dans les réunions théophilantropiques, n'était représenté sous aucune apparence humaine ou symbolique : on y parlait seulement de lui comme du souverain créateur de toutes choses, de l'âme de l'univers ; et après avoir, en son nom, exhorté ses auditeurs à la pratique des vertus sociales, le chef de la religion, vêtu d'une robe de lin, lui offrait pour l'assemblée entière, quelques productions de la campagne. C'était à peu près ce culte de la raison qui avait été fondé sur la proposition de Robespierre, quelques jours avant sa chute ; et le rapprochement n'était ni heureux ni rassurant.

Beaucoup rirent, et du culte de Réveillère-Lépaux, et de la prétention qu'avait ce directeur de devenir fondateur d'une nouvelle religion ; mais des politiques crurent apercevoir que Réveillère-Lépaux était en cela poussé par un parti qui voulait, à l'aide des autels théophilantropiques, relever les échafauds révolutionnaires. « Ces assemblées, se disait-on, sont des clubs qui vont se former peu à peu, et qui finiront par tout engloutir encore une fois. On ne savait comment rouvrir les sociétés populaires : la fondation de cette nouvelle religion en donne le moyen. »

Aussitôt on cria *haro* sur le directoire. Le di- 1797.
rectoire, en totalité, avait effectivement quelque reproche à se faire à cet égard. Il protégeait trop particulièrement les nouveaux religionnaires. La secte théophilantropique, au lieu d'avoir ses temples particuliers, comme les protestans et les juifs, s'assemblait à certaines heures, par autorisation du gouvernement, dans les églises catholiques, dont elle gênait ainsi le service et la fréquentation; ce qui, sous tous les rapports, était infiniment indécent. Qu'est-ce que cette confusion, cet amalgame des cultes? Il y avait là une bien grande imprudence sous l'aspect de la morale, ou un désir bien révoltant de vexation contre les chrétiens. Quel respect un tel amalgame peut-il inspirer pour toutes les religions en général, à l'homme peu éclairé? ne lui présente-t-il pas les ministres religieux comme des comédiens qui viennent tour-à-tour chercher à exciter l'intérêt, et à capter la bienveillance du public? Pour faire cesser ces horribles profanations et paralyser les vues secrètes que l'on soupçonnait aux coryphées de la théophilantropie, on demanda que la religion catholique fût déclarée religion de l'état. Il n'y eut pas moyen de l'obtenir; les opposans déclaraient qu'ils eussent

regardé l'accession à cette demande, comme
1797. le signal immédiat de la contre-révolution, convenant ainsi que la plus sublime de toutes les morales religieuses ne pouvait triompher, sans que les principes républicains ne tombassent en même temps dans le néant.

Par suite de toutes ces dissidences, le corps législatif et le directoire furent bientôt près d'en venir aux mains. Le corps législatif, ayant dans son sein beaucoup de têtes chaudes que lui avait fournies le renouvellement d'un tiers de ses membres, se retranchait cependant sur la constitution, paraissant n'avoir pas d'autre intention que de la faire respecter, en forçant le directoire à se renfermer, avec un peu de rigueur peut-être, dans les limites qu'elle lui prescrivait. Le directoire semblait avoir des desseins moins paisibles; on l'accusait, depuis quelque temps, de faire dépasser le rayon constitutionnel à des troupes de ligne qui devaient rester au-delà. Il niait obstinément, attribuant la marche de ces troupes, contremandées, disait-il, à des méprises de généraux et de commissaires des guerres. Mais ces troupes parurent tout d'un coup, et la conduite du directoire prouva que c'était bien lui qui les avait appelées pour renforcer, si besoin était, celles qu'il avait

déjà à sa disposition dans la capitale. 1797.

Le 4 septembre 1797 (18 fructidor), à peine le jour a-t-il paru, que le canon d'alarme est tiré. Des troupes ayant à leur tête le général Augereau, cernent en même temps le lieu des séances du corps législatif, font prisonnier le commandant de sa garde, et arrachent avec violence les inspecteurs de la salle, de leur comité. Paris apprend, par des affiches et des proclamations, qu'un grand nombre des membres les plus marquans du corps législatif, ont conspiré contre la république. Le lendemain on l'informe que ce même corps législatif, assemblé dans l'ancienne salle du Théâtre Français, c'est-à-dire sous l'influence et la domination positive du directoire qui habite le Luxembourg, a condamné par clémence, les prétendus coupables à être déportés sans jugement à la Guyanne. A leur tête se remarque le général Pichegru, que des victoires multipliées ont rendu célèbre, et que l'on accuse d'avoir voulu, dès le temps où il commandait les armées, établir la royauté en France. On cite parmi ses accusateurs, le général Moreau, non moins célèbre que lui, et on associe à son sort et à celui de ses collègues du corps législatif, les deux membres du direc-

1797. toire, Carnot, et Barthélemy, qui a, depuis quelque temps, remplacé le Tourneur de la Manche. Bientôt ceux des proscrits que l'on a pu atteindre, partent pour leur destination, réservés qu'ils sont à éprouver en route et à la Guyanne, toutes les privations et tous les mauvais traitemens que l'homme peut supporter. Dans leur perte, on enveloppa des gens de lettres de différentes opinions, et MM. de Lavilleurnois, Duverne du Presle, de Brottier et de Poli, convaincus quelques mois auparavant d'avoir voulu en effet conspirer pour le rétablissement de la royauté, et condamnés en conséquence à des emprisonnemens plus ou moins longs suivant la gravité des circonstances qui chargeaient chacun d'eux en particulier. De ce que cette première conspiration avait été prouvée jusqu'à un certain point, le directoire sembla prétendre conclure que la seconde l'était suffisamment; produisant d'ailleurs à ce sujet des aveux surpris ou extorqués à l'un des prisonniers.

Quelle différence l'observateur le plus modéré fera-t-il entre la proscription du 4 septembre 1797 et celle du 2 juin 1793? J'ose à peine le dire, cette différence sera à l'avantage des dominateurs conventionnels du 2 juin 1793. Ceux-là, du moins, dira l'ob-

servateur, respectèrent les formes pour celles 1797.
de leurs victimes qui ne voulurent point s'y soustraire. Il y eut un jugement tel quel, prononcé par des juges, après la comparution des accusés et une instruction de procédure. Mais la proscription du 4 septembre 1797 n'est bien qu'une proscription comme celles qui, du temps de Marius et de Sylla, ensanglantèrent Rome et la privèrent de ses citoyens les plus distingués. De quel droit enfin MM. de Lavilleurnois, Duverne du Presle, de Brottier et de Poli, déjà condamnés depuis le 9 avril, par une commission militaire, à une peine fixe, furent-ils associés à cette proscription ? Ces messieurs étaient des simples particuliers. Aux termes les plus précis du droit public, une première condamnation, quelle qu'elle fût, devait, pour le même fait, les garantir d'une seconde. Juger une deuxième fois des hommes sur la même accusation sans les entendre, et pour les condamner à une peine plus forte que celle qui leur avait d'abord été imposée, c'est peut être l'acte de tyrannie le plus injuste et le plus révoltant que l'on puisse commettre.

Dans la lutte dont je viens de tracer rapidement le tableau, la justice voulait que le corps législatif triomphât : mais toutes les

1797. chances étaient contre lui. Les chicanes qu'il fit au directoire sur son autorité, ne se présentaient pas dans un moment favorable. Le directoire disposait entr'autres des armées : mais ces armées, avec lesquelles il nia jusqu'au dernier moment ses intelligences pour les affaires de l'intérieur, couvraient au dehors son administration de l'éclat le plus radieux ; et il pouvait cependant dire au reste des républicains que c'était bien à lui que la gloire militaire des soldats de la république devait se rapporter, puisqu'il l'avait fait renaître, et que toutes les fois qu'elle avait paru prête à s'éclipser, il l'avait soutenue, soit par la disposition opportune des troupes, soit par le choix éclairé des généraux.

1795. Schérer commandait l'armée dite d'Italie, quand le directoire entra en fonctions. Ce général n'était pas sans capacité ; mais il fallait que la victoire vînt pour ainsi dire se présenter à lui. Encore ne savait-il pas ensuite saisir ses résultats : en un tel cas il paraît qu'il manquait, surtout envers ses propres soldats, de cette fermeté nécessaire qui, chez un général, est le gage de la discipline, sans laquelle une armée qui a vaincu, tombe bientôt dans le désordre et la désorganisation. Le général autrichien Devins, étant venu

l'attaquer à Loano, Schérer l'avait en effet battu complètement, mais il était ensuite resté dans une honteuse et funeste inaction. Ses soldats, oubliant ou ignorant que des forces ennemies se rassemblaient de toutes parts, pour venir fondre un peu plus tard sur eux, semblaient ne songer qu'à vivre le plus abondamment possible, aux dépens d'un petit nombre de bourgades piémontaises ou génoises que la victoire avait mises à leur discrétion. Il est vrai de dire aussi que les employés, chargés de leur approvisionnement et de leur équipement, s'acquittaient mal de ce double devoir, donnant leur temps à leurs plaisirs ou à leur fortune. 1795.

Le directoire paraissait croire que le vrai moyen de relever les armées républicaines du Rhin, des derniers échecs qu'elles avaient essuyés, et de leur assurer sur ce point du théâtre de la guerre, des succès décisifs et constans, était d'attirer par une entreprise non attendue, une partie de leurs troupes en Italie. Il ne pouvait cependant opposer aux Autrichiens qu'une armée peu nombreuse : mais il savait que les Autrichiens seraient les seuls soldats véritables que cette armée aurait à combattre, comptant presque pour rien les troupes des différens princes

1795. entre lesquels l'Italie se trouvait partagée, sans en excepter les rois de Sardaigne et de Naples, de tous temps peu renommés sous le rapport militaire. Ajoutons à cela que des intelligences avec des réfugiés du pays, lui faisaient peut-être espérer que les principes républicains prendraient facilement crédit dans la contrée, et y produiraient une utile diversion.

Il fallait, pour tenter une expédition aussi hasardée et aussi singulière, un officier qui, n'ayant point encore une réputation à ménager, unît à quelque capacité déjà prouvée jusqu'à un certain point, un génie ardent, une grande activité, et un violent désir de paraître avec éclat. Le directoire jeta les yeux sur ce même général Bonaparte que nous avons vu dans la journée du 13 vendémiaire, commander, sous les ordres du député Barras, les troupes que la convention opposa à la garde nationale parisienne. Depuis longtemps ce jeune militaire, alors âgé seulement de vingt-six ans, sollicitait avec impatience un service actif, ayant même menacé à une certaine époque, d'aller offrir son épée et ses talens aux Turcs. On le nomma donc, au grand étonnement d'une partie des autres officiers généraux qui l'appelaient

par dérision *le petit Capitaine*, commandant 1795.
en chef de l'armée d'Italie. C'était un général sur lequel d'ailleurs le directoire croyait pouvoir compter dans toutes les circonstances. Il se peut aussi que le mariage qu'il venait de contracter avec une personne protégée particulièrement par le directeur Barras, eût contribué à cette nomination un peu extraordinaire, mais que l'événement justifia (1). Au reste Bonaparte avait pour lieutenans-généraux, l'élite des officiers de ce grade, tels que Laharpe, Joubert, Massena, Berthier; et l'armée qu'on lui donnait à commander, venait d'être renforcée par une partie de celle qui avait contraint les Espagnols à signer la paix.

Le caractère décidé, tranchant et impé- 1796.
rieux qui avait fait donner au nouveau général, par les autres officiers, le surnom du *petit Capitaine*, le servit merveilleusement à l'armée d'Italie. A peine y fut-il arrivé, que l'ordre s'y rétablit. Le soldat, voyant punir

---

(1) Madame de Beauharnais, veuve du marquis de Beauharnais, célèbre à l'assemblée constituante, dans le parti de la révolution, et qui avait péri sur les échafauds révolutionnaires, après avoir, pendant quelque temps, commandé l'armée du Rhin.

1796. avec dureté, ceux qui jusques là s'étaient enrichis à ses dépens, au lieu de le nourrir et de le vêtir, reprit le joug de la discipline, et recommença à parler d'autant plus volontiers, de gloire, que son général y sut joindre l'appât de l'intérêt. «.... Soldats, leur dit-» il en leur montrant les plaines fertiles du » Piémont et de la Lombardie, vous êtes » sans artillerie, sans habits, sans souliers, » sans solde : vous manquez de tout, mais » vous êtes riches en courage. Eh bien ! » voilà vos magasins, votre artillerie (1) ; » vous avez du fer et du plomb : marchons, » et dans peu ils seront à vous. L'ennemi » est quatre fois plus nombreux que vous, » nous en acquerrons plus de gloire, etc. » Bonaparte, bien pénétré des vues du direc-

(1) Cette manière de haranguer les soldats est irrégulière, en ce qu'on peut la regarder comme une provocation au pillage : mais depuis un certain nombre d'années, beaucoup de généraux de toute nation semblent croire qu'en conquérant un pays, le soldat s'y fonde des droits, non seulement sur les propriétés publiques, mais encore sur les propriétés particulières ; erreur dans laquelle ne tombèrent ni les Catinat, ni les Turenne, toutes les fois qu'ils furent maîtres de leur conduite.

toire, ne paraissait pas effectivement effrayé 1796.
du petit nombre de ses soldats, moindre d'un tiers que celui des Autrichiens et des Piémontais, que les généraux Beaulieu et Colli étaient déjà prêts à lui opposer. Le mauvais état de ses approvisionnemens ne semblait pas l'inquiéter davantage : « J'ai assez, disait-il, si je suis vainqueur, et trop si je suis vaincu. »

Le comte de Beaulieu, instruit de la réforme que subissait l'armée française d'Italie, voulut en prévenir l'effet, et courut l'attaquer, sans attendre les renforts autrichiens qu'une suspension d'armes signée sur les bords du Rhin permettait de lui envoyer, et ayant seulement soin que l'armée piémontaise se tînt à portée de seconder ses mouvemens. Naturellement aussi actif et aussi audacieux que son adversaire, il ne pensait à rien moins qu'à chasser les Français des conquêtes qu'ils avaient faites dans l'état de Gènes, à leur faire repasser les Alpes, et à descendre à son tour de ces montagnes, pour fondre sur le comté de Nice, que l'on pouvait supposer encore attaché de cœur à son ancien souverain le roi de Sardaigne, et pénétrer de là dans le midi de la France. On était alors au 9 avril 1796.

1796. L'audace du comte de Beaulieu ne fu cependant pas, cette fois, couronnée du suc cès. L'armée française, attaquée par lui : Montenotte, le battit pendant trois jour consécutifs, après lesquels il se trouva coup de l'armée sarde.

Vaincre cette dernière armée à Mondovi et effrayer assez le roi de Sardaigne dan Turin, pour qu'il signât une suspensio d'armes, en donnant comme garantie de s neutralité future, les fortes places de Coni Exiles, Suze, du Château-Dauphin, d Tortone et d'Alexandrie, ne fut pour le Français que l'affaire de quelques jours. I se mirent ensuite à la poursuite du comte d Beaulieu, qui, cherchant à renforcer les dé bris de son armée, semblait vouloir dispute le passage du Pô. Il ne tint cependant pa dans ce poste, et se retira derrière l'Adda tandis que le duc de Parme, intimidé d voir les vainqueurs dans le voisinage d Plaisance, acceptait pour obtenir, à l'exem ple du roi de Sardaigne, une armistice toutes les conditions qui lui étaient prescrite par le général de l'armée française.

Le passage de l'Adda fut réellement défendu pour l'effectuer, il fallut que l'infanterie fran çaise, formée en colonne serrée, traversât l

pont de Lodi, sous le feu de 24 pièces de 1796.
position ; mais la prise de ce pont entraîna après elle la défaite de la nouvelle armée du comte de Beaulieu, et ouvrit au général Bonaparte tout le pays jusqu'à Mantoue. Bientôt le roi de Naples, le saint-siége et le duc de Modène eurent fait leurs traités particuliers. Grâce à tous ces événemens, l'armée française se trouva en bien peu de temps dominer dans l'Italie, où elle n'eut plus d'ennemis que les Autrichiens.

Ceux-ci ne tardèrent pas à reparaître, ayant à leur tête un nouveau général, le vieux maréchal Wurmser, que l'on envoyait d'Allemagne avec un renfort de vingt-cinq mille hommes d'élite. Son arrivée inattendue lui fit d'abord obtenir d'assez grands avantages. L'armée française, surprise et battue sur plusieurs points, lui abandonna Salo, Brescia, la Corona, Rivoli, Vérone, et leva précipitamment le siége de Mantoue, laissant dans ses retranchemens cent quarante bouches à feu. Mais ces avantages ne se soutinrent pas. Malgré la supériorité de l'ennemi, l'armée française eut en quelques jours repris l'ascendant de la victoire, et en gagnant les batailles de Roveredo, de Bassano et de Saint-Georges, réduisit le maré-

1796. chal Wurmser à se jeter avec les restes de son armée, diminuée de plus de quarante mille hommes, dans Mantoue, où il n'aurait même pas pu se retirer, si un mal-entendu qui fit prendre un chemin pour un autre, n'avait détourné une division française, du poste que lui avait assigné le général en chef.

Cependant le passage de Wurmser en Italie, avec un fort détachement de l'armée impériale du Rhin, avait pendant quelque temps compromis le sort de cette armée. Une armistice y suspendait les hostilités, lorsque l'armée française d'Italie commença sa marche glorieuse par les batailles de Montenotte, de Mondovi et de Lodi. Cet armistice avait été l'ouvrage du général Pichegru, qui, commandant en chef l'armée du Rhin, y avait préludé en faisant battre, par suite de ses opérations militaires, l'armée de Sambre-et-Meuse, d'abord victorieuse sous les ordres du général Jourdan, et la forçant de rentrer sur la frontière française; soit que Pichegru n'eût en cela pensé qu'à satisfaire sa jalousie contre son collégue qui était pour la seconde fois son rival de gloire; soit que n'ayant pu mener à fin une négociation secrète qu'il avait suvie pendant quelque temps avec

S. M. Louis XVIII et son A. S. le prince de Condé, il eût songé aussi, en attirant aux armées françaises sur le Rhin, cet échec qui les laissait encore dans une attitude imposante, à forcer les républicains de France de faire la paix, qu'ils n'avaient paru jusque-là vouloir qu'à des conditions trop dures. 1796.

Pichegru, se croyant absolument nécessaire, avait après cela, pour compléter son projet, donné sa démission. Le directoire l'avait cependant remplacé par le général Moreau, qui s'était déjà fait connaître avantageusement dans des commandemens en sous ordres. L'armée du Rhin et celle de Sambre-et-Meuse étaient considérables; car il paraît, comme je l'ai déjà dit, que le directoire n'attendait pas bien certainement de l'armée d'Italie tout ce qu'elle fit, et qu'il comptait seulement sur elle pour une diversion propre à faciliter les opérations des troupes françaises sur le Rhin. L'armée seule du général Jourdan ne comptait pas moins de cent vingt-cinq mille combattans. Lui et Moreau eurent bientôt repassé victorieusement le Rhin. L'empereur leur avait aussi opposé deux armées commandées, l'une par l'archiduc Charles, et l'autre par le maréchal Wurmser. Ces deux généraux al-

1796. lemands avaient été successivement forcés dans toutes les positions qu'ils avaient prises, et ils battaient indéfiniment en retraite, abandonnés par le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade et l'électeur de Bavière. Lorsque le feld-maréchal Wurmser descendit en Italie avec un détachement de vingt-cinq mille hommes des meilleures troupes de son armée en Allemagne, un corps de l'armée de Jourdan bloquait Mayence, pendant que ce général pénétrait dans la Franconie et s'approchait de la Bohême. Les divisions du général Moreau étaient répandues dans la Forêt-Noire, sur le lac de Constance, au pied des montagnes du Tyrol. Elles formaient le lien de trois armées victorieuses. On vit, un moment, Moreau qui communiquait avec Jourdan par le Danube, tout près de s'emparer des sources de l'Adige, pendant que Bonaparte en Italie remportait des victoires sur l'Adige même.

La position du prince Charles fut longtemps très-critique. Ce fut là qu'il prouva réellement ces talens militaires sur lesquels l'Europe entière s'accorde à lui rendre justice. Il ne cédait le terrain que pied à pied, et évitant d'engager des combats décisifs, se garantissait par l'habileté de ses

manœuvres, d'une défaite qui eût conduit 1796.
les troupes françaises jusqu'aux portes de Vienne. Pendant qu'aujourd'hui son arrière-garde contenait l'avant-garde française, par des retranchemens savamment disposés, il en faisait élever d'autres un peu plus loin pour le combat du lendemain. Le général Wartensleben, particulièrement opposé au général Jourdan, manœuvrait avec non moins d'habileté et de prudence.

Cela alla ainsi jusqu'au moment où le prince reçut des renforts d'Allemagne. Alors il songea à reprendre l'offensive. Il passait souvent de l'une à l'autre des armées autrichiennes, pour connaître mieux les forces de Jourdan et de Moreau, et étudier lequel des deux il pourrait attaquer bientôt avec le plus d'avantage. Enfin il se décida pour Jourdan. Portant la principale force des deux armées autrichiennes contre lui, il l'écrasa en un moment, avant que Moreau, occupé de sa position particulière et du soin d'appuyer Férino, l'un de ses généraux de division qui cherchait à s'ouvrir les passages du Tyrol, pût s'apercevoir de cette manœuvre, et y remédier.

Le malheur de l'armée de Jourdan fut tel dans deux batailles consécutives, qu'elle fuit

1796. jusqu'aux frontières de France, avec un désordre et une confusion qui ne laissaient aucune ressource.

Par suite de ce mouvement, tous les soldats de Moreau eussent été détruits ou faits prisonniers, s'ils n'eussent eu dans leur général, le plus habile tacticien qui ait paru en Europe depuis Turenne. L'armée de Moreau n'était pas forte de plus de cinquante mille hommes. Sa gauche se trouvait découverte par la disparition de l'armée de Sambre-et-Meuse; tous les corps autrichiens répandus dans le Tyrol allaient en descendre pour l'investir par sa droite. Devant elle se montrait, grossie de renforts considérables, une armée sur laquelle, même dans le cours de ses conquêtes, elle n'avait pas remporté un avantage décisif: derrière elle l'ennemi avait coupé sa communication avec les corps qu'elle avait laissés sur la rive droite du Rhin pour défendre Kehl et contenir Philisbourg. Cependant elle fit sa retraite en bon ordre, sans perdre une pièce de canon, un caisson, et augmentant encore ses parcs, de l'artillerie d'un corps ennemi qu'elle battit à plate couture, et qui ne dut qu'à la valeur des émigrés français l'avantage d'échapper à une destruction totale. Elle était commandée avec une

telle sagesse et une telle précision, qu'attaquée presqu'en même temps sur tous les points, elle s'y trouva plus forte que les aggresseurs. Après s'être ouvert, la baïonnette au bout du fusil, un passage par le Val d'Enfer dans lequel le célèbre Villars lui-même avait refusé de s'engager (1), elle se maintint glorieusement en possession de la route d'Huningue, que le prince Charles, en personne, essaya de lui fermer. Ce fut là qu'elle passa sans précipitation le Rhin, le 26 octobre, à la vue des Autrichiens que la terreur et le respect tenaient immobiles. Cette retraite, qui sera à jamais citée comme l'un des faits d'armes les plus glorieux pour la nation française, dura vingt-sept jours. Les officiers connus historiquement pour avoir le mieux secondé Moreau, sont les généraux de division Férino, Desaix et Saint Cyr. 1796.

A cette époque, en Italie, de nouveaux combats allaient se livrer avec non moins de

(1) L'électeur de Bavière, alors allié de la France, pressait le maréchal de Villars de venir le joindre en Allemagne. « Par quel chemin pourrais-je aller jusqu'à vous ? lui répondit le maréchal. Par le Val d'Enfer ! Il faudrait être diable pour y passer. »

1797. gloire pour les armes françaises. Une troisième armée autrichienne de cinquante mille hommes y arrivait effectivement sous les ordres des généraux Alvinzy et Davidoviche. Elle eut en peu de temps le sort des trois qui l'y avaient précédée. Ses vainqueurs signalèrent particulièrement leurs succès sur elle, par la bataille d'Arcole dans laquelle ils lui prirent, après l'avoir mise dans une déroute totale, cinq mille hommes, quatre drapeaux et dix-huit pièces de canon. Des renforts considérables en hommes et en artillerie, qu'elle reçut après cette bataille, ne la sauvèrent pas d'une dispersion totale. La bataille de la Favorite la remit dans l'état de faiblesse et d'humiliation où l'avait jetée celle d'Arcole. On compta dans le moment de cette dernière victoire, que l'armée française avait, depuis quatre jours, fait près de vingt-cinq mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-général, deux généraux et douze à quinze colonels. Elle avait, en outre, pris vingt drapeaux, soixante pièces de canon, et tué ou blessé au moins six mille hommes.

Une des suites de la destruction de l'armée des généraux autrichiens Alvinzy et Davidoviche, fut la prise de Mantoue, assiégée depuis six mois, et pour laquelle tant de com-

bats s'étaient livrés. La reddition de cette 1797.
place si importante en effet pour les vainqueurs de l'Italie, eut lieu le 3 février 1797. La garnison fut déclarée prisonnière de guerre jusqu'à échange, à l'exception du feld-maréchal Wurmser qui put se retirer aussitôt, emmenant avec lui plusieurs généraux et officiers de son état-major, et un certain nombre d'autres individus à son choix. Les Français, par quelques personnes qu'ils fussent gouvernés, savaient encore trop bien apprécier l'honneur et le talent militaires, pour ne pas accorder cette capitulation honorable à un vieux guerrier dont la Germanie se glorifiait à juste titre.

Les républicains de France crurent un moment qu'après cela l'empereur d'Allemagne, sentant que ses forces seules ne pouvaient suffire au renversement de leur gouvernement, allait, à l'instar du roi de Prusse, du roi d'Espagne et de tant d'autres princes, faire la paix avec eux. Cela eût pu arriver effectivement, s'il n'eût été question pour la république, que de la France seule. Mais à mesure qu'il étendait ses conquêtes en Italie, Bonaparte, qui, dans sa conduite politique, ne montrait pas plus de sagesse que le directoire, réunissait des portions de territoire à

1797. la république française, et fondait particulièrement dans le cœur de la contrée, les républiques transpadanes et cispadanes qu'il fallait aussi que l'empereur reconnût, condition fort dure, qui, indépendamment de ce qu'elle rendait ce souverain complice d'un bouleversement politique que l'on pouvait voir gagner de proche en proche tous les états de l'Europe, le dépouillait personnellement de toute possession et de toute influence en Italie. Il résolut donc, avant de céder, de tenter encore le sort des combats, espérant que le général et l'armée qui avaient forcé les troupes françaises à se retirer de l'Allemagne, ne feraient pas moins bien sur le nouveau terrain où il allait les employer.

Il se trompa cependant. Le prince Charles, arrivé en Italie à la tête de cette armée, ne put même balancer un moment la fortune des vainqueurs de Mantoue. Quoique secondé par une révolte ménagée sur divers points du pays, il échoua dans toutes ses entreprises, et fut continuellement battu. Victorieuse sur les rives de la Piave et du Tagliamento, à Gradisca, à Cascevola et à Clausin, maîtresse de la ville de Clagenfurth, capitale des deux Carinthies, et des gorges d'Inspruck, l'armée française marcha bientôt sur Vienne, renver-

sant tous les corps que l'archiduc lui opposait. 1797.
Moreau et Hoche avaient en même temps passé le Rhin sur deux points différens, à la tête des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, et suivaient cette direction par une autre route. L'empereur, alors, pour sauver l'empire lui-même, d'un envahissement peut-être total, se décida à demander une suspension d'armes qui ne fut accordée que pour six jours, après lesquels il signa, au château d'Eckenwald, près de Léoben en Stirie, des préliminaires de paix, où il reconnaissait que tout ce qui avait été déclaré département par les lois de la convention resterait à la république française, et que la nouvelle république fondée dans la Lombardie serait respectée par lui dans son existence et dans son indépendance politique. On était alors au 18 avril 1797. Le traité définitif, assis sur ces bases principales, ne fut signé à Campo-Formio, que le 17 octobre de la même année. Bonaparte figurait comme plénipotentiaire de la république française dans ce traité, dont les ratifications devaient être échangées en trente jours à Rastadt.

L'abus de pouvoir du directoire exécutif envers deux de ses membres et un assez grand nombre de députés du corps législatif,

1797. datait du 4 septembre (18 fructidor) ; c'était donc, aux yeux des républicains, dans le plus beau moment de son administration, que le directoire avait remporté cette victoire sur ses compétiteurs. Augereau, qui commanda les troupes employées à Paris dans cette occasion, s'était lui-même fait, par son intrépidité, une grande réputation à l'armée d'Italie, dont il conduisait une des divisions principales.

Cet éclat de l'administration du directoire lui avait servi, avec les menaces des armées, à vaincre ses ennemis du corps législatif, dans la plus grande partie desquels il faut voir, comme je l'ai dit, des républicains qui voulaient, à l'abri de la constitution sévèrement exécutée, un régime extrêmement doux et modéré : il lui servit encore à empêcher les républicains exagérés, de s'emparer de la révolution qui fut faite à ce sujet. Ils l'essayèrent vainement. Le directoire les laissa bien, pour première avantage, demander une loi de déportation contre les nobles, et tous ceux des Français en général qui avaient été attachés par eux mêmes ou par les auteurs de leurs jours, aux princes de la maison de Bourbon ; mais il les arrêta aussitôt, content d'avoir fait ainsi sentir aux

royalistes, que son existence était un gage de leur sûreté, et qu'il avait là des gens tout prêts dont il pouvait même, sans abandonner l'autorité, se servir pour châtier leur insoumission, s'ils osaient s'agiter. Il fit convertir cette loi, politiquement montrée et retirée, en un décret de déchéance civique contre les nobles, auquel on en ajouta un qui mettait sous sa main les émigrés rentrés avec des demi-permissions, et les prêtres, en ce qu'il déclarait que les uns seraient tenus à la rigueur, de sortir de France sous quinze jours, et qu'il pourrait lui-même condamner à la déportation, par des arrêtés individuels et motivés, ceux des autres qui troubleraient la tranquillité publique. 1797.

Les militaires qui avaient principalement servi le directoire dans la révolution du 4 septembre (18 fructidor), étaient les généraux Moreau, Bonaparte et Hoche. Moreau avait, quoique tardivement, envoyé les preuves des négociations entamées par Pichegru avec S. M. Louis XVIII et son A. S. le prince de Condé, alors qu'il commandait l'armée du Rhin; et c'était sur ces preuves qu'on avait établi l'accusation portée contre Pichegru, et étendue, sans raison, aux restes des victimes de la révolution du 4 septembre.

1797. Bonaparte avait, par des proclamations et des lettres, appuyé le directoire et menacé le corps législatif. Le général Hoche l'avait imité à son armée, et l'on a répandu le bruit dans le temps, qu'il avait, de plus, prêté une somme assez considérable..... Moreau ne tarda pas à être démis de son commandement; Hoche mourut empoisonné quelques jours après la révolution du 4 septembre, sans qu'on ait jamais pu savoir à qui attribuer le crime qui abrégea ses jours. Pour Bonaparte, on l'avait d'abord chargé de négocier, à Rastadt, le traité qu'il était nécessaire de faire avec la diète de l'empire, à la suite de celui que l'empereur avait signé à Campo-Formio; mais quand on vit que cette négociation traînait en longueur, et que le général Bonaparte y déployait, mal à propos, le caractère d'un souverain exigeant, absolu, plutôt que celui d'un plénipotentiaire empressé de plaire à son gouvernement, on le rappela pour l'envoyer en Egypte, tenter une expédition militaire, dont il semblait que sa perte dût être le résultat infaillible.

Quand il fut présenté au directoire, le 10 décembre, il devait déjà exciter sa jalousie et sa défiance. Sans commission ou même

Digitized by Google

autorisation de le faire, il avait exigé de l'empereur, en concluant avec lui le traité de Campo-Formio, qu'il mît en liberté MM. de Lafayette, de Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, qu'il tenait étroitement enfermés à Olmutz; action auquel le directoire prenait si peu de part, qu'il défendit à ces célèbres prisonniers de rentrer en France (1). Il est probable d'ailleurs que Bonaparte avait plusieurs fois, en Italie, prévenu ou outrepassé les ordres et les instructions du directoire. Le jour de sa présentation même, Barras qui présidait, lui parla dans son discours, d'une descente en Angleterre, que les généraux Humbert et Hoche cependant avaient déjà tentée sans succès. 1797.

Il paraît que lorsqu'on voulut changer cette descente, si dangereuse dans son exécution et si problématique dans ses résultats, contre une expédition en Egypte, il ne fut pas nécessaire d'employer l'autorité pour lui faire accepter cet échange. On eut l'art de lui suggérer à lui-même l'idée de cette expédition digne d'un Dom Quichotte, plutôt que d'un général français qui venait d'imposer la paix

(1) Madame de Lafayette s'était constituée prisonnière à Olmutz, pour se rejoindre à son époux.

1798. à une des premières puissances de l'Europe. On la lui fit envisager en même temps comme un moyen sûr de ruiner l'Angleterre, en lui persuadant qu'on pourrait facilement en venir par là à s'emparer du commerce de l'Inde, et à y détruire les établissemens anglais, pendant peut-être qu'un général de moindre considération suffirait pour aller révolter l'Irlande et porter la désorganisation et le républicanisme jusque dans Londres. On lui promit sans doute tous les secours qui lui seraient nécessaires pour exécuter une pareille entreprise, bien qu'il ne fût pas au pouvoir du gouvernement français de tenir une telle parole, puisque ces secours ne pouvaient aller en Egypte que par mer, et que la France était dépourvue d'un nombre convenable de vaisseaux et de marins. Mais nous avons fait, sous plusieurs rapports, une assez longue expérience du général Bonaparte, pour savoir que les difficultés d'une entreprise, et ses suites, ne l'inquiètent jamais, pourvu que cette entreprise jette un grand éclat, et exige une grande autorité dans le moment où elle est faite. Ne l'avons-nous pas vu, après s'être proclamé empereur, se mettre follement dans la tête de réduire l'Angleterre à demander une paix désavantageuse,

en forçant, contre leurs intérêts, tous les souverains du continent, à lui fermer leurs ports et à n'entretenir avec elle aucune espèce de relations? « Soldats! vous êtes une » des ailes de l'armée d'Angleterre : vous » avez fait la guerre de montagnes, de » plaines, de siéges; il vous reste à faire la » guerre maritime.... Les légions romaines, » que vous avez quelquefois imitées, mais » pas encore égalées, combattaient Car- » thage tour-à-tour sur cette même mer, et » aux plaines de Zama... » Voilà quels furent les premiers mots de sa proclamation aux soldats qui devaient le suivre en Egypte. Ces soldats étaient au nombre de dix neuf mille; ils avaient avec eux environ deux mille savans, artistes ou employés chargés par le directoire de recueillir tout ce qui pouvait, dans le pays que l'on allait conquérir, intéresser les sciences et les arts. La flotte qui dut transporter tout ce monde d'un rivage à l'autre de la Méditerranée, était de cent quatre-vingt-quatorze voiles. Peu forte en vaisseaux de guerre, la surprise pouvait seule assurer son passage. La rencontre d'une flotte anglaise eût été le signal presque certain de sa perte. Elle sortit du port de Toulon, le 19 mai 1798.

1798.

1798. Hoche mort, Moreau disgracié, et Bonaparte parti pour l'Egypte, ou prêt à le faire, le directoire avait tout à craindre de la guerre; il fit cependant tout pour se l'attirer, et l'avoir même générale. Avant que la diète de l'empire eût fait son traité; à l'occasion d'une querelle survenue entre les habitans du pays de Vaud et le sénat de Berne, il couvrit la Suisse de troupes françaises, et dicta une constitution à ce pays, après l'avoir teint, dans plusieurs batailles et combats, du sang de ses meilleurs citoyens. Il fonda aussi une république à Rome, par vengeance d'une attaque sanglante dirigée contre l'ambassadeur français, et dans laquelle périt le général Duphot, son ami; bien que cette attaque ne fût que le fait d'une multitude furieuse; que le gouvernement la désavouât, et qu'elle eût été provoquée d'une manière très-suspecte par quelques inconnus, peut-être étrangers à l'état de l'église, qui avaient distribué des cocardes tricolores devant le palais de l'ambassade, en accompagnant cette distribution des cris mille fois répétés de *vive la liberté!* Le roi de Naples ayant voulu, à ce sujet, marcher au secours du souverain pontife, dont les troupes françaises avaient envahi le domaine; et son armée ayant été vaincue,

une république, dite *Parthénopéenne*, fut encore créée dans son royaume, tandis que le grand duc de Toscane et le roi de Sardaigne étaient, d'un autre côté, dépouillés, sans motifs suffisans, de leurs états, le dernier n'ayant fait qu'armer contre la république ligurienne (Gènes), qui était entrée en hostilités avec lui. Enfin, les républiques établies en Italie, ne pouvaient déjà plus elles-mêmes être regardées comme indépendantes, relativement au gouvernement qui régissait la France, puisque ce gouvernement changeait leurs constitutions à son gré, et y disposait même des dignités et des places. 1798.

La Russie menaçait la France depuis le commencement de sa révolution. Tant d'usurpations républicaines qui étendaient chaque jour leur empire, sans qu'on sût s'il n'en viendrait pas peu à peu à n'avoir d'autres limites que celles du monde entier, lui imprimèrent enfin un grand mouvement. Elle mit ses armées en marche, excitant la diète de Rastadt à ne point signer la paix. Catherine II n'occupait plus le trône des Czars : sa mort y avait placé son fils Paul Ier, qui, ayant vu dans sa jeunesse la cour de France, sentait les desseins que lui inspirait

1799. en ce moment l'intérêt de tous les princes, fortifiés encore par la tendre compassion que son cœur éprouvait pour les frères infortunés de Louis XVI.

A cette nouvelle, le directoire fit entrer ses armées en campagne. Il comprenait que le seul moyen peut-être qu'il eût de sortir victorieux de la lutte terrible qui allait s'engager, était d'écraser les Autrichiens, avant que les Russes pussent arriver jusqu'à eux. Les plénipotentiaires français n'avaient point encore quitté Rastadt, qu'on en était déjà aux mains en Allemagne, en Italie et jusque dans la Suisse, dont les habitans avaient appelé les Autrichiens à leur secours. Mais cette fois, la victoire ne fut pas pour les troupes françaises; elles étaient trop éparses, ayant à couvrir une surface immense de terrain. Le général Masséna avait fait des prodiges dans le pays des Grisons; mais il ne put empêcher le général Jourdan d'être à demi battu par l'archiduc Charles dans la Souabe, où il était d'abord entré en vainqueur : nous touchions alors à la fin du mois de mars 1799.

Le général Schérer, qui commandait en Italie, ne tarda pas non plus à y essuyer des revers, après avoir obtenu d'abord quel-

ques succès. Moreau, toujours en disgrace, 1799.
servait dans son armée comme simple officier général, ce qui n'était peut-être pas le plus avantageux pour le directoire, Moreau ayant la confiance et l'amour du soldat, et Schérer venant de s'attirer dans le ministère de la guerre, l'animadversion du plus grand nombre des militaires français. Quand le maréchal Suwarow, célèbre parmi les Russes, à cause de la gloire qu'il avait acquise à leur tête, dans des guerres précédentes, arriva avec eux pour renforcer les Autrichiens en Italie, ceux-ci y avaient déjà remporté, les 6 et 16 avril, deux victoires qui, si elles n'étaient pas complètes, avaient du moins servi à désorganiser et à décourager l'armée française.

Bientôt cette armée, désormais commandée par le général Moreau, fut entièrement défaite à Cassano par les Russes et les Autrichiens, qui, réunis, présentaient une masse de cent dix mille combattans, nombre plus de trois fois supérieur à celui des soldats français, formant alors l'armée d'Italie. Moreau, en même temps qu'il avait tant de troupes en tête, se voyait sur le point d'être pris en tous sens par des milliers d'Italiens révoltés. Tout ce qu'il put faire après

1799. la bataille de Cassano, dans laquelle il avait perdu quatre généraux, cent pièces de canon, et environ sept mille hommes, tant tués que prisonniers, fut d'attendre dans une position retranchée, où tout son art put seul le maintenir, le général Macdonald, qui, à travers des nuées d'ennemis de toute espèce, ramenait l'armée française du royaume de Naples. Mais cette armée ne se joignit à Moreau, qu'après avoir perdu beaucoup de monde dans un combat glorieux qu'elle aurait pu s'épargner; ce qui mit les deux généraux hors d'état de rien entreprendre, et les contraignit de continuer, en toute hâte, leur retraite. Par tous ces événemens, au mois de juin 1799, de tout le théâtre des victoires de Bonaparte, il ne restait plus aux Français que l'état de Gènes, qu'ils avaient appelé la république ligurienne. Les citadelles de Milan et de Turin avaient capitulé. Quoiqu'approvisionnée pour six mois, et ayant une garnison nombreuse, Mantoue s'était rendue. Plusieurs des passages de la Savoie s'ouvraient au général Suwarow. L'archiduc Charles parvenait, de son côté, à entrer dans le pays des Grisons; et Masséna, après avoir arrêté pendant près de deux mois l'effort des vainqueurs de Jourdan,

venait d'être forcé d'abandonner Zurich. 1799.

Pour peu qu'un tel état de choses s'empirât encore, le moment allait bientôt venir où ce gouvernement usurpateur, si fier et si respecté de l'étranger en octobre 1797, serait traité par lui avec le dernier mépris, et peut-être comme un ramas illégal de sujets injustement armés contre leur souverain légitime. Quelque temps après la reprise des hostilités, il s'était passé aux environs de Rastadt, un fait qui pouvait donner cette idée.

Le plénipotentiaire de l'empereur, ayant été rappelé de Rastadt, la députation de l'empire déclara, dans sa séance du 13 avril, qu'elle était suspendue, et notifia à la légation française, les motifs de cette déclaration. Cependant les plénipotentiaires français, Bonnier, Roberjeot et Jean-de-Bry, qui espéraient peut-être que quelque occasion se présenterait de reprendre les négociations, n'annoncèrent que le 23 qu'ils allaient se retirer sous trois jours; et le 29 ils étaient encore à Rastadt. Ce jour-là ils reçurent de l'officier impérial qui commandait dans le pays, un billet conçu à peu près en ces termes : « Ministres, vous compren- » drez facilement que, dans l'enceinte des

1799. » postes occupés par les troupes impériales, » on ne saurait tolérer aucun citoyen fran- » çais ; en conséquence, vous m'excuserez, » si je me vois obligé de vous signifier de » quitter Rastadt dans l'espace de vingt- » quatre heures. *Signé* Barbatczy. » Les plénipotentiaires français résolurent de partir sur-le-champ. Ils montèrent en voiture à dix heures du soir. La nuit était très-sombre ; on portait des torches devant leurs voitures. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils purent sortir de la ville, l'usage étant sans doute de tenir les portes fermées pour tout le monde à cette heure. La consigne fut cependant levée après plus d'une heure de discussion et d'attente. Ils avaient demandé une escorte qu'on leur refusa, en leur disant qu'ils seraient aussi en sûreté sur la route que dans leurs chambres. Cependant ils n'étaient point à cent pas de Rastadt, qu'un détachement de hussards Szecklers fondit sur leurs voitures, et les en arracha pour les assassiner, après les avoir fouillés et s'être emparé de leurs papiers. Le plénipotentiaire Jean-de-Bry fut le seul qui échappa à la mort, parce que, dès les premiers coups qui lui furent portés, il feignit de l'avoir reçue. On l'avait jeté dans un fossé. Quand

les meurtriers se furent éloignés, épargnant 1799.
les femmes, les enfans et les domestiques, toutes autres personnes enfin que les plénipotentiaires, il sortit comme il put du fossé, et se traîna dans un bois où il passa la nuit sur un arbre. Le lendemain il revint à Rastadt, se réfugier chez le ministre de Prusse.

Ce fut le gouvernement français qui imputa cet attentat au gouvernement autrichien. Celui-ci, avec assez d'apparence de raison, s'en prétendit innocent. Quel intérêt ce gouvernement pouvait-il avoir, en effet, à faire assassiner les plénipotentiaires français? Que devait-il lui en revenir, autre chose que de la honte? Que lui eussent appris leurs papiers, en supposant qu'il se les fût fait remettre après un pareil attentat : le nom de ceux des princes de la confédération allemande, qui, dans le congrès, avaient montré les dispositions les plus pacifiques pour la république française? Mais ce nom n'était point un secret pour lui, puisqu'un ministre impérial assistait aux séances. Ne fut-ce pas là tout simplement une aventure nocturne de hussards, irrités peut-être aussi contre les plénipotentiaires français, parce qu'ils leur attribuaient le renouvellement de la guerre? Les meurtriers laissèrent des effets précieux

1799. dans les voitures : mais il paraît qu'ils firent leur coup avec beaucoup de précipitation et de tumulte ; et ce qui prouve que leur attaque n'avait pas un but purement politique, c'est qu'un domestique déposa (le valet de chambre du plénipotentiaire Roberjeot) que les assaillans s'étaient saisis de sa montre et de sa bourse, et qu'ils en avaient usé de même à l'égard de madame Roberjeot. Si ce meurtre eût été commandé par les officiers ayant autorité pour l'empereur dans le pays, on eût, sans difficulté, laissé sortir les plénipotentiaires aussitôt qu'ils se présentèrent aux portes de Rastadt ; leur départ pendant une nuit sombre, était, dans un tel dessein, une occasion favorable. Le prince Charles, dans sa réponse aux plaintes qu'on lui porta à ce sujet, se récria douloureusement sur les désordres qui peuvent survenir en général dans les avant-postes d'une armée. Le commandant autrichien qui avait envoyé, aux plénipotentiaires, la note que j'ai transcrite un peu plus haut, prétendit, lui, que les assassins n'étaient point des hussards de Szecklers, mais des hommes qui en avaient pris l'habit ; et, comme toutes les personnes prudentes qui liront ce récit, il se plaignit, au reste, de l'obstination que les plénipotentiaires

avaient mise à partir la nuit, au lieu de différer leur voyage jusqu'au lendemain matin. 1799.

La gloire et le bonheur des armées républicaines avaient facilité l'usurpation du directoire sur le corps législatif : avec les revers de ces armées, arriva la fin de cette usurpation. Le premier coup qu'elle reçut fut l'arrêt du sort qui, au renouvellement annuel d'un des membres de cette autorité exécutive, condamna Rewbell à en sortir. Le conseil des anciens, que la constitution chargeait de la nomination des directeurs, le remplaça par l'abbé Sieyes, alors ambassadeur en Prusse, dont on lui attribuait la neutralité. En général, on prétendait l'abbé Sieyes considéré de tout le corps diplomatique européen, et c'était une raison pour le choisir dans le moment où l'on eût bien voulu rentrer en grâce avec ce corps diplomatique.

Merlin de Douai avait, l'année précédente, pris la place de Le Tourneur de la Manche. Il paraît qu'au moment où Rewbell fut exclu, la domination se partageait entre lui, Merlin de Douai, Réveillère Lépaux, et Threillard. Cette domination, par l'expulsion de Rewbell, et l'introduction de Sieyes, se changea en un triumvirat, contre lequel tous les partis s'élevèrent à la fois. On con-

1799. testa d'abord à Threillard la validité de son élection, qui fut en effet déclarée nulle. Peu après, à la suite d'une lutte assez vive, et qui fit même un moment craindre pour la tranquillité publique, Merlin et Réveillère Lépaux donnèrent leur démission. On nomma, pour succéder à ces trois directeurs, Gohier, Roger-Ducos, et le général Moulins.

A cet instant, l'autorité passa réellement du directoire au corps législatif, et ce furent les républicains exagérés qu'on avait vu tenter inutilement de régner après la révolution du 4 septembre 1797 (18 fructidor), qui exercèrent cette autorité. On s'en aperçut bientôt, non moins à la maladresse qu'à l'atrocité des mesures qui furent prises pour remédier aux prétendus dangers de la patrie. On vit entre autres, dans le but de faire cesser la guerre des Chouans qui recommençait encore, après diverses alternatives de paix et d'hostilités, paraître une loi qui ordonnait que l'on mît en arrestation tous les nobles et les parens d'émigrés des départemens où des troubles se manifesteraient, afin qu'ils répondissent, dans leurs prisons, des entreprises qui seraient faites contre la république et ses partisans! Les clubs avaient été rouverts, et les déclamations, usitées en 1793,

s'y faisaient entendre de nouveau, de la façon la plus alarmante pour les gens de bien. 1799.
Ceux-ci montraient, de leur côté, plus d'énergie qu'ils n'en avaient témoigné jusque là ; et quoique se défendant en républicains, parce que c'était la seule manière dont ils le pussent, ils paraissaient songer à se prononcer une bonne foi, pour anéantir les intrigans et les scélérats qui opprimaient la France depuis 1789, sous des prétextes de liberté, et reprendre par la force le gouvernement sage et paternel, qui, pendant quatorze siècles, avait, presque sans interruption, fait le bonheur de nos aïeux. Les armées républicaines, peu nombreuses et d'ailleurs tenues en respect, et même pressées par un ennemi victorieux, eussent donné la facilité de le faire. Dans ces armées, au reste, le gouvernement que l'on voulait rétablir, pouvait avoir plus d'un partisan secret, qui, au moment où le grand coup se serait frappé, auraient rallié au nouvel ordre de choses, un grand nombre de leurs compagnons d'armes. Par intérêt, le militaire est naturellement ami de la monarchie. Toutes les distinctions honorifiques, qui deviennent sa récompense, tiennent à la monarchie et en dérivent expressément. Sous ses lois invariables, il re-

1799. çoit exactement son prêt, son équipement et sa nourriture : au milieu des convulsions presque continuelles qui agitent une république, le militaire est souvent négligé, et payé en grands mots qui, réellement, ne satisfont pas plus son honneur que ses besoins. Les républicains français promirent constamment un milliard aux soldats qui composaient leurs armées : quel soulagement en revint-il à ceux-ci ? eurent-ils plus sujet de s'enorgueillir des décrets par lesquels Robespierre et les siens déclaraient, de temps en temps, que les armées françaises avaient bien mérité de la patrie ? Des mains impures ne souillent-elles pas la couronne de laurier dont le guerrier s'est rendu digne par son courage et ses sacrifices ? Le guerrier, en pareil cas, n'en est pas moins la gloire de son état ; mais ses services restent sans prix véritable.

Malgré toutes les apparences contraires, pour triompher, il eût peut-être suffi que les princes français fussent montrés avec habileté aux armées françaises. Ne semble-t-il pas qu'il doive y avoir naturellement un contrat tacite entre les descendans de Henri IV, et les soldats français ? C'est le courage qui s'appuie sur le courage, pour échanger des

récompenses honorables contre des services 1799.
nécessaires. Au milieu des camps républicains même, nos militaires avaient, dans une occasion, presque cédé à cet ascendant, aussi glorieux pour celui qui s'y soumet que pour celui qui l'exerce.

Le 4 mai 1796, S. M. Louis XVIII fit la revue des divers cantonnemens des émigrés sur les bords du Rhin. Au moment où elle visitait les postes avancés, beaucoup de soldats de l'armée républicaine accoururent sans armes, mais ayant derrière eux un piquet armé et rangé en bataille. « Est-il vrai, disaient-ils, que le roi est arrivé ? — Oui, il est là, leur répondit-on. — Nous voudrions bien le voir ; mais nous ne pouvons pas le distinguer. Sa majesté, à laquelle on rapporta ces paroles, fit aussitôt mettre pied à terre aux officiers qui l'accompagnaient, et resta seule à cheval, sans qu'aucun des soldats de l'armée républicaine, dont la figure exprimait à ce moment la surprise et le respect, eût la coupable pensée de se servir de ses armes contre son souverain légitime.

Quelques jours plus tard sa majesté visitait de nouveau les avant-postes des émigrés. Au détour d'un chemin, elle se trouva en présence d'un grand nombre d'autres soldats

1799 de l'armée républicaine, encore accourus pour la voir. Le duc d'Enghien, ne sachant à quel moyen avoir recours pour empêcher le roi de trop s'exposer, le supplia de se rappeler que les règlemens de discipline défendaient de parler aux troupes. « Le mouvement de mon cœur est plus fort que vos règlemens, lui répondit sa majesté; il faut que je leur parle ». Puis, s'adressant aux soldats de l'armée républicaine : « Vous êtes curieux de voir le roi, leur dit-il d'une voix forte : eh bien, c'est moi qui suis votre roi, ou plutôt votre père. Oui, vous êtes tous mes enfans. Je ne suis venu que pour mettre un terme aux malheurs de notre commune patrie. Ceux qui vous disent le contraire, vous trompent. Vos frères qui m'entourent, partagent le bonheur que j'ai d'être avec eux, et de me rapprocher de vous ». Alors on entendit comme un murmure confus d'admiration et de contentement parmi les soldats de l'armée républicaine, et une voix prête à être suivie de plusieurs autres, murmura les mots de *vive le roi*. Ce fut le prince lui-même qui se vit obligé d'arrêter ce mouvement qui n'aurait pu qu'être funeste à ceux qui se montraient disposés à l'exécuter. « Ne criez pas, leur dit-il avec vivacité; vous se-

riez entendus de vos chefs, et je ne pourrais 1799.
vous porter aucun secours. Ne criez pas ; je ne veux pas qu'un seul d'entre vous devienne malheureux à cause de moi ! »

Hélas ! pourquoi sa majesté, comme elle l'avait fait espérer dès le temps de l'expédition anglaise de l'Isle-Dieu, ne pouvait-elle à l'époque de la révolution où j'en suis arrivé, se mettre à la tête des royalistes de l'ouest de la France ! Après différentes vicissitudes ils se reformaient, mais ne pouvaient encore inspirer assez de confiance pour qu'on leur confiât un dépôt aussi précieux.

Le départ de l'expédition anglaise, de 1795.
l'Isle-Dieu, avait été un coup de foudre pour l'armée assez considérable avec laquelle Charette s'était préparé à soutenir le débarquement de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois. Cette armée, ayant presque immédiatement essuyé un échec dans lequel avait péri le nommé Guérin, l'un de ses chefs les plus braves et les plus accrédités, s'était presque entièrement dispersée et fondue, en même temps que les républicains, effrayés, faisaient marcher contre elle un grand nombre de troupes ayant à leur tête le général Hoche. Ces troupes, en peu de temps, ne durent pas être portées, tant dans le Poitou que

1795 dans la Bretagne, à moins de cinquante mille hommes. En vain Charette fut-il secondé par le général royaliste Sapinaud, et un peu plus tard par Stofflet; il fallut qu'il succombât. La diversion que causèrent les efforts de Georges Cadoudal et de Lemercier, dans le Morbihan, ne le sauva pas non plus. Les Chouans, ranimés par le retour du comte de Puisaye, recommencèrent aussi inutilement pour lui, la guerre dans la Bretagne. La confiance avait fui avec l'incorruptibilité royaliste des chefs, et les habitans, ramenés d'ailleurs par la pacification momentanée qui avait eu lieu, à des idées de paix et d'indifférence politique, combattaient en moins grand nombre et avec moins de zèle.

1796. A peine Stofflet eut-il reprit les armes, vers la fin de janvier 1796, dans le Haut-Anjou qui lui était particulièrement affecté, qu'il fut accablé par les républicains. Quand, instruits de sa reprise d'armes, ils fondirent sur lui, il n'avait pu réunir, quoique ayant recommencé les hostilités depuis plusieurs jours, que trois à quatre cents hommes, avec lesquels il errait dans les bois, poursuivi de tous côtés par des forces considérables. Cette petite troupe ayant été bientôt dispersée en-

tièrement, voici de quelle manière il fut trahi et livré le 25 février. 1796.

Forcé, par le triste état de ses affaires, de se ménager un accommodement, il avait eu, la veille, une entrevue avec le général républicain Caffin. On l'avait à peu près rassuré sur son propre sort, mais il n'avait pu rien obtenir pour son commissaire général, le curé de Saint-Laud (l'abbé Bernier dont j'ai déjà parlé). Hoche attachait la plus grande importance à la capture de ce dernier. Le nommé Ménage, qui commandait pour les républicains à Chemillé, ayant été instruit que cet ecclésiastique devait conférer dans la nuit, avec plusieurs officiers Vendéens, au château de Soucheran, près la Poitevinière, fit partir aussitôt deux cents hommes d'infanterie et vingt-cinq cavaliers, pour le surprendre et s'emparer de lui. Cette troupe fouilla le château, sans succès. Le paysan qui servait de guide, assura que le curé de Saint-Laud venait de se retirer dans une métairie.

On y court, on la cerne. Un chef de bataillon, qui demande à s'introduire, répond : *royaliste ;* à la première question qu'on lui fait à travers la porte, et dit se nommer *Forestier.* Au même moment, un aide-de-camp

1796. républicain, qui s'était emparé d'une autre issue, s'annonce sous le nom de *Schetou*, autre chef vendéen. Les portes s'ouvrent, et les républicains étonnés trouvent dans la ferme, au lieu du curé de Saint-Laud, Stofflet lui-même avec deux de ses aides-de-camp et trois de ses domestiques. Ils sont aussitôt sommés de mettre bas les armes : Stofflet veut en vain résister et se faire tuer sur la place; il est bientôt désarmé et garrotté, ainsi que ses deux aides-de-camp, Devaraines et Charles Lichtenheim. Ce dernier était un jeune officier allemand, fait prisonnier aux frontières, et qui, ayant joint les royalistes, s'était attaché à Stofflet qu'il aimait beaucoup. Il ne tenait qu'à lui de se sauver par une fenêtre au moment où les républicains pénétrèrent dans la métairie; mais il se livra lui-même afin de partager le sort du général royaliste.

Ces deux amis, traduits tous deux à Angers, devant une commission militaire, et condamnés l'un et l'autre à mort, furent fusillés ensemble. Ils se bandèrent mutuellement les yeux, s'embrassèrent et subirent leur jugement avec courage. Stofflet tomba mort en criant *vive le roi*. Ce chef vendéen, qui attacha tant de renommée à son nom,

avait été d'abord soldat, puis domestique, et 1796.
enfin garde-chasse. L'un des premiers moteurs de l'insurrection de la Vendée contre la république, il se s'était point livré de combats dans la grande armée catholique et royale, où il ne se fût distingué. Au milieu des honneurs qu'on lui rendait à son quartier-général, on le vit toujours simple et modeste. Doué d'un coup-d'œil sûr, d'une tactique naturelle, plus qu'aucun autre des officiers vendéens, il savait maintenir la discipline et empêcher le pillage. Il s'était fondé un pouvoir sans bornes sur les paysans dont il avait fait des soldats.

La perte de Stofflet ne tarda pas à être suivie de celle de Charette. Hoche, ne pouvant s'empêcher de l'estimer, quelque différente que fût la cause pour laquelle chacun d'eux combattait particulièrement, lui offrit une paix honorable (1) : il ne voulut point l'accepter. Ses principaux officiers lui conseillèrent aussi inutilement de passer en Angleterre, puisque tout semblait perdu pour le moment dans le pays insurgé. Il s'obstina à

(1) La conservation de ses revenus, et un vaisseau pour passer à Jersey avec sa suite.

1796. rester sous les armes, quoique poursuivi, jour et nuit, par trois colonnes mobiles de cavalerie et par des hussards déguisés en paysans, et ayant à peine autour de lui, pour se défendre, une poignée de royalistes, sur lesquels encore, vu l'état des choses, il ne pouvait compter absolument. Plus soldat que général, plus intrépide que sage, il croyait mériter ainsi, en se sacrifiant, inutilement le grade de lieutenant-général et le grand cordon de l'ordre de Saint-Louis, qui lui avaient été décernés dès le mois de juillet 1794, par S. M. Louis XVIII, alors régent du royaume, et enfin la devise du sabre, dont le major-général Doyle, commandant les troupes anglaises de l'expédition de l'Isle-Dieu, lui avait fait présent: *je ne cède jamais.*

L'adjudant général républicain Travot, était, en particulier, chargé de suivre ses traces et de le saisir. A la suite de plusieurs petits combats, dans lesquels il perdit le plus grand nombre de ceux qui l'accompagnaient, il ne resta bientôt plus à Charette qu'une cinquantaine d'hommes. Le reste avait été tué, dispersé, ou s'était allé rendre aux républicains. Le 23 mars il est surpris dans cet état, à neuf heures du matin, entre la Guyonère et le Sablond. Cent grenadiers ré-

publicains fondent sur lui ; il perd, en fuyant, 1796.
dix hommes. Blessé lui-même de deux coups de feu, il s'enfonce dans le taillis de la Chabotière, près Saint-Sulpice. A midi précis, il est encore découvert et atteint par la colonne du général Travot. Excédé de fatigue, blessé à la main et à la tête, il cherchait encore à échapper, soutenu par deux soldats fidèles. Les grenadiers républicains font feu sur lui. Sa petite troupe est en un instant dispersée ; les deux braves qui le soutiennent, tombent morts à ses pieds. Il ne lui reste plus qu'un déserteur allemand, qui se dévoue pour le sauver. Cet homme se laisse prendre, et assure qu'il est lui-même Charette, espérant que, pendant qu'on l'examinera et qu'on l'interrogera, son général aura le temps de se dérober dans l'épaisseur du bois. Charette, effectivement, se glissait le long d'un fossé ; et peut-être aurait-il encore échappé, sans un déserteur de Cassel qui le fait connaître, pour obtenir sa grâce. Aussitôt plusieurs grenadiers se jettent sur lui ; mais Charette ne veut se rendre qu'à Travot. Fait prisonnier par ce général, il lui offre sa ceinture remplie de pièces d'or. « Gardez votre or, répond Travot ; je vous ai arrêté, je suis satisfait. — Brave homme, réplique Cha-

1796. rette, je voudrais vous offrir le sabre monté en or, que m'a envoyé l'Angleterre ; mais je compromettrais la personne à qui je l'ai confié. »

Pour convaincre Nantes entier, de la prise du général royaliste, on l'y traîna. Charette arriva dans cette ville, ayant déjà fait vingt lieues, couvert de blessures, et affaibli par la perte de son sang. On le promena ainsi à pied, et au son d'une musique militaire, dans les rues de Nantes, où, l'année d'auparavant, comme chef pacificateur d'un parti redoutable, il avait marché l'égal des généraux républicains. Son œil était encore ferme ; mais il paraissait abattu par la fatigue et la souffrance. « Si vous étiez tombé en mon pouvoir, dit-il au général chargé de le conduire, et qui peut-être n'exécutait sa commission qu'à regret, je vous aurais fait fusiller sur-le-champ. »

Traduit devant une commission militaire, il ne démentit point son caractère : toutes ses réponses furent pleines de noblesse et de dévouement.

Arrivé au lieu où il devait être passé par les armes, il ne voulut point se mettre à genoux, ni souffrir qu'on lui bandât les yeux. Il découvrit fièrement sa poitrine aux soldats

chargés de faire feu sur lui, leur donna lui-même le signal, et tomba en criant, *vive le roi !* 1796.

Charette était, avant la révolution, officier de marine. Il avait émigré; rentré ensuite pour s'associer à la conjuration du marquis de la Rouarie, l'infortuné Louis XVI le compta, dans la journée du 10 août, parmi ses défenseurs. Sobre, endurci aux fatigues, et doué de cette force d'âme qui fait apercevoir sans crainte tous les dangers; il ne lui manqua peut-être, comme aux autres officiers vendéens, pour détruire à eux seuls la république, que le génie de former peu à peu, derrière les levées spontanées des paysans, une troupe régulière avec laquelle il pût ensuite faire de véritables entreprises militaires. Le malheur de tous ces officiers fut, je crois, l'ambition qu'eut chacun d'eux de commander en chef pour le roi, dans un arrondissement quelconque. S'ils avaient pu, dès le commencement, s'accorder à reconnaître un généralissime absolu, auquel ils eussent abandonné entièrement la conduite de l'insurrection et des plans de campagne, et que ce généralissime se fût trouvé être un homme d'une capacité extraordinaire, les Français n'auraient dû qu'à eux-mêmes le ré-

1796. tablissement d'un trône à l'ombre duquel la France peut trouver seulement une gloire et un bonheur durables.

Charette était plutôt un excellent partisan, qu'un bon officier. Mais en cette première qualité, il donna beaucoup de mal aux généraux républicains. Etait-il défait, il assignait à ses fuyards un ralliement à plusieurs lieues derrière son adversaire, qui, le cherchant en vain devant lui, le voyait bientôt reparaître sur un point où il ne croyait pas le trouver. Marchait-il à lui dans ce sens; si Charette n'était pas en force, il répétait à l'inverse la même manœuvre, jusqu'à ce que le moment lui semblât venu de reprendre l'offensive, et d'écraser, par une attaque soudaine, celui qu'il avait ainsi longtemps fatigué et découragé.

Une seconde pacification générale dans l'ouest, suivit d'assez près la mort de Stofflet et de Charette. Le chevalier d'Autichamp essaya vainement de succéder au premier : la bonne volonté commençait à manquer tout-à-fait dans les campagnes, qui étaient d'ailleurs à demi dépeuplées. On ne pouvait plus, quelques moyens que l'on employât, former des rassemblemens assez considérables pour affronter à leur tête les troupes

républicaines. On avait cependant vu, par 1796.
les soins du comte de Rochecotte, le Berry prêt à devenir une nouvelle Vendée. Des rassemblemens aussi s'étaient formés dans la Normandie, sous la direction du comte Louis de Frotté.

Le vicomte de Scepeaux, les comtes de 1797.
Botherel et de Puisaye, et Georges Cadoudal, firent vainement ce qu'ils purent pour conserver la Bretagne et le Morbihan au roi. Il fallut enfin céder là, comme on avait cédé dans le Poitou. Le comte de Puisaye se retira au Canada. Dans les derniers temps, il avait donné par excès de zèle, au comte d'Artois, un conseil que ses ennemis représentèrent comme une perfidie. Ce n'était plus là, en effet, le moment pour ce prince, ni pour aucun autre de sa maison, de venir seul, sur les côtes de la Bretagne, s'exposer aux coups des républicains.

Cependant, à l'époque où j'en suis arrivé, 1799.
c'est-à-dire en 1799, le moment favorable de le faire semblait revenir peu à peu. Les succès des Russes, en Italie, avaient forcé de dégarnir l'ouest de la France, d'une partie des troupes qui l'avaient soumis à la république, et les habitans de l'ouest reprenaient les armes, excités par les nombreux

1799. proscrits que la république recommençait à faire. Alors l'autorité s'y partagea ainsi. Georges Cadoudal, qui conservait le Morbihan, avait aussi tout le reste de la Basse-Bretagne. Le marquis de la Prévalaye se trouvait pourvu de la Haute-Bretagne : il y avait déjà servi le parti royaliste. La partie de l'Anjou et de la Bretagne qui est située sur la rive droite de la Loire, et qu'avait commandée particulièrement le vicomte de Scepeaux, avait été donnée au comte Godet de Châtillon. Le commandement du Maine, du pays Chartrain, et des provinces adjacentes, était tombé en partage au comte de Bourmont. La Normandie et le Perche restaient au comte de Frotté. L'Anjou et le Haut-Poitou étaient revenus au chevalier d'Autichamp. La division vendéenne du centre, autrefois sous les ordres de Sapinaud, avait été confiée au marquis de Pouzauge, qui, en 1796, s'était déjà distingué dans la Vendée. Enfin le Bas-Poitou, ancien domaine de Charette, était passé tout entier à Constant de Suzannet, officier royaliste, aussi connu antérieurement. Toutes ces dispositions avaient été réglées par le comte d'Artois, qui, impatient de ne plus voir son sort dépendre que des Français, devait ne

pas tarder à venir se mettre à la tête des royalistes bretons, normands où poitevins. Il y avait d'autant plus à espérer de cette dernière tentative, que l'on avait réussi à étendre l'organisation vendéenne à presque toute la France. Plusieurs provinces, sans en excepter même celle où se trouve la capitale, avaient reçu du roi des commandans qui devaient, comme les chefs vendéens, s'y former eux-mêmes des armées. L'apparition du frère de sa majesté dans la Bretagne, la Normandie ou le Poitou, eut donc été le signal d'un embrasement général. Mais des circonstances malheureureuses, et qu'il était impossible de prévoir, vinrent encore faire manquer ce plan. 1799.

Au moment, entre autres, où il semblait que les armées russes et autrichiennes allaient entrer en France, pour jeter les républicains dans la consternation et le découragement, et rendre l'espoir et la confiance aux royalistes, la nouvelle coalition se rompit.

Il paraît que ce fut par la faute de l'Autriche. Suwarow venait de remporter une dernière victoire à Novi, sur les Français, qui avaient même perdu dans la bataille leur général Joubert, lorsque les ministres de l'empereur, par suite d'un nouveau plan

1799 d'opérations, le forcèrent de quitter l'Italie, théâtre de ses victoires, pour monter vers la Suisse, où se trouvait une armée française non encore entamée, qu'on eût dû, ce semble, se contenter de tenir en échec, en même temps que les Russes auraient fait un effort pour entrer en France par l'Italie, plaçant ainsi cette même armée dans une position fâcheuse. Suwarow, à qui l'on arrachait de cette manière le fruit de ses travaux, pour l'exposer à de nouveaux dangers qu'il était inutile d'affronter, ne fit qu'en murmurant, le mouvement qu'on exigeait de lui. Qu'on juge quelles durent être sa fureur et ses plaintes, quand, arrivant dans la Suisse, où il devait trouver le prince Charles avec l'élite de l'armée autrichienne, il n'y rencontra que les débris de corps russes qui venaient d'être battus par le général français Massena, grâce à l'imprudence du frère de l'empereur, qui les avait inopinément abandonnés à eux-mêmes, pour courir vers Philisbourg, où l'ennemi l'attirait par une fausse attaque. N'ayant évité d'être fait prisonnier dans cette occasion, qu'à force d'habileté et de sacrifices, à peine Suwarow eut-il regagné l'Italie, qu'il avertit son souverain de la manière dont ses armes venaient d'être compromises

par les généraux de l'empereur d'Allemagne. 1799.
Paul Ier, naturellement prompt et emporté, ne sut pas, pour l'intérêt de tous les rois, dévorer cette injure. Croyant s'apercevoir que ses troupes ne servaient plus que l'intérêt particulier de l'empereur d'Allemagne, et ne voulant pas souffrir en aucun cas qu'elles jouassent un rôle humiliant et secondaire, il les rappela aussitôt.

La victoire remportée par le général Massena, le 23 septembre 1799, avait été aussi complète qu'elle pouvait l'être. Elle avait mis entre ses mains dix-huit mille prisonniers, dont quatre généraux, cent pièces de canons, et treize drapeaux. Il lui avait dû, de plus, la reprise du Saint-Gothard, de Glaris, et des vallées qui y débouchent.

Presqu'en même temps, le 20 de ce mois de septembre, ving-cinq mille Français et Hollandais avaient battu à Berghen, en Hollande, quarante mille Anglais et Russes, qui, ayant voulu faire une diversion importante sur ce point, n'avaient pas agi avec assez de promptitude, les ménagemens et les précautions des généraux anglais embarrassant encore, dans cette occasion, la marche de l'armée.

Ces deux événemens, quoique de nature

1799. à rassurer les républicains, qui n'allaient plus avoir sur le continent qu'une guerre ordinaire avec l'Autriche, ne pouvaient empêcher la chute de la constitution de 1795, trop discréditée et trop morcelée pour se soutenir plus longtemps; mais ils nuisirent aux mesures propres à faire succéder immédiatement le gouvernement de S. M. Louis XVIII à cette constitution, et aidèrent à l'introduction d'un ordre intermédiaire de choses qui pensa perdre entièrement la France, après avoir un moment, par des efforts ruineux, porté sa puissance trop haut, pour qu'elle ne dût point ensuite décheoir, si elle ne périssait pas tout à fait.

LIVRE VIII.

Retour de Bonaparte en France. — Aperçu de l'expédition d'Egypte. — Révolution du 9 novembre 1799 (18 brumaire). — Nouvelle constitution. — Autorité extraordinaire qu'elle donne à Bonaparte. — Campagne d'Italie. — Bataille de Marengo. — Armistice. — Vues de Bonaparte. — Dispositions des esprits relativement à la révolution et à S. M. Louis XVIII. — Paix avec l'Autriche et l'Angleterre. — Pacification de la Vendée. — Etat des finances. — Banqueroute nationale. — Progrès de la puissance de Bonaparte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. — Il se fait proclamer premier consul à vie, et ensuite empereur. — Il donne des lois à toute l'Europe. — Il se dégage des liens qui l'unissaient à la veuve du marquis de Beauharnais, pour épouser l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Allemagne. — Les fautes de son gouvernement. — Ses injustices. — Procès de Moreau, de Pichegru, de Georges Cadoudal, etc., etc. — Envahissement de l'Espagne. — Assassinat du duc d'Enghien. — Persécution horrible exercée sur le souverain pontife Pie VII.

Il était probable que la flotte qui transportait Bonaparte en Egypte, serait détruite ou capturée en chemin par les Anglais, et peut- 1798.

1798. être cette chance avait elle été aussi calculée en France : cependant la traversée fut heureuse ; et l'on eut le temps de s'emparer, en passant, de l'île de Malte. Les voies, pour réussir dans cette expédition, avaient été préparées à l'avance ; et quand Malte fut attaquée, les chevaliers se trouvèrent divisés entre eux. Cette ville importante ne fit donc qu'une défense incomplète, et, dans la première sortie, le drapeau de l'ordre fut livré ou abandonné. Le prétexte des hostilités avait été le refus fait par le grand-maître, de permettre que les Français fissent de l'eau dans les différens mouillages de l'île. Il est clair que la demande de cette aiguade n'était qu'un stratagême pour s'introduire dans l'île et la surprendre ; et il eut été du dernier ridicule de s'y laisser tromper. Quel besoin réel de faire de l'eau pouvait avoir une flotte sortie des ports de France depuis une vingtaine de jours seulement, et qui devait être munie abondamment de tout ce qui lui était nécessaire ? La capitulation seule prouva l'ordre que Bonaparte avait reçu de son gouvernement, d'attaquer et de soumettre l'île de Malte, s'il parvenait jusqu'à elle. Il y fut stipulé une pension annuelle de trois cent mille livres pour le grand-maître, et une de sept cents

livres pour les chevaliers français alors dans l'île, en dédommagement de la souveraineté à laquelle ils renonçaient en faveur de la république française. L'occupation de Malte avait dû être effectivement, de la part de Bonaparte envers le directoire, une espèce de condition de l'expédition d'Egypte; n'était-ce point un point de communication essentiel pour les secours? 1798.

Il fallut combattre, en abordant la côte d'Egypte, le 2 juillet. L'armée était forte alors de trente mille hommes, grâce à un convoi qu'elle avait reçu de Civita-Vecchia. On avait débarqué la nuit dans la rade d'Alexandrie. Le jour venu, on marcha sur la ville, et on la prit sans grand effort; les troupes du pays qui la défendaient, ne pouvant en rien être comparées aux soldats de Bonaparte, qu'il avait choisis dans l'élite de l'armée française. En cinq jours, ces soldats intrépides s'étant rendus maîtres de Demanhour et de Rosette, se trouvèrent établis en Egypte. Mais bientôt, pour s'y maintenir sur un pied respectable qui pût du moins leur valoir une capitulation, ils n'eurent plus à compter sur leur courage, car la flotte qui les avait apportés fut détruite.

Il paraît que, quoi qu'en ait pu dire dans

1798. le temps Bonaparte lui-même, l'amiral Bruyx, qui commandait cette flotte, avait reçu l'ordre de rester mouillé à Aboukir. Il y fut attaqué le 1er août, à cinq heures et demie du soir. L'amiral Nelson, commandant les Anglais, cherchait les Français depuis leur départ de Toulon; il était arrivé trois jours avant eux à la vue d'Alexandrie. De là il avait couru à Malte, où il s'était présenté trois jours trop tard. Les forces étaient à peu près égales quand on se rencontra. L'amiral Bruyx avait treize vaisseaux, et l'amiral Nelson quatorze. A l'approche des Anglais, l'amiral Bruyx s'embossa sur une ligne, ses treize vaisseaux étant à deux tiers de câble les uns des autres. Il couvrait l'embouchure du Nil auprès de Rosette. Ses flancs étaient garnis de chaloupes canonnières. Il avait fait établir, dans une petite île qui se trouvait sur le côté gauche de l'armée, une batterie de canons et de mortiers qui enfilait toute la ligne; mais son grand tort était d'avoir négligé de s'assurer si les Anglais pouvaient passer entre la tête de la ligne et la terre.

Ce fut cependant par ce mouvement que les Anglais gagnèrent la bataille. Ils séparèrent sept vaisseaux français du reste de la

flotte, et ces sept vaisseaux, facilement vain- 1798.
cus à cause de leur position, assurèrent la perte des six autres. Du reste, les marins qui montaient la flotte française, se battirent avec le plus grand dévouement. L'amiral Bruyx se fit tuer à leur tête. C'était ainsi que dans un combat naval, livré pendant la domination conventionnelle, on les avait déjà vus se couvrir de gloire en succombant. Dans cette rencontre, un vaisseau nommé *le Vengeur*, s'était particulièrement distingué. Son équipage se voyant enfin réduit à se rendre, avait préféré se faire sauter. A Aboukir, le vaisseau *l'Orient*, sur lequel périt héroïquement l'amiral Bruyx, ne tomba pas non plus au pouvoir des Anglais. Entièrement désamparé et dévoré par les flammes, il sauta aussi.

La nouvelle d'un tel désastre eut perdu, par le découragement seul, d'autres troupes que celles qui accompagnaient Bonaparte. L'armée française, en Egypte, n'y vit que la nécessité de vaincre; et vaincre étant pour elle une habitude, cette nécessité ne pouvait l'effrayer. Effectivement, elle triompha tour-à-tour des Mamelucks, des Turcs et des Anglais, qui vinrent les uns après les autres, et quelquefois ensemble, se mesurer à plu-

1798. sieurs reprises avec elle. Les batailles de Cherbresse, des Pyramides, de Sédiman, d'Aboukir, du mont Thabor, rendront son expédition à jamais célèbre. Quant aux habitans du pays, ils lui donnaient peu d'inquiétude, le général en chef, par prudence ou par caractère, jouant avec eux le rôle d'inspiré (*note* 1re.), et leur imposant ainsi autant que par ses succès militaires.

Ce général en chef fut néanmoins le premier qui parut perdre courage. Tout de feu pour l'expédition, il avait d'abord semblé en faire son affaire propre et s'y livrer entièrement. « Soldats ! s'était-il écrié d'un ton à » demi prophétique, à bord du vaisseau » amiral, quelques jours avant le débarque- » ment, vous allez entreprendre une con- » quête dont les effets sur la civilisation » et le commerce du monde, sont incalcu- » lables. Vous porterez à l'Angleterre le » coup le plus sûr et le plus sensible, en at- » tendant que vous puissiez lui donner le » coup de mort.

» Nous ferons quelques marches fati- » gantes ; nous livrerons plusieurs com- » bats : *nous réussirons dans toutes nos entre- » prises ; les destins sont pour nous.* »

On l'avait, dans plusieurs autres occa-

sions encore, entendu parler sur le même 1799.
ton; mais voyant, au bout de plus d'un an, qu'il ne recevait aucun secours ni aucune nouvelle d'Europe, et que, sans arriver à un but quelconque, son armée s'affaiblissant chaque jour par les combats et par les effets du climat, avait sans cesse de nouveaux ennemis à combattre, sous lesquels il était impossible qu'elle ne finît pas par succomber; il commença à se douter qu'il avait été joué et sacrifié, et résolut, dans l'impatience et la brusquerie naturelles de son caractère, de reprendre furtivement la route de France, au risque de tomber entre les mains des Anglais. L'armée se fut révoltée, si elle eut été instruite de cette résolution, qu'il n'avait pas le droit de prendre: il la cacha donc soigneusement; les officiers auxquels il laissa le commandement, ne l'apprirent que par des dépêches qu'ils décachetèrent plusieurs heures après son départ; ceux-mêmes qui devaient l'accompagner dans son espèce de désertion, ne le connurent que sur le bord de la mer, et au moment de s'embarquer. Les bâtimens légers destinés à le reporter en France, lui et sa suite, étaient deux frégates, un aviso et une tartane. Ils sortirent de la rade d'Aboukir, le 23 août 1799, et arrivè-

1799. rent le 8 octobre à Saint-Rapheau, échappant ainsi aux flottes anglaises de la Méditerranée, qui se fussent montrées plus vigilantes, si elles n'eussent point ignoré que celui qu'elles croyaient bloqué avec son armée en Egypte, traversait alors presque seul la mer, pour venir prolonger la révolution française, et augmenter encore les dangers qu'elle faisait courir aux différens peuples de l'Europe.

Le peuple français qui ne savait dans quels bras se jeter, parce qu'on avait grand soin d'empêcher toutes communications entre ses princes et lui, reçut Bonaparte comme un sauveur. Des villages entiers allèrent à sa rencontre, lui présentant des couronnes et des branches de laurier. A Paris, il fut l'objet de l'attention et de l'intérêt de la plus grande partie des habitans, quoique dans cette ville, où l'on est plus éclairé que dans le reste du royaume, il eut un peu perdu par son expédition d'Egypte, dont on lui attribuait entièrement l'idée, et que l'on regardait comme une extravagance, parce qu'on n'en comprenait ni le but ni l'utilité véritables (*note* 2.).

Des personnages du temps en vinrent bientôt à lui proposer de se charger de l'autorité.

Ils avaient déjà fait cette proposition au gé- 1799.
néral Moreau, et à d'autres qui avaient eu la sagesse de ne point l'accueillir. Ceux des hommes de la révolution qui avaient quelque raison et quelque prévoyance, sentaient bien que le gouvernement ne pouvait pas rester dans l'état où il était, et ils croyaient en même temps de leur sûreté, puisqu'il devenait impossible qu'on se passât d'un chef unique, de le choisir tel, qu'il fût uni à eux d'intérêts et d'opinions.

Bonaparte, constant dans sa témérité et dans son amour du pouvoir, accepta avec joie. Son acceptation eut bientôt donné lieu aux événemens suivans.

Le 9 novembre 1799 (18 brumaire), un certain nombre de députés du conseil des anciens, qui s'étaient concertés ensemble, ouvrirent la séance à une heure inaccoutumée; et sous prétexte de complots qui mettaient la représentation nationale en danger dans Paris, rendirent un décret par lequel ils transférèrent le corps législatif à Saint-Cloud. Bonaparte, chargé nominativement de l'exécution de ce décret, et ayant à sa disposition les gardes du corps législatif et toutes les troupes de la dix-septième division, ne tarda point à se rendre aux Tuileries, que rem-

1799. plissaient déjà des détachemens nombreux de ces troupes. « Citoyens représentans, dit-
» il dans son langage extraordinaire aux
» membres du conseil des anciens, la répu-
» blique périssait; vous l'avez su, et votre
» décret vient de la sauver. Malheur à ceux
» qui voudraient le trouble et le désordre !
» Je les arrêterai, aidé du général Lefèvre,
» du général Berthier et de tous mes compa-
» gnons d'armes. Qu'on ne cherche pas, dans
» le passé, des exemples qui pourraient re-
» tarder votre marche ! rien dans l'histoire
» ne ressemble à la fin du dix-huitième
» siècle.

» Votre sagesse a rendu le décret; nos bras
» sauront l'exécuter. Nous voulons une ré-
» publique fondée sur la vraie liberté, sur la
» liberté civile, sur la représentation natio-
» nale : nous l'aurons, je le jure..... je le
» jure en mon nom et en celui de mes com-
» pagnons d'armes. »

On remarqua encore ce passage de la proclamation adressée par lui aux troupes stationnées à Paris :

« ..... Dans quel état j'ai laissé la
» France ! dans quel état je la retrouve ! Je
» vous avais laissé la paix, et je retrouve la
» guerre ! je vous avais laissé des conquêtes,

» et l'ennemi passe vos frontières ! J'ai laissé 1799.
» vos arsenaux garnis, et je n'ai pas trouvé
» une arme ! Vos canons ont été vendus ;
» le vol a été érigé en système ; les ressources
» de l'état sont épuisées : on a eu recours à
» des moyens vexatoires, réprouvés par la
» justice et le bon sens. On a livré le soldat
» sans défense. Où sont-ils, les braves,
» les cent mille camarades que j'ai laissés
» couverts de lauriers? que sont-ils devenus?
» Ils sont morts !..... »

Des cinq membres du directoire, contre lequel se dirigeait principalement la nouvelle révolution qui allait se faire, trois se trouvaient dans le palais du Luxembourg, Barras, Gohier et Moulin : les deux autres, Sieyes et Roger-Ducos, s'étaient rendus à la commission des inspecteurs du conseil des anciens. Les trois directeurs qui étaient au Luxembourg, formant la majorité, et pouvant conséquemment prendre des mesures, mandèrent les ministres et le commandant de la place de Paris. Les ministres se rendirent au Luxembourg. Le commandant répondit qu'un décret, dont il ne pouvait refuser de reconnaître l'empire, investissait Bonaparte du commandement suprême de toutes les troupes dans Paris ; qu'il n'était

1799. plus lui-même qu'un subalterne; qu'il fallait s'adresser à Bonaparte pour avoir les renseignemens qu'on demandait.

Les trois directeurs comprirent ce que signifiait une telle réponse. Barras, prenant tout d'un coup son parti, monta en voiture, et d'un endroit peu éloigné de celui où se tenait Bonaparte, lui envoya sa démission par son secrétaire. Celui-ci avait, de plus, l'ordre de demander secrètement au général, ce que Barras avait à attendre de lui. « Dites à cet homme, répondit Bonaparte, que je ne veux plus le voir, et que je saurai faire respecter l'autorité qui m'est confiée. » Un moment après, cependant, il autorisa l'ex-directeur à se rendre à la terre de Gros-Bois, qu'il avait achetée pendant la révolution, avec une garde de trente dragons pour sa sûreté.

Moulin et Gohier avaient voulu rester à leur poste. Ils furent bientôt constitués prisonniers dans leurs appartemens au Luxembourg. Le premier prit la fuite pendant la nuit; le second obtint, le lendemain, lorsque la révolution fut terminée, la liberté de se retirer.

Le conseil des cinq-cents ayant ouvert sa séance à midi, plusieurs membres réclamèrent vivement la parole sur les événemens

du jour ; mais le président fit lecture du message du conseil des anciens, qui transférait le corps législatif à Saint-Cloud, et leva brusquement la séance, en exécution de l'article 103 de la constitution. 1799.

Le lendemain, 10 novembre, le conseil des cinq-cents, assemblé à Saint-Cloud, venait de décider qu'il serait procédé à un appel nominal, pour que chacun de ses membres prêtât, individuellement, le serment de défendre la constitution ; et l'on procédait à cet appel nominal, lorsque Bonaparte se présenta dans le lieu des séances. Il paraît qu'il avait la tête nue, et était sans armes, ainsi que les grenadiers qui l'avaient accompagné jusqu'à la porte seulement. Aussitôt qu'il parut, tout le conseil fut en mouvement. « Un général est ici ! s'écria-t-on de toutes parts : que veut ici Bonaparte ?..... Ce n'est point ici votre place !..... hors la loi !..... point de dictateur !..... »

En même temps une partie des députés quittèrent violemment leurs places, et se précipitèrent vers le général, le repoussant et le menaçant. On dit même que, dans le tumulte, un d'entre eux essaya de lui porter un coup de poignard qui fut paré par un grenadier ; car ces soldats, voyant le danger où

1799. il se trouvait, étaient entrés et cherchaient à l'entourer. Pendant ce temps-là, Lucien Bonaparte, son frère, qui présidait le conseil des cinq-cents, s'efforçait de calmer les esprits; mais à peine pouvait-il se faire entendre par intervalles. « La démarche du général, disait-il, n'avait sans doute pour but que d'instruire le conseil de la situation actuelle des choses. » Cependant Bonaparte était dans un véritable péril : un premier coup porté avec succès, fût devenu le signal de sa mort. Le général Lefèvre entra avec quelques grenadiers armés, et l'enleva.

Lucien Bonaparte, après avoir vainement tenté de se faire entendre, et de rétablir l'ordre dans l'assemblée, déposait son écharpe sur le bureau, non sans le plus grand danger, lorsque vingt grenadiers entrèrent, le prirent au milieu d'eux, et l'emmenèrent hors de la salle.

On assure que dans ce moment, Bonaparte, à la tête des troupes, paraissait déconcerté et irrésolu. Mais les généraux, qui avaient jusque là servi ses projets, se sentant aussi compromis que lui, prirent sur eux de faire un coup d'autorité nécessaire. Après le départ de son président, le conseil des cinq-cents était resté dans une agitation

extrême : les cris, les vociférations, l'aban- 1799.
don bruyant de toutes les places ne permettaient d'entendre aucun son distinct. Cependant, le son de plusieurs tambours battant la charge, retentissait au loin. Bientôt les portes de la salle s'ouvrirent une troisième fois ; une troisième fois aussi, les spectateurs se sauvèrent avec précipitation par toutes les issues qu'ils purent trouver.

Une troupe nombreuse entra, ayant à sa tête un officier qui fit entendre, d'une voix forte, les paroles suivantes : *Retirez-vous ; le général Bonaparte m'a ordonné de faire évacuer la salle.* Et en même temps les soldats, s'avançant, occupèrent la première moitié de la salle. Ceux des députés qui ne s'étaient point enfuis, restaient maîtres de l'autre. Quelques-uns essayaient de gagner les militaires qui s'étaient arrêtés pour leur donner le temps de se retirer. « Qui êtes-vous, militaires ? leur disaient-ils ; vous n'êtes que les gardiens de la représentation nationale..... et vous osez attenter à sa sûreté, à son indépendance ! et vous ternissez ainsi les lauriers que vous avez cueillis ! » Ces discours ne produisirent néanmoins aucun effet, et la troupe ne tarda pas à continuer d'envahir la salle, tambour battant. Quelques protestations de

1799. mourir à leur poste, que vinssent de faire les députés, cette salle fut totalement évacuée en cinq minutes. Ils sautaient par les croisées, et allaient se cacher dans les charmilles du parc, jetant au hasard, çà et là, leurs toques et leurs toges ; car les députés au corps législatif étaient alors à peu près vêtus à la romaine.

Bonaparte, avant de paraître au conseil des cinq-cents, s'était présenté à celui des anciens, où il avait été mieux reçu, quoiqu'il y eût d'abord éprouvé aussi quelque opposition. « Représentans du peuple ! y avait-» il dit entre autres choses, vous êtes sur un » volcan. Permettez-moi de vous parler avec » la franchise d'un soldat, avec celle d'un » citoyen zélé pour le bien de son pays, et » suspendez, je vous prie, votre jugement » jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jus-» qu'à la fin.

» J'étais tranquille à Paris, lorsque je re-» çus le décret du conseil des anciens, qui » me parla de ses dangers, de ceux de la ré-» publique : à l'instant j'appelai, je retrou-» vai mes frères d'armes, et nous vînmes » vous donner notre appui. Nos intentions » furent pures, désintéressées ; et pour prix » du dévouement que nous avons montré,

» hier déjà, on nous abreuva de calomnies; 1799.
» on parlait d'un nouveau César, d'un nou-
» veau Cromwel; on répandait que je vou-
» lais établir un gouvernement militaire.

» Si j'avais voulu opprimer la liberté de
» mon pays, si j'avais voulu usurper l'au-
» torité suprême, je ne me serais point rendu
» aux ordres que vous m'avez donnés; je
» n'aurais pas eu besoin de recevoir cette
» autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans
» des circonstances extrêmement favorables,
» j'ai été appelé à la prendre.....

» La patrie n'a pas de plus zélé défenseur
» que moi; je me dévoue tout entier pour
» faire exécuter vos ordres. Mais c'est sur
» vous seuls que repose son salut, car il n'y
» a plus de directoire; quatre des magistrats
» qui en faisaient partie ont donné leur dé-
» mission. Les dangers sont pressans, le
» mal est augmenté. Le ministre de la po-
» lice vient de m'avertir que, dans la Ven-
» dée, plusieurs places étaient tombées entre
» les mains des Chouans. Le conseil des an-
» ciens est investi d'un grand pouvoir; mais
» il est encore animé d'une plus grande
» sagesse. Ne consultez qu'elle et l'immi-
» nence des dangers: prévenez les déchire-

1799. » mens. Evitons de perdre ces deux choses,
» pour lesquelles nous avons fait tant de sa-
» crifices, *la liberté et l'égalité.* — Et la
» constitution de l'an III (1795), s'écria un
» député, interrompant tout à coup l'ora-
» teur.

» La constitution! reprit Bonaparte, vous
» convient-il de l'invoquer? qu'est-elle autre
» chose actuellement qu'une ruine? N'a-t-
» elle pas été successivement le jouet de tous
» les partis? Ne l'avez-vous pas foulée aux
» pieds le 18 fructidor (4 septembre 1797),
» le 22 floréal, le 28 prairial? La constitu-
» tion! n'est-ce pas en son nom qu'on a or-
» ganisé toutes les tyrannies depuis qu'elle
» existe? A qui désormais peut-elle offrir
» une garantie réelle? son insuffisance n'est-
» elle pas attestée par les nombreux outrages
» que lui ont prodigués ceux même qui lui
» jurent, en ce moment, une fidélité déri-
» soire? Tous les droits du peuple ont été
» indignement violés, et c'est à les rétablir
» sur une base immuable, qu'il faut de suite
» travailler pour consolider enfin, dans la
» France, la liberté et la république.

» *Je vous déclare qu'aussitôt que les dan-*
» *gers seront passés, j'abdiquerai le comman-*

» *dement qui m'est confié. Je ne veux être*, à 1799.
» *l'égard de la magistrature nommée par vous,*
» *que le bras qui la soutiendra.* »

Quelques momens après que le conseil des cinq-cents eut été dissous par la force, il se reforma, toujours sous la présidence de Lucien Bonaparte ; ceux des membres qui s'étaient déclarés contre son frère, ne reparaissant pas dans l'assemblée. Alors le corps législatif, composé du conseil des cinq-cents et du conseil des anciens, s'ajourna, après avoir chargé deux commissions, prises dans son sein, de la rédaction d'une nouvelle constitution, et remis l'autorité que le directoire avait exercée jusque là, à une troisième commission dite consulaire, composée du général Bonaparte et des ex-directeurs Sieyes et Roger-Ducos. 1800.

Ce gouvernement provisoire s'occupant sans relâche, et même avec plus d'empressement que de sagesse, de la confection de la nouvelle constitution, elle fut si rapidement présentée et acceptée, que le 1er janvier 1800, le corps législatif, créé par elle, ouvrit ses séances.

Cette constitution confiait l'exercice du pouvoir à trois consuls : mais le premier consul, chargé d'attributions particulières,

1800. était seul investi d'une autorité véritable ; ses deux collègues ayant seulement, dans les affaires, voix consultative. Le pouvoir législatif était confié à trois chambres, l'une portant le nom de tribunat, l'autre celui de corps législatif, et la troisième, supérieure aux deux autres, se nommant sénat (1). Le tribunat devait discuter les questions qui lui seraient présentées par le gouvernement, et en faire, s'il y trouvait lieu, des projets de lois : c'était ensuite au corps législatif à rejeter ces projets de lois, ou à les transformer en décrets, qui avaient encore besoin, pour devenir des lois véritables, que le sénat les déclarât telles, en leur donnant le nom de sénatus-consultes.

Aussitôt que Bonaparte eut été proclamé premier consul, il fit, en tous sens, ce qui lui sembla nécessaire pour consacrer et affermir son autorité, en intéressant la France et l'Europe entière à sa conservation. Toutes

(1) Au reste, cette constitution faite, comme je l'ai déjà dit, avec beaucoup de précipitation, ne tarda pas à subir les plus grands changemens. Chaque jour y apporta quelque modification, suivant l'intérêt ou les idées nouvelles de l'homme pour qui elle avait été véritablement faite.

les parties du service public, languissantes 1800.
et abandonnées depuis longtemps aux négligences et aux malversations des administrateurs, reprirent, en un moment, de la vigueur et de l'activité. Les liens de la discipline se resserrèrent parmi les troupes. L'armée française, que la désertion affaiblissait chaque jour dans les derniers mois du gouvernement directorial, se réorganisa et s'augmenta dans les premiers jours du gouvernement consulaire; et cela pendant que le premier consul proposait, de lui-même, et avec modération, la paix aux puissances qui avaient encore les armes à la main con- la république française (*note* 3.): car Bonaparte, à cette époque, se présentait comme un pacificateur, et sa conduite n'eut jamais fait soupçonner en lui l'homme qui devait un peu plus tard faire craindre, à tous les souverains de l'Europe, de se voir écrasés sous les débris de leurs trônes. La politique lui prescrivait une telle marche: quel prince eût voulu l'aider, par des traités, à fonder son usurpation, s'il eût, dès les premiers momens, montré ce caractère qui ne tarda point à le rendre l'Attila de son siècle? Je crois, au reste, qu'en cela Bonaparte était, comme il le fut dans la plus grande partie

1800. des autres occasions de sa vie, l'homme du moment. Il tenait une telle conduite, parce que les circonstances la lui indiquaient naturellement, et qu'elle était la seule à laquelle un homme, dans sa place, pût alors songer. Je ne pense pas, en effet, que ce personnage si célèbre ait jamais beaucoup calculé et réfléchi ses actions, ni suivi dans leur ensemble aucun plan savamment disposé pour l'avenir. A bien les examiner, la plupart paraissent isolées entre elles, et sans résultats nécessaires. Elles pourvoient au présent, et ne préparent rien pour l'avenir. Chaque jour Bonaparte triomphe, et chaque jour on le voit à la veille d'une abdication ou d'une chute plus soudaine et plus terrible encore. Ce ne sont point des ressources ménagées de longue main, qui le sauvent; il doit toujours son salut aux circonstances, à l'énergie et à l'activité qu'il y déploie. Quand il veut, *rarement*, parer à un *court* avenir, il fait des choses déraisonnables que le succès ne saurait couronner, et qui doivent infailliblement tourner un peu plus tard contre lui : dans ce nombre, il faudra compter principalement son système de guerre contre l'Angleterre. Si quelques-uns de ses actes semblent annoncer de la prévoyance et de

grandes vues pour le futur ; on reconnaît 1800.
bientôt, par le peu de suite qu'il y donne, par les entraves indirectes qu'il y met lui-même, que ces actes n'ont été le résultat d'aucun calcul, ni l'objet d'aucune spéculation politique ; qu'ils sont nés de l'instant même où ils ont été faits, et que leur auteur en a si peu prémédité la consommation, et prévu les conséquences, qu'il ne tarde point, par sa marche, à en rendre un heureux effet impossible : il faudra ranger dans cette classe l'élévation de trois de ses frères et d'un de ses beaux-frères, sur différens trônes de l'Europe.

La première expédition militaire de Bonaparte, parvenu en France à la suprême magistrature, peint exactement son caractère, et donne la mesure de tout ce qu'on doit attendre de lui. Elle ne présente aucune autre ressource, qu'une victoire complète : manquant, elle aurait laissé la *république française* sans moyens de défense ultérieurs, comme elle avait mis sans retraite l'armée qui la faisait.

Au moment où Bonaparte fut nommé premier consul, Gènes était assiégée, et les Autrichiens, maîtres de l'Italie, n'attendaient que la prise de cette ville pour en-

1800. valir le midi de la France. La prudence et toutes les règles de l'art militaire voulaient donc que l'on portât des troupes vers Gènes, pour y former une armée qui fût bientôt en état de secourir les assiégés, et de regagner par suite pied à pied, l'Italie, où de grandes facilités se seraient présentées à mesure par les républiques que le gouvernement français y avait naguères fondées, et dont les élémens existaient encore. Cependant l'armée du Rhin, qui se trouvait encore dans une attitude respectable, aurait, au moyen de quelques renforts, avancé de son côté; ce qui n'aurait pas tardé à mettre les Autrichiens dans un double embarras, dont ils eussent eu beaucoup de peine à se tirer. En supposant que les armées françaises d'Italie et du Rhin, n'eussent pas opéré heureusement ce mouvement combiné, elles auraient encore pu, sûres de leur retraite et de leur communication avec tous les renforts qu'on leur enverrait, sauver *la république française*. Les échecs éprouvés par elles, n'auraient été dans ce cas que des événemens ordinaires de guerre, pouvant conséquemment se réparer, et n'entraînant pas l'assujétissement nécessaire du peuple vaincu.

Que fit Bonaparte? S'étant formé une ar-

mée des dépôts des corps, de détachemens 1800.
des troupes du Rhin, de jeunes gens rappelés violemment aux drapeaux, et de volontaires produits par l'exaltation du moment, il lança cette armée par-dessus les montagnes de la Suisse, dans l'Italie. Il fallait là qu'elle fût victorieuse, ou qu'elle périt entièrement. Défaite, elle n'aurait pas eu le temps de gravir une seconde fois les montagnes de la Suisse pour rentrer en France : quelques hommes isolés eussent pu seuls échapper, de cette manière, aux vainqueurs, qui, étant devenus en même temps maîtres de Gènes, seraient entrés par là en France, compromettant l'armée française du Rhin, et la plaçant entre deux feux à mesure qu'ils se seraient avancés dans le cœur du pays.

Dans la bataille que l'armée française, parvenue en Italie, fut obligée de livrer, Bonaparte ne se montra même pas prudent. Il attaqua les Autrichiens, avant que toutes ses divisions l'eussent joint, ce qui pensa lui attirer une défaite totale. La bataille commença près du village de Marengo, vers les onze heures du matin. A quatre heures après midi, dans un rayon de deux lieues au plus, il ne restait pas six mille hommes d'infan-

1800. terie, présens à leurs drapeaux, mille chevaux et six pièces de canon en état de faire feu (c'est Bonaparte lui-même qui parle ainsi). Un tiers de l'armée était hors de combat : la faim, la soif, la fatigue avaient forcé un grand nombre d'officiers de s'absenter ; les tirailleurs, pour la plupart, avaient perdu la direction de leurs corps. Un défilé, sur lequel s'était réployée la plus grande partie des troupes françaises, était leur seule ressource, et ne pouvait l'être longtemps. L'ennemi, sous la protection d'une artillerie formidable, jetait son infanterie dans les vignes et les bois qui fermaient ce défilé ; tandis que sa cavalerie, rangée en bataille par derrière, n'attendait que le moment de sabrer les vaincus aussitôt qu'ils seraient forcés de sortir de leur retraite.

Qui sauva l'armée de Bonaparte ? Une fausse manœuvre des Autrichiens, qui eut lieu en même temps que l'arrivée de deux divisions françaises que Bonaparte n'avait pas cru devoir attendre pour engager l'action. Ces deux divisions qui arrivaient au pas de course, après une marche de dix lieues, firent merveille, encouragées par l'exemple de leurs commandans, les généraux Monnier et Desaix. Le général autrichien Mélas,

trouvant trop d'obstacles, venait, au même 1800.
moment, d'étendre ses ailes, pour cerner et couper entièrement les troupes françaises qui se tenaient renfermées dans le défilé. Il ignorait que ce ne fussent pas les seules troupes auxquelles il devait avoir affaire dans cette journée. Les divisions Monnier et Desaix, ralliant à elles les débris de l'armée, se formèrent en colonnes serrées, et dans cette disposition se présentèrent pour sortir du défilé. Le centre de l'ennemi, trop affaibli, ne put les arrêter. Alors le combat se rétablit dans la plaine, à l'avantage des Français. Ils attaquaient avec fureur; et les Autrichiens étonnés, décontenancés, avaient encore contre eux cette circonstance, que ne songeant plus qu'aux suites de la victoire, alors que l'action avait inopinément recommencé, ils étaient rangés de manière à achever des vaincus, et non à combattre des troupes fraîches. Bientôt le général français Desaix eut entièrement coupé leur aile gauche. On acheta leur défaite totale par la perte de cet intrépide officier; mais cette défaite fut telle, que le comte Mélas signa à la suite une suspension d'armes par laquelle, se retirant derrière le Mincio, il rendait aux Français les forteresses de Gènes, de Savone, de Coni,

1800. de Céva, de Turin, de Tortone, d'Alexandrie, de Milan, de Pizzigithone, d'Urbin, toute la Ligurie, tout le Piémont, toute la république Italienne, à l'exception des places de Peschiera, de Mantoue, de Ferrare et d'Ancône.

Certes, ces avantages sont très-brillans; mais pour qu'ils pussent tourner entièrement à la gloire de Bonaparte, il faudrait que la victoire qui les produisit, fût bien son ouvrage, et il serait nécessaire encore, à cause de sa qualité de premier magistrat de la *république française*, que la bataille qui eut cette victoire pour résultat, n'eût pas compromis le salut de la France. Nous venons de voir tout ce que les républicains gagnèrent à la victoire de Marengo; qu'eussent-ils perdu si la défaite de l'armée française se fût achevée ce jour-là? Paris peut-être; car, vainqueurs à Marengo, maîtres comme ils l'étaient de Gènes, il était possible en effet que les Autrichiens vinssent asseoir leur camp jusques sous les murs de la capitale de la France, comme les Anglais le firent en 1815, après la bataille de Waterloo.

Ce qui rétablit le combat à moitié la journée, et fit tourner la chance du côté des troupes françaises, doit-il être attribué per-

sonnellement à Bonaparte ? Prévit-il dès le 1800.
commencement de la bataille, une arrivée aussi opportune des divisions Monnier et Desaix : et sans le caractère national des soldats qui les composaient, ces divisions eussent-elles fait d'ailleurs ce qu'elles firent ? Il fallait qu'elles fussent françaises pour rétablir ainsi le combat sur un champ de bataille aussi funeste. Quels encouragemens y trouvèrent-elles en arrivant ? Des monceaux de cadavres de leur nation, et les cris de leurs compatriotes mourans vaincus ? Ce spectacle, ces cris excitèrent chez elles le désir de la vengeance : ils eussent glacé et épouvanté des troupes formées d'hommes naturellement froids et réfléchis.

En vain pour étourdir sur la descente de Bonaparte en Italie, ses partisans ont-ils essayé de le comparer, dans cette action de sa vie, à Annibal traversant les Alpes, pour aller attaquer les Romains dans Rome; le véritable chemin pour arriver à Vienne, était celui du Rhin, et ce chemin n'avait pas les mêmes dangers que celui que Bonaparte prit à revers. Annibal, en avançant dans l'Italie, poussait les armées romaines devant lui : Bonaparte, en prenant comme il le fit l'Italie par le milieu, plaçait une partie des

1800. Autrichiens sur ses derrières. Annibal, en cas de malheur, laissait encore la mer pour barrière entre Rome et sa patrie: Bonaparte, défait, ne laissait rien de semblable entre les Autrichiens et la *république française*. Il avait risqué le tout pour le tout; et cependant quand il le fit, les républicains n'en étaient pas réduits là, puisque la retraite des Russes les mettait hors de la nécessité des partis désespérés et des mesures extrêmes.

Le retour de Bonaparte à Paris fut un triomphe. On ne vit que le résultat de la victoire, sans songer aux circonstances qui l'avaient produite et au prix qu'elle avait coûté. « L'ennemi était à nos portes, s'écriait-on, et en une seule bataille, ce guerrier invincible l'a réduit à traiter de la paix.» De ce moment, le gouvernement consulaire fut fondé, beaucoup de personnes le regardant, d'ailleurs, comme un gouvernement provisoire. Pour les républicains, encore importans, quoiqu'en petit nombre, parce que leurs richesses et leurs places les mettaient en évidence, ce gouvernement avait l'avantage de conserver les formes républicaines, d'autant plus que Bonaparte n'avait d'abord reçu le premier consulat que pour un temps limité, et que la magistrature de *Cambacérès*,

second consul, et de *Lebrun*, troisième consul, ôtait à la sienne l'apparence de la royauté. On ne disait pas, *arrêté du premier consul*, mais bien, *arrêté des consuls*. Un grand nombre de royalistes, au contraire, voulaient absolument voir un nouveau Monck dans le vainqueur de Marengo : on débitait à ce sujet mille fables, toutes absurdes, mais toutes reçues avidement, car la grande majorité des Français désirait alors le rétablissement de la monarchie ; et l'on sait que l'homme est naturellement porté à croire tout ce qui lui donne lieu d'espérer que ses souhaits seront satisfaits, et ses vœux accomplis. 1800.

Du reste, on ne prenait plus guère la peine de cacher ses sentimens à ce sujet. Se déclarer, dans les sociétés ordinaires, partisan de la monarchie, n'était plus un crime, ni même un ridicule. Il ne restait qu'un petit nombre de simples particuliers, qui, ne mesurant pas la clémence du roi légitime sur l'énormité de leurs fautes, s'effrayassent de son retour. Pour ménager les oreilles encore susceptibles, ou qui feignaient de l'être, on appelait seulement cela la concentration perpétuelle du pouvoir exécutif, et un principe politique reçu et proclamé par tous ceux qui

1800. continuaient à s'occuper *honnêtement* d'affaires d'état, était la concentration perpétuelle du pouvoir exécutif.

Les esprits, dira-t-on, étaient donc bien changés depuis l'administration conventionelle? Nullement. On commençait seulement à ne plus s'épouvanter de sa raison, et à la laisser percer. Il y avait eu en effet, dans le temps de la convention, un grand nombre de nos compatriotes qui s'étaient crus républicains; mais ils s'apercevaient peu à peu qu'ils s'étaient trompés, et revenaient insensiblement aux anciens principes politiques de la nation, en reprenant ses anciennes habitudes et ses anciens plaisirs. Il semblait que leur républicanisme n'eût été qu'une humeur noire, une affection hypocondriaque, venue du trop grand sérieux où on les avait tenus: une fois qu'ils purent rire et se divertir comme leurs aïeux, dans les spectacles et les jardins publics, ils abjurèrent la république et ses formes acerbes.

Les hommes qui s'étaient enrichis à la faveur de la révolution, ne paraissaient, d'ailleurs, pour la plupart, aucunement propres à la faire aimer. Leur peu d'éducation révoltait sous leurs beaux habits et dans leurs carrosses élégans, et on les accusait d'avoir gardé,

après être parvenus à la fortune, la parcimonie de la misère. Les peintres eussent mieux aimé voir la richesse entre les mains de personnes qui auraient eu à faire peindre des portraits et des actions de famille. Les artistes d'un ordre plus bas se plaignaient de leur roideur dans les affaires; et les fournisseurs de première nécessité les voyaient avec chagrins discuter leurs mémoires aussi exactement que des êtres qui eussent autrefois été chargés du marché par des maîtres avares et impitoyables. « Jadis, disaient ces bonnes gens, nous vivions mieux avec les chevaliers, les marquis et les barons. Ces hommes-là avaient l'orgueil de ne pas savoir de certaines choses qu'il nous était utile qu'ils ignorassent, et sans trop les voler, on pouvait faire son chemin avec eux. Ils dépensaient d'ailleurs, et pratiquaient, par suite de leur éducation généreuse, ce principe plus sacré qu'on ne pense : Que l'homme riche doit au reste de la société un tribut, qu'il paie en s'entourant d'un luxe proportionné à son revenu. »

1800.

Les chefs de la république, c'est-à-dire les personnages qui l'avaient fondée et qui figuraient encore à sa tête, n'étaient guère plus propres que ceux dont je viens de parler, à la faire respecter. Plusieurs d'entre eux pas-

1800. saient pour ne devoir leurs trésors qu'à la spoliation des victimes les plus intéressantes; et l'on se disait à mi-voix, qu'il en était quelques-uns qui faisaient journellement commerce de leur crédit et de leur pouvoir, de manière à donner à penser qu'ils se vendraient à l'étranger lui-même, s'ils pouvaient le faire sans danger.

De quel éclat devait donc briller à côté d'eux, aux yeux de tous les bons Français, cette famille aussi digne du trône par ses vertus que par son extraction, qui, pour ne pas s'exposer à avoir jamais d'autre intérêt que celui de la France, refusait en ce moment d'unir inséparablement, par un mariage glorieux, sa destinée à celle d'une maison souveraine qui eut pu ensuite dépenser, pour son rétablissement, des trésors et des armées innombrables! Effectivement, Madame Royale, remise aux rois de l'Europe, dans le mois de décembre 1795, en échange des commissaires conventionnels livrés par Dumouriez, et de deux ou trois autres personnages du temps tombés aussi au pouvoir des Autrichiens (*note* 4.), venait, à l'époque dont j'écris en cet instant l'histoire, d'épouser son cousin, le duc d'Angoulême, après avoir été vainement recherchée de l'ar-

chiduc Charles, frère de l'empereur d'Allemagne, prince aussi recommandable par les qualités de son cœur que par ses talens militaires. Ainsi l'avaient voulu en mourant le roi Louis XVI et son auguste épouse la reine Marie-Antoinette ; et ainsi le voulait encore S. M. Louis XVIII, qui désirait, par-dessus tout, que les droits de sa maison ne pussent jamais servir à compromettre l'indépendance politique de sa patrie. 1800.

Cependant, tandis que ce changement continuait à se faire dans l'esprit public, et que des bruits contradictoires circulaient de tous côtés sur les opinions et les vues de Bonaparte, celui-ci ne songeait qu'à occuper avec éclat la place qu'il s'était fait adjuger, prêt, suivant son caractère, à profiter pour s'élever encore, de toutes les occasions qui se présenteraient. Il ne tarda pas à se trouver, par suite de la bataille de Marengo, placé dans une position favorable à son ambition. Le 9 février 1801, l'Autriche, par un second traité, fit, à la république française, la cession de la Belgique, stipulant en outre que, du côté de l'Allemagne, cette république n'aurait que le Rhin pour frontière. L'empereur reconnaissait en outre les républiques cisalpines et liguriennes, se char-

1800. geant même de dédommager les princes d'Italie qui souffraient de cette disposition, à la condition que, de son côté, il serait reconnu possesseur légitime et incontestable de l'Istrie, de la Dalmatie, des îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique en dépendant, des bouches du Cattaro, de la ville de Venise, des lagunes et d. s pays compris entre les états héréditaires de lui empereur, la mer Adriatique et l'Adige, depuis sa sortie du Tyrol, jusqu'à son embouchure dans ladite mer; le Thalweg de l'Adige, servant de ligne de limitation.

On peut dire que ce traité avait été une des suites de l'armistice signé à Marengo; il n'en fut pas cependant la conséquence nécessaire et immédiate. Effectivement, entre l'armistice de Marengo et le traité définitif, on se battit de la manière la plus sérieuse, et en Allemagne, et en Italie même. En Italie, le général Brune, à qui Bonaparte avait laissé le commandement de l'armée, défit entièrement, au bord du Mincio, les Autrichiens, conduits par le comte de Bellegarde, qui avait succédé au comte Mélas. En Allemagne, Moreau, en deux campagnes, une d'été et une d'hiver, obtint des avantages tels, qu'ils lui ouvrirent le chemin de Vienne. Les principaux événemens de ces

deux campagnes furent, *la bataille d'Engen*, livrée le 2 mai 1800 ; les Autrichiens laissèrent sur la place quatre mille morts ; cette journée leur coûta en outre quatre-vingt-dix pièces de canon, trois drapeaux et plus de sept mille prisonniers : *la bataille d'Hochstett*, qui, le 17 juin, décida du sort de la Bavière ; les troupes françaises y prirent, à leurs adversaires, plus de trente pièces de canon, et une douzaine de drapeaux : enfin, *la bataille de Hohenlinden*, dans laquelle les Autrichiens perdirent, le 3 décembre, quatre-vingts bouches à feu et deux cents caissons ; dix mille d'entre eux restèrent prisonniers, et de ce nombre furent trois généraux. Un armistice avait suivi la bataille d'Hochstett : un autre suivit celle de Hohenlinden ; mais celui-ci fut le dernier, la paix vint après. Moreau eut donc aussi une grande part à la paix de Lunéville, et il est probable que, sans ses faits d'armes particuliers, cette paix ne serait pas devenue la suite de la convention militaire de Marengo. Les officiers qui se distinguèrent le plus sous ses ordres, furent les généraux Lecourbe, Sainte-Suzanne, Gudin, Montrichard, Decaen et Richepanse. Le général Dessolles était le chef d'état-major de l'armée.

1800 et suiv.

1800 et suiv. Un traité de paix avait été signé en Italie, par le roi de Naples et des Deux-Siciles, ensuite des avantages obtenus par le général Brune, pendant qu'à Paris, la France et les Etats-Unis d'Amérique resserraient les liens de leur ancienne alliance. L'Angleterre ne tarda point à suivre l'exemple de l'empereur d'Allemagne, dont elle avait, autant que possible, retardé la soumission. Ce fut à Amiens que les Anglais firent leur traité. Ce traité, commun à la France, à l'Espagne et à la Hollande, portait, pour dispositions principales : — que les prisonniers et otages seraient restitués sans rançon, six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange des ratifications ; —que la république française, le roi d'Espagne et la république batave seraient remis en jouissance de toutes les colonies et possessions qui leur appartenaient respectivement, et qui avaient été occupées ou conquises par les forces britanniques, à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan ; — que la république des Sept-Isles était reconnue (1) ; — que les îles de Malte,

(1) République ayant pour chef-lieu l'île de Corfou.

de Gozo et de Comino, reprises par les Anglais depuis l'expédition d'Egypte, seraient rendues à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour être par lui tenues aux mêmes conditions auxquelles il les possédait avant la guerre, l'ordre devant cependant subir, dans sa composition, des changemens considérables, tels que la suppression des chevaliers anglais et français, et l'admission de chevaliers maltais qui, n'étant tenus à faire aucunes preuves de noblesse, seraient cependant admissibles à toutes les charges, et jouiraient des mêmes priviléges que les autres chevaliers; — que les troupes françaises évacueraient le royaume de Naples et l'état romain, tandis que, par réciprocité, les troupes anglaises se retireraient également de Porto-Ferrajo, et en général de tous les ports et îles qu'elles occupaient dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique; — qu'enfin, la branche de la maison de Nassau, qui était établie jadis en Hollande, y ayant fait des pertes, tant en propriétés particulières, que par le changement de constitution, il lui serait procuré une compensation équivalente pour lesdites pertes. On ne stipula rien dans ce traité pour l'Egypte particulièrement,

1800 et suiv.

1800 et suiv. parce que les troupes françaises l'avaient déjà évacuée (*note* 5.).

Si tout conspirait ainsi au dehors à l'élévation usurpatrice de Bonaparte, il n'était pas moins bien servi par les événemens de l'intérieur.

Les royalistes de l'Ouest venaient d'être obligés de se soumettre, encore une fois, à une pacification. Les armées françaises opposées à l'Autriche, étant victorieuses, ces sujets aussi fidèles que malheureux de S. M. Louis XVIII, ne pouvaient longtemps garder l'attitude avantageuse dans laquelle je les ai laissés la dernière fois que j'ai ramené sur eux l'attention de mes lecteurs. Des forces considérables ne tardèrent pas à les assaillir de toutes parts. Ils résistèrent cependant ; il fallut les battre avant qu'ils se laissassent désarmer, et plusieurs même moururent les armes à la main. Il paraît que MM. de Bourmont, Georges-Cadoudal, Suzannet et d'Andigné, soutenus sans doute par leurs positions particulières, furent ceux des chefs qui montrèrent le plus de répugnance à reconnaître, au moins momentanément, l'autorité de Bonaparte. M. de Bourmont ne s'accommoda qu'après avoir été défait à Meslay,

avec perte de Labolbène, l'un de ses plus intrépides lieutenans. Georges-Cadoudal, jusqu'au dernier moment le héros des Morbihannais, ne fit sa soumission que lorsqu'il se vit entouré et pressé par des forces trois fois supérieures à celles qu'il pouvait mettre en campagne. Quant au comte de Frotté, il aima mieux périr que se rendre. Au moment où chacun mettait bas les armes, il semble qu'il conçut le projet de venir attaquer la capitale même. Dans ce dessein, espérant rallier à lui les insurgés du Maine, il se porta avec plusieurs colonnes sur Alençon. D'un autre côté, son lieutenant, Hingant de Saint-Maur, menaçait Evreux, envahissait Passy-sur-Eure, et répandait l'alarme jusqu'aux portes de Paris. Mais tous deux ne tardèrent pas à succomber. Poursuivi dans la forêt de Dreux, atteint au château de Pinçon, Hingant fut bientôt défait et mis hors de combat. Le comte de Frotté était en même temps pressé par trois colonnes ennemies. Vaincu dans trois combats sanglans qu'il leur livra à Mortagne, à Mesle-sur-Sarthe et à Chaux, il finit par rester leur prisonnier. Condamné au même genre de mort que Charette et Stofflet, comme eux, dans ses derniers momens, il étonna ses vainqueurs par

1800 et suiv.

1800 et suiv. sa constance et son courage. Le cri de *vive le roi* fut étouffé sur ses lèvres par le coup mortel.

Les royalistes de l'Ouest n'eussent peut-être pas été aussi facilement dissipés, sans le soin que Bonaparte prenait dès lors de se faire regarder comme l'ami et le protecteur de la religion. Cela contribua beaucoup à refroidir et à paralyser une partie des paysans bretons, sur lesquels on avait compté. Effectivement les choses, de ce côté, furent poussées au point, que bientôt le premier consul de la république française ne fut rien moins que l'allié, spirituel même, du saint-siége. Le protocole du traité, signé à ce sujet, était ainsi conçu :

« Le gouvernement de la république re-
» connaît que la religion catholique, apos-
» tolique et romaine, est la religion de la
» grande majorité des Français ;

» Sa sainteté reconnaît également que
» cette même religion a retiré, et attend
» encore en ce moment, le plus grand bien
» et le plus grand éclat de l'établissement du
» culte catholique en France, et de la pro-
» fession particulière qu'en font les consuls
» de la république. »

Le reste du traité ou concordat était consa-

cré à régler l'administration et l'exercice du culte en France. 1800 et suiv.

On n'avait pas mieux réussi par des conspirations, que par la guerre étrangère et la guerre civile, à arrêter Bonaparte.

L'une de ces conspirations, qui parut avoir été ourdie par des républicains, devait éclater à l'Opéra, où Bonaparte se trouvait. Les principaux conspirateurs y furent arrêtés, ayant sur eux des poignards et des mèches phosphoriques. Leur exécution suivit de près leur arrestation.

Le second complot auquel Bonaparte échappa à cette époque, fut attribué aux nommés Saint-Régent et Carbon, qui avaient servi dans les armées royalistes de la Bretagne. Ils avaient fabriqué une petite voiture, renfermant une grande quantité de poudre et de mitraille, que l'on pouvait faire sauter au moyen d'une mèche. Ayant attelé cette voiture d'un cheval, ils la postèrent dans la rue Saint-Nicaise, où Bonaparte devait passer pour aller encore à l'Opéra. Plusieurs affidés, répandus sur la place du Carrousel, guettaient son départ des Tuileries, afin de donner le signal convenu. Cependant cette machine joua quelques secondes trop tard, ce qui fit que Bonaparte en fut quitte pour

1800 et suiv. avoir les glaces de sa voiture brisées, et le cheval d'un des soldats de son escorte blessé. Mais la détonation tua ou blessa une grande partie des personnes qui se trouvaient à ce moment dans la rue ou dans les maisons de la rue Saint-Nicaise; malheur vraiment déplorable.

Puisque la morale n'avait pas assez de puissance sur le cœur de Bonaparte, pour l'empêcher de songer à satisfaire son ambition aux dépens de son souverain légitime, quelles considérations de prudence eussent pu l'arrêter après tant de faveurs de la fortune, lui qui sembla toujours se faire un mérite de donner tant à l'audace? Les finances, dont je n'ai pas parlé depuis longtemps, avaient, il est vrai, perdu la monarchie, et n'avaient fait qu'empirer depuis sa chute; mais à cette époque, elles venaient d'être ramenées à un point d'où il était facile de partir pour un système simple et sûr.

C'était avec les assignats que la convention avait satisfait aux dépenses de son gouvernement. On a vu dans un certain passage de cette Histoire de la Révolution, que ce papier-monnaie n'avait été créé que pour un temps, et dans une quotité déterminée. Effectivement, les biens du clergé en étaient

le gage ; et pour qu'un papier-monnaie ait une valeur véritable, il faut que son émission ne surpasse pas l'hypothèque qui lui est affectée, et qu'elle reste même au-dessous. Cependant, sous ce rapport l'intention des créateurs des assignats n'avait pas été longtemps respectée. Le règne de la convention avait été celui des dilapidations et des prodigalités de toutes les espèces (*note* 6.), et on n'avait pu y faire face qu'avec des sommes immenses. Les confiscations des biens des condamnés, quoique d'un produit considérable, n'avaient pu y suffire, jointes à la quantité émise d'assignats. Le produit des confiscations ne revenait pas, à beaucoup près, en entier, au fisc. Il n'y avait guère que les immeubles dont la convention retirât cet avantage ; l'argent, les bijoux et autres effets précieux, devenaient ordinairement, en grande partie, la proie des officiers publics chargés de l'apposition et de la levée des scellés. Un compte fidèle eût d'ailleurs été rendu de tous ces objets, que le trésor de la république en aurait été faiblement secouru.

1800 et suiv.

Il n'y avait plus dans l'intérieur de la France, de droits sur aucune sorte de marchandises. Les comestibles, entre autres,

1800 et suiv. avaient cessé d'être frappés de ces redevances publiques qui s'acquittent d'autant plus facilement par les particuliers, qu'ils les paient sans distinction en même temps que le prix de ce que leur besoin ou leur sensualité leur fait acheter. On avait supprimé jusqu'aux loteries, qui, en amusant et en enrichissant même une partie des simples citoyens, les rendent presque tous agréablement tributaires de l'état. La seule ressource du trésor de la république était, après les assignats et les confiscations, l'impôt foncier et l'impôt personnel, mobilier et somptuaire. L'impôt purement personnel était presque nul; élevé trop haut, il eût révolté le peuple déjà privé par l'absence du luxe et du commerce extérieur, d'une forte portion de ses moyens d'existence, et auquel il importait cependant de persuader que c'était sous le gouvernement républicain qu'il pouvait le plus, et qu'il payait le moins. Le droit de présence aux assemblées de section qui était de quarante sous par jour pour chaque sans-culotte, c'est-à-dire pour chaque homme du peuple qui voulait s'y rendre, dévorait presqu'entièrement à lui seul l'impôt personnel. La partie de cet impôt qui pesait sur le mobilier et sur le luxe, ne pouvait être que d'un revenu médiocre

dans un temps où l'on s'était accoutumé à cacher plutôt qu'à montrer sa richesse. Les percepteurs jugent d'ailleurs du mobilier d'une personne par le prix du loyer des lieux qu'elle occupe, et dans ce cas le propriétaire et le locataire s'entendent souvent pour tromper les percepteurs. Ils y ont un égal intérêt, les maisons ne payant elles-mêmes foncièrement que suivant ce qu'elles sont supposées rapporter. 1800 et suiv.

Indépendamment de cette fraude, les confiscations mêmes avaient beaucoup diminué l'impôt foncier. Ces confiscations, vu la qualité de la plupart des victimes que faisaient les tribunaux révolutionnaires, tombaient plus souvent sur des hôtels, des châteaux, des jardins et des maisons de plaisance, que sur des fermes et sur des terres en labour. Un certain nombre de ces immeubles restaient un temps plus ou moins long au compte de la république, faute d'acheteurs, et conséquemment ne lui rapportaient rien; d'autres, étant vendus, ne lui rapportaient guère plus, parce qu'ils tombaient entre les mains de gens en crédit qui, par la terreur qu'ils inspiraient, obtenaient facilement le privilége d'être imposés avec ménagement.

Présenter ce tableau exact, c'est dire que

1800 et suiv. le seul moyen de finance qui soutint le régime conventionnel, fut celui des assignats. Il en arriva donc, qu'à mesure que l'on brûla, comme on était convenu à l'époque de la création, de ces effets publics, on en fit d'autres en beaucoup plus grande quantité encore (1). Cela se poussa à l'infini, quand après la révolution du 27 juillet 1794, la crainte de la mort ne donna plus crédit aux assignats. On fut bientôt obligé de reconnaître leur dépréciation dans le service public, comme dans les transactions particulières. Leur valeur représentative ne fut plus celle qu'on leur attribua relativement à l'argent.

A dater de ce moment, ce papier monnaie tomba tout à fait. On ne tarda point à voir une pièce d'or de vingt-quatre livres valoir plusieurs milliers de francs en assignats.

De véritables financiers, changeant l'impôt et l'augmentant, eussent alors laissé les assignats s'éteindre d'eux-mêmes, en attendant, pour les bannir tout à fait de la circulation, qu'il se fût écoulé assez de temps dans leur dépréciation, pour que personne

(1) Des maisons particulières furent aussi autorisées à émettre des billets de différentes valeurs.

n'en pût être trop cruellement victime : le nouveau gouvernement républicain crut mieux faire, en leur substituant un autre papier-monnaie qu'il décora du nom de mandats. Ces mandats, ayant le cours de l'or et de l'argent, devaient être employés à retirer peu à peu les assignats de la circulation ; leur échange était fixé à trente capitaux pour un. Par cette création d'un nouveau papier-monnaie, le gouvernement ne fit que prolonger un peu le désordre, et augmenter le nombre des dupes et sa propre pauvreté. On n'eut même pas le temps de fabriquer les mandats, dont le directoire avait fait décréter une émission de deux milliards et demi. Les rescriptions qui les annonçaient, perdirent 9 pour 100 le jour même où elles parurent. Des débiteurs de mauvaise foi remboursèrent, avec ce nouveau papier-monnaie, qui alla toujours en perdant, des créanciers à qui ils devaient des sommes en argent. D'autres hommes, punissant le gouvernement par sa sottise même, se servirent des promesses de mandats pour acheter les biens nationaux, qui leur servaient de gage. Alors le gouvernement, surpris lui-même dans le piége que son ignorance avait tendu aux simples particuliers, supprima les assignats et les man-

1800 et suiv.

1800 et suiv. dats. Il y avait, à cette époque, encore en circulation vingt-un milliards d'assignats. Vingt-sept ou vingt-huit mille livres en assignats était le prix que valait un louis d'or de vingt-quatre livres. Cependant le directoire remplissait encore l'obligation que s'était imposée la convention, dans la journée du 31 mai 1793, de fournir, à chaque individu de la capitale, une livre de pain par jour, au prix de trois sous en papier.

Il restait encore à vendre des biens du clergé et des biens d'émigrés; mais il était plus difficile de trouver des acheteurs pour de l'argent, qu'il ne l'avait été d'en trouver pour des assignats et des mandats. On ne tarda pas à s'en apercevoir à l'insuffisance de cette ressource, appuyée de quelques autres, telles qu'un impôt sur le tabac étranger, sur le sel, sur les ouvrages d'or et d'argent, le rétablissement des droits d'entrée, de la loterie, etc., etc. On s'avisa de faire banqueroute des deux tiers de la dette publique, c'est-à-dire que, consolidant un tiers des rentes et pensions portées sur le grand livre, on remboursa les deux autres tiers en bons sur le trésor, reçus pour certains usages dans les caisses publiques, mais qui, dès le moment de leur

émission, n'eurent presque aucune valeur à la Bourse (1). 1800 et suiv.

Cependant, cette diminution dans les paiemens annuels du gouvernement ne mit pas encore la recette au niveau de la dépense Le directoire exécutif avoua, le 27 avril 1799, qu'il existait un déficit de soixante-sept millions pour l'an 7 de la république, qui était alors à son huitième mois; et le 28 juin, il faisait décréter un emprunt forcé de cent millions sur les citoyens aisés.

Ce fut donc à peu près dans cet état que Bonaparte, en sa qualité de premier consul, prit les finances de la France, le 10 novembre de cette même année 1799.

On avait fait la révolution, sous le prétexte d'éviter une banqueroute qui n'entra jamais dans les vues du roi Louis XVI; et après dix ans de cette révolution, au lieu d'une banqueroute, on se trouvait en avoir

---

(1) Une circonstance bien remarquable de cette banqueroute, qui eût dû armer toute la nation contre ses prétendus représentans, c'est que le gouvernement l'accompagna d'une proclamation dans laquelle il entreprit de prouver que les rentiers étaient des intrigans et des *voleurs*.

1800 et suiv. fait trois bien positives et bien incontestables : celle des assignats, celle des mandats, et enfin celle des deux tiers de la dette publique.

Il n'y avait plus d'emprunts volontaires à espérer, un second M. Necker parût-il au milieu de nous : il ne fallait donc désormais penser à égaler la recette à la dépense qu'au moyen des impôts, sous quelques noms qu'on le déguisât. C'est là le moyen le plus sûr dans tous les temps, et celui qui ne prépare aucuns regrets, aucuns embarras ; mais le gouvernement qui s'y trouve réduit, ou qui a la sagesse de s'y réduire, ne peut ensuite se permettre que peu d'entreprises extraordinaires. Ce n'est pas là ce qu'il fallait au caractère remuant de Bonaparte. Au reste, si on en juge d'après la manière de raisonner sur l'impôt, qui lui est attribuée, cela était peu propre à le dégoûter du gouvernement de la France. Put-il faire, en effet, la réflexion que je viens de présenter à mes lecteurs, si, à une certaine époque, il dit dans son conseil, comme on l'en accuse : « que la contribution n'a point de bornes ; qu'elle présente communément l'idée du cinquième, mais qu'elle peut, suivant l'urgence des cir-

constances, s'élever au quart, au tiers, à la moitié, etc., etc. (1). » 1800 et suiv.

L'agrandissement du pouvoir de Bonaparte commença par sa reconnaissance en qualité de président de la république cisalpine. Elle fut faite à Lyon par une assemblée nommée *Consulta*, et composée de quatre cent cinquante personnes choisies dans toutes les classes de cette république. La Consulta avait été formée sous le prétexte de faire connaître les citoyens qui étaient propres à remplir les principales places du gouvernement. Elle adjugea la première à Bonaparte. Le lieu où elle fut convoquée, dit assez qu'on l'influença ; il faut ajouter que, pour être plus sûr de son coup, Bonaparte vint lui-même à Lyon pendant qu'elle y tenait ses séances. Au reste, il ne prit pas la peine de dissimuler que les décisions de cette assemblée avaient été d'avance dictées par lui. Qu'on en juge par les fragmens suivans du

(1) Cela peut être vrai jusqu'à un certain point ; mais il ne faut pas que ce soit le gouvernement qui ait provoqué, par des entreprises exagérées, *ces circonstances urgentes*, dans lesquelles les citoyens sont forcés de faire, à leur patrie, le sacrifice de la presque totalité de leur revenu.

1800 et suiv. discours qu'il adressa à cette Consulta, en acceptant le titre de président de la république qu'elle représentait :

« La république cisalpine, reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des vicissitudes, lui dit-il.

» Les premiers efforts que l'on a faits pour la constituer, ont mal réussi.

» Envahie depuis par des armées ennemies, son existence ne paraissait plus probable, lorsque le peuple français, pour la seconde fois, chassa, par la force de ses armes, vos ennemis de votre territoire.....

» Composées de six nations différentes, vous allez être réunis sous le régime d'une constitution plus adaptée que toute autre, à vos mœurs et à vos circonstances.

» *Je vous ai réunis à Lyon, autour de moi*, comme les principaux citoyens de la Cisalpine. Vous m'avez donné les renseignemens nécessaires pour remplir la tâche auguste que m'imposait mon devoir, comme premier magistrat du peuple français, et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création.

» *Les choix que j'ai faits* pour remplir vos premières magistratures, l'ont été indépen-

damment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. 1800 et suiv.

» *Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays, pour la lui confier..... Je conserverai encore, pendant le temps que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.* (1). »

Tant que dura la magistrature dont Bonaparte s'investit ce jour-là, il prit dans tous les actes publics, le titre de président de la république *italienne*, et non cisalpine. Cela était ainsi convenu avec la Consulta. Il avait été aussi décidé, que le président de la république italienne, devant rester dix ans en fonctions, était indéfiniment rééligible.

Six mois après, la situation des affaires étant toujours aussi favorable, Bonaparte, poursuivant son chemin, se fit donner en France le premier consulat à vie; il ne l'avait d'abord reçu que pour dix ans. On y ajouta la faculté

---

(1) Tournure de phrase amphigourique, très-familière à Bonaparte, dans ces sortes d'occasions.

1800 et suiv. de désigner son successeur. Ses partisans crurent, dans ce moment, faire pour lui tout ce qu'il était possible de faire, encore prit-on bien du temps et du soin pour préparer les esprits.

On ne se hasarda à parler de l'empire que près de deux ans plus tard. On y mit aussi bien de la précaution et de la manœuvre. Il n'y avait pas longtemps qu'on avait supposé une conspiration pour faire périr le duc d'Enghein, et qu'on en avait découvert une véritable, à la tête de laquelle paraissaient figurer l'ex-général royaliste Georges-Cadoudal, et les ex-généraux républicains Pichegru et Moreau. Après que la proposition formelle de nommer Bonaparte empereur des Français, eût été faite au tribunat, sous le prétexte de détruire toutes les espérances des sujets fidèles de S. M. Louis XVIII, et d'ôter tout crédit aux agens secrets et publics de ce prince, le sénat fit parvenir au premier consul une adresse ainsi terminée :

« Vous êtes pressé par le temps, par les événemens, par les conspirateurs, par les ambitieux; vous l'êtes, dans un autre sens, par une inquiétude qui agite tous les Français : vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événemens, mettre un frein aux

conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser la France entière, en lui donnant des institutions qui cimentent notre édifice, et prolongent, pour les enfans, ce que vous fîtes pour les pères. Citoyen premier consul, soyez bien assuré que le sénat vous parle ici au nom de tous les citoyens ; tous vous admirent et vous aiment ; mais il n'en est aucun qui ne songe souvent, avec anxiété, à ce que deviendrait le vaisseau de la république, s'il avait le malheur de perdre son pilote avant d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les Français l'un après l'autre, il n'y en a aucun qui ne vous dît, ainsi que nous : « Grand homme ! achevez votre ouvrage, en le rendant immortel comme votre gloire ! Vous nous avez tirés du chaos du passé, vous nous faites bénir les bienfaits du présent ; garantissez-nous l'avenir.

» Dans les cours étrangères, la saine politique vous tiendrait le même langage. Le repos de la France est le gage assuré du repos de l'Europe.

» Telles sont, citoyen premier consul, les observations que le sénat nous a chargés de mettre sous vos yeux, en nous donnant

1800 et suiv.

1800 et suiv. aussi la mission expresse de vous répéter, en son nom, et au nom du peuple français, que dans toutes les circonstances, et aujourd'hui plus que jamais, le sénat et le peuple ne font plus qu'un avec vous. »

Voici quelle fut, un mois après, la réponse de Bonaparte à ce discours entortillé :

« Sénateurs, votre adresse du 6 germinal dernier n'a pas cessé d'être présente à ma pensée ; elle a été l'objet de mes méditations les plus constantes.

» Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature, nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots de nos ennemis, et d'agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont en même temps paru devoir être perfectionnées pour assurer, sans retour, le triomphe de l'égalité et de la liberté publiques, et offrir à la nation et au gouvernement, la double garantie dont ils ont besoin.

» Nous avons été constamment guidés par cette grande vérité, que la souveraineté réside dans le peuple français, en ce sens que tout, tout sans exception, doit être fait pour son intérêt, pour son bonheur et pour sa gloire. C'est afin d'atteindre ce but, que la

suprême magistrature, le sénat, le conseil d'état, le corps législatif, les colléges électoraux et les diverses branches de l'administration sont et doivent être institués. 1800 et suiv.

» A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu d'avance de la vérité des sentimens que je vous ai exprimés, et j'ai senti de plus en plus que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de vôtre sagesse et de votre expérience m'étaient nécessaires pour fixer toutes mes idées.

» Je vous invite donc à me faire connaître *votre pensée toute entière.*

» Le peuple français n'a rien à ajouter aux honneurs et à la gloire dont il m'a environné; mais le devoir le plus sacré pour moi, comme le plus cher à mon cœur, est d'assurer à ses enfans les avantages qu'il a acquis par cette révolution qui lui a tant coûté, surtout par le sacrifice de ce million de braves morts pour la défense de ses droits.

» Je désire que nous puissions lui dire, le 14 juillet de cette année : il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes, vous acquites la liberté, l'égalité et la gloire. Aujourd'hui ces premiers biens des nations, assurés sans retour, sont

1800 et suiv. à l'abri de toutes les tempêtes, ils sont conservés à vous et à vos enfans; des institutions conçues et commencées au sein des orages et de la guerre intérieure et extérieure, développées avec constance, viennent se terminer au bruit des attentats et des complots de nos plus mortels ennemis, par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits que la nation avait jugés nécessaires à sa dignité, à sa liberté et à son bonheur. »

A cette invitation, concertée sans doute, de faire connaître *sa pensée toute entière*, le sénat répondit par un message, dont l'objet était d'offrir à Bonaparte la couronne impériale. Cette offre ayant été acceptée, on dressa une nouvelle constitution. Le 142e article, ainsi conçu, devait être présenté à l'acceptation du peuple :

« Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte. »

Le peuple français, qui à cette époque n'allait à guère moins de trente-deux millions d'âmes, fut représenté par trois millions

tout au plus de votans, c'est-à-dire par tous ceux de ses membres que leurs places rendaient dépendans du gouvernement déjà établi qui voulait augmenter encore son titre et son autorité. 1800 et suiv.

Ce fut le 2 décembre 1804 que Bonaparte fut sacré et couronné empereur des Français. S. S. le pape Pie VII fit lui-même la cérémonie du sacre. Cette condescendance, peu accommodée aux devoirs de l'église, pouvant peut-être, pour le moment, sauver seule le domaine de saint Pierre en Italie. Il y a lieu de croire en effet que, relativement à Bonaparte, sa sainteté n'avait jamais été bien libre de ses actions, quelque respect que l'usurpateur affectât pour la religion. On peut faire cette remarque à propos du concordat dont j'ai déjà parlé. Le 10 juin 1809, le saint Père, poussé à bout par Bonaparte, s'en exprima ainsi dans une bulle d'excommunication lancée contre lui. « . . . . Nous n'avions point dissimulé ces amertumes, lorsque dans l'allocution prononcée en consistoire, le 24 mai 1802, nous déclarions à l'église et à nos frères les cardinaux, qu'en proclamant le concordat, *on y avait ajouté plusieurs articles dont nous n'avions pas la moindre connaissance,*

1800 et suiv. *et contre lesquels nous avions sur-le-champ réclamé*, etc., etc. »

Quand Bonaparte, au moyen de la comédie dont je viens de donner connaissance à mes lecteurs, se fit proclamer empereur des Français, il s'était déjà arrogé une autorité sur la Suisse en qualité de médiateur de cette république alors agitée. La lettre suivante, plus despotique, plus orgueilleuse et plus singulière encore que son discours à la Consulta italienne de Lyon, fut le signal de la nouvelle révolution que subit la Suisse.

* Saint-Cloud, 8 vendemiaire an 11.

» Habitans de l'Helvétie,

» Vous offrez, depuis plusieurs années, un spectacle affligeant. Des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir; elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabileté.

» Dans le courant de l'an 10, votre gouvernement a désiré que l'on retirât le petit nombre de troupes françaises qui étaient en Helvétie. Le gouvernement français a saisi volontiers cette occasion d'honorer votre in-

dépendance ; mais bientôt après vos différens partis se sont agités avec une nouvelle fureur ; le sang des Suisses a coulé par la main des Suisses ! 1800 et suiv.

» *Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre : si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage* (1). Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

» Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires ; j'avais vu constamment vos différens gouvernemens me demander des conseils et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions.

» Mais je ne puis, ni ne dois rester insensible au malheur auquel vous êtes en proie ; je reviens sur ma résolution : *Je serai le médiateur de vos différens ;* mais ma médiation

---

(1) J'ai fait imprimer cette phrase en lettres italiques, parce qu'elle m'a semblée tout-à-fait extraordinaire, et propre à faire pressentir la brusquerie qui paraît inhérente au caractère de celui qui l'a écrite.

1800 et suiv. sera efficace, telle qu'elle convient au grand peuple au nom duquel je parle.

» Cinq jours après la notification de la présente proclamation, le sénat se réunira à Berne, etc., etc. » Cette partie de la lettre était entièrement consacrée à donner les ordres les plus impérieux qu'il soit possible de se figurer. Ensuite Bonaparte reprenait ainsi le fil de son discours :

« Habitans de l'Helvétie, revivez à l'espérance.

» Votre patrie est sur le bord du précipice; elle en sera immédiatement tirée : tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet. . . . . .

» Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie *un bienfait* de cette Providence qui, au milieu de tant de bouleversemens et de chocs, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste pour sauver l'une et l'autre....., etc., etc. »

La Suisse résista ; mais, comme au temps du directoire, des armées françaises couvrirent son sol, tandis que ceux de ses concitoyens qui la trahissaient lui fabriquaient à

Paris une constitution favorable aux vues de Bonaparte. 1800 et suiv.

Le titre de médiateur de la république helvétique avait précédé chez Bonaparte celui d'empereur des Français : la couronne du royaume d'Italie ne tarda pas à suivre sur son front l'usurpation de celle de France. Effectivement, quand ce dernier événement arriva, nous entrions à peine dans l'année 1805 : c'était seulement le 18 mars. Bonaparte répondit en ces termes au message que lui adressèrent dans cette occasion les membres du gouvernement de la république italienne :

« Depuis le moment où *nous* parûmes pour la première fois dans vos contrées, *nous* avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne ; *nous* avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes des événemens.

» Nous formâmes d'abord les peuples de la rive droite du Pô, en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane.

» Depuis, de plus heureuses circonstances nous permirent de réunir ces états, et d'en former la république cisalpine.

» Au milieu des soins de toute espèce qui

1800 et suiv. nous occupaient alors, *nos peuples d'Italie* furent touchés de l'intérêt que nous portions à tout ce qui pouvait assurer leur prospérité et leur bonheur; et lorsque, quelques années après, nous apprîmes au bord du Nil que notre ouvrage était renversé, nous fûmes sensibles aux malheurs auxquels vous étiez en proie : grâces à l'invincible courage de nos armées, nous parûmes dans Milan, lorsque nos peuples d'Italie nous croyaient encore sur les bords de la mer Rouge.

» *Notre première volonté*, encore tout couvert de sang et de la poussière des batailles, fut la réorganisation de la république italienne.

» Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la Consulte et des colléges où nous avions réuni les différens élémens qui constituent les nations.

» Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts que nous fussions le chef de votre gouvernement, et vous voulez que nous soyons le premier de vos rois. La séparation des couronnes de France et d'Italie, qui peut être utile pour assurer l'indépendance de vos descendans, serait dans ce moment funeste à votre existence et à votre tranquillité. Je la garderai, cette couronne, mais seulement

tout le temps que vos intérêts l'exigeront, et je verrai avec plaisir arriver le moment où je pourrai la placer sur une plus jeune tête, qui, animée de mon esprit, continue mon ouvrage, et soit toujours prête à sacrifier sa personne et ses intérêts à la sûreté et au bonheur du peuple sur lequel la Providence, les constitutions du royaume et ma volonté, l'auront appelé à régner. » 1800 et suiv.

Ce fut le 26 mai 1805 que Bonaparte fut sacré roi d'Italie à Milan. Alors commencèrent les usurpations à main armée sur les différens souverains et états de l'Europe.

Depuis l'année 1803, Bonaparte était déjà en guerre avec l'Angleterre, à propos de l'inexécution du traité d'Amiens. Les Anglais avaient refusé d'évacuer, en conséquence de ce traité, l'île de Malte. Ils se fondaient principalement pour ce refus, sur ce que Bonaparte tenait un corps de troupes en Hollande, et gênait ainsi l'indépendance politique de cette république. Bonaparte avait encore fait passer en Egypte un officier (1) dont les démarches pouvaient donner lieu de penser que le gouvernement français con-

(1) Le colonel Sébastiani.

1800 et suiv. servait des vues sur ce pays, raison pour que les troupes anglaises n'évacuassent pas l'île de Malte, qui était dans la Méditerranée le point de communication entre la France et l'Egypte. Les hostilités ayant recommencé après des pourparlers inutiles dans lesquels Bonaparte avait montré beaucoup de roideur et d'esprit de chicane (1), le général Mortier, à la tête d'une armée française, s'était rapidement emparé de l'électorat d'Hanovre, propriété particulière du roi d'Angleterre, tandis que Bonaparte, en personne, menaçait l'Angleterre elle-même d'une descente semblable à celle dont elle avait été la proie du temps de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie. Mais Bonaparte comptait, relativement à cette descente, sur des moyens insuffisans, pour ne pas dire tout-à-fait ridicules. N'ayant point assez de gros vaisseaux, et manquant de la patience nécessaire pour s'en procurer, il avait employé les sommes immenses qu'il s'était fait donner à ce sujet

---

(1) Il paraît qu'il avait poussé la chose, dans la chaleur de la discussion, jusqu'à vouloir disputer à l'Angleterre le droit de donner un asile aux émigrés français.

par les différens départemens de la France, 1805.
à construire une infinité de chaloupes canonnières et de bateaux plats. A voir de tels préparatifs, on n'eût jamais cru qu'il se disposait à attaquer, chez elle, la plus forte puissance maritime. Effectivement, ces chaloupes canonnières et ces bateaux plats n'eussent pu, lors du passage, soutenir le choc des flottes anglaises. On ne tarda même pas à reconnaître qu'ils ne pouvaient tenir la mer dans de certaines occasions. Un jour, qu'on voulut les faire sortir du port de Boulogne pour braver la croisière, un gros temps étant survenu, beaucoup furent submergés avec les soldats et les marins qui les montaient. Cependant Bonaparte, entraîné par l'opiniâtreté naturelle de son caractère, ne renonça pas pour cela à son entreprise chimérique, et la majeure partie de l'armée française était encore campée, en 1805, sur la côte de Boulogne, lorsqu'il apprit que les Autrichiens, encouragés par les Russes, lui avaient déclaré la guerre; et pour premier acte d'aggression, envahissaient la Bavière son alliée.

Bonaparte attribua cette nouvelle guerre continentale à la perfidie et aux intrigues du gouvernement anglais. Il est possible qu

1805. les sollicitations de ce gouvernement y aient contribué; mais la prise de la qualité d'empereur des Français et l'occupation de la couronne d'Italie, ne devenaient-ils pas pour l'Autriche un motif suffisant de reprendre les armes? Dans l'intérêt de l'empereur d'Allemagne, le traité de Lunéville avait entre autres garanti l'indépendance de la république italienne. Outre que Bonaparte avait violé cet article du traité de Lunéville, en détruisant la république italienne et se faisant roi d'Italie, il avait encore réuni Gènes à l'empire français. Cet aggrandissement de puissance, qui était en même temps la décomposition du système politique reconnu en Italie, dégageait l'Autriche de ses sermens, et lui donnait un intérêt véritable et juste à la guerre. Il était donc faux et ridicule d'attribuer uniquement sa conduite, dans cette occasion, à l'influence de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, la rupture de la paix fut pour Bonaparte le sujet de nouveaux triomphes. Ayant, avec la rapidité de l'éclair, transporté les troupes françaises du camp de Boulogne au-delà du Rhin, on le vit, en aussi peu de temps, atteindre et battre dans tous les sens les armées autrichiennes. La plus grande partie des soldats autrichiens

finit par se trouver renfermée dans Ulm, où 1805.
elle fut forcée de signer une capitulation honteuse. Maître de Vienne, et s'avançant dans la Moravie, tandis que le maréchal Ney, détaché de l'armée, assurait ses derrières en faisant la conquête du Tyrol, Bonaparte ne tarda pas à rencontrer les Russes qui accouraient au secours de leurs alliés.

Le 28 novembre, une nuée de Cosaques, soutenue par la cavalerie russe, fit plier les avant-postes de Murat, qui, beau-frère de Bonaparte, et connu dans les campagnes d'Italie et d'Egypte, par sa bravoure plus encore que par ses talens militaires, portait alors le titre de prince. Le but de ce *houra*, qui borna ses succès à la prise d'une cinquantaine d'hommes du sixième régiment de dragons, était de s'emparer de Wischau, où l'empereur Alexandre arriva bientôt lui-même avec toute son armée.

Cette armée fit des dispositions par laquelle elle s'assura un poste excellent. Sa droite était appuyée à un bois et à des marais impraticables; sa gauche à des hauteurs qui ne pouvaient être tournées : le centre était défendu par un mamelon qui formait une fortification naturelle, garnie d'une artillerie formidable.

1805. Cela était excellent pour une armée qui se serait proposé de se tenir sur la défensive, à dessein de couvrir une étendue de terrain quelconque; mais il s'agissait de forcer Bonaparte à sortir des états de l'empereur d'Autriche. Aussi celui-ci réussit-il facilement, à l'aide de différens stratagêmes, à attirer les Russes hors du poste qu'ils avaient si bien choisi. Se regardant déjà comme vainqueurs aux précautions timides que l'armée française affectait de prendre, les Russes, le 1er décembre, commencèrent, à deux portées de canon de ses avant-postes, un mouvement de flanc pour tourner sa droite.

Le lendemain, à peine faisait-il grand jour, que la canonnade se fit entendre à l'extrémité de cette droite, que l'avant-garde ennemie avait déjà débordée. Aussitôt parut le général Davoust, qui flanquait cette partie de l'armée française. Le maréchal Soult s'ébranla au même instant, se dirigea sur les hauteurs du village de Stratzen, avec les divisions des généraux Vandamme et Saint-Hilaire, et coupa entièrement la gauche des Russes, qui avait ainsi voulu prendre en flanc la droite des Français. Là se trouvait le point de la bataille. L'empereur de Russie y envoya sa garde; mais le corps d'élite de

l'armée française, que l'on nommait alors 1806.
la garde impériale, s'avança à la rencontre de cette troupe, et la culbuta. Colonel, artillerie, étendards, tout fut enlevé. Le régiment du grand duc Constantin, frère de l'empereur de Russie, fut écrasé ; lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Au même instant le centre de l'armée française, commandé par le général Bernadotte, donna avec le plus grand succès, secondé par la gauche que conduisait le maréchal Lannes, l'un des plus braves officiers de ce temps-là.

Les empereurs de Russie et d'Autriche, qui avaient cherché à animer les troupes par leur présence, furent obligés de se retirer avec beaucoup de précipitation, la cavalerie de Murat les poursuivant de très-près.

La perte des Russes fut immense. Ils laissèrent dix ou douze de leurs généraux sur le champ de bataille, et on leur prit quarante-cinq drapeaux et cent cinquante pièces de canon.

Le lendemain, les débris de l'armée vaincue étaient dans un tel désordre et un tel embarras, que l'empereur de Russie ne put les sauver qu'à la faveur d'un armistice, dont une des conditions fut que l'armée russe et

1805. autrichienne se retirerait jusqu'à un lieu désigné, sous la conduite d'une sauve-garde française.

Les armes autrichiennes n'avaient pas été plus heureuses en Italie qu'en Allemagne et dans le Tyrol : il fallut donc céder, quelque raison que l'on eût. Les souverains du Nord signèrent à Presbourg, le 27 décembre 1805, un traité par lequel non seulement ils reconnurent Bonaparte en qualité de roi d'Italie, mais ils convinrent encore, que la république de Venise serait réunie à ce nouveau royaume ; que les électeurs de Wurtemberg et de Bavière, alliés de l'empire français, prendraient le titre de rois, et que leur territoire, ainsi que celui du duc de Bade, serait accru aux dépens de l'Autriche.

Tant et de si grands avantages eussent satisfait l'ambition d'un monarque né pour un pouvoir extraordinaire : ils ne suffirent pas à Bonaparte ; il commença par s'emparer des états du roi de Naples. Ce prince s'était mis en mouvement, pour seconder, par une diversion, les empereurs de Russie et d'Autriche, à l'époque où ils combattaient encore le nouveau roi d'Italie. Ces souverains, en s'accommodant, n'ayant point stipulé pour lui, tout le poids des armes

françaises retomba sur son royaume. En un moment ses troupes furent dispersées, et lui-même se vit contraint de se retirer en Sicile. Les circonstances semblaient, sous tous les rapports, devoir interdire cette vengeance à Bonaparte. Elle augmentait encore sa puissance en Europe, et mettait l'Italie presqu'entière sous son joug. Cependant, il ne s'en contenta même pas. Bientôt il assura son influence politique en Hollande, en faisant, de cette république, un royaume qui devint l'apanage de l'un de ses frères, Louis Bonaparte; et enfin le 12 juillet de cette même année 1806, il signa, à Paris, le fameux traité de la confédération du Rhin, qui donna à la France, sur les princes allemands, l'autorité qu'exerçait jadis l'empereur d'Allemagne, comme chef de l'empire germanique. 1806.

Cette disposition parut effrayer le roi de Prusse. Il voyait d'ailleurs avec inquiétude, des corps considérables de troupes françaises dans le voisinage de ses états, et craignait peut-être que Bonaparte, conservant du ressentiment des démonstrations hostiles qu'il avait faites dans le temps de la bataille d'Austerlitz, ne se préparât à lui faire subir le sort du roi de Naples. Il arma, on négo-

1806. cia quelque temps, mais de part et d'autre, on ne tarda point à avoir recours aux armes.

Dans cette guerre encore, Bonaparte conserva son ascendant victorieux. Le 14 octobre 1806, il gagna, sur les Prussiens, la bataille d'Iéna. Cette bataille fut aussi et même plus funeste à la Prusse, que ne l'avait été à l'Autriche celle d'Austerlitz. L'armée prussienne y perdit un monde considérable, et fut entièrement dissipée. A cette occasion, on peut remarquer, relativement au talent militaire de Bonaparte, que toutes les fois qu'il avait vaincu son ennemi dans une bataille rangée, la défaite de celui-ci avait été telle, que dans sa retraite il était coupé en tous sens, et prévenu dans tous ses points de ralliement, jusqu'à ce que sa dispersion devînt totale. Mais les plans de bataille de Bonaparte étaient, ainsi que ses plans de campagne, d'une grande hardiesse, et il fallait des soldats plus qu'ordinaires pour les exécuter. On croit encore les voir disposés de manière, que s'ils n'eussent pas réussi, ils auraient entraîné la dispersion totale de l'armée employée à leur exécution. On assure que dans une rencontre où un officier lui faisait des représentations à ce sujet, il s'écria : « que les Français ne devaient jamais songer à la

retraite ! » De cette brusquerie, si elle est vrai, ne serait-on pas autorisé à conclure que la tactique de Bonaparte était, comme sa politique, sans ressources, et qu'il fallait qu'elle réussît entièrement ou qu'elle entraînât, en faillissant, la perte totale de celui qui la mettait en œuvre. 1806.

Les Russes, arrivés à marches forcées au secours des Prussiens, ne furent pas plus heureux qu'eux. Nos troupes les défirent complètement dans les champs d'Eylau, d'Elbing, de Friedland et de Tilsitt. Ces exploits, dont la France peut s'enorgueillir éternellement, en les détachant de tout motif politique, valurent encore à Bonaparte une paix avantageuse conclue les 7 et 9 juillet 1807, à Tilsitt même, entre lui, l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Par les traités signés en cette occasion, il fit reconnaître Joseph, son premier frère, comme roi de Naples ; Louis, son second frère, comme roi de Hollande ; et Jérôme, son troisième frère, comme roi de Westphalie. Les trois souverains, par un plan particulier de Bonaparte, dont je parlerai plus tard, convinrent en outre qu'ils fermeraient leurs ports à la navigation et au commerce des Anglais : c'était donner à *l'empereur des Français* une véritable auto- 1807.

1807. rité jusque dans leurs états ; celui-ci, vainqueur, l'avait exigé, ne réfléchissant pas qu'imposer à son ennemi vaincu une paix trop onéreuse, c'est le placer dans la nécessité de reprendre bientôt les armes. Mais Bonaparte était, au reste, trop accoutumé à mépriser les souverains de l'Europe, pour craindre leur ressentiment, et il ne tarda pas à les provoquer par d'autres côtés encore.

1808. Au mois de janvier 1808, il sollicita le pape d'entrer dans une ligue offensive et défensive, dont le but était, disait-il, de défendre l'Italie de toute invasion étrangère. Pie VII, agissant comme chef visible de l'église de J.-C., et conséquemment comme premier ministre de la paix, refusa d'accéder à une telle proposition. Après quelques pourparlers à ce sujet, que la fermeté du saint père rendit inutiles, parut, au nom de *l'empereur des Français*, un décret par lequel établissant que le domaine de l'église était une donation de Charlemagne, empereur d'Occident, qui pouvait, en tout ou en partie, être révoquée par ses successeurs, Bonaparte ordonnait que les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macérata et de Camérino seraient irrévocablement, et à perpétuité, réunies au royaume d'Italie.

A peu près dans le même temps, il se mettait en possession de la Toscane, où il avait d'abord établi pour roi, un prince espagnol (1). 1808.

Ces deux usurpations, qui le rendaient réellement maître absolu en Italie, compromettaient au dernier point les intérêts de l'empereur d'Allemagne, dont ils découvraient entièrement le flanc gauche. Ce souverain n'attendit donc plus qu'une occasion de recommencer la guerre avec avantage. Cette occasion ne tarda point à se présenter, grâce à une nouvelle entreprise de Bonaparte.

La division ayant éclaté entre le vieux roi d'Espagne Charles IV, et son fils le prince des Asturies, à l'occasion du dessein vrai ou supposé du premier, de se retirer dans les possessions espagnoles au Mexique, tandis que Bonaparte s'emparerait de l'Espagne; celui-ci se mêla si singulièrement dans cette querelle, qu'il attira les deux princes sur la frontière de France, et leur fit faire en sa faveur une double abdication dont il se ser-

(1) Le roi d'Etrurie.

1808. vit pour placer la couronne espagnole sur la tête de son frère Joseph, qui, jusque là, avait été roi de Naples (*note* 7.). Les Espagnols, quoiqu'abandonnés, en apparence, par leurs princes, entreprirent généreusement de défendre leur indépendance politique. Il fallut combattre, et combattre si sérieusement, que Bonaparte crut sa présence nécessaire en Espagne. Ce fut pendant qu'il était occupé à y faire la guerre, que l'empereur d'Autriche, car on ne disait plus alors l'empereur d'Allemagne, espérant sans doute que son exemple entraînerait d'autres souverains, résolut de venir attaquer l'empire français, en traversant pour cela la Bavière,
1809. encore l'alliée de Bonaparte. Il paraît, d'ailleurs, que celui-ci voulait exiger qu'un certain nombre de soldats autrichiens l'aidassent à conquérir l'Espagne à son frère. Dans la proclamation que le prince Charles, commandant en chef l'armée autrichienne, lui fit le 6 avril 1809, on trouve le passage suivant, qui peut donner cette idée : « Sur vous, mes chers compagnons d'armes, sont fixés les yeux du monde entier, et de tous ceux qui chérissent encore l'honneur national et la prospérité nationale. Vous ne partagerez

jamais la honte de devenir les instrumens 1809.
de l'oppression (1); vous ne ferez jamais, dans des climats éloignés, des guerres sans fin, pour satisfaire à une ambition dévastatrice; vous ne verserez jamais votre sang pour un intérêt étranger, et pour l'avidité d'autrui; sur vous ne tombera jamais la malédiction d'avoir exterminé des peuples innocens, et d'avoir frayé, *à un étranger*, le chemin à travers les cadavres des défenseurs de leur patrie, pour atteindre un trône usurpé.

» Un sort plus propice vous attend, la liberté de l'Europe s'est sauvée sous vos drapeaux; vos victoires feront tomber ses chaînes, et vos frères germaniques attendent de vous leur délivrance. La lutte est juste, sans quoi je ne serais pas à votre tête. »

Cependant, quoique la justice se trouvât encore cette fois du côté des Autrichiens, ils furent encore vaincus. Bonaparte, accouru à leur rencontre avec la même promptitude qu'en 1805, les défit dans plusieurs batailles rangées, dont la plus remarquable fut celle de Wagram, livrée au-delà de Vienne. Trois à quatre cent mille hommes y combattirent

(1) Des Saxons et des Polonais combattaient alors pour Bonaparte en Espagne.

1809. sur un terrain étudié, médité, fortifié par les Autrichiens. Dix drapeaux, quarante pièces de canon, vingt mille prisonniers, dont trois à quatre cents officiers, et bon nombre de généraux et de colonels, furent les trophées des vainqueurs. Il paraît que les Autrichiens avaient mis toutes leurs espérances dans leur aile droite, qui, d'après une manœuvre familière à Bonaparte lui-même, devait prendre en flanc l'armée française. Mais pendant que cette aile se déployait pour exécuter ce mouvement, l'armée française donnant, suivant sa coutume, avec furie, enfonça le centre de l'armée autrichienne, ce qui fit que l'aile droite, qui devait opérer de si grandes choses, se trouva coupée, et n'eut plus d'autre ressource que de mettre, en grande partie, bas les armes. C'était la seconde fois que les adversaires de Bonaparte essayaient, à leur détriment, une de ses manœuvres. Ce fut sur le champ de bataille de Wagram, que le général Macdonald, depuis longtemps célèbre dans les armées françaises, fut fait maréchal. Bonaparte, quelque temps auparavant, avait perdu le maréchal Lannes, duc de Montebello. Un coup de canon avait mutilé les deux cuisses à cet officier, qui était mort des suites de cette blessure.

L'armée française d'Italie avait, de son côté, fait des prodiges. Elle s'était jointe à l'armée d'Allemagne, après avoir dispersé les forces autrichiennes qui avaient tenté d'entrer en Italie, et leur avoir pris plus de vingt-cinq mille hommes, et un nombre considérable de drapeaux et de canons. 1809.

En vain les Anglais avaient-ils obtenu d'abord quelque succès dans la Zélande, d'où ils espéraient sans doute faire une diversion utile, en révoltant, contre le reste de l'empire français, la Hollande et le Brabant. Un corps de gendarmerie, des gardes nationales rassemblées à la hâte, et quelques détachemens tirés précipitamment des garnisons des places françaises du Nord, avaient suffi pour les arrêter, bien que dans le premier moment de la surprise, ils se fussent rendus maîtres de Flessingue, du fort de Batz, et de plusieurs autres postes importans.

Le malheur de l'empereur d'Autriche se trouva si grand après la bataille de Wagram, qu'on crut un moment qu'il allait être détrôné. Il obtint cependant la paix. Elle lui fut accordée le 14 octobre, à la condition qu'il cesserait toute relation politique et commerciale avec la Grande-Bretagne, et qu'il reconnaîtrait les changemens survenus ou

1809. qui pourraient survenir en Espagne, en Portugal et en Italie.

Les dernières victoires de Napoléon lui donnèrent une idée singulière. Tout marié qu'il était, elles le firent penser à entrer dans la grande famille des souverains, en s'unissant à une des filles de l'empereur d'Autriche. C'est ainsi que son ambition sans bornes s'armait de tous les événemens, sans en avoir peut-être prévu et préparé aucun. Un sénatus-consulte, du 16 décembre 1809, déclara dissous le mariage qui l'unissait à la veuve du marquis de Beauharnais, et bientôt il fit annoncer au sénat qu'il allait épouser l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche; soit que ce mariage eût été commandé par un article secret du traité du 14 octobre, soit qu'il eût été exigé plus tard d'un prince que ses derniers désastres mettaient, dans le moment, hors d'état de rien refuser.

1810. Cet hymen, si étrange par toutes les circonstances qui l'avaient amené, fut célébré à Paris, les 1er et 2 avril 1810. Il ne trouva pas beaucoup d'approbateurs, quoique la veuve du marquis de Beauharnais se prêtât avec beaucoup de complaisance au sacrifice qu'on exigeait d'elle, et que Bonaparte es-

sayât de justifier ce changement d'épouses 1810.
sur la raison d'état, « qui voulait, disait-il, qu'il se ménageât les moyens d'avoir un héritier. » Beaucoup de ses partisans, voyant venir après lui ses frères, qui avaient eux-mêmes des enfans, représentèrent son divorce comme un acte d'ingratitude révoltant, la main de la veuve Beauharnais lui ayant valu le commandement de l'armée d'Italie, qui avait été le principe de sa fortune militaire.

Ceux qui ne voyaient, avec raison, dans Bonaparte, qu'un ambitieux inconsidéré et violent, déplorèrent cet hymen, relativement à la princesse qui en était l'objet, ou, si l'on veut parler plus juste, la victime. Quel bonheur domestique, se disaient-ils, l'archiduchesse Marie-Louise, élevée dans tous les priviléges de son rang, peut-elle espérer d'un homme qui a déjà prouvé, par des exemples terribles, qu'il ne prend en toutes choses, pour règles de sa conduite, que son intérêt, ses passions, et souvent ses caprices du moment ! Quels droits particuliers une princesse pourra-t-elle avoir sur le cœur de l'homme qui, sans motifs réels de vengeance, a fait couler le sang d'un prince? Ce prince était le duc d'Enghien, petit-fils

1810. de S. A. S. le prince de Condé, que nous avons maintenant le bonheur de posséder au milieu de nous. Cette action barbare de Bonaparte était en effet propre, par ses détails, à donner de lui, sous tous les rapports, l'opinion la plus affreuse.

1804. Louis-Antoine-Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghein, était né à Chantilly, près Paris, le 22 août 1772. Ce prince, ayant quitté la France, à l'époque de la révolution, avec son père et son grand-père, le duc de Bourbon et le prince de Condé, avait servi avec gloire dans les troupes, au moyen desquelles les différens souverains de l'Europe avaient longtemps essayé de rétablir le trône des Bourbons; mais en 1804, il vivait à Etteinheim, dans le Brisgaw, absolument tranquille, et étranger à toute intrigue politique. Tout-à-coup deux généraux français arrivèrent à Etteinheim, à la tête de quelques troupes, qui cernèrent la maison occupée par le prince. On était alors au 15 de mars, et cette scène se passait au commencement de la nuit. Le duc d'Enghein fut bientôt enlevé.

On le fit voyager très-rapidement. Arrivé à Vincennes, qui devait être le terme de son fatal voyage, le prince exténué de besoin et

de fatigue, prit à peine un léger repas ; il se 1804.
jeta ensuite sur un mauvais lit disposé précipitamment dans une pièce à l'entresol, et s'endormit profondément. Vers les onze heures du soir, on l'éveilla. On le conduisit dans une pièce du pavillon du milieu, faisant face au bois ; là, il était attendu par huit militaires destinés à faire, à son sujet, les fonctions de juges.

Interrogé par eux, le duc d'Enghein répondit avec noblesse et simplicité. Le président lui ayant demandé pourquoi il avait porté les armes contre son pays, il lui dit : « J'ai combattu avec ma famille, pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres ; mais depuis que la paix est faite, j'ai posé les armes, et j'ai reconnu qu'il n'y avait plus de rois en Europe. » Lorsque l'arrêt de mort eut été prononcé, le prince demanda un confesseur. Un sourire insultant, et presque général, accompagna la réponse suivante que lui fit un de ses juges : « Est-ce que tu veux mourir en capucin ? Un prêtre ! bah ! ils sont tous couchés à cette heure. » Le prince, indigné, ne répondit pas un seul mot : il s'agenouilla, il éleva son âme à Dieu, et après un moment de recueillement, se releva et dit : « Marchons. »

1804. On le fit descendre dans le fossé sec du château, par un escalier étroit, obscur et tortueux. Le prince se retourna vers l'officier qui commandait le détachement de soldats par lequel il était suivi, et lui dit : « Est-ce que l'on veut me plonger tout vivant dans un cachot? Suis-je destiné à périr dans les oubliettes? — Non, monseigneur, lui répondit en pleurant cet officier qui avait été élevé dans la maison de Condé, et qui, en ce moment, en conservait un cher et douloureux souvenir, soyez tranquille. » On arriva au lieu de l'exécution. Le jeune prince, voyant à l'appareil qui l'environnait qu'il s'agissait d'être passé par les armes, s'écria : « Ah! grâce au ciel, je mourrai de la mort d'un soldat! » Au moment d'être frappé, le descendant du grand Condé, dit de l'air le plus intrépide aux militaires qui allaient lui donner la mort : « Allons, mes amis! »

Dès lors on ajoutait dans le public, au récit de cette atrocité, déjà si horrible par elle-même, des détails qui tendaient à faire regarder Bonaparte comme un homme dépourvu de toute sensibilité. Les juges du duc d'Enghien étaient incertains, disait-on : son innocence, son nom et son intrépidité les faisaient hésiter. Ils écrivirent à Bonaparte,

pour qu'il leur fît connaître sa volonté. Dans 1804.
le conseil qui fut tenu à ce sujet aux Tuileries, Cambacerès opinait pour qu'on n'immolât pas le prince. « Eh ! depuis quand, répondit Bonaparte, êtes-vous devenu si avare du sang des Bourbons ? » On ajoutait que l'épouse et la mère du premier consul s'étaient aussi jetées à ses pieds, en le suppliant, au nom de sa gloire militaire, de ne pas se souiller de ce meurtre, à la fois révoltant et inutile à son intérêt, puisqu'il tombait sur celui des héritiers légitimes de la couronne, qui en était le plus éloigné; et qu'il les avait repoussées avec colère. Le prince, continuait-on, n'avait été condamné par ses juges, que sur ces mots écrits de la main même de Bonaparte, au bas de la lettre qu'ils lui avaient adressée : *Condamné à mort.*

Au reste, la mort du duc d'Enghien avait généralement fait la plus mauvaise impression. On murmura hautement dans Paris autour des colporteurs, qui le lendemain crièrent son arrêt. La troupe, que la discipline militaire avait contrainte à l'exécution, parut pendant plusieurs jours, triste, morne et embarrassée.

Beaucoup de royalistes, plus jaloux du triomphe de leur opinion, que clairvoyans,

1810. s'étaient obstinés, jusque là, à voir dans Bonaparte un homme qui se préparait secrètement les moyens de jouer en France le rôle que Monck avait joué en Angleterre. Cette entreprise, plus horrible peut-être que celle de Cromwel, en ce que Charles Ier se trouvait sur le chemin de Cromwel, et que le duc d'Enghien n'était pas sur celui de Bonaparte, leur ouvrit tout d'un coup les yeux, comme le consulat à vie avait soudainement tirés de leur erreur ceux des républicains qui voulaient deviner dans le premier consul décennaire, un Camille et un Cincinnatus. Mais les royalistes, au moment de la mort du duc d'Enghien, avaient menacé, ainsi que les républicains à l'instant du consulat à vie; et à ces deux époques, il avait été facile de voir que toute la puissance de Bonaparte reposait sur sa gloire militaire; et que ces deux partis essaieraient de se servir pour le renverser, des premiers revers un peu marquans qu'il essuierait. Si l'un des deux réussissait, quel serait donc le triste sort de l'archiduchesse!..

La réédification du trône français par Bonaparte, quelle qu'elle fût, était un pas fait vers l'ancienne monarchie : son effet politique serait d'y réaccoutumer peu à peu un

peuple qu'on en avait dégoûté sans motif; 1810.
et, suivant le cours ordinaire des choses humaines, il viendrait un moment où il ne faudrait plus qu'une légère faute de l'homme nouveau, qui se prétendait le successeur de Charlemagne, pour remettre au rang de ses aïeux le petit-fils de Henri IV et le successeur de Louis XVI. . . . . Cependant Bonaparte était-il mieux gardé contre les républicains ? Sa légion-d'honneur, la plus belle de ses institutions, avait pris elle-même naissance dans le régime républicain. Les armes de la manufacture nationale de Versailles, données dès ce temps-là par les directeurs, aux soldats qui se distinguaient, en avaient été le fondement, et ses premiers récipiendaires avaient juré, avant de recevoir la décoration, fidélité à la liberté et à l'égalité. Quel rempart plus sûr Bonaparte opposait-il donc au torrent populaire qui, d'un moment à l'autre, pouvait se déborder pour l'engloutir : la nouvelle noblesse qu'il avait créée? mais cette noblesse n'avait qu'une existence fantastique. Consistant uniquement en vains titres, sans devoirs comme sans droits particuliers, elle ne se détachait du peuple que pour lui devenir, un peu plus tôt ou un peu plus tard, un sujet de risée et de moquerie.

1810. Elle vouait, à l'envie des sots et à la haine des factieux, des familles qui avaient mérité des distinctions véritables par leurs services, sans donner à ces familles aucun moyen de mettre la bienveillance des gens d'esprit en balance avec l'envie des sots, et l'attachement des bons citoyens avec la haine des factieux. Mais qu'était probablement la noblesse créée par Bonaparte? Un titre par lequel il avait, sans considération politique, tenté de flatter la vanité des hommes importans de cette époque, afin qu'ils fussent moins choqués de celui qu'il s'était attribué à lui-même!

Avait-il mieux réfléchi son institution des maréchaux de l'empire? Sous l'ancienne monarchie, qui naturellement ne devait pas vivre dans un état de guerre perpétuel, le titre de maréchal de France était à sa place, parce que, donné communément à des guerriers blanchis sous le harnois, il devenait pour eux, en temps de paix et dans leurs vieux jours, une récompense qui était en même temps un encouragement pour les jeunes guerriers. Ce titre semblait dire à ces derniers : « Voilà ce qui attend ta vieillesse, si tu sais rendre ta jeunesse utile et glorieuse à l'état. » Bien souvent, sous nos rois, des

hommes, déjà maréchaux de France, commandèrent les armées; mais là, ménagés par la marche même des guerres qui se faisaient alors, le genre de gloire qu'il y avait à acquérir pour les généraux, s'accommodait avec la prudence qui convenait à l'âge de la plupart d'entre eux et au rôle qu'ils devaient jouer au milieu des guerriers. Leur fonction, dans un combat, était de retenir la témérité, et non de l'exciter par leur exemple. S'ils se jetaient quelquefois à travers les rangs ennemis, c'est que tout semblait alors désespéré, et leur action produisait à ce moment d'autant plus d'effet, qu'elle était plus extraordinaire. Jusque là leur coup-d'œil et leur génie devait tout faire; aussi n'était-ce pas une épée qu'on leur donnait comme marque de leur dignité perpétuelle, mais bien un bâton de commandement qui était comme un morceau du sceptre qu'il semblait représenter. Un général célèbre sous le règne de Louis XIV, n'oublia même pas dans un de ces instans où tout paraît dépendre de l'élan que l'on donnera au soldat, que sa place était hors de la mêlée, pour disposer de ses chances, et les pousser ou les arrêter à son gré par des ordres et des secours opportuns: il ne se préci- 1810.

1810. pita pas dans la tranchée ; il y jeta son bâton de commandement.

Qu'eût-il fallu au contraire à Bonaparte, que son caractère devait sans cesse entraîner dans des guerres nouvelles, signalées par des combats fréquens et terribles ? des officiers à qui l'intérêt de leur fortune, et surtout de leur gloire, fît toujours désirer la guerre ; à qui leurs services précédens ne donnassent aucun titre, aucun avantage pendant la paix, afin qu'il ambitionnassent constamment l'occasion d'en rendre de nouveaux ; qui, en quittant le commandement en chef, retombassent au grade d'officiers généraux, pour que le gouvernement les eût toujours à sa dévotion ; qui semblassent n'avoir jamais assez fait, afin qu'ils fussent tentés de faire encore, et qui, n'acquérant le titre permanent de généraux en chef qu'à la fin de leur carrière militaire, et pour avoir servi avec éclat dans toutes les guerres, ne pussent se croire, dans aucun combat, empêchés par des qualifications extraordinaires, de combattre à la tête des soldats comme de simples capitaines de grenadiers.

Combien plus encore devaient être alarmés, en faisant ces réflexions, ceux qui

prenaient intérêt au sort de l'archiduchesse 1810.
Marie-Louise, s'ils s'apercevaient en même temps que les institutions de Bonaparte, insuffisantes contre les trames populaires, ou défectueuses dans leur objet particulier, tendaient au rétablissement de l'ancienne monarchie française ! Effectivement, l'institution de la noblesse et des maréchaux de Bonaparte, était un terme, une base posée pour un accommodement entre le souverain légitime et les chefs de *l'empire*. La conservation de ces honneurs, dans la personne de ceux à qui Bonaparte les avait conférés, se présentait d'elle-même, comme devant être tôt ou tard le prix d'une soumission à sa majesté Louis XVIII. Que dis-je ! elle pouvait même, dans certains cas, donner l'idée de cette soumission désirable, et amener des défections et des trahisons au détriment de Bonaparte. Les nouveaux nobles et les nouveaux maréchaux ne pouvaient que gagner tous à cette immatriculation sur le livre d'or de la France. En dépit des déclamations philosophiques de notre temps, un héritier des d'Aguesseau, des l'Hôpital, des Montmorency ou des Turenne, est propriétaire avec plus d'honneur et de sûreté, qu'un homme qui, sous la protection d'une autorité illégale et sans titre

1810. primordial, a acquis la possession d'un champ bien acheté, mais mal vendu.

Les républicains, dans le temps de leur triomphe détestable, n'avaient pas laissé de ces moyens de compensation, de ces points d'accommodemens, et ils avaient eu raison dans leur intérêt.

1804. Le caractère violent et entier de Bonaparte ne pouvait d'ailleurs être que très-propre à donner de l'importance et du succès aux entreprises dont les imperfections de son gouvernement pouvaient, dans quelque sens que ce soit, avoir fourni l'idée. On en avait eu la mesure dans le temps de la conspiration importante dont je n'ai encore parlé que sommairement; je veux dire celle dans laquelle figuraient les anciens généraux républicains, Pichegru et Moreau.

Il paraît que ceux des émigrés qui étaient venus en France pour y ourdir cette conspiration, n'ayant point encore de plan arrêté lorsqu'ils furent découverts et saisis, voulaient enlever Bonaparte, alors premier consul, et le transporter en Angleterre; du moins nièrent-ils constamment, dans le procès qu'on leur fit subir, qu'ils eussent dessein de lui donner la mort, sans l'événement d'un combat.

Quoi qu'il en soit, parmi eux se trouvait 1804.
le général Pichegru, plus propre en effet, par caractère, à commander une armée ou à tenter un coup de main à la tête de quelques braves, qu'à jouer le rôle d'un assassin. Mes lecteurs ont vu plus haut comment, dans la journée du 4 septembre, cet officier, membre du corps législatif, avait été proscrit et condamné à être déporté à la Guyanne. Il y fut réellement transporté; mais au bout de quelque temps de captivité, il était parvenu à s'en échapper avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune, à l'aide d'une pirogue que leur avait fournie le capitaine d'un navire américain. Accueilli dans la colonie hollandaise de Surinam, de là il s'était rendu en Angleterre, où il avait fait acte de soumission envers les princes français.

Venu furtivement à Paris, comme Georges Cadoudal et les autres conjurés, pour renverser Bonaparte, il chercha à voir, et vit effectivement Moreau, bien plus important encore que lui par l'excellence de sa réputation militaire, et à cause de l'affection toute particulière que lui portait une grande partie de l'armée française. Ce fut par le fait de ces entrevues, où les choses se poussèrent bien peu avant, que Moreau se trouva

1804. impliqué dans la conspiration, et arrêté à son sujet.

La justice et la prudence voulaient cependant que Bonaparte usât de beaucoup de ménagemens dans cette affaire. Moreau n'était coupable, envers le gouvernement de cette époque, que de s'être prêté aux ouvertures des conspirateurs, et de ne les avoir pas dénoncés; car, d'après les renseignemens même les plus sévères recueillis par la police, il était reconnu qu'il n'avait pris avec eux aucun engagement positif. Bonaparte mu, dit-on, par un sentiment de haîne et d'envie contre ce général, qui avait peut-être affecté de vivre éloigné de lui depuis qu'il était à la tête du gouvernement, avait tout d'un coup poussé les choses à l'extrême.

1805. Moreau avait été arrêté et mis au secret, comme les conspirateurs venus exprès d'Angleterre, et on avait en même temps lu son nom confondu parmi beaucoup d'autres, dans un placard de notoriété publique, portant pour titre : *Liste des brigands soudoyés par l'Angleterre, pour assassiner le premier consul.* (On était alors en février 1805.)

Quoique s'étant empressé de désavouer, par une lettre adressée à Bonaparte, l'action qu'on lui imputait, Moreau fut traité très-

durement dans sa prison. Son frère n'obtint 1805.
qu'au bout de deux mois, la permission de le voir, et il ne fut accordé qu'un jour par semaine à son épouse ; encore les subalternes environnèrent-ils la jouissance de cette permission, de tous les obstacles et de tous les désagrémens qu'elle pouvait avoir. On vit plus d'une fois cette femme intéressante sous tous les rapports, attendre en plein air, son jeune enfant dans les bras, et au milieu des intempéries d'une saison froide et pluvieuse, le moment où il plairait au concierge de la prison d'en ouvrir les portes.

Cependant ces rigueurs excessives et affectées, ne faisaient qu'accroître l'intérêt que le peuple et les militaires avaient montré dès le premier moment pour le général. On s'attroupait dans les environs du lieu où il était détenu, et on y faisait publiquement des vœux pour lui. L'armée, comme preuve de son dévouement à Bonaparte, avait bien demandé que Moreau lui fût livré, pour qu'elle le jugeât elle-même ; mais on aurait eu garde de déférer à cette demande, qui, suivant toute apparence, était un stratagême inventé pour sauver Moreau, et l'investir peut-être d'une grande autorité.

Le procès s'instruisit devant une cour de

1805. justice criminelle et spéciale à Paris. Bonaparte avait alors changé son titre de premier consul en celui d'empereur. Son autorité n'en sembla pas plus affermie contre le coup dont la menaçaient les suites de son imprudence. Comment la manière dont on annonça au peuple le soupçon qui planait sur la tête de Moreau, n'avait-elle pas suffi, à elle seule, sous un gouvernement comme celui de Bonaparte, pour occasionner une révolte et une révolution complète? Etait-il seulement sage et bienséant de traduire, sur ce soupçon, un homme tel que Moreau devant les cours criminelles? En raisonnant dans le sens de ce temps-là, s'il s'était laissé aller à *écouter* les conjurés, car ce fut là tout le crime dont on put le convaincre, devait-on le traiter avec cette rigueur extrême? En étouffant cette affaire, pour sauver l'honneur du héros qui s'y trouvait impliqué, et lui faisant, de la part qu'il pouvait y avoir prise, un reproche particulier et aussi secret que possible, Bonaparte eût paru le plus grand des hommes, et il n'aurait cependant été que prudent et politique. Il est nécessaire que, relativement au respect et à la soumission qu'il doit au gouvernement, le militaire soit sévèrement tenu, et que ses services,

quelque grands qu'ils puissent être, ne lui semblent pas des brevets d'impunité; mais les chefs publics doivent aussi, dans certaines occasions, le couvrir d'une protection indulgente. S'il est convenable qu'il ne puisse pas espérer cette protection, et que des exemples terribles lui persuadent même qu'il ne saurait jamais l'obtenir, il est convenable aussi qu'il la trouve quand elle lui devient nécessaire; et c'est une action barbare et indigne, que celle qui place légèrement, sous la hache du bourreau, la tête généreuse qui, pour le salut commun, s'est d'elle-même exposée vingt fois au fer des ennemis de la patrie. 1805.

Le procès du général Moreau, et le danger auquel il le tenait exposé, devinrent en un moment le sujet de toutes les conversations, de toutes les inquiétudes. La place, les cours, les salles du Palais de Justice, ne pouvaient contenir la multitude innombrable qui s'y présentait tous les jours, pour le voir aller à l'audience et en revenir; et lorsqu'il passait, personne ne prenait la peine de cacher les sentimens que sa présence faisait éprouver. Les soldats, rangés en haie pour contenir le peuple, présentaient les armes à Moreau, comme s'il les eût encore commandés. Des

1805. officiers, des généraux ne quittaient pas le tribunal. On en vit plusieurs mettre la main sur leurs sabres, et lui dire, chaque fois qu'il fut à portée de les entendre : « Camarade, ne crains rien ; nous avons juré sur nos sabres, de défendre tes jours. » On mettait d'autant plus d'acharnement à témoigner l'intérêt que l'on prenait à cet illustre accusé, que Pichegru, depuis peu de jours, avait été trouvé étranglé dans sa prison, et qu'attribuant cette mort au gouvernement, qui la présentait comme un suicide, on voulait l'empêcher, en l'effrayant, d'avoir recours à un pareil moyen contre Moreau. Révolté un jour de l'importance que l'on cherchait à attacher aux accusations vagues et insignifiantes qu'on lui intentait, il s'écria avec chaleur : «Comme, depuis dix ans que j'ai fait la guerre, il ne m'est pas arrivé de faire des choses ridicules, on voudra bien croire que je n'ai pas fait celle-là. » L'impression de ces paroles, sur l'auditoire, fut terrible. De vifs applaudissemens partirent à la fois de toutes les parties de la salle, et les gardes eux-mêmes déposèrent un moment leurs armes, pour les applaudir. C'est au sortir de cette séance mémorable, que le général royaliste, Georges Cadoudal, qui,

comme je l'ai rapporté plus haut, était du nombre des accusés, dit, assure-t-on : *à la place du général Moreau, j'irais coucher ce soir aux Tuileries.* Il est certain qu'après cela il eût fallu bien peu de chose pour amener un grand mouvement, dont les suites eussent pu être incalculables. 1805.

Le tribunal condamna *à mort* les accusés, Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand Polignac, d'Hozier, de Rivière, Louis du Corps, Picot, Lajollais, ancien général républicain, Coster Saint-Victor, Deville, Armand Gaillard, Joyaut, Burban, Lemercier, Lelan, Cadoudal, Mérille et Roger ; *à deux ans de prison*, le général Moreau, Jules Polignac, Léridant, Roland, et la fille Hizay.

Le général Moreau, en particulier, avait été l'objet d'une longue délibération entre les juges dans la chambre du conseil. La majorité, relativement à lui, s'occupait beaucoup plus du gouvernement que de son affaire. « L'acquittement, disait un d'entre eux, serait un signal de guerre civile ; les puissances étrangères attendent ce jugement pour reconnaître l'empereur des Français. Ceci est une affaire politique plutôt qu'une affaire judiciaire, et il faut quelquefois des

1805. sacrifices nécessaires à la sûreté de l'état. » Cette manière étrange, et on peut même dire révoltante, de raisonner, chez des juges, trouva, pour l'honneur de l'humanité, des contradicteurs parmi les collègues de ceux qui, égarés, séduits ou terrifiés, ne rougissaient pas d'en faire la règle de leurs discours. Ces hommes, plus dignes des fonctions augustes qu'ils étaient appelés à remplir, représentèrent que la justice doit toujours marcher dans une indépendance absolue de la politique ; qu'un juge ne doit jamais voir que la loi et l'équité, et frapper ou absoudre, suivant qu'elles commandent l'une ou l'autre de ces deux actions. Enfin, un des membres de l'assemblée, entraîné toujours par les considérations politiques que je rapportais tout-à-l'heure, et que la conscience d'un magistrat de cet ordre ne doit cependant pas admettre, proposa de déclarer Moreau *coupable*, mais *excusable*, et de lui appliquer quelques mois de prison. La majorité se rallia à cet avis, qui devint la base du jugement.

La condamnation à mort de Moreau eût été indubitablement le signal d'une révolte générale. On assure que la plupart des personnes qui composaient l'auditoire du

tribunal criminel et spécial, avaient des 1805.
armes cachées sous leurs habits. Plus de cinquante mille habitans de Paris erraient autour du Palais, dans une agitation violente, et en laissant même échapper, de temps en temps, des menaces. Les soldats, de leur côté, ne semblaient pas disposés à abandonner leur général aux bourreaux. Il était quatre heures du matin quand on prononça le jugement. Toute cette foule se dispersa, en criant avec joie : *il est sauvé ! il est sauvé !* Bonaparte crut même qu'il était dangereux de laisser subir, à ce nouveau Bélisaire, ses deux années de prison. Il l'exila indéfiniment en Amérique, et le fit partir sur-le-champ pour cette contrée lointaine, ayant encore soin que, dans l'exécution de cet ostracisme, le général Moreau fût traité avec les égards convenables.

La religion n'était pas, dans le cœur de Bonaparte, ce qui eut pu garantir, à sa 1810.
seconde épouse, la déférence à laquelle a droit de prétendre et est accoutumée la fille du chef sacré d'une nation. Bonaparte, après avoir affecté, à l'époque de son avènement au pouvoir, de faire respecter les restes du souverain pontife Pie VI, mort prisonnier du directoire, avait tout d'un coup traité

1810. en ennemi, son successeur S. S. Pie VII, qui, lors de son couronnement, lui avait donné l'onction. Quand Bonaparte se maria pour la seconde fois, Pie VII était son prisonnier, plus durement peut-être que Pie VI ne l'avait été du directoire. Le prétendu héritier des droits de Charlemagne sur le domaine de l'église, avait, à l'occasion de différends dont je parlerai plus tard, affecté de n'agir, avec le souverain pontife, qu'ainsi qu'on pouvait agir avec un souverain entièrement séculier, et on pressent jusqu'à quel point les choses avaient été poussées; Bonaparte paraissant penser que toute puissance doit venir de la force des armes, et se croyant, de ce côté, invincible. C'était cependant à la force des armes qu'il allait bientôt succomber lui-même, en perdant même, en partie, cette grande réputation militaire et politique, que ses victoires et son gouvernement avaient comme consacrée.

LIVRE IX ET DERNIER.

Système de Bonaparte, relativement à l'Angleterre. — Réunion de la Hollande, et d'autres portions de territoire, à l'empire français. — Nouvelle guerre avec la Russie. — Marche victorieuse des armées françaises et allemandes sur Moscou. — Retraite de ces armées. — Froid excessif. — Désastre de l'armée française. — Conspiration du général Mallet à Paris. — Retour de Bonaparte dans la capitale. — Suspension d'armes, et négociations à Dresde. — Reprise des hostilités. — Campagne de 1813. — Défection des alliés de Bonaparte. — Echecs essuyés ensuite de cela, par les armées françaises. — Toute l'Europe est coalisée contre Bonaparte. — Les armées combinées entrent de tous côtés en France — Derniers efforts de Bonaparte pour les repousser — Son obstinat on à refuser la paix que nécessitent les circonstances. — Scission entre le corps législatif et lui — Prise de Paris par les Russes et les Autrichiens ayant à leur tête leurs empereurs. — Le sénat déclare Bonaparte déchu de la couronne impériale. et rappelle sa majesté Louis XVIII au trône de ses ancêtres. — Bonaparte, abandonné par une partie des généraux et des soldats, abdique, en se réservant la propriété de l'île d'Elbe — Son départ et son voyage. — Arrivée de sa majesté Louis XVIII à Paris, où il a été précédé par son altesse royale Monsieur, lieutenant-général du royaume. —

Ses droits reconnus anciennement par Bonaparte lui-même. — Tableau de ses souffrances dans son expatriation, et de son administration en France. — Perfidie de Bonaparte. — Il revient les armes à la main, et force sa majesté Louis XVIII de se retirer. — Belle défense du duc et de la duchesse d'Angoulême dans le Midi. — Toute l'Europe prend les armes. — Bonaparte perd une bataille, et abdique une seconde fois — Retour de sa majesté Louis XVIII. — Nouveau traité de paix avec les étrangers. — Tableau actuel de la France. — Mariage de son altesse monseigneur le duc de Berri. — Conclusion.

1812. Le projet de Bonaparte, relativement à l'Angleterre, était de la réduire à accepter certaines conditions de paix, en isolant cette nation, essentiellement commerçante, du reste de l'Europe, et l'accablant ainsi sous la richesse même de ses magasins. Un tel projet ressemblait à l'invasion en Egypte; il était démesuré et sans résultats probables. La Russie, la Prusse et l'Autriche, condamnées successivement, par le malheur de leurs armes, à signer des traités honteux, avaient promis de fermer leurs ports aux Anglais, et de n'entretenir aucune espèce de relations de commerce avec eux: mais exécuteraient-elles fidèlement cette clause de leurs traités? Que de moyens d'y manquer secrètement!

Et cependant, du moment où la France seule s'abstiendrait rigoureusement de tous rapports avec l'Angleterre, la France serait la véritable victime du plan de Bonaparte. 1812.

Ce fut toujours avec des vaisseaux qu'il appartint à notre pays de faire la guerre à la Grande-Bretagne. Nous sommes riches aussi en souvenirs d'exploits de mer. Nos marins ont vu à leur tête, les Duquesne, les Dugay-Trouin, les Jean-Bart, les Forbin, les Lamotte Piquet, les d'Estaing, les Vaudreuil, auxquels les Anglais ont dû plus d'un échec glorieux à notre nation. Si, à l'époque où je touche, l'empire français n'avait pas de marine suffisante, il pouvait s'en procurer une avec du soin et de la patience.

Le projet d'isolement de l'Angleterre était si bien inexécutable pour celles des puissances du Nord qui avaient, par contrainte, promis d'y coopérer, que la France elle-même ne l'exécuta pas absolument. Bonaparte accorda en effet, à plusieurs négocians français, des licences, en vertu desquelles ils purent faire quelques opérations de commerce avec les habitans de la Grande-Bretagne. Ce projet, que Bonaparte lui-même exécuta si mal, fut cependant une des causes de la guerre qui devait le précipiter du faîte des grandeurs humaines;

1812. du moins son exécution imparfaite, de la part de l'empereur de Russie, fut-elle un des reproches que Bonaparte adressa à ce prince, lorsque des mésintelligences éclatèrent entre eux.

L'empereur de Russie avait de grandes récriminations à faire valoir. D'abord il n'avait accordé, pour commercer avec les Anglais, des licences à quelques-uns de ses sujets, qu'en représailles de celles que Bonaparte avait accordées lui-même à des Français. Il pouvait ensuite se plaindre avec beaucoup plus de raison que celui-ci, depuis les derniers traités qui avaient fixé la situation politique de l'Europe, s'était emparé, le 24 avril 1810, d'une certaine portion de territoire située sur la rive gauche du Rhin, et avait, le 3 juillet de la même année, réuni à l'empire français la Hollande entière, abandonnée par son frère Louis. Bonaparte venait enfin d'envahir, tout récemment, quelques terres vers Dantzick, et il tenait encore des troupes françaises en Allemagne, bien que cela ne dût pas être. On négocia, Bonaparte offrant un équivalent pour les dernières terres; mais on s'en voulait de part et d'autre; on ne put s'entendre, et il fallut de nouveau en venir aux mains.

Le 10 mai 1812, on annonça officiellement, aux habitans de Paris, que Bonaparte était parti la veille pour aller faire l'inspection de la grande armée, réunie sur la Vistule, et que son épouse devait l'accompagner jusqu'à Dresde, pour y voir son auguste famille. 1812.

Bonaparte passa en effet dans cette ville près de quinze jours, avec l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, et plusieurs autres princes : un traité y fut conclu entre eux contre la Russie ; et ce fut comme chef de cette grande ligue, qui fournissait un nombre considérable de troupes, que Bonaparte, l'Agamemnon de l'Allemagne, en sa qualité de protecteur de la confédération du Rhin, marcha sur Moscou, devenue une nouvelle Troie. Mais les flambeaux qui incendièrent cette nouvelle Troie, devaient éclairer les premiers malheurs du chef de la ligue.

A l'ouverture de la campagne de 1812, le 22 juin, Bonaparte adressa à son armée une proclamation que je vais mettre en entier sous les yeux de mes lecteurs. Cette proclamation leur donnera une idée de la manière d'écrire de Bonaparte dans ces sortes d'occasions, et leur en fera, mieux que toute autre, sentir l'inconvenance. On n'a-

1812. perçoit jamais plus clairement le ridicule et la sottise des rodomontades, que lorsqu'elles sont suivies de malheurs pour celui qui les fait.

« Soldats ! s'écria Bonaparte dans cette » proclamation, la seconde guerre de Pologne est commencée. La première s'est terminée à Friedland et à Tilsitt. A Tilsitt, la » Russie a juré éternelle alliance à la France, » et guerre à l'Angleterre : elle viole aujourd'hui ses sermens ! Elle ne veut donner » aucune explication de son étrange conduite, que les aigles françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par-là nos alliés à » sa discrétion.

» *La Russie est entraînée par la fatalité ; » ses destins doivent s'accomplir.* Nous croit-elle donc dégénérés ? ne serions-nous plus » les soldats d'Austerlitz ? Elle nous place » entre le déshonneur et la guerre ; le choix » ne saurait être douteux. Marchons donc » en avant ; passons le Niémen, portons la » guerre sur son territoire : la seconde guerre » de la Pologne sera glorieuse aux armées » françaises, comme la première ; mais la » paix que nous conclurons portera avec » elle sa garantie, et mettra un terme à la » funeste influence que la Russie a exercée

» depuis cinquante ans sur les affaires de 1812.
» l'Europe. »

Le défaut de Bonaparte, en général, fut toujours de porter les choses à l'extrême, à l'égard des ennemis contre lesquels il entrait en campagne, sans examiner s'il serait ensuite en mesure de soutenir ses discours, ou si son intérêt ne voudrait pas qu'il semblât les oublier. Sur ce point, il manque tout-à-fait de politique. En commençant celle des guerres de l'Autriche, dont son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise fut la suite, il annonça *que la maison de Lorraine allait être rayée de la liste des maisons souveraines.* Que d'imprécations ne vomit-il pas en toute occasion contre l'Angleterre, à la générosité de laquelle il a cependant dû son dernier asile !

Néanmoins ses succès, dans la campagne de 1812, contre la Russie, furent d'abord rapides et décisifs. Il défit complètement l'armée russe en plusieurs rencontres, et parvint jusqu'à Moscou presqu'en aussi peu de temps qu'il en faudrait à un voyageur actif pour atteindre cette ville. A Wilna, à Smolensk et sur les bords de la Moscowa, les armes françaises et celle de la confédération rhénane se couvrirent d'une gloire inef-

1812. façable. Mais là, à peu près, devait se trouver la fin des succès et le commencement des revers.

Il parut, pendant quelque temps, vouloir se maintenir durant l'hiver à Moscou, dont l'occupation pouvait être d'autant plus nuisible à l'ennemi, que cette ville est comme le grenier d'abondance de Saint-Pétersbourg, et le point de communication de la Russie méridionale avec la Russie septentrionale. De là, il paraît qu'il comptait, au retour du printemps, marcher sur Saint-Pétersbourg. Cependant, ce projet gigantesque et irréfléchi, n'eut pas et ne put pas avoir de suite. Bonaparte ne réussit point à s'établir convenablement dans l'ancienne capitale de la Russie, que son gouverneur avait eu la politique de faire brûler en se retirant. Voyant d'ailleurs des troupes de Tartares, accoutumés au froid terrible de ce pays, se répandre de toutes parts dans la campagne, et se préparer à inquiéter et à intercepter ses convois et ses renforts, il se décida à regagner la Pologne, aussitôt que des négociations, que l'on avait entamées, eurent été rompues.

L'armée française, au moment de son départ de Moscou, était dans la meilleure

tenue ; mais cela ne dura pas longtemps. 1812.
Bientôt un froid excessif se fit sentir ; il alla jusqu'à dix-huit degrés : ce froid était tel, qu'il faisait périr les hommes et les chevaux. Le mois de novembre annonçait alors, à toute l'Europe, le retour de l'hiver. Il fallut peu à peu abandonner l'artillerie et les bagages : partant, plus de munitions d'aucune espèce. Transie de froid et affamée, une partie des soldats tomba sur la route ; une autre se rendit aux Russes, qui, plus accoutumés, eux et leurs chevaux, au climat, et secourus d'ailleurs, autant que possible, par les habitans du pays, suivaient l'armée française, en remportant sur elle quelques avantages que facilitait cet horrible état de choses, et que bornaient néanmoins l'habileté des généraux français et la valeur de ceux de nos soldats qui pouvaient encore combattre. Enfin il vint un moment où ce qui restait de cette armée, dont les exploits avaient étonné toute l'Europe, ne songea plus qu'à son salut personnel. A peine trouvait-on quelques hommes pour former une faible arrière-garde qui pût ralentir la poursuite de l'ennemi. Quand on arriva à Wilna, les Français n'avaient plus, absolument parlant, ni cavalerie, ni artillerie, ni bagages ;

1812. et la plupart demi-nus, ne ressemblaient eux-mêmes qu'à des troupes errantes de ces peuples qui, sous le nom de Tartares, parcourent misérablement l'Asie, où ils vivent presque étrangers aux premières lois de la civilisation.

Voici des fragmens du bulletin par lequel Bonaparte rendit lui-même compte de ce désastre. Il est historique, et doit trouver place dans un livre comme celui que je fais en ce moment, parce que lui seul peut donner la mesure des pertes, des dangers et des tourmens que souffrit l'armée française, et faire connaître en même temps les efforts par lesquels ceux des braves de cette armée, qui avaient conservé leurs armes et la faculté de s'en servir, empêchèrent sa destruction entière.

« Jusqu'au 6 novembre, le temps avait été parfait, et le mouvement rétrograde de l'armée française s'était exécuté avec le plus grand succès. Le froid commença le 7; dès ce moment, chaque nuit nous perdîmes plusieurs centaines de chevaux qui mouraient au bivouac.

» ..... Le froid s'accrut subitement, et du 14 au 15 et au 16, le thermomètre marqua seize et dix huit degrés au-

dessous de glace. Les chemins furent couverts 1812.
de verglas. Les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de train, périssaient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers, surtout les chevaux de France et d'Allemagne. Plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours : notre cavalerie se trouva toute à pied ; notre artillerie et nos transports se trouvèrent sans attelages. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie de nos pièces et de nos munitions de guerre et de bouche.

» Cette armée, si belle le 6, était bien différente dès le 14 ; presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports. Sans cavalerie, nous ne pouvions pas nous éclairer à un quart de lieue ; cependant, sans artillerie, nous ne pouvions pas risquer une bataille et attendre l'ennemi de pied ferme. Il fallait marcher pour ne pas être contraints à une bataille ; il fallait occuper un certain espace pour ne pas être tournés, et cela sans cavalerie qui éclairât et qui liât les colonnes. Cette difficulté, jointe à un froid excessif subitement venu, rendit notre situation fâcheuse.....

» L'ennemi, qui voyait sur les chemins les traces de cette affreuse calamité qui frap-

1812. pait l'armée française, chercha à en profiter; il enveloppait toutes les colonnes par ses cosaques, qui enlevaient, comme les Arabes dans les déserts, les trains et les voitures qui s'écartaient. Cette méprisable cavalerie, qui ne fait que du bruit, et n'est pas capable d'enfoncer une compagnie de voltigeurs, se rendit redoutable à la faveur des circonstances.....

» Le duc d'Elchingen, qui, avec trois mille hommes, faisait l'arrière-garde, avait fait sauter les remparts de Smolensk. Il fut cerné, et se trouva dans une position cruelle: il s'en tira avec cette intrépidité qui le distingue. Après avoir tenu l'ennemi éloigné de lui pendant toute la journée du 18, et l'avoir constamment repoussé, à la nuit il fit un mouvement par le flanc droit, passa le Borystène, et déjoua tous les calculs des Russes; le 19, l'armée passa le Borystène à Orza.....

» Cependant les Russes occupaient tous les passages de la Bérésina, qu'il fallait traverser pour continuer la retraite. Cette rivière est large de quarante toises: elle chariait assez de glaces, et tous ses bords sont couverts de marais de trois cents toises de long, ce qui la rendait un obstacle difficile à franchir.

» Le général ennemi avait placé ses quatre divisions dans différens débouchés, où il présumait que l'armée française voudrait passer. 1812.

» Le 26, à la pointe du jour, l'*empereur*, après avoir trompé l'ennemi par différens mouvemens faits dans la journée du 25, se porta sur le village de Studzianca, et fit, malgré une division russe, et en sa présence, jeter deux ponts sur la rivière. Le duc de Reggio passa, attaqua l'ennemi, et le mena battant deux heures; l'ennemi se retira sur la tête du pont de Borisow.....

» Le duc de Bellune, commandant le 9e corps, avait reçu l'ordre de suivre le mouvement du duc de Reggio, de faire l'arrière-garde, et de contenir l'armée russe de la Dwina, qui le suivait. La division Partonnaux faisait l'arrière-garde de ce corps. Le 27, à midi, le duc de Bellune arriva avec deux divisions au pont de Studzianca.

» La division Partonnaux partit à la nuit de Borisow. Une brigade de cette division, qui formait l'arrière-garde, et qui était chargée de brûler les ponts, partit à sept heures du soir. Elle arriva entre dix et onze heures: elle chercha sa première brigade et son général de division, qui étaient partis deux

1812. heures auparavant, et qu'elle n'avait pas encore rencontrés sur sa route. Ses recherches furent vaines ; on conçut alors des inquiétudes. Tout ce qu'on a pu connaître depuis, c'est que cette première brigade, partie à cinq heures, s'est égarée à six, a pris à droite au lieu de prendre à gauche, et a fait deux ou trois lieues dans cette direction ; que dans la nuit, et transie de froid, elle s'est ralliée aux feux de l'ennemi, qu'elle a pris pour ceux de l'armée française : entourée ainsi, elle aura été enlevée.....

» Borisow ayant été évacué, les armées ennemies de la Dwina et de Volhynie communiquèrent : elles concertèrent une attaque. ..... Six mille prisonniers, deux drapeaux et six pièces de canon tombèrent en notre pouvoir.

» ..... Le lendemain 29, nous restâmes sur le champ de bataille. Nous avions à choisir entre deux routes ; celle de Minsk et celle de Wilna. La route de Minsk passe au milieu d'une forêt et de marais incultes, et il eût été impossible à l'armée de s'y nourrir. La route de Wilna, au contraire, passe dans de très-bons pays. L'armée, sans cavalerie, faible en munitions, horriblement fatiguée de cinquante jours de marche,

traînant à sa suite ses malades et les blessés 1812.
de tant de combats, avait besoin d'arriver à ses magasins. Le 30, le quartier-général fut à Plechnitsi, le 1er décembre à Slaiki, et le 3 à Mododetschoo, où l'armée a reçu les premiers convois de Wilna.

» Dire que l'armée a besoin de rétablir sa discipline, de se refaire, de remonter sa cavalerie, son artillerie et son matériel, c'est le résultat de l'exposé qui vient d'être fait. Le repos est son premier besoin, etc., etc. »

Deux jours après la publication de ce bulletin, Bonaparte reparut à Paris. Tout le monde s'y entretenait encore d'une conspiration qui avait éclaté un peu avant que commençât cette retraite si funeste à l'armée française. Le chef de cette conspiration était un nommé Mallet, général de brigade, hors d'activité de service.

Ce Mallet, déjà soupçonné d'un complot, était alors détenu dans une de ces prisons mixtes, que l'on appelait maisons de santé. Il fut bientôt parvenu à communiquer, de là, avec les détenus importans des autres prisons, et avec les départemens les plus éloignés. On choisit, pour l'exécution de la conspiration, le 23 octobre 1812.

Voici quelles étaient les principales dispo-

1812. sitions du faux sénatus-consulte qui devait servir de prétexte à l'entreprise, et en assurer le succès :

Le sénat investissait le général Mallet, de tous ses pouvoirs, pour commander la force armée, la requérir et la diriger comme il conviendrait.

La mort de Bonaparte était annoncée, comme ayant eu lieu le 7.

Le gouvernement impérial était détruit, le fils que Bonaparte avait déjà eu de l'archiduchesse Marie-Louise, déclaré illégitime, comme venant d'une autre femme. Le mariage de l'archiduchesse était cassé, et la conscription abolie, ainsi qu'une partie des impôts indirects.

On devait rendre le pape à ses états, et établir un gouvernement provisoire qui devait régler sa marche sur les principes suivans :

La France réduite à ses anciennes limites.

Un congrès indiqué pour la paix générale.

La conservation des honneurs et emplois publics assurée, ainsi que l'inaliénabilité des biens nationaux.

Les signatures apposées au bas de cet acte étaient parfaitement imitées, ainsi que le sceau du sénat.

Une proclamation, concordant avec ce sénatus-consulte, était aussi revêtue de toutes les formules nécessaires. 1812.

Le moment étant arrivé, ceux des conjurés qui étaient détenus dans la maison de santé, en sortirent sans être aperçus, et se rendirent chez un prêtre espagnol. Là étaient les armes et les habits. On ne sortit de cette maison qu'à deux heures du matin, pour se mettre en mouvement, la pluie y ayant retenu jusque-là. Un caporal accompagnait, comme aide-de-camp, le général Mallet. Ils entrèrent tous deux, sans aucune suite, à la caserne des Minimes. Le général y lut, au commandant, le sénatus-consulte, qui fut bien accueilli. On livra aussitôt environ douze cents hommes à Mallet, qui, en témoignagne de sa satisfaction, donna au colonel un bon de sa main, pour recevoir au trésor cent mille francs.

Quelques autres démarches semblables ayant été faites, on forma de suite quatre détachemens qui devaient, à l'aube du jour, se porter sur quatre points différens.

On se présenta ensuite en masse à la prison de la Force, où l'on donna lecture, au concierge, du sénatus-consulte, en lui ordonnant de délivrer ceux des prisonniers qui

1812. allaient lui être demandés. Le général de brigade Guidal fut d'abord appelé ; Mallet l'embrassa tendrement, et lui expliqua en détail, pendant qu'on allait chercher le nommé Boccheiampe, tout ce qui devait être fait, et ce qu'on avait déjà exécuté. Le général de brigade Lahory fut appelé aussi, mais il se fit longtemps attendre.

Sorti de la Force, on se divisa effectivement en quatre détachemens. Mallet, Guidal, Lahory et Boccheiampe, prirent chacun le commandement d'un de ces détachemens.

Les deux premiers se rendirent au ministère de la police, un troisième prit le chemin de la préfecture, et Mallet celui de l'état-major de la place.

Le ministre de la police parut saisi de terreur à la vue du sénatus-consulte. Il voulut cependant résister ; mais Guidal le força de monter dans un cabriolet de place, et il fut conduit à la force, ainsi que le chef de la première division de son ministère.

Un autre conspirateur, décoré d'une écharpe, se présenta à la préfecture de police à huit heures et demie. Il donna connaissance, au préfet, du sénatus-consulte, et de l'ordre en vertu duquel il allait être conduit à la Force, et mis au secret. Tout s'exécuta

sans opposition, et le préfet provisoire fut installé. 1812.

Tous les postes militaires étaient déjà relevés ; il ne s'agissait plus que de s'emparer du commandant de la place, expédition que le général Mallet s'était réservée. Cet officier arriva auprès du commandant, à la tête de cent cinquante hommes. Le commandant résista opiniâtrement, et au sénatus-consulte, et aux offres du général, qui finit par le blesser dangereusement d'un coup de pistolet. De là, il alla à l'état-major général, où il fit les mêmes offres et les mêmes menaces ; mais il éprouva plus de résistance encore de la part du chef de la police militaire, qui se saisit même de sa personne, en attendant qu'on pût avoir des nouvelles du sénat.

L'arrestation de Mallet perdit tout. En un moment, on eut découvert que le sénat était entièrement étranger à ce mouvement. Lahory, qui, au ministère de la police, ne s'était pas entouré d'une force suffisante, fut arrêté, ainsi que les officiers restés auprès de lui.

A cet instant, le succès de la conjuration était déjà si avancé, que Frochot, préfet du département de la Seine, faisait préparer

1812. une des salles de la préfecture pour les membres du gouvernement provisoire.

Il paraît néanmoins que l'arrestation de Mallet et de Lahory ne fut pas le seul événement fatal à la conjuration. Avant cette double arrestation, le conseiller d'état Réal, qui s'était présenté à neuf heures et un quart chez le commandant de la place, et qui s'y était fait annoncer, ayant reçu de la sentinelle cette réponse : *il n'y a plus de comtes*, s'était douté de ce qui se passait. Il avait couru à l'hôtel de l'archi-chancelier de l'empire, Cambacérès, qui avait aussitôt fait prévenir le ministre de la guerre. Des ordres avaient été donnés, la troupe était requise, et déjà tout se mettait en mouvement.

On n'a rien de certain sur la forme de gouvernement que les conjurés comptaient définivement sustituer à la domination de Bonaparte. Aux cris qui furent proférés au moment du succès de la conspiration, on jugerait qu'il s'agissait de recréer la république. Cependant Mallet, qui conduisait tout, était d'extraction noble. Il avait anciennement servi dans les mousquetaires, et on le connaissait pour avoir, dans les commencemens de la révolution, fait quelques entreprises en faveur de la cause royale.

Il fallut, après la mauvaise issue du complot, que ceux qui l'avaient ourdi, et les officiers qui avaient failli en assurer le succès, fussent traînés devant une commission militaire et moussent comme des criminels. Tous montrèrent le plus grand courage; mais Mallet, surtout, se fit remarquer pendant la procédure et au moment de subir son arrêt. Le président lui ayant demandé le nom de ses complices, il lui répondit : « Si j'avais réussi, j'aurais pour complice la France, l'Europe et vous-même. » *Jeunes gens*, dit-il à des étudians qu'il rencontra sur le chemin du supplice, *souvenez-vous du 23 octobre.* Passant devant l'esplanade des Invalides, il se pencha dans la voiture, et dit en regardant le dôme que l'on dorait alors : *Cela fera un bel effet.* Arrivé au lieu de l'exécution du jugement, il essaya de rendre le courage à quelques-uns de ses compagnons d'infortune qui faiblissaient. Prédisant ensuite la chute de Bonaparte, et montrant son cœur, il donna lui-même le signal aux soldats chargés de faire feu (1). 1812.

---

(1) Deux des condamnés eurent leur grâce, le colonel du 1er régiment de la garde municipale de

1812. Lors du retour de Bonaparte à Paris, tous les corps constitués et tous les magistrats s'empressèrent d'accourir lui faire des complimens et des protestations de fidélité à propos de cette conspiration. Si sa police secrète lui fit un rapport exact, il dut cependant comprendre que son gouvernement faisait beaucoup de mécontens au sein de la capitale même, et qu'on était tellement las de la guerre, qu'avec le seul mot de paix les moindres conjurés pouvaient ébranler son trône. Les désastres de la retraite de Moscou venaient d'ailleurs de détruire le prestige. Quand un conquérant échoue dans quelqu'une de ses entreprises, des ennemis s'élèvent de tous côtés contre lui, et chacun lui demande compte du sang et des larmes qu'il a fait verser. Du moment qu'il cesse d'étourdir par ses succès, on ne voit plus en lui qu'un ennemi de l'humanité. Comment les partisans et les agens de Bonaparte eussent-ils pu excuser sa marche sur Moscou? C'était là une course de Tartare, que ne devait pas risquer celui qui se disait le chef de la nation

---

Paris, et un caporal de son régiment, celui qui avait servi d'aide-de-camp au général Mallet.

française. L'affranchissement de la Pologne 1813.
dont avait parlé sa proclamation, était dans la Pologne même ; et l'aller chercher au-delà ; c'était s'exposer à en perdre pour jamais l'occasion.

Quoi qu'il en puisse être, Bonaparte semblait ne plus oser s'éloigner de la capitale, bien que l'on crût sa présence nécessaire à l'armée qu'il fallait recomposer et réorganiser entièrement. Cependant, le printemps arrivé, il fut obligé de se remettre en route. Cette action pouvait seule contenir ses alliés d'Allemagne, que son malheur semblait rendre douteux. Pour recomposer l'armée française et la mettre sur un pied respectable, on tira de l'intérieur tout ce qu'il y avait de nouveaux soldats, et on fit dans toute l'étendue de la France des réquisitions de chevaux afin de remonter la cavalerie. Les troupes de la confédération du Rhin, ainsi appellerai-je dans ce moment tout ce qui combattait sous les ordres de Bonaparte, avaient été repoussées jusque sur les frontières de la Westphalie. Loin de compter, comme l'année précédente, les Prussiens dans leurs rangs, elles avaient pour adversaire ce peuple lui-même qui unissait alors ses drapeaux à ceux de la Russie.

1813. On avait remarqué dans la déclaration de guerre que le roi de Prusse avait faite à ce sujet, le 16 mars 1813, le passage suivant : « La Prusse, y était-il dit, avait supporté avec la résignation, dont les circonstances lui imposaient la loi, les exactions arbitraires, les empiétemens de tout genre dont ses provinces ne cessaient d'être l'objet, et les charges énormes dont elles étaient accablées; elle n'avait rien négligé pour disposer le gouvernement français aux mesures de justice et d'équité qu'elle réclamait presque toujours en vain..... C'était dans l'amour et dans le courage de ses peuples, et dans l'intérêt d'une grande puissance (la Russie) qui compatissait à sa situation, que le roi de Prusse avait dû chercher les moyens d'en sortir, et de rendre à sa monarchie l'indépendance qui seule pouvait assurer sa prospérité future. » Il faut observer qu'un des chagrins des rois alliés de Bonaparte, c'est qu'alors qu'il se postait sur leur pays, ou qu'il le traversait seulement pour aller faire la guerre plus loin, il le partageait en divisions militaires gouvernées par des généraux français, ce qui lui donnait absolument pour le moment la physionomie, et lui imposait une

grande partie des charges d'un pays conquis. 1813.
Quel rôle d'ailleurs y pouvait jouer alors le souverain ?

Bonaparte eut d'abord l'avantage dans des affaires considérables, telles que les batailles de Lutzen et de Bautzen, gagnées par les troupes françaises les 19 et 20 mai ; mais, faute de soldats exercés à la guerre, et surtout de cavalerie, il ne tirait pas cette fois de ses succès tout le parti qu'on était accoutumé à lui en voir tirer. Jadis, le plus grand nombre des soldats de l'armée française était composé de vieux militaires, parmi lesquels se fondaient et se formaient chaque jour les nouvelles recrues ; mais dès lors, c'étaient au contraire les vieux militaires qui se trouvaient les moins nombreux, et l'on sent quel désavantage cela produisait.

Le vainqueur n'avançait presque pas. On le vit bientôt comme immobile dans les environs de Dresde. De là, il observait la Bohême ; l'empereur d'Autriche n'agissant plus pour lui, et lui donnant même des inquiétudes. Ce souverain n'était pas le seul des anciens alliés de Bonaparte, qui le plaçât dans cette position difficile : la contenance des rois de Bavière et de Wurtemberg, que leur position géographique tenait sur ses

1813. derrières, n'était pas plus rassurante ; le roi de Saxe seul paraissait fidèle et dévoué, mais ses troupes pouvaient sembler incertaines et suspectes. Ces considérations contribuaient peut-être autant que la faiblesse de la cavalerie française, et l'inexpérience d'une grande partie de son infanterie, à empêcher Bonaparte d'avancer, malgré ses victoires. On négociait à Prague ; mais les négociations étaient de nature à n'aller que lentement, et il eut été téméraire d'en espérer un heureux succès. L'empereur de Russie, qui sentait quelle force lui donnaient les circonstances, pouvait, pour se venger en même temps de l'invasion dans la Moscovie, prétendre à des choses qu'il était dur, et jusqu'à un certain point dangereux, pour Bonaparte, d'accorder : dans la carrière politique, avec quelque tort qu'on se soit placé trop haut en qualité de souverain, il est périlleux d'en descendre. Indépendamment de ce qui le regardait personnellement, lui et sa famille, la confédération du Rhin, et l'entreprise extraordinaire contre le Nord, à laquelle il l'avait fait servir, avaient pu donner à la Russie, relativement au Midi, des idées contre lesquelles cette confédération même du Rhin pouvait sembler devenir un

rempart nécessaire. Il y avait, au reste, des raisons qui, dans le système de Bonaparte, militaient jusqu'à un certain point en faveur de cette ligue. Si elle donnait en Allemagne une grande prépondérance à la France, la Russie avait fait, en territoires réels, des acquisitions considérables. La confédération du Rhin, à l'examiner sur le pied où doivent être vues toutes les unions politiques de cette espèce, n'était, pour certains cas, qu'une promesse entre souverains, de s'aider, autant que leurs intérêts particuliers le permettraient, contre un autre souverain : dans cette position, la France, chef de la ligue, n'échangeait, à l'égard de la Russie, en possession de la Finlande, de deux provinces ottomanes et d'une partie de la Pologne, qu'une garantie soumise à toutes les passions et à toutes les chances de la politique, contre un accroissement matériel de forces physiques et de puissance morale dans le corps social de l'Europe. 1813.

En dernier résultat, l'armée française eut bientôt à combattre l'Autriche, qui, d'alliée de Bonaparte, était devenue, depuis quelque temps, médiatrice entre lui et la Russie. Voici de quelle manière cette puissance motiva sa défection : « L'Autriche, dit-elle dans

1813. son manifeste, sort de cette négociation, dont le résultat a trompé ses vœux les plus chers, avec la conscience de la bonne foi qu'elle y a portée. Plus zélée que jamais pour le noble but qu'elle s'était proposé, elle ne prend les armes que pour l'atteindre, de de concert avec les puissances animées des mêmes sentimens. Toujours également disposée à prêter la main au rétablissement d'un ordre de choses, qui, par une sage répartition de forces, place la garantie de la paix sous l'égide d'une association d'états indépendans (1), elle ne négligera aucune occasion de parvenir à ce résultat; et la connaissance qu'elle a acquise des dispositions des cours, devenues désormais ses alliées, lui donne la certitude qu'elles coopéreront avec sincérité à un but aussi salutaire. » Cette défection faillit amener la perte totale de l'armée française, grâce au génie impatient de Bonaparte, qui lui faisait toujours désirer ce qui était devant lui, plutôt que prendre garde à ses flancs et à ses derrières.

Effectivement, tandis que battant une armée russe et prussienne, qui peut-être lui

(1) L'ancien empire germanique, sans doute.

faisait beau jeu jusqu'à un certain point, il 1813.
poussait une pointe dans la Silésie ; environ deux cent mille hommes, tant Autrichiens, que Russes et Prussiens, marchèrent de la Bohême sur Dresde, ayant à leur tête les empereurs de Russie et d'Autriche, et l'élite de leurs généraux. Parmi ces derniers même, figurait le célèbre Moreau, qui revenait d'Amérique, essayer, sous les drapeaux de l'empereur de Russie, de mettre un terme à la fortune militaire de Bonaparte. Dresde emportée, l'armée française se trouvait sans retraite. Bonaparte averti à temps de ce mouvement, accourut à Dresde, à la tête de sa garde, à laquelle il fit faire quarante lieues en quatre jours. Le combat fut terrible. D'abord attaqués, les Français, vainqueurs dans leurs retranchemens, attaquèrent à leur tour. Le 27 août, sur les deux heures après midi, toute l'armée alliée était en retraite, ayant même perdu sa grande communication de Bohême, par sa gauche et par sa droite. L'armée française avait pris, dans les deux journées du 26 et du 27, quarante drapeaux, soixante pièces de canon, et vingt-cinq à trente mille hommes. La perte des alliés fut jugée, en tout, de soixante mille hommes. Plusieurs généraux français avaient été bles-

1813. sés dangereusement ; mais, sous ce rapport, les alliés avaient fait une perte qui ne pouvait souffrir aucune comparaison, en ce qu'elle était pour eux irréparable : le général Moreau était tombé sur le champ de bataille, blessé mortellement.

La victoire de Dresde rendit à Bonaparte, en Allemagne, une partie du crédit que lui avaient fait perdre les malheurs de la retraite de Moscou. Il sembla, un moment, que les rois de Bavière et de Wurtemberg allaient redevenir pour lui des alliés utiles. Mais, pendant que par une tactique ingénieuse et nouvelle, on l'empêchait d'obtenir des succès assez décisifs, pour que des membres du corps germanique pussent, avec quelque politique, se déclarer activement en sa faveur, on mettait peu à peu ces princes, par d'autres moyens que ceux des armes, dans la disposition et dans la nécessité même de prendre parti contre lui. Dans tous les états d'Allemagne, se distribuait une déclaration de l'empereur de Russie, en date du 22 février 1813, propre à armer individuellement tous les Allemands contre Bonaparte, et susceptible même de révolter une partie des habitans de la France :

« Au moment où les temples de notre

vaste empire, y était-il dit, retentissent 1813.
d'actions de grâces ; au moment où nos braves soldats, profitant des succès qu'ils ne doivent qu'à leur courage, s'élancent à la poursuite du *féroce brigand* qui, naguère, comptait partager les champs des valeureux Slaves, nous avons jugé convenable d'instruire l'Europe de nos projets.

» La divine Providence, en servant la plus juste des causes, a sonné le tocsin libérateur, qui appelle toutes les nations à la défense de l'honneur et de la patrie ; c'est *aux peuples*, comme aux rois, que nous rappelons leurs devoirs et leurs intérêts.

» ..... Saxons, Hollandais, Belges et Bavarois, réfléchissez, et bientôt nos phalanges vont s'accroître de tous ceux qui, au milieu de la corruption qui les environne, ont conservé quelqu'ombre d'honneur et de vertu.

» *La crainte peut encore enchaîner vos souverains ; qu'une fausse obéissance ne vous retienne pas :* aussi malheureux que vous, ils abhorrent la puissance qu'ils redoutent ; ils applaudiront en secret aux généreux efforts qui doivent couronner votre honneur et votre liberté.

» Nos troupes victorieuses vont poursuivre

1813. leur marche jusqu'aux frontières de l'ennemi ; là, si vous vous montrez dignes de marcher à côté des héros de la Russie, si les malheurs de votre patrie vous touchent, si le Nord imite le sublime exemple qu'offrent les fiers Castillans, le deuil du monde est fini, et nos valeureux bataillons entreront dans cet empire, dont une seule victoire a écrasé la puissance et l'orgueil.

» Si, après tout cela, *cette nation égarée puisait, dans des événemens si extraordinaires, quelques sentimens généreux, et jetait ses yeux baignés de larmes sur le bonheur dont elle jouissait sous ses rois, alors nous lui tendrions une main secourable, etc., etc.* »

La tactique par laquelle on nuisait au crédit de Bonaparte en Allemagne, en l'empêchant d'y obtenir des succès décisifs, était, comme on en agit aussi dans l'intérieur de la France, en 1814, de ne point engager avec lui d'affaire assez générale pour qu'elle pût, s'il y avait l'avantage, se terminer par la dispersion de toutes les troupes alliées. On donnait par divisions, et sur des points distans les uns des autres. Battu ici, on s'y ralliait bientôt, à la faveur d'une autre attaque qui s'était faite, là, avec plus de succès. En remportant la victoire sur un tel point, le

chef de l'armée française n'avait que gagné le champ de bataille ; il ne pouvait ensuite se porter trop en avant, sans présenter ses flancs à des corps ennemis, qui, sur d'autres points, n'avaient pu être attaqués, ou étaient restés vainqueurs. L'idée de cette manœuvre, calculée sur les talens militaires de Bonaparte, que l'on regardait presque comme invincible dans une bataille, a été attribuée à Moreau. 1813.

Quoi qu'il en soit, elle donna le temps aux coalisés de débaucher à Bonaparte le reste de ses alliés d'Allemagne. Alors ils purent, pour quelque temps, faire un usage différent de leurs forces.

La première défection fut celle du roi de Bavière. Son armée se réunit soudainement à l'armée autrichienne qui l'observait, et toutes deux s'avancèrent vers le Bas-Rhin. Bonaparte prit alors le parti de battre en retraite sur le Rhin, car il se trouvait ainsi en danger d'être coupé.

Bientôt son quartier général fut à Leipsick. L'ennemi le suivait de près pour tâcher de le retarder dans sa retraite, paraissant compter d'ailleurs sur d'autres défections encore, propres à compromettre le salut de l'armée française dans une bataille. Le 16 octobre on en

1813. vint aux mains, auprès de Wachau; mais les alliés eurent le dessous. A la fin de la bataille, dans laquelle Murat (alors roi de Naples), le prince polonais Poniatowski, les ducs de Bellune, de Tarente, de Reggio, de Trévise et de Raguse (1), et les généraux Maison, Curial, Latour-Maubourg, le Tort et Drouot firent des prodiges de valeur et d'habileté : l'armée combinée fut obligée de se replier à une certaine distance.

Mais, ayant rappelé en toute hâte, pendant la nuit, les corps qu'elle avait laissés sur la ligne d'opération, et les divisions restées sur la Saale, et pressé enfin la marche du général russe Benigsen qui arrivait avec quarante mille hommes; cette armée recommença le combat le lendemain matin. On sent quel grand intérêt elle avait à ralentir ainsi la marche de Bonaparte; c'était donner le temps aux deux armées bavaroise et autrichienne, qui s'étaient réunies, de se glisser et de se for-

---

(1) Bonaparte avait donné de ces titres à presque tous ses généraux; le duc de Bellune, était le maréchal Victor; le duc de Tarente, le maréchal Macdonald; le duc de Reggio, le maréchal Oudinot; le duc de Trévise, le général Mortier; et le duc de Raguse, le général Marmont.

tifier entre le Rhin et les Français. Cette armée, encore une fois, paraissait d'ailleurs sûre des troupes allemandes qui faisaient encore partie de l'armée française. Effectivement ces troupes qui, la veille, étaient restées à leur poste, faute d'occasions sans doute, l'abandonnèrent ce jour-là, avec le plus grand préjudice pour Bonaparte. 1813.

A dix heures la canonnade était engagée. Le prince Poniatowski et le général Lefol, défendaient le pont de Connewitz; Murat était à Probstheyde, et le duc de Tarente à Holzhausen.

Tous les efforts des alliés, pendant la journée, contre Connewitz et Probstheyde échouèrent. Le duc de Tarente fut débordé à Holzhausen; il se plaça au village de Stœtteritz : la canonnade fut terrible. Le duc de Castiglione(1) qui défendait un bois sur le centre, s'y soutint toute la journée.

Le duc de Reggio fut envoyé pour appuyer le prince Poniatowski, et le duc de Trévise pour garder les débouchés de la ville de Leipsick.

Le succès de la bataille était dans le vil-

(1) Le maréchal Augereau.

1813. lage de Probstheyde. L'ennemi l'attaqua quatre fois avec des forces considérables ; quatre fois il fut repoussé avec une grande perte.

A cinq heures du soir les réserves d'artillerie de l'armée française étaient entrées en ligne ; mais l'ennemi avait perdu une lieue de terrain.

Pendant ce temps, l'armée alliée, dite de Silésie, attaqua le faubourg de Halle : au reste, ses attaques, renouvelées un grand nombre de fois dans la journée, échouèrent toutes. Elle essaya, avec la plus grande partie de ses forces, de passer la Partha à Schœnfeld et à Saint-Teckla ; trois fois elle parvint à se placer sur la rive gauche, et trois fois le prince de la Moskwa (1) la chassa après l'avoir culbutée à la bayonnette.

A trois heures après midi, la victoire était aux Français, de ce côté, contre l'armée de Silésie, comme du côté où combattait la grande armée alliée ; *mais en ce moment, l'armée saxonne, infanterie, cavalerie et artillerie, et la cavalerie wurtembergeoise, passèrent toutes entières à l'ennemi.* Il ne resta de l'armée saxonne que le général Zéchau, qui

(1) Le maréchal Ney.

la commandait en chef, et cinq cents 1813.
hommes.

Cependant cette défection, poussée au point que l'armée saxonne fit sur-le-champ usage de son artillerie contre la division française qui l'avoisinait, ne mit qu'un moment l'indécision et le désordre dans les troupes de notre nation : elles soutinrent leurs avantages; et à la nuit elles restèrent maîtresses du champ de bataille. Cependant elles avaient fait des pertes considérables, tant en soldats qu'en officiers : parmi ces derniers il faut remarquer les généraux Vial et Rochambeau, morts glorieusement à la tête des corps qu'ils commandaient. Mais ce qui fut incomparablement plus terrible, c'est qu'on apprit le lendemain, par les rapports des généraux Sorbier et Dulauloy, commandant l'artillerie, qu'il ne restait pas plus de dix mille coups de canon. Cela devait suffire à peine à entretenir le feu pendant deux heures. On ne pouvait se réapprovisionner qu'à Magdebourg ou à Erfurt. Depuis cinq jours l'armée française avait tiré plus de deux cent vingt mille coups de canon.

On prit le chemin d'Erfurt. Bientôt il ne resta plus à Leipsick qu'une forte arrière-garde, commandée par le duc de Tarente et

1813. le prince Poniatowski. Cette arrière-garde, attaquée, opérait tranquillement sa retraite, lorsque les soldats saxons, restés dans la ville, tirèrent sur elle de dessus les remparts. Cette perfidie, indépendamment de ce qu'elle mit du désordre dans le corps d'armée français qui se retirait, fut cause du plus horrible malheur.

Bonaparte avait ordonné au génie, de pratiquer des fougasses sous le grand pont qui est entre Leipsick et Lindenau, afin de le faire sauter au dernier moment, de retarder ainsi la marche de l'ennemi, et de laisser le temps aux bagages de filer. Le général Dulauloy avait chargé un colonel de cette opération. Ce colonel, au lieu de rester au pont, pour la diriger et pour donner le signal, ordonna à un caporal et à quatre sapeurs qu'il laissa en arrière, de faire sauter ce pont aussitôt que l'ennemi se présenterait. Le caporal, homme sans intelligence, et plus zélé que prudent, mit le feu aux fougasses, et fit sauter le pont au moment où, sans rien voir, il entendit les coups de fusil que les soldats saxons, restés dans Leipsick, tirèrent sur l'arrière-garde française. Cette arrière-garde était encore de l'autre côté du pont, avec un parc de soixante bou-

ches à feu, et de quelques centaines de voitures. 1813.

La tête de cette arrière-garde voyant sauter le pont au moment où elle allait l'atteindre, crut qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Un cri d'épouvante se propagea de rang en rang : « L'ennemi est sur nos derrières, et les ponts sont coupés ! » On se débanda, et l'on chercha à se sauver. Les généraux voyant leurs ordres méconnus, ne songèrent bientôt plus eux-mêmes qu'à se dérober à l'ennemi qui approchait. Le duc de Tarente, monté sur un cheval docile, parvint à passer la rivière à la nage : le comte Lauriston, après en avoir essayé autant, fut ramené par le sien à l'autre bord, où les Russes le firent prisonnier. Le prince Poniatowski s'élança aussi dans l'eau; mais son cheval, extrêmement fougueux, le noya.

Ensuite de ce malheur, l'armée française qui, tout en faisant sa retraite, avait jusque-là conservé son ascendant victorieux, arriva à Erfurt comme y fût arrivée une armée battue.

Elle parvint cependant, malgré les efforts des Bavarois et de ceux des Autrichiens qui marchaient avec eux, à repasser le Rhin pour rentrer en France, traînant même à sa

1813. suite des canons et des drapeaux pris sur ces derniers adversaires. C'était le lion qui, attiré dans un mauvais pas par un guide imprudent, et trouvant de nombreux chasseurs entre son asile et lui, s'ouvre un passage glorieux à travers leurs rangs dispersés et déchirés.

Ce fut le 19 octobre, à Greinhausen, que l'armée française eut, pour la première fois, en vue cette armée bavaroise et autrichienne qui se proposait de lui barrer le chemin de la France. Là, se montra l'avant-garde, forte d'environ six mille hommes; mais cette avant-garde fut poussée et obligée de se retirer, et les troupes françaises continuèrent leur marche.

Le 30, néanmoins, il fallut combattre sérieusement. Le duc de Tarente était en avant avec trois mille tirailleurs, sous les ordres particuliers du général Charpentier; un corps de cavalerie, commandé par le général Sébastiani; une division de la garde dite impériale, ayant à sa tête le général Friant, et la vieille cavalerie de cette garde, suivaient. Le reste de l'armée était en arrière d'une marche. L'ennemi avait placé six bataillons au village de Ruckingen, afin de couper toutes les routes qui pouvaient con-

duire au Rhin. Quelques coups de mitraille et une charge de cavalerie, suffirent cependant pour faire reculer précipitamment ces bataillons. 1813.

Arrivés sur la lisière du bois, à deux lieues de Hanau, les tirailleurs ne tardèrent pas à s'engager. L'ennemi fut acculé dans le bois ; ne pouvant rien opposer à la supériorité de l'infanterie française, il essaya de tirer parti de son grand nombre : il étendit le feu sur sa droite. Une brigade de deux mille tirailleurs, commandée par le général Dubreton, fut jetée en avant pour le contenir, et le général Sébastiani fit exécuter avec succès, dans l'éclairci du bois, plusieurs charges sur les tirailleurs ennemis. Cinq mille tirailleurs français continrent ainsi toute l'armée ennemie jusqu'à trois heures de l'après midi.

L'artillerie étant arrivée, le général Curial se porta au pas de charge sur l'ennemi avec deux bataillons de chasseurs de la garde impériale, et le culbuta au-delà du débouché.

Quinze pièces de canon, et successivement jusqu'à cinquante, furent placées en batterie par le général Drouot. Le général Nansouty se porta sur la droite de ces batteries, et fit charger dix mille hommes de cavalerie en-

1813. nemie par le général Lévêque, major de la garde; par une division de cuirassiers, et successivement par les grenadiers et les dragons de la cavalerie de la garde. Toutes ces charges eurent le plus heureux résultat. La cavalerie ennemie fut culbutée et sabrée; plusieurs carrés d'infanterie furent enfoncés; le régiment autrichien Yordis, et les hulans du prince de Schwartzenberg, perdirent beaucoup de monde. L'ennemi abandonna précipitamment le chemin de Francfort, qu'il barrait, et tout le terrain qu'occupait sa gauche. Il se mit en retraite, et bientôt après en déroute. En vain fit il un effort sur sa droite, pour dégager sa gauche, et donner le temps à celle ci de se reployer. Deux bataillons de la garde suffirent pour arrêter ce mouvement et le rendre sans résultat. La victoire fut complète. L'armée française fit six mille prisonniers, et prit plusieurs drapeaux et plusieurs pièces de canon. Elle n'avait cependant eu d'engagés que cinq mille tirailleurs, quatre bataillons de la garde, à peu près quatre-vingts escadrons de cavalerie, et cent douze pièces d'artillerie.

Cette affaire terminée, l'armée française continua sa retraite, sans avoir d'obstacles considérables à surmonter. Aussitôt qu'elle

eut repassé le Rhin, Bonaparte prit la poste 1813.
pour revenir à Paris ; il y arriva le 9 novembre. Sa présence y était nécessaire à ses intérêts. On y murmurait d'autant plus ouvertement contre lui, qu'on savait qu'il n'avait, après tout, dépendu que de lui de faire une paix honorable à Dresde. Qu'importait aux Français en général, que cette paix l'eût privé de la qualité de protecteur de la confédération du Rhin, et même de celle de roi d'Italie, qu'il avait, dans tous les temps, promis de quitter à la paix ! « Le principal, disaient-ils, était qu'il n'avait tenu qu'à lui de conserver, à Dresde, les nouvelles limites de la France. » Ses idées à lui-même paraissaient confondues par ses derniers revers ; mais il gardait encore des vues hostiles, propres à effrayer tous ceux qui croyaient qu'avec lui pouvait tomber la France.

Il tint un conseil d'état le 11. « Impatient d'interroger le front de l'empereur, dit un des membres de ce conseil, nous sommes admis dans le salon qui suit la salle du conseil. Pour se tirer de l'embarras d'une première entrevue, l'empereur interpelle brusquement le gouverneur de la banque, blâme avec amertume les sages mesures qui, dans un moment critique, avaient sauvé cet

1813. établissement national, et raffermi le crédit public. Il lui parle une demi-heure, sans lui laisser le temps de se défendre ; il parcourt trois ou quatre fois le cercle des mêmes idées, exprimées dans les mêmes termes, employant des images ridicules, et trop souvent les expressions cruelles du mépris.

» Lorsqu'il a cessé de parler, on passe dans la salle du conseil. La séance s'ouvre par la lecture d'un décret de finance à rendre, d'autorité impériale, sans la sanction du corps législatif, qui pourtant était convoqué pour le 2 décembre. Il ne s'agissait de rien moins que d'une augmentation de moitié en sus des contributions. Le décret passe sans aucune réclamation sur le fond, et seulement après une discussion très-accessoire, dans le cours de laquelle l'empereur émet diverses opinions contradictoires ou absurdes : « La contribution, dit-il entre autres choses, n'a point de bornes ; elle présente communément l'idée du cinquième ; mais elle peut, suivant l'urgence des circonstances, s'élever au quart, au tiers, à la moitié, etc. Non, la contribution n'a point de bornes ; s'il y a des lois qui disent le contraire, ce sont des lois mal faites. »

» Après ce décret, on donna lecture d'un

projet de sénatus-consulte, pour mettre à la disposition du ministre de la guerre, trois cent mille hommes à prendre sur les anciennes conscriptions, solennellement libérées ou épuisées. Le silence le plus profond règne dans l'assemblée. Les flatteurs, interrogés, restent muets quelque temps. Un membre, néanmoins, élève la voix pour dire : « Sire, le salut de l'empire ! » Un autre blâme, dans le considérant du projet, l'expression : *frontières envahies*, comme étant alarmante. — Pourquoi? répond l'empereur ; il vaut mieux dire ici la vérité. Wellington n'est-il pas entré au midi, les Russes au nord ? les Autrichiens, les Bavarois, ne menacent-ils pas l'est ? Wellington en France !..... quelle honte !..... et l'on ne s'est pas levé en masse pour le chasser !... Les Anglais riront de la bonhomie de nos paysans..... mais les Anglais n'ont pas là de vaisseaux..... il ne s'agit pas de manœuvrer sur mer..... ils sont sur notre terrain ; il faut les battre et les chasser.....

» Tous mes alliés m'ont abandonné..... les Bavarois m'ont trahi..... les lâches !..... Ils sont venus se placer sur mes derrières !.... ils prétendaient me couper la retraite..... aussi, comme ils ont été traités ! comme on

1813.

1813. les a massacrés ! J'ai tué Wrède, et tous ses parens avec lui (1)..... Non, point de paix que je n'aie brûlé Munich !..... Un triumvirat s'est formé dans le Nord..... le même qui a partagé la Pologne : point de paix, qu'il ne soit rompu !..... vienne l'année prochaine, et nous verrons !..... Je demande trois cent mille hommes ; je formerai un camp de cent mille hommes à Bordeaux, un pareil à Lyon, et un autre à Metz. Avec la précédente levée, et ce qui me reste, j'aurai un million d'hommes sous les armes ; *cela me suffit pour le moment* (2). Je demande trois cent-mille hommes ; mais il me faut des hommes faits. A quoi bon ces jeunes conscrits ? à encombrer les hôpitaux, ou à mourir sur les routes !.... Les Français sont toujours braves ; les Piémontais, les Italiens sont braves aussi, et se battent bien ; mais pour tous les hommes du nord, ce n'est bon à rien..... ce n'est pas du sang, c'est de l'eau qui coule dans leurs veines !..... Je ne puis réellement compter que sur les habitans

(1) Wrède, général bavarois.

(2) Quelle armée provisoire ! Plaignons le peuple condamné à payer sa solde, son vêtement et sa nourriture.

de l'ancienne France. — Sire, les Belges.... 1813.
dit un membre. — Oui, les Belges, répond l'empereur..... ils m'aiment, peut-être? Que signifient toutes ces adresses qu'on leur fait faire?..... c'est le comble du ridicule!.... — Sire, dit un autre membre, il faut que l'ancienne France nous reste. — Et la Hollande, reprend brusquement l'empereur.... S'il me fallait abandonner la Hollande..... plutôt la rendre à la mer!..... Pour l'Italie, si elle n'est pas soumise à la France, il faut qu'elle soit indépendante..... Messieurs, il faut de l'élan!.... hé bien, il faut que tout le monde marche..... Cela n'en viendra pas là; mais enfin, s'il le fallait..... M. Cambacérès, et vous aussi, vous marcherez: on vous fera chef de légion..... Conseillers d'état, vous êtes pères de famille, vous êtes les chefs de la nation; c'est à vous à lui donner l'élan..... Je le sais.... vous êtes mous, pusillanimes.... On parle de paix!..... la paix! je n'entends que ce mot de paix!.... tandis que tout devrait retentir du cri de guerre!.... »

Cependant, le 28 décembre, le corps législatif, au lieu de se disposer à imposer de nouveaux sacrifices à la nation, fit des représentations très-vives à Bonaparte, sur le besoin extrême qu'elle avait de la paix.

1813. Bonaparte n'était pas accoutumé à entendre un tel langage. Jamais souverain ne fut peut-être plus constamment et plus bassement flatté que lui ; dans ses tournées, ses préfets le comparaient au soleil ; un d'eux osa, un jour, lui dire en face : *Dieu fit Napoléon, et se reposa*. Il fit, au corps législatif, une réponse dont l'aigreur et le ton durent éloigner de lui tous ceux qui voyaient, dans ce corps constitué, les représentans de la nation. « Messieurs les députés, leur dit-il entre autres choses, je vous ai appelés autour de moi pour faire le bien ; vous avez fait le mal. Vous avez parmi vous des gens dévoués à l'Angleterre, à l'étranger..... Les onze douzièmes, parmi vous, sont bons ; les autres sont des factieux. Retournez dans vos départemens ; je suivrai de l'œil ceux qui ont de mauvaises intentions. Vous avez cherché à m'humilier. Je suis un homme qu'on peut tuer, mais qu'on ne saurait déshonorer. Quel est celui d'entre vous qui pourrait supporter le fardeau du pouvoir ? Il a écrasé l'assemblée constituante, qui dicta des lois à un monarque faible..... Vous avez cherché à me brouiller avec la France ; c'est un attentat. Qu'est-ce que le trône, au reste ? quatre morceaux de bois doré, recou-

verts de velours..... Je 1813.
vous avais indiqué un comité secret, c'était là qu'il fallait représenter vos doléances, établir des faits; je vous aurais rendu justice: c'était en famille qu'il fallait laver notre linge, et non sous les yeux du public. J'ai été appelé deux fois au trône par le vœu de vingt-quatre millions de Français; j'ai un titre, vous n'en avez pas. Qu'êtes-vous dans la constitution? Vous n'êtes rien, vous n'avez aucune autorité; c'est le trône qui est la constitution; tout est dans le trône..... On a mêlé l'ironie aux reproches: suis-je fait pour être humilié? je sais supporter l'adversité avec noblesse..... Dans quatre mois, j'aurai la paix, et les ennemis seront chassés, ou *je serai mort.* Vous appartient-il de délibérer sur de si graves intérêts?..... Je vous le répète, vous avez parmi vous des factieux. Ne sais-je pas combien il est facile de remuer une grande assemblée? l'un se met là, l'autre se met ici, et la délibération est conduite par des agitateurs. Au lieu de nous réunir tous, vous nous avez désunis; vous m'avez mis seul en face des étrangers, en disant que c'est à moi seul qu'ils font la guerre; c'est une atrocité. Vous vous dites les représentans de la nation,

1813. mais vous n'êtes que des députés au corps législatif. Vous avez éloigné les gens qui tiennent au gouvernement, dans vos nominations; cela ne prouve-t-il pas de mauvaises intentions? Vous avez nommé votre commission extraordinaire, celle des finances, celle de l'adresse, et vous avez choisi mes ennemis.....

» J'attendais que vous seriez réunis d'intentions et d'efforts pour chasser l'ennemi; vous l'avez appelé: j'avais conclu la paix, en acceptant les conditions de l'ennemi; et c'est vous qui l'avez fait changer. J'aurais perdu deux batailles, que cela n'eut pas fait plus de mal à la France. Sous trois ou quatre mois nous aurons la paix, et vous vous repentirez de votre mauvaise conduite. *Je suis de ces gens qui triomphent, ou qui meurent.* Je porte dans mon cœur les onze douzièmes d'entre vous. Retournez dans vos départemens. Je ferai quelque jour imprimer le rapport de vos commissions, et il sera jugé ce qu'il est. S'il paraît dans vos départemens, je le ferai imprimer dans le *Moniteur*, avec des notes. Je ferai nommer les députés des deux séries qui manquent, et je réunirai le corps législatif. Les habitans de l'Alsace et de la Franche-Comté ont un meilleur esprit

que vous ; ils me demandent des armes : je 1814.
leur en fais donner. Je leur envoie de mes aides-de-camp, pour les conduire en partisans. »

Quelqu'intérêt que Bonaparte pût avoir, d'après ces débats, à ne point quitter Paris, il fut bientôt obligé d'aller se mettre à la tête de l'armée. Plusieurs provinces de la France étaient déjà envahies.

Le 20 décembre, une des armées coalisées avait traversé amicalement la Suisse, et était entrée en France par la Franche-Comté. Une autre avait passé le Rhin le 1er janvier ; en même temps des troupes débouchaient de la Hollande insurgée, pour porter la guerre sur notre frontière proprement dite du Nord, et les Anglo - Espagnols, après nous avoir presqu'entièrement chassés de leur pays, marchaient sur Bayonne. L'invasion se faisait ainsi en tous sens; mais le point le plus dangereux était, sans contredit, celui qui allait devenir le théâtre des efforts de la partie des coalisés qui était entrée par la Franche-Comté et par l'Alsace.

Au reste on montrait peu d'inquiétude à Paris. La facilité avec laquelle les alliés avaient traversé le Rhin et les montagnes de la Suisse faisait croire qu'ils donnaient dans

1814. un piége tendu par Bonaparte. Sa haute réputation militaire aidait à cette erreur. Comment, disait-on, un aussi grand général, s'il n'avait pas de desseins cachés, n'aurait-il pas entre-autres entrepris d'empêcher lui-même le passage du Rhin, qui, au milieu des désordres de la révolution, a été défendu avec tant d'habileté, de valeur et de succès? On pouvait croire que c'était par respect pour la neutralité de la Suisse qu'il ne s'était point emparé de ses montagnes, et ne s'en était pas fait un rempart. On savait d'ailleurs que toutes les places françaises avaient de fortes garnisons; et beaucoup de personnes conjecturaient de la marche des événemens, que le plan de Bonaparte était de prendre les alliés entre ces places et les armées qu'il allait leur opposer.

Le 29 janvier, une affaire considérable eut lieu à Brienne; les Russes et les Prussiens n'étaient pas, sur ce point, forts de moins de quarante mille hommes. Il paraît, quoi qu'on ait publié à cette époque, que les avantages de cette journée furent à-peu-près balancés; cependant les alliés y perdirent plus de monde que l'armée française.

Le 10 février, un corps de douze régimens prussiens, ayant quarante pièces de canon,

fut entièrement détruit à Champaubat. Le général Ousouwieff, qui le commandait en chef, resta prisonnier. 1814.

Cette action n'était que le prélude de celle beaucoup plus considérable qui eut lieu à Montmirail, le 11; là, toute l'armée du général prussien Blücher se trouva engagée et culbutée. Ce fut une véritable bataille.

De la position d'une ferme, nommée de l'Epine-aux-Bois, dépendait le succès de la journée. L'ennemi le sentait: il y avait placé quarante pièces de canon; il avait garni les haies d'un triple rang de tirailleurs et formé en arrière des masses d'infanterie.

Le général Nansouty s'étendit sur la droite; ce qui donna aux alliés l'inquiétude d'être coupés, et les força de dégarnir une partie de leur centre pour soutenir leur droite. Au même moment le général Ricart céda une partie du village de Marchais, ce qui porta aussi les alliés à dégarnir leur centre pour renforcer cette attaque, dans la réussite de laquelle ils supposaient qu'était le gain de la bataille.

Dans cet état des choses, le général Friant s'élança sur la ferme de la Haute-Epine avec quatre bataillons de la garde. Il aborda l'ennemi au pas de course. Les tirailleurs se retirèrent, épouvantés, sur les masses qui furent

1814. attaquées. L'artillerie ne put plus jouer; la fusillade devint alors effroyable, et le succès était balancé; mais, au premier moment, le général Guyot, à la tête du premier régiment de lanciers, des dragons et des grenadiers à cheval de la garde, passa à la droite de la Haute-Epine; ils se jetèrent sur les derrières des masses d'infanterie, les rompirent, les mirent en désordre, et tuèrent tout ce qui ne fut pas fait prisonnier. Le duc de Trévise, avec six bataillons de la division du général Michel, secondait alors l'attaque de la garde, arrivait au bois, enlevait le village de Fontenelles et prenait tout un parc ennemi.

La division des gardes d'honneur (1) défila, après la garde, sur la grande route, et arrivée à la hauteur de l'Epine-aux-Bois, fit un à gauche pour enlever ce qui s'était avancé sur le village de Marchais. Le grand maréchal du palais et le maréchal duc de Dantzick, à la tête de deux bataillons de la garde, marchèrent sur le village, et le mirent entre deux feux. Tout ce qui s'y trouvait fut pris ou tué.

En moins d'un quart-d'heure un profond

(1) Jeunes gens dont, sous ce titre, on avait, depuis quelque temps, fait un corps de cavalerie.

silence succéda au bruit du canon et d'une 1814.
épouvantable fusillade. L'ennemi ne chercha plus son salut que dans la fuite. Généraux, officiers, soldats, infanterie, cavalerie, artillerie, tout s'enfuit pêle-mêle, laissant sur le champ de bataille huit mille hommes tués ou blessés, six drapeaux et beaucoup de canons.

La grande quantité des troupes alliées qui envahissaient la France, n'était pas seule cause que de tels succès n'obtenaient point un grand résultat. Le plus funeste malheur pour Bonaparte, c'est que ces troupes, effectivement très-nombreuses, ne formaient pas sur chaque point un même corps d'armée.

A l'est de Paris, qui nous occupe en ce moment, l'étranger avait distribué tous ses soldats en trois armées, l'armée du Nord, l'armée de Silésie et l'armée du Midi. Bientôt ces armées attaquèrent tour-à-tour Bonaparte, pouvant s'entre-aider mutuellement après leurs échecs, et se renforcer d'ailleurs de leurs réserves et des nouveaux régimens qui leur arrivaient, chaque jour, d'Allemagne. D'après ce plan, il était probable que l'une ou l'autre finirait par percer jusqu'à la capitale, où, une fois arrivée, on avait pour renverser le trône impérial, d'autres moyens que des ba-

1814. tailles. Il paraît que Bonaparte n'avait pas prévu cette manœuvre, quoiqu'elle eût déjà été pratiquée, jusqu'à un certain point, en Allemagne; ou bien ayant envoyé, comme il l'avait fait, la plus grande partie des troupes qu'il avait retrouvées en France, dans les places fortes, ou au camp de Lyon qu'il destinait à agir sur les derrières de l'ennemi, il comptait, pour soutenir le peu de régimens qu'il avait gardés auprès de lui, sur de nouvelles levées, et sur l'armement spontané des habitans des villes et des campagnes. C'était, en tout cas, se disposer imprudemment à combattre l'élite des troupes de l'Europe, avec une armée composée, en grande partie, de nouveaux soldats et d'hommes aussi peu en état de se tenir en ligne, que d'humeur à s'y placer. Des pères de famille, quelle que soit en général la bravoure naturelle de la nation à laquelle ils appartiennent, n'exposent pas volontiers leur vie qui est précieuse à leurs femmes et leurs enfans; et un souverain ne doit même point, en les appelant aux armes, les mettre dans le cas de montrer cette mauvaise volonté, propre à enhardir l'ennemi et à lui faire concevoir des espérances et des prétentions exagérées.

Quand Bonaparte reconnut sa faute, il

n'était peut-être déjà plus temps de la réparer. 1814.
Les vieilles troupes qu'il fit venir en toute hâte d'Espagne n'étaient pas en assez grand nombre, et il lui fallut défendre avec une seule armée, un terrain sur lequel il aurait été nécessaire d'en déployer trois. Obligé de courir sans cesse de l'une à l'autre des armées ennemies, cette manœuvre l'empêchait de tirer de ses victoires le parti convenable. Loin qu'à chaque avantage il eût le temps de reprendre un espace de terrain important, il devait la faveur de ne point voir encore celui de la capitale envahi, à cette seule circonstance, que les armées ennemies ne s'estimaient pas, chacune en particulier, assez fortes pour marcher vers cette ville, sur plusieurs points à la fois, et n'essayaient de s'avancer que l'une après l'autre.

Bonaparte avait aussi pu espérer d'abord de l'armée française d'Italie, une diversion qui aurait forcé une partie des assaillans à retourner sur leurs pas; mais Murat, qu'il avait fait roi de Naples, en se déclarant contre lui, quoique son beau-frère, le priva de cette ressource qui avait pu, jusqu'à un certain point, déterminer son plan de campagne. Le vice-roi, Eugène de Beauharnais, fils adoptif de Bonaparte, fut tenu en échec par

1814. cette défection, et ne put prendre les alliés à revers. Bonaparte parut vouloir le remplacer, à cet égard, par l'armée qu'il forma aux environs de Lyon ; mais cette armée, quoiqu'ayant fait, dans un certain moment, des mouvemens avantageux, ne tint pas toutes les espérances qu'elle avait données, soit qu'elle fût trop faible, relativement aux ennemis qu'il fallut combattre, soit que l'opération pour laquelle on l'avait réservée ne fût point assortie au talent particulier du général qui la commandait. Cette armée, ainsi que celle d'Italie, avait cependant été renforcée d'une partie des troupes rappelées des frontières d'Espagne ; secours important, et qui, venant directement à Bonaparte lui-même, lui aurait été de la plus grande utilité.

Cependant, il vint un moment où les alliés s'aperçurent que, sans faire des progrès durables depuis quelque temps, ils avaient perdu beaucoup de monde dans leurs différentes tentatives, dont quelques-unes avaient, il est vrai, été poussées assez près de Paris. Leurs cadres avaient déjà été reformés plus d'une fois. Plus opiniâtres dans leur projet, que prudens, ils se firent joindre par les corps d'observation, qu'en entrant ils avaient

d'abord laissés devant nos places fortes; ce que constatèrent les nouvelles publiques et particulières que l'on reçut, à Paris, de ces places fortes. Si ce dernier coup manquait, ils étaient perdus : nos garnisons commençaient déjà à communiquer entre elles, et conséquemment il n'y avait pas de retraite à espérer. Dans ces circonstances, qui étaient réellement très-critiques pour eux, une fausse manœuvre de Bonaparte, que provoquèrent leurs différens mouvemens, leur ouvrit le chemin de la capitale, dont la prise seule pouvait les sauver. 1814.

Quand ces derniers renforts eurent rejoint, un mouvement général sur Paris eut lieu, les souverains alliés paraissant prêts à se porter de leur personne, partout où une trouée pourrait se faire. Celle de leurs armées qu'ils nommaient l'armée de Silésie, marcha sur Meaux. Bonaparte, qui était à Troyes, par suite de ses opérations militaires, accourut au secours de la capitale. Après différentes manœuvres de ses différens corps, l'armée alliée, défaite en plusieurs combats, et vivement pressée, fit sa retraite sur la Ferté-Milon et sur Soissons. Une partie de cette armée, qui paraît avoir été sauvée toute entière par la reddition trop facile de Soissons,

1814. ayant perdu une bataille et cinq à six mille hommes en voulant tenir à Craonne, toutes les forces ennemies qui avaient tenté de percer jusqu'à Paris se réunirent sur les hauteurs de Laon.

Bonaparte, après avoir essayé, avec perte, quelques manœuvres sur ce poste qui passe pour inexpugnable, retourna sur ses pas, et établit, le 11 mars, son quartier-général à Soissons.

Quand l'armée de Silésie s'était portée sur Paris, elle avait été remplacée à Châlons et à Reims par celle que les alliés nommaient leur armée du Nord. Quelques détachemens qu'eut pu faire ensuite cette dernière armée pour renforcer celle de Silésie, elle existait encore, ou on la recréait au moment où Bonaparte fut obligé à son tour de battre en retraite devant les hauteurs de Laon. Le comte de Saint-Priest, réfugié français au service de la Russie, et ayant sous ses ordres un corps de troupes, qui, appartenant apparemment à cette armée du Nord, était depuis plusieurs jours en position à Châlons, se présenta devant Reims, le 12.

Ce mouvement du comte de Saint-Priest, réussissant, ne tendait à rien moins qu'à tourner, par sa droite, la position de Bona-

parte à Soissons. Bonaparte quitta donc cette 1814.
position et courut à Reims. Il reprit cette ville qui d'abord avait été surprise par le comte de Saint-Priest : cet officier fut même tué dans l'affaire. Bonaparte établit alors son quartier-général à Reims, d'où il pouvait arrêter à la fois, et l'armée du Nord et l'armée de Silésie des puissances alliées ; car, de cette ville, il était, à coup sûr, à même d'observer les troupes retranchées à Laon, et d'arrêter leurs mouvemens.

Ce n'était pas encore là ce qu'il fallait aux alliés. Ils jetèrent en avant une troisième armée. Alors un troisième point d'attaque s'établit encore plus sur la droite de Bonaparte : l'empereur de Russie et le roi de Prusse débouchèrent par Arcis-sur-Aube, tandis que l'empereur d'Autriche se présentait sur la route de Troyes à Paris. Bonaparte descendit de Reims vers les nouveaux assaillans, et les repoussa. Il se mit ensuite à faire une pointe sur Saint-Diziers, chemin par lequel fuyait, à dessein peut-être, un gros corps de cavalerie russe. Ce mouvement eut-il en effet pour but, comme l'a dit plus tard Bonaparte, d'isoler ses ennemis des réserves qu'ils avaient encore en Allemagne, afin que, s'ils venaient à être défaits, il ne pût ensuite en échapper

1814. aucun? Cette pensée aurait été celle d'un grand général ; mais je n'en trouve pas la preuve dans la suite des opérations de Bonaparte. En la supposant comme admise, Bonaparte, arrivé par sa pointe à un certain endroit, aurait tourné sur sa gauche, se prolongeant jusqu'à notre frontière proprement dite du Nord, et se renforçant, à volonté, dans sa route, d'une partie des troupes qui formaient les garnisons de nos places de l'Alsace et la Lorraine, et de la levée en masse des habitans de ces provinces ; se liant ensuite, par sa droite, au général Maison, à qui il avait donné commission de composer, sur la frontière du Nord, une armée de détachemens tirés des places fortes de cette ligne, il serait revenu sur les alliés, qui, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, avaient porté toutes leurs troupes en avant.

Le résultat de ce mouvement eut été la destruction entière, ou la prise de tous ceux des alliés qui marchaient sur Paris ; et parmi les prisonniers se seraient trouvés deux souverains et l'élite de leurs généraux ; mais il eut fallu, avant tout, avoir songé à munir la capitale, car l'effet nécessaire d'une telle opération était de rabattre les alliés sur Paris ; et, encore une fois, au point où Bonaparte en

était avec son sénat, son corps législatif, et 1814.
la nation même, écrasée d'impôts et fatiguée de combattre, Bonaparte pouvait perdre la couronne en perdant Paris. Cependant, après l'affaire de Reims, pour contenir l'armée de Silésie, forte de plus de quatre-vingt mille hommes, il n'avait laissé sur l'Aisne qu'environ douze mille hommes, commandés par les ducs de Raguse et de Trévise. Il était impossible de compter beaucoup sur la garde nationale parisienne, pour soutenir ce corps de troupes. Il n'y avait de réellement armés, parmi les habitans de la capitale, qu'une partie de leurs grenadiers et de leurs chasseurs, qui, encore, ayant à peine quelques jours d'exercice, ne pouvaient valoir des soldats. Le reste de la garde nationale parisienne avait des piques, tout au plus bonnes à faire des patrouilles dans les rues.

Une armée alliée passa l'Aisne, et força les deux généraux français de se replier. Leurs instructions étant de couvrir Paris, ils se retirèrent sur Fîmes, adoptant un système d'opérations qui, sans les compromettre, devait retarder la marche des alliés (1) : c'était de

(1) Mémoire justificatif du duc de Raguse.

1814. prendre successivement de fortes positions que l'ennemi ne pût attaquer sans les avoir reconnues ou sans avoir manœuvré pour les tourner, ce qui leur préparait aussi les moyens de battre quelques-uns des détachemens que les alliés auraient faits. Des ordres leur étaient venus de se diriger à marches forcées sur Châlons : ils les exécutèrent ; mais arrivés à Vertus, ils furent informés que la plus grande partie de l'armée ennemie occupait Châlons, tandis qu'une autre débouchait sur Epernay, et que le corps de Kleist passait la Marne à Château-Thierry.

Les ducs de Raguse et de Trévise, apprenant en même temps que Bonaparte était encore devant Vitry, et avait une arrière-garde à Sommepuis, marchèrent sans perdre un moment pour le rejoindre. Le 24 mars, ils prirent position à Sondé. Là ils eurent connaissance du mouvement extraordinaire que Bonaparte faisait du côté de Saint-Diziers. Le 25 au matin, à peine s'étaient-ils assurés de la vérité de ce fait, que toute l'armée ennemie déboucha sur eux. Ils se retirèrent en se couvrant du feu de leur artillerie. A la fin de la journée, ils s'arrêtèrent sur les hauteurs d'Allement, près de Sézanne.

Le lendemain, de bonne heure, ils con-

tinuèrent leur retraite, poursuivis par l'ennemi. Arrivés le soir devant la Ferté-Gaucher, ils trouvèrent le corps de Kleist occupant cette ville, et à cheval sur la grande route de Coulommiers. Les deux généraux eurent beaucoup de peine à se tirer de cette position fâcheuse. La rare intrépidité de leurs troupes leur en fournit cependant le moyen. Comme ils ne pouvaient plus reprendre la route de Meaux, ils suivirent celles de Charenton, et le 29 mars au soir, ils occupèrent Charenton, Saint-Mandé et Charonne. 1814.

Le duc de Trévise fut chargé de la défense de Paris, depuis la barrière Saint-Martin jusqu'à la Seine; et le duc de Raguse, depuis la barrière Saint-Martin jusqu'à la Marne. Le commandement en chef de toutes les forces rassemblées à Paris, avait été donné à Joseph Bonaparte, ci-devant roi d'Espagne; car son frère avait consenti, depuis quelque temps, à reconnaître le prince des Asturies en cette qualité.

Les alliés passèrent la Marne, le 28 et le 29, à Tréport et à Meaux, sans trouver aucune résistance. A Claye cependant, le 28 au soir, le duc de Trévise fit occuper la forêt et repoussa vigoureusement les attaques du général prussien Yorck. Les divisions de

1814. Wrède et de Sacken restèrent en position à Meaux ; et le 30 au matin, tout rendait inévitable l'engagement général qui eut lieu.

Paris était tranquille, et ses habitans montraient plus de curiosité que d'inquiétude. Un assez grand nombre même, ne sachant pas que la prise de la capitale allait être le signal de l'entrée de S. M. Louis XVIII, demandaient des armes et montraient le désir de combattre. Cependant cette ville pouvait opposer aux assaillans, de vingt-six à vingt-huit mille hommes, en y comprenant huit à dix mille gardes nationaux. Cette petite armée occupa, sur la droite, les hauteurs de Belleville, Ménil-Montant, la butte Saint-Chaumont, et s'appuya à Vincennes. Son centre était au canal de l'Ourcq, avec le mammelon de Montmartre sur le derrière, position respectable, si elle eût été convenablement fortifiée et suffisamment garnie d'artillerie. La gauche s'étendait de Montmartre à Neuilly. Les portes de Paris étaient garnies de palissades armées de canons : on avait, de plus, crénelé le mur aux environs de ces portes ; ce qui suffisait pour repousser les troupes légères de l'ennemi qui auraient pu se glisser entre les masses et les points de défense.

Le feu de l'artillerie commença entre cinq

et six heures du matin. Bientôt le feu de la mousqueterie s'y joignit ; il se soutint longtemps avec beaucoup de vivacité. Nos plus grandes forces étaient sur la position de Belleville : aussi y eûmes-nous longtemps l'avantage. Il fut même un moment où, repoussant les alliés, nous reprîmes sur eux le village de Pantin ; mais les forces des assaillans étaient trop supérieures, et elles ne pouvaient manquer de vaincre. 1814.

Le prince royal de Wurtemberg, à l'extrême gauche des alliés, se dirigeait sur Vincennes ; le général Rajewski commandait les attaques sur Belleville ; les gardes et les réserves ennemies étaient placées sur la grande route de Bondi, en face du canal, où nous avions partie de notre centre ; le maréchal Blucher devait se porter par Saint-Denis sur Montmartre, et observer notre gauche, où il n'y eut que quelques engagemens de tirailleurs.

La garde nationale, indépendamment de ce qu'elle parut sur les hauteurs pour doubler, aux yeux de l'ennemi, le nombre des troupes assiégées, fournit une multitude de tirailleurs qui lui firent beaucoup de mal, et se battirent avec intrépidité.

Les positions de Pantin, de Belleville, de

1814. Romainville, et de l'extrémité droite de la butte Saint-Chaumont, furent successivement enlevées dans la matinée même. Pantin avait été repris à la baïonnette. Le général Rajewski, dont le corps d'armée était nombreux, faisait contourner à mesure les hauteurs où nous nous défendions, et nous contraignait ainsi de les abandonner.

Cependant, nos soldats faisaient acheter chaque avantage par la plus vigoureuse résistance ; et notre artillerie principalement, servie par des Polonais et par des élèves de l'école polytechnique, jonchait de cadavres ennemis les approches des positions. Vers les deux heures, les alliés étaient maîtres des hauteurs, et s'y étaient emparés de quarante-trois pièces de canon. Du côté de Vincennes, quelques cosaques avaient fait une pointe, et avaient pris deux pièces de canon ; mais un demi-escadron de gendarmerie les avait ensuite forcés de les abandonner.

Le maréchal Blucher, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait été chargé de l'attaque du centre. Il ne commença à manœuvrer qu'à onze heures. Il donna, à la division Langeron, la commission de prendre ou de bloquer Saint-Denis, de nous déloger d'Aubervillers, et de se porter par Clichy sur Montmartre.

Quand on capitula, les alliés étaient maîtres de toutes les approches de Paris, et marchaient aux barrières ; M. de Langeron escaladait les hauteurs de Montmartre au pas de charge ; Neuilly était attaqué, et une colonne ennemie ayant passé la rivière sur le pont de Charenton, qui avait été défendu avec acharnement par les élèves de l'école vétérinaire, s'était répandue sur la droite de la Seine, d'où elle tirait des coups de carabine aux gardes nationaux qui faisaient patrouille sur l'autre rive. Ce fut l'empereur de Russie et le roi de Prusse qui reçurent eux-mêmes, sur les hauteurs de Belleville, les députés du corps municipal. 1814.

Les combats les plus sérieux avaient eu lieu à la ferme du Rouvray et au village de la Villette, qui, tenant à la barrière Saint-Martin, peut passer pour un des faubourgs de Paris. Nous avions dix-huit pièces en batterie à la ferme du Rouvray, qui est en avant du canal de l'Ourcq. Notre infanterie fut, d'assez bonne heure, obligée de reculer dans cet endroit ; mais notre artillerie contint l'ennemi jusqu'à ce qu'il eût fait approcher la sienne, ce qui n'arriva qu'à trois heures.

A la Villette, notre artillerie nous fut aussi très-longtemps utile pour repousser une

1814. attaque des réserves des grenadiers et des gardes de la grande armée ennemie, soutenues par six bataillons, et ayant à leur tête le prince Guillaume de Prusse; mais les corps d'Yorck et de Kleist étant venus les renforcer, et enfilant nos batteries, nous nous concentrâmes à la Villette, d'où nous essuyâmes une charge de cavalerie, soutenue par de l'artillerie et de l'infanterie. La cavalerie des alliés, qui s'était formée au Rouvray, vint nous charger à son tour; elle pénétra dans la Villette. Quatre bataillons de la réserve de Woronsoff s'y précipitèrent en même temps au pas de charge : nous fûmes repoussés dans Paris, et laissâmes l'artillerie que nous avions là au pouvoir des alliés. L'ennemi n'avait plus d'obstacles jusqu'aux barrières, et il marchait à travers le feu des crénelures qui lui tuait beaucoup de monde, lorsque les parlementaires du corps municipal se présentèrent.

Le lendemain, 31 mars, l'entrée de l'empereur de Russie et du roi de Prusse fut une véritable fête. Ces deux souverains parurent à leur langage, non des conquérans, mais des amis qui venaient consoler leurs amis, et n'avaient à regret fait couler leur sang, que pour les soustraire à un gouvernement

aussi propre à faire le malheur de la France que celui du reste de l'Europe. Tous les habitans de Paris s'empressaient sur leur passage, et admiraient la belle tenue de leurs troupes. On se donnait de tous côtés la main en signe de réconciliation et d'amitié. Des cris de *vive le roi! vive Louis XVIII!* se firent bientôt entendre de la part d'un grand nombre d'habitans de la capitale. La contenance de l'empereur de Russie encourageait ces cris. Sa taille avantageuse, ses manières nobles et aisées, sa figure ouverte et prévenante, séduisaient généralement. Jamais peut-être prince étranger ne fut plus fait pour plaire à des Français, et ne ressembla davantage à un Français. Qu'on lui eût ôté sa qualité d'empereur de Russie, avec tout ce qu'y ajoutait en ce moment la générosité de sa conduite, c'était encore, sur son cheval, un homme qui, pour se rendre agréable dans Paris, avait les moyens qui avaient réussi dans les plus distingués des favoris du peuple. Tout le monde pouvait l'approcher librement, quoiqu'il fût suivi d'un nombreux état-major. Il ne prenait, à cet égard, aucune précaution pour sa sûreté. Je remarquai des hommes du peuple qui lui parlaient très-familièrement, et en avaient aussitôt des

1814.

1814. réponses pleines d'affabilité et d'intérêt, et faites sur le ton de la conversation. Je crois même que quelques-uns lui touchèrent la main, et ne la trouvèrent point insensible à cette caresse. Des personnes paraissaient hésiter à témoigner hautement l'intérêt qu'elles prenaient à S. M. Louis XVIII, et les vœux qu'elles faisaient pour son rétablissement : « Mes amis, leur disait-il, soyez tranquilles, n'ayez aucune crainte de votre empereur ; il ne peut revenir, toutes les mesures sont bien prises pour cela. » Il passa la revue de l'armée alliée, dans la promenade des Champs-Elysées. Les Parisiens la passèrent aussi bien que lui. Chacun était là à son aise. Dans la place Louis XV, on ne se donna même pas la peine de se ranger quand il passa pour aller gagner son logement; la crainte des chevaux éloigna seule. On voulait le voir, et le voir de près, et on le lui témoignait sans façon. Ce n'était pas l'admiration qu'il inspirait, mais bien l'amitié. Pour lui, il ne paraissait pas flatté, mais attendri; des larmes venaient par intervalles mouiller sa paupière, et au jeu de sa physionomie, on eût dit qu'il prenait alors avec lui-même l'engagement de ne point abuser de la victoire. N'était-ce pas effectivement s'en ôter le droit, que pro-

voquer en cet instant le peuple français à se 1814.
déclarer en faveur de ses anciens rois ? Non seulement les paroles du descendant de Pierre-le-Grand y excitaient ; une affiche signée de son ministre, le comte de Nesselrode, y invitait formellement. On remarquait en même temps, avec plaisir, que les troupes alliées se préparaient à coucher dans les Champs-Elysées, malgré la saison. « Acceptons cet heureux présage, se disait-on : qui se douterait, s'ils n'étaient pas annoncés, que ce sont là les deux souverains dont il a fallu, pour obéir à un gouvernement ambitieux, aller ruiner les capitales? » Quelles précautions outrageantes furent prises pendant la nuit contre les Parisiens ? Leur garde nationale les gardait contre les événemens ordinaires : les Russes, les Prussiens et les Autrichiens semblèrent aussi s'en rapporter à elle de leur sûreté.

Ce qui serait très-propre à faire croire que la marche de Bonaparte, par Saint-Diziers, n'avait pas le grand objet dont je parlais tout à l'heure, c'est qu'aussitôt qu'il sut qu'un corps considérable d'alliés s'avançait en toute hâte vers Paris, il fit rétrograder son armée sur Fontainebleau, et cela avec tout le désordre qui accompagne ordinairement la sur-

1814. prise et la terreur. Artillerie, cavalerie, infanterie, tout se précipita pêle-mêle vers le point de retraite (*note* 1re.). L'effet naturel du mouvement par Saint-Diziers, s'il avait eu pour but de séparer l'armée coalisée de ses parcs et de ses réserves, afin de la faire prisonnière, était cependant de la rejeter sur la capitale. Pourquoi donc Bonaparte aurait-il paru aussi déconcerté de lui voir prendre cette route? il devait s'y attendre, et y avoir pourvu autrement, à la vérité, qu'en palissadant les portes de Paris, et en plaçant, entre cette ville et les alliés, un faible corps de douze mille hommes.

Bientôt parut, de sa part, un envoyé qui demandait la paix, mais il ne fut point écouté; le sénat avait déjà prononcé la déchéance, et les souverains alliés déclarèrent à cet envoyé, que son maître n'étant plus reconnu comme empereur par la nation française, on ne pouvait traiter avec lui.

A la suite de la démarche solennelle du sénat, et de la garantie donnée par le comte de Nesselrode, trop de personnes s'étaient déjà déclarées en faveur des princes de l'antique et auguste maison de Bourbon, pour qu'il fût possible de retourner en arrière. Qui eut pu hésiter dans ce moment à seconder

le mouvement généreux par lequel ceux que l'on regardait alors comme les chefs de la nation, rappelaient au trône l'aîné des frères de l'infortuné Louis XVI? Avec lui, la paix devait rentrer en France; et en l'invitant à y venir reprendre sa place, on en repoussait à jamais un homme qui, sans mesure dans ses projets comme dans son ambition, avait déversé sur la France tous les maux d'une guerre interminable et cruelle. Quoi de plus sacré, d'ailleurs, et de mieux établi que les droits des princes de la maison de Bourbon? Bonaparte les avait lui-même constatés par des actes de sa conduite, depuis son élévation à la suprême magistrature. 1814.

Le 26 février 1803, un personnage, autorisé par lui, s'était présenté chez S. M. Louis XVIII, alors retiré à Varsovie, et lui avait fait la proposition de renoncer, lui et les princes de sa maison, à la couronne de France, sous la réserve d'indemnités considérables.

Au reste, dès le premier moment, Bonaparte, sentant qu'il était réellement devenu odieux à la nation en épuisant sa population et ses trésors, n'opposa point une grande résistance au décret du sénat. Il y répondit par la proclamation suivante à l'armée :

1814. « L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnaît que *la France est en lui*, et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, *son honneur et sa religion*. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentimens à ses compagnons d'armes ; il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche ; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet. Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français ; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant ; que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le sénat se fonde sur les articles de la constitution, pour la renverser ; il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'état, il a pris part à tous les événemens. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé des actes dans leur publication : le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices ; un signe était un ordre pour le sénat, qui toujours

faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'em- 1814.
pereur a toujours été accessible aux sages remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, une justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est glissée dans les adresses et discours publics, alors l'empereur a été trompé ; mais ceux qui ont tenu ce langage, doivent s'attribuer à eux-mêmes la suite funeste de leurs flatteries. Le sénat ne rougit pas de parler des libelles publiés contre les gouvernemens étrangers ; *il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein.* Si longtemps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir. Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation ; eux seuls pouvaient l'en priver. Il l'a toujours considérée comme un fardeau, et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul était à même de le porter dignement : son bonheur paraissait être sa destination. Aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation

1814. seule pourrait le persuader de rester plus longtemps sur le trône. *S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers le dernier sacrifice à la France.* Il a en conséquence envoyé le prince de la Moskwa et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris, pour entamer des négociations. *L'armée peut être certaine que son honneur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France.* »

Cette proclamation, dont j'ai à dessein fait imprimer quelques passages singuliers ou résolvans, en lettres italiques, signifiait, en dernier résumé, que Bonaparte allait composer. Elle jeta l'alarme parmi ses généraux et ses soldats, et porta chacun à déserter ou à imiter le duc de Raguse, contre qui elle était en partie dirigée. Ce général, après la prise de Paris et la création d'un gouvernement provisoire, chargé de préparer le retour de S. M. Louis XVIII, était convenu de se retirer avec ses troupes en Normandie, à la condition honorable qu'elles conserveraient leurs armes, leurs bagages et leurs munitions, et seraient traitées par les alliés comme ils se traitaient entre eux. Il avait de plus obtenu, que si, en résultat d'un tel mouvement, les événemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances al-

lié s, la personne de Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit, au choix des puissances alliées et du gouvernement français. Bientôt on sut par les journaux que les soldats qui jusque-là étaient restés auprès de Bonaparte, se débandaient par milliers, et ces gazettes furent remplies des actes de soumission des généraux et officiers supérieurs, au gouvernement provisoire, à la tête duquel on remarquait surtout le prince de Bénévent (M. de Talleyrand-Périgord), qui avait, pendant une grande partie de la révolution, tenu le portefeuille du ministère des affaires étrangères, et qui, au moment où les alliés entrèrent dans Paris, était, quoique disgracié par Bonaparte, vice-grand-électeur de l'empire. 1814.

Dans cette position Bonaparte ne pouvait figurer longtemps encore comme empereur. Les envoyés dont il parlait dans sa proclamation, ne tardèrent pas à revenir. Ils avaient échoué dans leur négociation, qui était de faire proclamer le fils de Bonaparte, empereur à sa place, l'archi-duchesse Marie-Louise ayant la régence. On n'avait voulu entendre à rien de semblable, et on s'était contenté, pour toute réponse, de leur représenter l'acte

1814. du sénat qui appelait à la couronne Louis-Stanislas-Xavier de France, frère aîné de Louis XVI. Alors il fallut abdiquer purement et simplement. Bonaparte le fit, le 11 avril, en ces termes : (*note* 2.) « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Pour prix de cette abdication Bonaparte recevait des alliés l'île d'Elbe et deux millions de francs par an, dont moitié applicable à l'archi-duchesse Marie-Louise, qui, séparée de lui, devenait duchesse de Parme et de Plaisance, cette souveraineté devant après sa mort passer à son fils. Le 15 de mars, Bonaparte avait refusé la paix comme empereur des Français, à la condition que la France serait resserrée dans les limites qu'elle avait en 1789. Ebloui par quelques succès qu'il venait d'obtenir sur les armées alliées, on dit que Bonaparte, exigeant le rétablissement de ses frères sur leurs trônes, s'était écrié alors, *qu'il était plus près de*

Vienne que les étrangers de Paris. C'est ainsi 1814.
que la Providence humilie l'orgueil, et confond les desseins des mortels.

Pendant que Bonaparte signait son abdication à Fontainebleau, Monsieur, frère de Sa Majesté Louis XVIII, et aimé depuis longtemps des Français, sous le nom de comte d'Artois, faisait son entrée à Paris. Cette entrée fut brillante, à cause des transports de joie qu'elle fit éclater. Monsieur était à cheval, vêtu de l'uniforme de la garde nationale parisienne, et ayant son cordon bleu pardessus son habit. Lui-même paraissait très-gai. Plusieurs fois on remarqua que des larmes d'attendrissement mouillaient sa paupière. Au moment où il passait la barrière, on lui demanda s'il trouvait Paris bien changé: *Non*, répondit ce prince aimable; *je n'y vois qu'un Français de plus.*

Ce fut le 20 avril, à midi, que Bonaparte partit pour l'île d'Elbe. Il fit avec solennité ses adieux à sa garde, embrassa le général qui la commandait, et pressa ses drapeaux sur son cœur. Il fut encore salué du cri de *vive l'empereur*, par ces soldats qui s'étaient accoutumés à lui obéir avec un respect et un dévouement sans bornes. Son abdication dans ce moment avait, au reste, quelque gloire.

Il devait avoir une garde à lui dans l'île d'Elbe. Ceux des généraux, des officiers et des soldats de la garde dite impériale qu'il avait choisis, ne devant le rejoindre qu'à l'île d'Elbe même, il partit sous la protection d'une escorte composée moitié de Français et moitié des troupes alliées, et sous la responsabilité de quatre généraux russe, autrichien, prussien et anglais. Ces officiers étrangers étaient, comme lui, en voiture. 1814.

Il courut plus d'un danger pendant la route. Le joug était rompu, et il avait été si dur, que bien des personnes avaient des plaintes à faire, et même des vengeances à exercer. A Avignon, sa voiture particulière fut entourée par une multitude furieuse qui l'eût mis en pièces sans les généraux alliés. A Orgon, à quatre lieues d'Avignon, une pareille scène eut lieu avec des détails encore plus alarmans. Les voitures s'y étant arrêtées, sur les huit heures du matin, à la porte d'une auberge, le peuple instruit de ce que l'une d'elle contenait, les environna aussitôt avec la plus vive impatience. Quelqu'un reconnut Bonaparte et le signala ; tous crièrent aussitôt : *Mort au tyran! vive le roi!* Le cardinal Gabrielli, exilé à Orgon par Bonaparte, ayant été attiré à sa fenêtre par le

1814. bruit qu'il entendait, à sa vue la foule s'écria : *Vive M. le cardinal! vive le roi! à bas le tyran!* On apporta des portraits de Bonaparte, et on les brûla devant lui. On lui en montra un, dont le sein percé de coups était tout dégouttant de sang. On monta sur sa voiture et l'on cria encore : *mort au tyran!* A ce moment des femmes armées de pierres accoururent et le chargèrent d'imprécations. *Bête féroce!* lui disaient-elles, *qu'as-tu fait de nos enfans?* D'autres demandaient qu'il criât *vive le roi;* et bien qu'il satisfît à leur demande, elles l'injuriaient et le menaçaient encore. Les généraux étrangers étaient descendus de leurs voitures, et se tenaient aux portières de la sienne pour le mettre à couvert des voies de fait. Ils eurent beaucoup de peine à le garantir, et à obtenir qu'on le laissât continuer sa route.

Le 28 il était arrivé à Saint-Raphau, où il s'embarqua sur une frégate anglaise qui le transporta à l'île d'Elbe. C'était à ce même Saint-Raphau qu'il avait abordé en revenant d'Egypte. Il fut reçu à l'île d'Elbe avec le plus grand cérémonial, en nouveau souverain qui vient prendre possession de ses états. On chanta un *Te Deum*, et toutes les autorités et tous les employés supérieurs vinrent le

complimenter avec solennité. Il parla à chacun avec une extrême gaieté, faisant différentes questions relatives au pays. On remarqua entre autres, dans sa conversation, les phrases suivantes : « Lorsque j'eus la certitude que la guerre ne se faisait plus à la France, mais à moi, j'étais trop attaché à cet état pour ne pas faire ce qui lui était le plus convenable. L'abdication du trône est pour moi un léger sacrifice, si elle doit être utile à la France : j'ai abdiqué de bonne volonté. » 1814.

Les jours suivans il fut successivement mis en possession de tous les points de l'île, par les commissaires des puissances alliées.

Elbe, nommée en grec *Œtalia*, *Ilva* en latin, *Elba* en italien, est une île de vingt-six lieues de circonférence, située dans la mer Méditerranée, sur les côtes de la Toscane, à quatre lieues de la terre ferme de l'Italie, à treize lieues de l'île de Corse, à quarante-cinq de Rome, à quatre-vingt-cinq de Naples, et à environ deux cent trente de Paris. Les anciens la connaissaient ; elle était, dit-on, peuplée avant que Rome fût bâtie. Sa population s'élève maintenant à treize mille habitans à peu près. Elle a souvent changé de maîtres. Elle a appartenu aux

1814. rois de Naples, aux rois d'Espagne, etc., etc.

Par l'article 4 du traité de paix conclu à Florence, le 28 mars 1801, le roi de Naples, qui possédait alors la souveraineté de cette île, en avait fait cession à la France.

Avec cette affectation de manières royales, Bonaparte était poursuivi dans sa retraite par la proclamation suivante du sénat, faite à l'époque de sa déchéance, et qui se répandait partout pour devenir, aux yeux de tous les partis, son acte d'accusation.

« Français! au sortir des discordes civiles, vour avez choisi pour chef un homme qui paraissait sur la scène du monde avec les caractères de la grandeur. Vous avez mis en lui toutes vos espérances; ces espérances ont été trompées. Sur les ruines de l'anarchie, il n'a fondé que le despotisme.

» Il devait au moins, par reconnaissance, devenir Français avec vous. Il ne l'a jamais été. Il n'a cessé d'entreprendre, sans but et sans motif, des guerres injustes, en aventurier qui veut être fameux. Il a, dans peu d'années, dévoré vos richesses et votre population.

» Chaque famille est en deuil; toute la France gémit: il est sourd à nos maux. Peut-être rêve-t-il encore à ses desseins gigantes-

ques, même quand des revers inouis punis- 1814.
sent avec tant d'éclat l'orgueil et l'abus de la victoire.

» Il n'a su régner, ni dans l'intérêt national, ni dans l'intérêt même de son despotisme. Il a détruit tout ce qu'il voulait créer, et recréé tout ce qu'il voulait détruire. Il ne croyait qu'à la force, la force l'accable aujourd'hui, juste retour d'une ambition insensée.

» Enfin, cette tyrannie sans exemple a cessé : les puissances alliées viennent d'entrer dans la capitale de la France.

» Napoléon nous gouvernait comme un roi de Barbares. Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier, avec l'Europe, un peuple brave et malheureux.

» Français ! le sénat a déclaré Napoléon déchu du trône ; la patrie n'est plus avec lui : un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire, et ceux du pouvoir absolu : rétablissons la véritable monarchie, en limitant, par de sages lois, les divers pouvoirs qui la composent.

» Qu'à l'abri d'un trône paternel, l'agri-

1814. culture épuisée refleurisse ; que le commerce, chargé d'entraves, reprenne sa liberté ; que la jeunesse ne soit plus moissonnée par les armes, avant d'avoir la force de les porter ; que l'ordre de la nature ne soit plus interrompu, et que le vieillard puisse espérer de mourir avant ses enfans.

» Français ! rallions-nous ; les calamités vont finir, et la paix va mettre un terme aux bouleversemens de l'Europe : les augustes alliés en ont donné leur parole. La France reposera de ses longues agitations, et, mieux éclairée par la double épreuve de l'anarchie et du despotisme, elle trouvera le bonheur dans le retour d'un gouvernement tutélaire.»

S. M. Louis XVIII avait, de son côté, publié une espèce de manifeste explicatif de ses intentions paternelles. On y remarquait surtout, à la louange de l'esprit et du cœur de sa majesté, les passages suivans : « .... La belle conduite de la France me montre les progrès de la raison humaine : je vois que les orages troublent tout, et finissent par tout épurer.

» La France du 31 mars et des premiers jours d'avril, est une nation qui s'élève aux plus nobles sentimens et aux affections les plus généreuses.

» ..... Qui exprimera le sentiment 1814.
ineffable du père de famille, qui voit et contemple tous les préludes qui vont lui rendre la plus belle couronne de l'univers !

» Vient une grande inquiétude. Cette couronne, comment la porter avec une dignité qui réponde à la hauteur des circonstances et des événemens les plus historiques?

» La carrière est belle, mais elle est difficile. Il faudrait un grand homme pour gouverner un grand peuple et une nation dont les idées sont élevées, et dont les vues sont devenues plus éminentes par les grands événemens, qui donnent plus de ressort à tous les esprits.

» Cette sollicitude m'affecte et ne m'accable pas. Si je ne suis pas un héros, je serai un prince éclairé et un bon roi. Pour les états et pour les peuples, la bonté est au-dessus de tout ; et j'ai assez de lumières pour être bon utilement au milieu des esprits les plus distingués.

» Il n'y a de haine dans mon cœur envers personne.

» Ce que je trouve dans mon cœur, c'est le désir de faire le bien, et la joie céleste de pouvoir faire un bien immense.

1814. » Dans la position où je me vois, je suis tout au présent ; je me souviens à peine du passé, et dans le passé, je verrais plus mes illusions que les erreurs, qui, dans toutes les classes, et en tant de sens différens, ont agité la France et l'Europe. Pendant vingt-cinq ans, tout a été méprise, mésintelligence ; de tous côtés des accès. La coupe funeste est épuisée ; et la raison et les bons sentimens reviennent, reparaissent de toutes parts, pour reprendre le plus salutaire et le plus honorable empire.

» ..... Il ne serait pas à mon pouvoir de faire descendre la France du degré qu'elle occupe sur l'échelle des nations ; et j'aurai du moins les moyens de favoriser l'élan généreux, si heureusement signalé dans toutes les parties du monde civilisé.

» L'Europe veut la paix. Tous les états demandent la tranquillité, la sécurité pour tous ; et il ne faut, dans les souverains, que la bonté, que la bonté ferme et courageuse, pour que tout se répare et s'améliore.

» Les nations sont éclairées. Les anciens rois ont institué les établissemens qui ont versé et propagé les lumières.

» ..... C'est la prudence, la sagesse, la bonté, qui deviennent le solide

ornement des diadèmes chargés de faire resplendir les nations. 1814.

» Écarter les dangers, donner ou maintenir les bonnes directions, se concilier la confiance et l'autorité qui s'unit à la bonté : voilà les devoirs de la royauté.

» Ces devoirs, je tâcherai de les remplir, et une forte volonté est un des grands moyens de succès.

» .....On me verra chérir la France, comme Louis XII et Henri IV ; entrer dans les vues de grandeurs qui animaient Louis XIV, et avec tous les sentimens pacifiques et de bonté de mon frère Louis XVI.

» Le prince Charles-Philippe, mon frère, les princes mes neveux, sont animés du même esprit.....

» La résignation, la religion, les mœurs vont tous nous rallier ; et en déplorant trop de malheurs particuliers qui s'attachent au retour à l'ordre, nous conspirerons tous pour consoler les uns, donner de la sécurité aux autres, et pour couronner en tous sens le vœu national.

» Un roi que la justice conduit, a l'univers pour temple, et les gens de bien pour prêtres et pour ministres. »

Ce fut le 24 avril que S. M. toucha le

1814. sol de la France. Elle aborda à Calais, où elle était attendue avec impatience, et où elle fut reçue avec enthousiasme. Le clergé vint recevoir le roi au lieu du débarquement : « Après plus de vingt ans d'absence, le ciel me rend à mes enfans, dit le prince au chef du clergé; allons remercier Dieu dans son temple. » Et les premiers pas du petit-fils de saint Louis se dirigèrent en effet vers l'église.

En approchant du rivage, le roi avait la main appuyée sur le bras de madame la duchesse d'Angoulême, la compagne fidèle et la consolatrice de ses malheurs. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon étaient à ses côtés. Son premier mouvement avait encore été d'ôter son chapeau et d'élever les yeux vers le ciel, pour le remercier de son heureux retour dans sa patrie. Apercevant ensuite la multitude qui bordait la côte, il lui avait tendu les bras avec une expression qui avait excité des cris d'amour et de dévouement.

Cet élan du caractère vraiment français de S. M. ne se démentit ni à Calais ni sur la route qu'il lui fallut parcourir pour se rendre de cette ville dans la capitale. Il dit au maire de Calais : « Que les habi-

tans de Calais, depuis Philippe de Valois, 1814.
n'avaient jamais cessé de donner à leurs souverains, des preuves de leur amour et de leur fidélité ; qu'il comptait sur leur attachement comme ils pouvaient compter sur sa protection. » Cette manière délicate de louer dans ce moment singulier les Calésiens, de la répugnance qu'ils avaient toujours montrée pour le joug étranger, avait rempli d'un sentiment délicieux tous les Français qui s'en étaient trouvés les témoins. Le général en chef de l'armée du Nord s'étant rendu à Calais, avec l'état-major du corps d'armée et une députation d'officiers-généraux, S. M. répondit à l'adresse qu'ils lui présentèrent : « Je reçois avec une vive satisfaction l'expression de vos sentimens ; j'ai toujours admiré votre valeur ; *comme un bon Français, j'ai partagé la joie que causaient à la France vos brillans succès.* Maintenant, comme roi, je suis fier d'avoir d'aussi bonnes troupes ; ma santé ne me permettrait guère de vous commander, si, ce que je suis loin de croire, nous étions dans le cas d'avoir la guerre ; mais je me ferais porter à votre tête, et je partagerais vos dangers et vos fatigues. Croyez que je vous revois enfin avec une bien vive émotion.

1814. Comptez toujours sur ma tendre affection et ma sollicitude paternelle pour mon armée. »

Le père commun des Français avait été supplié par les habitans de Dunkerque de débarquer dans leur port : « J'aimerais à consentir à votre prière, leur avait-il répondu ; vos motifs me touchent : mais je suis affamé du désir de revoir mes enfans ; ne dois-je pas prendre, pour arriver à eux, le chemin le plus court ? »

Le maréchal Moncey était allé au-devant de lui jusqu'à Boulogne. En l'abordant, le roi lui avait adressé les paroles les plus flatteuses sur ses talens et ses vertus militaires. Le maréchal ayant fait un mouvement pour se précipiter aux pieds du monarque : « C'est dans mes bras que vous devez vous jeter, dit vivement le bon prince ; et il l'embrassa avec effusion de cœur. « Je sais, M. le maréchal, ajouta S. M., tout le bien que vous avez fait, et tout le mal que vous avez empêché. »

A Compiègne, le roi trouva les maréchaux assemblés pour le recevoir : « Messieurs, leur dit-il, je suis heureux de me trouver au milieu de vous..... heureux et fier ! ajouta-t-il avec l'expression de la plus noble bienveillance. J'espère, ajouta-t-il en-

suite, que la France sera désormais assez heureuse pour n'avoir plus besoin de vos talens; mais, dans tous les cas, tout goutteux que je suis, je viendrais me mettre au milieu de vous. » Au dîner auquel ils avaient été invités, S. M. prit un verre de vin, et porta un toast à l'armée. Après le repas, voyant marcher avec difficulté le duc de Dantzick, (le maréchl Lefèvre) un peu tourmenté par la goutte : « Eh bien! maréchal, lui dit-il, est-ce que vous êtes des nôtres? » S'approchant du duc de Trévise : (le maréchal Mortier) M. le maréchal, continua-t-il, lorsque nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la reine, ma femme, des égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en souviens aujourd'hui. » S'adressant ensuite au duc de Raguse, (le maréchal Marmont) il lui dit : « Vous avez été blessé en Espagne, maréchal, et vous avez pensé perdre un bras? — Oui, Sire, répondit le maréchal; mais je l'ai retrouvé pour le service de V. M. »

1814.

Les officiers émigrés et les officiers de l'armée française, encouragés par l'exemple du roi, se disaient en s'embrassant mutuellement : *plus de factions, plus de partis! tous pour Louis XVIII!* Ils avaient raison; c'est là

1814. désormais le seul point de ralliement et l'unique moyen de salut des vrais Français. Tous les braves sont frères en pareil cas, sous quelques bannières différentes que les circonstances les aient momentanément placés. Pendant la révolution, dans les camps français on ne s'occupait pas du gouvernement : les militaires ne songeaient qu'à combattre des drapeaux qu'on leur disait ennemis de ceux de leur nation. C'eut été aux étrangers à les désabuser en faisant jouer à nos émigrés, dans leurs armées, un rôle plus important que celui auquel ils les réduisaient. Se rencontrant ensuite quand tout fut expliqué et réparé, les uns et les autres devaient naturellement s'embrasser et se féliciter de leurs vertus militaires. L'armée du prince de Condé avait eu ses héros, et l'armée dite de la république, du consulat et de l'empire avait aussi eu les siens.

Ce fut le 3 mai que S. M. Louis XVIII arriva à Paris. Le roi avait couché à Saint-Ouen, où les premiers corps de l'état étaient allés le complimenter.

Les fenêtres des rues de Paris que devait traverser le cortége, composé de magistrats, de maréchaux et d'officiers-généraux, de

gardes nationaux et de troupes de ligne, 1814.
étaient ornées de draperies, de verdure et surtout de bouquets de lis. Le roi se montra très-sensible à ces témoignages de l'allégresse publique. Il était dans une calèche. On voyait avec attendrissement madame la duchesse d'Angoulême à ses côtés. Le prince de Condé et le duc de Bourbon, son fils, occupaient les places de devant; S. A. R. Monsieur était à cheval à la portière gauche; monseigneur le duc de Berri était à la portière droite.

Le préfet, en présentant à Sa Majesté les clefs de la ville, lui adressa un discours auquel elle répondit par ces paroles touchantes: « Enfin, me voici dans ma bonne ville de Paris! j'éprouve une vive émotion du témoignage d'amour qu'elle me donne en ce moment..... Je me réjouis de me réunir à mes enfans..... Je touche ces clefs, mais je vous les remets; je ne puis les laisser en de meilleures mains, et les confier à des magistrats plus dignes de les garder. »

Tout le monde plaignait madame la duchesse d'Angoulême. Quels souvenirs lui rappelait ce Paris qu'elle revoyait, libre, après l'avoir quitté prisonnière! On prenait d'autant plus d'intérêt à elle, qu'on savait que les premiers mots qui lui fussent échappés,

1814. en mettant le pied en France, étaient ceux-ci : *Oh! que je suis heureuse de me retrouver au milieu des Français !*

Alors seulement on put savoir comment le roi avait agi en pays étranger, pendant son expatriation, et l'admiration se mêla à l'amour.

Voici la réponse, pleine de modération et de grandeur, que ce prince avait faite, par écrit, le 28 mars 1803, à l'envoyé de Bonaparte, qui lui avait proposé d'abdiquer ses droits à la couronne moyennant des dédommagemens considérables : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé. J'estime sa valeur, ses talens militaires. Je lui sais gré de plusieurs actes d'administration; car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits. Loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir : fils de saint Louis, je saurai,

à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux du moins dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur.* » (*Note* 3.) 1814.

Le danger d'être ensuite assassiné ou empoisonné par des émissaires perfides ; l'abandon même de tous les autres souverains de l'Europe, n'avaient pu rien lui faire rabattre de cette juste fierté.

Le 5 juin 1804, il avait réclamé en ces termes contre l'envahissement du trône par Bonaparte : « En prenant le titre d'empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution, où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits ; mais comptable de ma conduite à tous les souverains dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant ; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence dans cette occasion. Je déclare donc, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer

1814. par un corps qui n'a pas même d'existence légale, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquens auxquels il pourrait donner lieu. »

Le roi d'Espagne ayant, un peu plus tard, envoyé l'ordre de la Toison-d'Or à Bonaparte, S. M. Louis XVIII écrivit aussitôt à ce prince, la lettre suivante:

« C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la Toison-d'Or que sa majesté votre père, de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel dont l'audace et la fortune l'ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

» La religion peut m'engager à pardonner à un assassin; mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.

» Dans le siècle présent il est plus heureux de mériter un sceptre, que de le porter.

» La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil; mais, ni la postérité, ni mes contemporains ne pourront dire que, dans le temps d'adversité, je me suis montré indigne d'occuper, jusqu'au dernier soupir, le trône de mes ancêtres. »

Le roi étant à Dillingen, en Souabe, à une des fenêtres de son palais, on lui tira un coup de pistolet au front, et il en fut atteint. M. le duc de Grammont, qui était auprès de lui, fit un mouvement pour l'éloigner de la fenêtre. « Que faites-vous? lui dit le prince, on croira que nous avons peur. » 1814.

A l'époque où Sa Majesté avait reçu, à Varsovie, l'envoyé de Bonaparte, cet homme lui fit entendre qu'il était probable que, pour prix de sa résistance, il allait se voir banni de tous les pays où Bonaparte avait quelqu'influence; et cette influence s'étendait alors bien loin. « Je plaindrai le souverain qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre, répondit le roi, et je m'en irai. » Il se vit en effet peu à peu contraint d'abandonner le continent et de se réfugier en Angleterre.

Cette persécution venant de France, ne fit cependant jamais oublier au petit-fils de Henri IV, que tous les Français sont ses enfans. En Russie et en Angleterre il prodigua des secours de toute espèce aux prisonniers des armées même de Bonaparte. En Russie, dans l'année 1807, l'abbé Edgeworth périt d'une maladie contagieuse qu'il prit en allant, avec la permission du roi, visiter ces prisonniers. Madame la duchesse d'Angoulême faillit en-

1814. suite périr elle-même, en prodiguant les plus tendres soins à ce respectable ecclésiastique. En Angleterre, cette princesse s'occupait et occupait tout son monde à préparer de la charpie pour ceux des prisonniers français qui avaient été blessés.

Après la retraite désastreuse de Moscou, Sa Majesté écrivit en ces termes à l'empereur de Russie : « Le sort a fait tomber entre les mains de votre majesté plus de cent cinquante mille prisonniers. Ils sont, pour la plus grande partie, Français. Peu importe sous quels drapeaux ils ont servi ; ils sont malheureux, je ne vois en eux que mes enfans. Je les recommande à la bonté de votre majesté impériale. Qu'elle daigne considérer combien un grand nombre d'entre eux a déjà souffert, et adoucir la rigueur de leur sort. Puissent-ils apprendre que leur vainqueur est l'ami de leur père! Votre majesté ne peut pas me donner une preuve plus touchante de ses sentimens pour moi. »

S. M. Louis XVIII n'a pas seulement le courage qui fait braver la mort et défier la persécution ; il a aussi, en commun avec son auguste nièce, celui qui rend supérieur aux vicissitudes humaines et qui donne la force de supporter les maux de la vie les moins

attendus. Ce prince n'eut que vingt-quatre 1814.
heures pour quitter Mittau, et le voyage de cette ville au bord de la mer fut cruel. Une tempête horrible, des tourbillons de neige aveuglant les hommes et effrayant les chevaux, interrompirent la dernière journée. Rien ne put cependant altérer la sérénité de notre souverain. Le dévouement de madame la duchesse d'Angoulême l'égala seul. Uniquement occupée du meilleur des oncles et des rois, tout était bien, tout était bon pour elle. Ici la chaleur étouffante, là le froid glacial d'une chambre sans feu ne pouvait lui arracher une plainte, tant qu'elle était sûre que sa majesté en occupait une plus commode ou plus chaude.

Forcé, par l'abandon de tous les autres rois, de vivre à l'extérieur en simple particulier, S. M. Louis XVIII n'en parut que plus digne des vœux de ses sujets. Jamais on ne vit tant de grandeur véritable unie à tant de simplicité; jamais la raison et la vertu ne se montrèrent sous des formes plus imposantes. A son arrivée en Angleterre, ce prince habita quelque temps Gosfield, campagne du marquis de Buckingham, dévoué à sa maison. Il se fixa ensuite au château d'Hartwel, qui, ainsi que ses dépendances, lui fut cédé par le

1814. propriétaire. Dès ce moment le sort des habitans de ce canton s'améliora chaque jour. Sa majesté allégeait toutes leurs charges, et se faisait un devoir d'adoucir toutes leurs peines. D'Hartwel, comme du séjour d'une divinité tutélaire, partaient sans cesse de nouveaux bienfaits adressés à tout ce qui souffrait, à quelque titre que ce fût : de ce château aussi partirent ces nombreux secours qui sauvèrent tant de prisonniers français. Madame la duchesse d'Angoulême en était particulièrement la distributrice, et elle y ajoutait tout ce qu'elle possédait elle-même.

Hartwel était encore le séjour d'un sage. La culture des belles-lettres y devint le plus cher délassement de sa majesté. De tous temps elle les avait aimées et les avait cultivées avec autant de discernement que de goût. Combien de personnages illustres y admirèrent ses connaissances aussi variées qu'étendues, sa mémoire prodigieuse, la rectitude de son jugement, et la facilité et la grâce de son élocution!

Le roi de France se retrouvait aussi à Hartwel, quand il était nécessaire qu'on l'y rencontrât. Sa majesté ouvrait et lisait elle-même ses dépêches, et c'était elle-même aussi qui répondait. Se présentait-il des envoyés

des puissances, ils étaient admis devant le 1814.
monarque, qui, sans aucun intermédiaire, les entretenait, recevait le rapport de leur mission et leur donnait ses réponses de vive voix ou par écrit.

Que ne promettait pas à la France une telle vie privée! Les Français ne tardèrent pas à en recueillir les fruits.

Le premier fut la paix. Les alliés, pénétrés de respect pour les vertus de sa majesté Louis XVIII, et sentant ce que la nation française pouvait encore, quoique son territoire fût en grande partie envahi, la consentirent noble, généreuse, digne enfin d'un grand peuple. Non seulement nous conservâmes notre ancienne circonscription, telle qu'elle était avant 1789; mais on nous laissa encore, de nos conquêtes, deux départemens entiers, ceux du Mont-Blanc et de Vaucluse. Par nos victoires en Italie, en Flandres et en Prusse, nous avions acquis des centaines de tableaux et de statues venant des plus grands maîtres que l'antiquité et les siècles modernes aient produits; personne ne les revendiqua : les Italiens, les Flamands et les Prussiens semblèrent, en notre faveur, avoir oublié qu'ils leur eussent jamais appartenu (*note* 4).

1814. Une constitution faite d'après les idées auxquelles un grand nombre d'entre nous paraît attacher maintenant son bonheur, fut le second bienfait que nous devons à S. M. Louis XVIII. Ce prince nous la donna le 4 juin, en même temps qu'il nous annonça la signature de la paix. Ce fut au milieu même des députés de la nation, qui avaient jusqu'alors formé le sénat et le corps législatif, et dont on devait se servir pour fonder la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens, par lesquelles s'exercera désormais le pouvoir législatif. La séance royale qui eut lieu à cette occasion, fut auguste et imposante, et le roi y parut à la fois en monarque et en père. Il se fit entendre lui-même, avant de parler, suivant l'usage, par l'organe de son chancelier : « Messieurs, dit ce bon prince, lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'état, des représentans d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans

laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle, la réconciliation l'est pareillement. 1814.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres états acquièrent de sécurité, accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte ; les monumens de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais, par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce, si longtemps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des condi-

1814. tions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes maritimes vont renaître; et tout nous promet qu'un long calme au dehors, et une félicité durable au-dedans, seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois; et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier; il revit dans ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est pénétré des sentimens qui le dictèrent; c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle qui asseoit sur des bases solides, la prospérité de l'état. »

Avant de donner connaissance à l'assemblée de la charte constitutionnelle, le chancellier lui lut la déclaration suivante de sa majesté :

« La divine Providence, en nous rappelant dans nos états, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations.

La paix était le premier besoin de nos 1814.
sujets; nous nous en sommes occupé sans relâche; et cette paix si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée. Une charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité toute entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps : que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, d'Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

» Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissans des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les

1814. graves altérations qui en sont résultées; nous avons reconnu que le vœu de nos sujets, pour une charte constitutionnelle, était l'expression d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fier de commander : des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'état, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

» En même temps que nous reconnaissions qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré, qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que quand la violence arrache des concessions à la fai-

blesse du gouvernement, la liberté publique 1814.
n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi, nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes.

» Nous avons remplacé, par la chambre des députés, ces anciennes assemblées des Champs-de-Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état, qui ont si souvent donné, tout à la fois, des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de conso-

1814. lation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

» Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèles à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien, avec une nouvelle solennité, devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations. »

La charte constitutionnelle, octroyée par sa majesté, le 4 juin, reconnaît la noblesse en principe, sans lui donner cependant aucuns priviléges, ni lui assigner aucuns devoirs particuliers, les nobles faits par Bonaparte étant par elle assimilés aux nobles de l'ancienne monarchie. Elle déclare encore bonnes et à jamais valides, les ventes faites de biens du clergé et d'émigrés. Chacun la reçut avec transport. Elle ménage en effet tous les amours propres, et respecte les intérêts que la politique ordonne de respecter. Elle pose enfin des bases d'où l'on peut partir avec sûreté pour un gouvernement sage et prospère.

Il y avait d'ailleurs longtemps que la ma-

jorité des Français, par les soins même de 1814.
Bonaparte, était redevenue entièrement royaliste. Qu'était-ce que l'empire sous son gouvernement, sinon la monarchie la plus absolue? Jamais roi de France, dans les temps reculés, n'avait tant osé que Bonaparte. Au reste, on avait généralement approuvé l'aggrandissement de son autorité à mesure qu'il s'était fait. En sens contraire de ce qui avait eu lieu dans les années 1789, 90, 91 et 92, depuis la cruelle expérience de l'année 1793 et d'une partie de l'année 1794, chacun en était venu à l'idée que le gouvernement purement monarchique est celui qui convient le mieux à la France, et l'on voyait avec plaisir tout acte qui pouvait tendre à donner chez nous à ce gouvernement, la force qu'il avait autrefois. Il ne s'agissait donc plus que du choix de la personne qui en devait être le chef.

Quand Bonaparte, s'avançant peu à peu à mesure que les circonstances ouvraient le chemin devant lui, créa l'empire, on avait entièrement perdu de vue les princes de la maison de Bourbon, et l'on sent qu'il eut soin d'entretenir, par toutes sortes de moyens, le peuple dans cet oubli, qui seul pouvait lui assurer le maintien d'une autorité usur-

1814. pée. Beaucoup de gens qui s'étaient enrichis ou rendus célèbres dans la révolution, crurent encore que leur sûreté tenait à ce que ce fût lui qui régnât plutôt qu'un autre, puisqu'ils étaient, comme le reste de la nation, obligés de reconnaître qu'on ne pouvait se passer d'un souverain. Venait ensuite le militaire dont l'ascendant augmenta de jour en jour, parce que de jour en jour aussi ses services devinrent plus nécessaires. Le militaire regardait la cause de Bonaparte comme la sienne, non seulement parce qu'il avait vaincu et qu'il triomphait souvent avec lui, mais encore parce que Bonaparte lui prodiguait les récompenses de toute espèce. On ne considérait pas, sur la fin, que les combats se multipliaient tellement, que ces récompenses n'étaient plus réelles que pour ceux qui les obtenaient après avoir été mis hors d'état de servir désormais. Faisait-on un membre de la légion-d'honneur et en même temps un pensionnaire de l'empire à la suite d'une bataille, le lendemain il périssait dans une nouvelle action. L'arrivée rapide du soldat à tous les grades n'était elle-même qu'une preuve de la promptitude avec laquelle les armées se fondaient. Mais en pareil cas il semble que chacun se croie in-

vulnérable, et l'on compte pour sa fortune, 1814.
sur la mort de l'homme que l'on voit au-dessus de soi, sans songer que celui par lequel on est suivi dans la carrière, fait à votre égard le même calcul. Rien n'est d'ailleurs si peu propre à dégoûter le Français d'un gouvernement, que l'obligation imposée par ce gouvernement de s'exposer souvent à perdre glorieusement la vie.

Au reste, il est vrai de dire que, dans les derniers temps de son règne, Bonaparte ne conservait plus son ascendant que sur le militaire seul qu'il était parvenu à étourdir. Le bourgeois, qui pouvait, d'un lieu éloigné du tumulte des combats, considérer et peser ses actions, commençait à ne plus porter son joug qu'avec indignation et impatience. Sa passion pour la guerre effrayait et révoltait tout le monde. Cette passion, au lieu de se refroidir par les progrès de l'âge, semblait s'accroître de jour en jour. Faire couler le sang sur le champ de bataille, et le voir répandre, parut, à une certaine époque, être devenu pour Bonaparte une habitude telle, que l'idée d'un combat ne faisait plus sur son cœur une impression qui pût tourner au profit de l'humanité. On remarqua, avec effroi, la sécheresse et la froideur des bulletins de sa

1814. campagne de 1813. Avec quelle légèreté il y parle du grand nombre des morts et des blessés français ! Un combat n'est plus pour lui qu'une partie d'échecs. C'est ainsi qu'il en parle, et il dit : « Dans la bataille j'ai perdu tant d'hommes, » avec autant et plus de tranquillité qu'il dirait : « Dans la partie mon adversaire m'a enlevé tant de pièces ». On se demandait quel terme aurait cette horrible boucherie qui, grâce à son génie inquiet et impérieux, se faisait, tous les ans, d'une partie de la jeunesse européenne. Il n'était point de famille française qui n'eût, à cet égard, plusieurs pertes à pleurer. Des pères de quatre et cinq enfans avaient vu successivement périr tous leurs héritiers dans les armées de l'empire.

Bonaparte se présentait comme le rempart de la liberté et de l'égalité : mais de quelle liberté jouissait-on sous l'empire de Bonaparte ? Une ligne n'était pas imprimée, que des censeurs ne l'eussent lue et relue trois ou quatre fois ; et ces censeurs affectaient la sévérité la plus ombrageuse. En comparant les ouvrages défendus dans le temps de Bonaparte, à ceux dont la vente était autorisée par les ministres de Louis XIV et de Louis XV, on se disait, non pas que ces ministres étaient

indulgens, mais bien imprudens et perfides. 1814.
L'égalité n'était pas plus respectée que la liberté dans l'administration de Bonaparte. N'avait-il pas créé des nobles, des titres et des marques de distinction? La seule différence qui se trouvait entre l'ancienne noblesse française et celle créée par lui, c'est que les critiques pouvaient faire observer que les titres de cette dernière, souvent très-bien adressés, s'appliquaient aussi quelquefois, avec beaucoup de ridicule, à des personnes qui, dans les commencemens de la révolution, avaient, avec empressement, détruit cet avantage chez les autres.

Toutes ses institutions, dont ses partisans ont fait grand bruit, étaient des institutions de l'ancienne monarchie, mal ressuscitées. Les seuls changemens qu'elles avaient subi étaient ceux qui les rendaient dérisoires et sans résultat véritable.

Par politique et par vanité il récompensait le mérite civil : mais le faisait-il naître? Il en tarissait la source par la conscription qui devait tour-à-tour enlever les jeunes Français, pour en faire, pendant quatre ans, des soldats. Avec cette perspective affreuse, dont quelques exceptions ne sauraient détruire le danger, beaucoup de pères essaient-ils de faire de leurs

1814. enfans des Richelieu, des d'Aguesseau, des Racine, des Fénélon et des Molière? On s'aperçoit déjà que dans le cours de la révolution bien peu y ont pensé.

Bonaparte a mis un soin particulier à raviver l'éducation. Quelle éducation? L'éducation militaire : les élèves des lycées ne faisaient-ils pas leurs études l'arme au bras? Un enfant que l'on élève ainsi, pense-t-il bien sérieusement à acquérir la science nécessaire pour devenir un politique profond, un habile magistrat, un écrivain éloquent, ou un homme de lettres observateur? Le peut-il seulement, quand il le voudrait? Vous ferez des exceptions pour les études. Qui excepterez-vous de la règle générale; c'est-à-dire, à quels enfans permettrez-vous d'étudier chez eux, avec la certitude qu'ils ne seront jamais appelés aux armes? Aux enfans de personnes favorisées. Mais ces enfans seront-ils ceux que la nature aura créés avec le plus de dispositions? Bonaparte n'a d'ailleurs jamais décrété de ces exceptions. Il a dispensé du service militaire, des jeunes gens qui montraient déjà de la science; mais cela ne suffisait pas, même pour l'encouragement.

Quel Français, ami de la morale, quelles que fussent d'ailleurs ses opinions politiques,

pouvait être pour Bonaparte dans les derniers 1814.
temps de sa domination? Sa réputation et beaucoup de ses actions bien connues ne le présentaient-elles pas comme un matérialiste déhonté? Quel homme, avec quelques sentimens de religion, eût pu faire des vœux pour lui? le pape ne lui avait pas refusé l'onction sacrée; mais, par la plus bizarre inconséquence, Bonaparte n'était-il pas devenu lui-même, un peu plus tard, le persécuteur du pape? Cet acte d'impiété et d'ingratitude, si révoltant par ses détails affreux, n'était-il pas propre à faire tourner contre Bonaparte la condescendance du saint Père, et à donner, en même temps, du caractère de l'*empereur des Français*, l'idée la plus singulière et la plus défavorable?

Le prédécesseur de Pie VII, enlevé de Rome par ordre du Directoire, était mort prisonnier à Valences, quand Bonaparte parvint à l'autorité. Le premier soin de celui-ci avait été de faire transporter, avec honneur, son corps à Rome. Il avait ensuite témoigné un grand empressement à se lier, par des traités, avec S. S. Pie VII. On sait qu'ensuite de tout cela, et peut-être aussi par des motifs secrets qui ne sont point à notre connaissance, le souverain pontife avait

1814. lui-même sacré l'*empereur des Français*. Il semblait que ce pas fait, sa sainteté dût être en tous temps ménagée et protégée par Bonaparte. Il arriva cependant un moment où cet homme, inexplicable dans bien des actions de sa vie, se mit à persécuter le chef visible de l'église chrétienne, pour laquelle il affectait du respect, avec plus de cruauté encore que n'en avait montré le Directoire à l'égard de Pie VI.

Il commença par lui demander, au mois de janvier 1808, d'entrer dans une ligue défensive et offensive, par laquelle il prétendait défendre l'Italie, de toute invasion étrangère. Pie VII refusa d'y accéder, disant qu'il ne lui appartenait pas, à cause du caractère sacré dont il était revêtu, de signer un traité qui eût pour objet une guerre d'aucune espèce. Bonaparte voulut alors que le souverain pontife livrât les ports de l'état ecclésiastique à sa garde. Pie VII répliqua qu'il n'était que l'administrateur du domaine de l'église; qu'il n'avait le droit de le soumettre, même momentanément, à la puissance temporelle de nul prince, et qu'il offrait seulement de s'engager à ne point recevoir dans ses ports les ennemis de la France, sa mission essentiellement pacifique lui permettant cette marque

de condescendance, qui tendait, par son ré- 1814.
sultat, à empêcher l'état Romain de devenir le théâtre de la guerre. Suivirent de la part de Bonaparte, qui ne savait plus s'arrêter une fois qu'il était engagé dans une discussion, des vexations de tous genres, et des propositions même ridicules, qui ne regardaient plus le temporel de l'église, mais bien son gouvernement spirituel. Il faut mettre du nombre celle d'abolir les ordres ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe, et d'autoriser le mariage des prêtres.

Bonaparte s'étant déjà emparé de l'état de l'église à propos de cette querelle, dont l'indécence et le scandale alla toujours en augmentant, il ne s'agit bientôt plus que de se saisir de la personne du saint Père. On le fit en ayant l'air d'affecter de braver toutes les convenances, et, on serait tenté de le croire, avec une barbarie dont on espérait peut-être la mort de l'auguste personnage que Bonaparte avait tant de raisons de respecter.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, à une heure du matin, un détachement considérable de la garnison de Rome investit de toutes parts le palais Quirinal, que le saint Père habitait. Les murs du jardin et la partie du palais occupée par les per-

1814. sonnes qui composent la maison du pape, furent escaladés en même temps.

La garde suisse de sa sainteté ayant été désarmée sans résistance, puisqu'on lui avait défendu d'en opposer aucune, le général français qui commandait cette horrible expédition, monta chez le souverain pontife, le chapeau sous le bras. Les soldats qui le suivaient avaient le chapeau sur la tête. Il paraît que le saint Père ne s'était pas couché. Quand le général entra dans la pièce qu'il occupait, il le trouve à son bureau, vêtu des habits qu'il porte quand il sort, c'est-à-dire, du rochet, du camail et de l'étole. Le pape écrivait : le général s'approcha pour lui signifier l'ordre qu'il était chargé d'exécuter. « Pourquoi venez-vous troubler ma demeure ? lui dit le saint Père en le regardant avec dignité. Que voulez-vous ? » A ces mots, les soldats, saisis de respect, ôtèrent tous en même temps leurs chapeaux. Le général déclara au pape qu'il venait lui proposer, de la part du gouvernement français, de consentir à l'abdication de sa souveraineté temporelle, sans qu'il fût question de la bulle d'excommunication qui avait été lancée à l'occasion des démêlés de la cour de Rome avec la France; et il ajouta qu'à

cette condition, sa sainteté pourrait rester 1814.
tranquille à Rome. Le saint Père, levant les yeux au ciel, et le montrant de la main, répondit au général : « Je n'ai agi en tout qu'après avoir consulté l'Esprit saint, et vous me mettrez en pièces plutôt que de rétracter ce que j'ai fait. — Dans ce cas, lui dit le général, j'ai ordre de vous emmener hors de Rome. » Le pape se leva, mit son bréviaire sous son bras et se livra ainsi, donnant la main au cardinal Pacca, son secrétaire d'état. On les conduisit à la porte du palais, qu'on avait enfoncée. Là se trouvait une voiture dans laquelle on les fit monter.

Hors de la porte du Peuple, où vient aboutir la route de Florence, des chevaux de poste avaient été préparés. Ils furent attelés sur-le-champ, et la voiture partit sous une escorte de gendarmes, le général étant assis sur le siége.

Les postillons romains avaient reçu l'ordre de faire la plus grande diligence possible. Arrivés à la Storta, premier relai de cette route, ces bonnes gens, dans une affliction profonde, et les yeux mouillés de larmes, allèrent se jeter aux pieds du saint Père, et lui demandèrent sa bénédiction. Il la leur donna avec l'air de douceur et de

1814. bonté qui le caractérise, et en leur disant : « Courage, mes enfans, courage et prière. » Le général, remarquant l'émotion des spectateurs, qui étaient en grand nombre, se hâta de faire partir la voiture, que l'on tint très-exactement fermée pendant la route, malgré la chaleur à laquelle le pape est extrêmement sensible. Les postillons, à leur retour, pleuraient encore en racontant ce qui s'était passé dans ce moment.

La voiture où était sa sainteté fut conduite en toute hâte aux frontières de la Toscane. Le jour même de l'enlèvement, elle arriva à Radicofani, premier village des états de Toscane. Il était alors dix heures du soir. Le pape avait déjà parcouru un espace d'environ trente-six lieues de France. L'on ne s'était arrêté que le temps nécessaire pour changer de chevaux. Toutes les fois que l'on aperçut le souverain pontife, il reçut des marques de respect pour sa dignité, et d'intérêt pour sa personne. Ces sentimens, en général, éclatèrent sur toute sa route, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Savone : de là, lorsqu'on le transféra à Fontainebleau, après une longue et étroite captivité, on ne put rien remarquer, car on eut grand soin de cacher son passage au peuple. Ses geôliers

imaginèrent, pour y parvenir, tout ce qu'ils 1814.
purent, se montrant même en cela étrangers à toute bienséance.

On fit sortir le saint père, de Savone, de nuit, et à pied. Afin qu'il ne fût pas reconnu, on lui avait mis sur la tête un chapeau rond; et on l'avait revêtu d'une redingotte. Les souliers noirs qu'on lui avait fait faire, s'étant trouvés trop courts, on avait noirci ses pantoufles qui étaient blanches. De tels détails révoltent celui qui les trace, et c'est à peine s'il peut tenir la plume pour les achever.

Ce que souffrit le saint Père pendant ce voyage, ne peut s'exprimer, et n'est comparable qu'à la résignation et à la dignité qu'il montra. Dès le premier jour, la fatigue et la chaleur l'indisposèrent. Il éprouva une colique violente, et l'on fut obligé de suspendre sa marche jusqu'au lendemain. Deux jours après, sa voiture fut cassée : sa sainteté en éprouva une forte commotion; l'on continua néanmoins d'avancer. Comme il passait, le lundi 17 juillet, entre Rivoli et Suze, il éprouva une défaillance. Lorsqu'il fut revenu à lui-même, il dit au colonel de gendarmerie qui commandait alors son escorte : « Avez-vous l'ordre de me conduire

1814. mort, ou vif? Si votre ordre est de me faire mourir, continuons la route : s'il est contraire, je veux m'arrêter. » Le colonel fit arrêter la voiture dans un petit village voisin. Le pape voulait descendre chez le curé du lieu : on le conduisit dans la maison du maire; encore ne put-il s'y reposer que peu d'instans; on le fit bientôt remonter en voiture.

Ce fut le dimanche 23 janvier 1814, que le saint Père partit de Fontainebleau pour retourner à Rome. Il est à croire que Bonaparte fit en cela un sacrifice aux circonstances, plutôt qu'il ne céda à une inspiration généreuse. Tombé dans le malheur, on lui faisait alors des reproches de tous les côtés, et il est probable qu'il voulut en diminuer la somme en réformant l'une des actions les plus condamnables de sa vie. Il n'avait traité le pape à Fontainebleau, qu'ainsi qu'un prisonnier ordinaire à qui l'on cherche à faire acheter sa liberté par des concessions injustes. Sa sainteté eut les plus graves sujets de se plaindre de lui personnellement. Bonaparte tenait beaucoup à quelque chose que le saint Père lui refusa dans une de ses visites. On rapporte que dans sa fureur, il eut l'irreligion d'insulter

le souverain pontife, et qu'il l'aurait même 1814.
frappé si le général Duroc, son maréchal du palais, ne l'eût retenu. On ajoute qu'il ordonna à celui-ci de faire conduire le pape au château de Vincennes. Le lendemain, cependant, quand il fut revenu de son délire, il demanda au général si son ordre avait été exécuté : « Non, répondit Duroc ; j'ai voulu vous laisser le temps de la réflexion. — Je vous en remercie, répliqua Bonaparte. » C'était réparer à demi sa faute ; mais de tels emportemens sont-ils pardonnables à un homme qui joue le rôle de souverain !

Au reste, sa sainteté n'est pas la seule personne qui ait eu à se plaindre des procédés de Bonaparte. Il paraît que son caractère, naturellement brusque, était devenu, par la facilité même de se faire obéir et la lâcheté des flatteurs, d'une impatience extrême. On assure qu'à la moindre opposition des plus distingués de ceux qui l'entouraient, Bonaparte entrait en fureur, et que plusieurs d'entr'eux furent, sinon frappés positivement, du moins bourrés avec le poing. Ses mots étaient quelquefois très-piquans et très-durs ; ils durent lui faire beaucoup d'ennemis. On prétend qu'il avait coutume de

1814. dire : « Pour le souverain, les hommes sont comme les pions pour un joueur d'échecs : on les place suivant les chances de la partie; *quand on n'en a plus besoin, on les jette.* » En raisonnant d'impôts, il disait, assure-t-on, « qu'il faut charger le baudet, pour qu'il ne rue pas. »

Lorsque l'on donna sur son théâtre particulier, la représentation d'*Agamemnon*, tragédie nouvelle qui a obtenu un grand succès, Bonaparte dit à l'auteur : votre pièce ne vaut rien. De quel droit ce Strophus fait-il des remontrances à Clytemnestre? Ce n'est qu'un valet. — Non, sire, lui répondit l'auteur, Strophus n'est point un valet; c'est un roi détrôné, ami d'Agamemnon. — Vous ne connaissez donc guère les cours? reprit Bonaparte. *A la cour, le monarque seul est quelque chose; les autres ne sont que des valets.* » C'était devant ses courtisans eux-mêmes qu'il parlait ainsi.

« *L'armée s'est déshonorée; je ne veux plus d'elle; elle n'est pas digne que je la commande*, dit-il, lorsqu'il vit tout perdu pour lui. — Sire, répondit avec une noble fermeté le général Dulauloy, cette armée a combattu pour vous jusqu'à son dernier soupir, et quand elle perd tout, ah! du moins laissez-

lui l'honneur ! — Je ne parle pas, reprit Bonaparte, de l'artillerie de la garde. — Ce n'est pas non plus d'elle, dit le général, ce n'est pas même de la garde, c'est de l'armée et de chacun de ses corps que je veux parler. Tant de généraux ici présens vous le demandent avec moi ; officiers et soldats, tous et partout, n'ont-ils pas rivalisé de dévouement pour vous ? Tous ne sont-ils pas tombés pour votre cause avec la même obéissance ? — Bonaparte, vaincu par cette réplique, n'ajouta point un seul mot. 1814.

A la sortie d'un conseil où un sénateur et un ministre s'étaient trouvés en contradiction, le premier fit à l'autre le reproche d'avoir cherché à tromper Bonaparte, par un rapport trop avantageux : *Que voulez-vous ?* reprit le ministre, *cet homme-là donne envie de le tromper, tant la vérité est habituellement mal reçue par lui !*

Il paraît qu'un malheur arrivé à un de ses officiers, lui était imputé à crime par lui, et qu'il oubliait dans ce moment tous les services précédens que cet officier pouvait avoir rendus. Plusieurs de ses derniers bulletins notent d'infamie des généraux marquans ; et le plus terrible de ces tristes occasions, c'est qu'il n'y avait pas de justification à publier.

1814. La lettre que lui écrivit l'amiral Villeneuve, avant de se donner la mort, fait sentir le danger de ces sortes d'emportemens, en même temps qu'elle peut donner quelque idée du caractère et de l'administration de Bonaparte.

L'amiral Villeneuve avait été fait prisonnier à la bataille de Trafalgar, où il commandait, contre les Anglais, les flottes réunies d'Espagne et de France. Après quelques mois de séjour à Réading, il lui fut permis de revenir en France. A Rennes on lui remit un ordre de Bonaparte qui lui défendait de venir dans la capitale. L'infortuné amiral, prévoyant son sort et résolu de se tuer pour le prévenir, écrivit, le 5 mai 1806, à celui qui réglait alors les destinées de l'armée française, une lettre dont je vais faire connaître, à mes lecteurs, la partie la plus intéressante :

« *Monsieur*, disait l'amiral Villeneuve dans cette lettre, vous devez vous ressouvenir que lorsque Latouche mourut à Toulon, je commandais à Rochefort, et que j'hésitai de le remplacer. J'étais alors bien convaincu que, quel que fût le chef des opérations hasardeuses et mal conçues des flottes combinées française et espagnole, il serait disgracié aussi bien que battu, si sa mauvaise étoile

épargnait sa vie dans un combat (presque 1814.
inévitable), avec un ennemi accoutumé à la victoire, et couvrant toutes les mers de ses croiseurs.

» C'est ainsi que je parlai au ministre de la marine, lorsque, bientôt après et contre mon inclination, je fis voile pour Barcelonne et Cadix; et quand je lui rendis compte des préparatifs et des manœuvres de la flotte espagnole, mes premières dépêches, ainsi que celles que je lui adressai de Cadix, du Ferrol et de la Martinique, lui firent connaître mon entière résignation. Sur l'ordre qui me fut donné, le 24 septembre dernier, de revenir à Toulon avec la flotte combinée (et nous eûmes toujours en vue la flotte anglaise pendant notre route), je répondis que de tels ordres seraient exécutés; mais je rappelai en même temps au ministre, et ma première résignation et mes craintes sur les chances douteuses des combats de mer; et je l'instruisis en même temps de ma détermination, soit que je fusse vainqueur ou vaincu, d'abandonner pour jamais un poste périlleux, que mes principes et surtout *votre caractère violent et cruel* ne me permettaient pas d'occuper.

» Ce n'est ni au manque de valeur, ni à

1814. quelque faute que l'on doit attribuer le désastre de Trafalgar : ce fait a été prouvé sans réplique dans mon récit officiel de cette bataille. Pourquoi lui a-t-on refusé place dans le *Moniteur*, tandis qu'on y a inséré les calomnies et les outrageantes assertions de mes ennemis?

» Lorsqu'au milieu de votre heureuse et de votre ambitieuse campagne en Allemagne, mon rapport vous parvint, ne dites-vous pas, avec votre fureur et votre cruauté ordinaires : *Je vois qu'un exemple sur le Bing français est absolument nécessaire pour mettre la victoire à l'ordre du jour dans mes flottes.*

» Mille voix ont répété *ces dures expressions*, cette sentence de mort lancée contre un amiral français, par un usurpateur étranger et féroce, tandis que ma dépêche est restée inconnue, et n'a peut-être jamais été lue. Elle contenait pourtant quelques vérités sévères, qui n'auraient ajouté, je l'avoue, aucun lustre à vos talens militaires et nautiques, mais qui auraient prouvé que *la même incapacité, la même ambition qui avaient causé la perte d'une escadre française à Aboukir*, avaient causé aussi celle d'une autre escadre à Trafalgar.

»Dans mon dernier entretien avec vous, vous

me fîtes observer, que quand bien même la France serait, sans opposition, la souveraine de tout le continent, tant qu'elle ne pourrait pas forcer la Grande-Bretagne à se soumettre à ses lois, son pouvoir à l'extérieur serait précaire, son état intérieur mal assis, son commerce languissant, ses manufactures anéanties, et ses habitans pauvres et malheureux. Mais qu'avez vous fait pour remédier à ces maux incertains? 1814.

» Depuis les quatre années que dure votre tyrannie, ma patrie et ses alliés ont déjà perdu un plus grand nombre de vaisseaux de guerre que n'en avait toute la marine royale pendant une grande partie des longs règnes de Louis XIV et de Louis XV; et si la France doit rester plus longtemps encore sous votre sceptre de fer, sa marine militaire marchera bientôt de pair avec sa marine marchande, et l'on ne verra dans ses ports de mer, que d'infâmes pirates et des marchands ruinés.

» Quel honneur est-il résulté pour mon pays, de toutes vos campagnes si heureuses? Est-il plus libre sous votre puissance sans bornes? Accablés d'impôts, et cruellement opprimés par un despotisme militaire impitoyable, mes concitoyens asservis voient arri-

1814. ver, en pleurant et sans exhaler un soupir, le moment prochain d'une ruine inévitable, tandis que vous, *monsieur*, vos parens et vos créatures profitez des conquêtes obtenues aux dépens du sang le plus pur et des riches trésors de la France.

» Le style de cette lettre vous convaincra aisément que son auteur est hors de l'atteinte de votre vengeance, etc., etc.»

A certains traits de Bonaparte, on croirait son caractère inégal et bizarre, plutôt que décidé d'une manière quelconque. Cependant des personnes qui paraissent l'avoir approché et le connaître parfaitement, le peignent comme un homme froid, sans élan, sans exaltation, et dont toutes les actions, même celles qui semblent les moins prévues et les plus désintéressées, sont exactement calculées et réfléchies. Bonaparte, disent ces personnes, ne voyait dans les hommes que de vils instrumens qu'il faut savoir briser sans scrupule, après les avoir fait servir au triomphe de ses passions et de ses intérêts ; et lorsque sa bouche proclamait de grands sentimens, son cœur n'était mu par aucune affection généreuse. Une personne lui représentait qu'une de ses mesures serait censurée par l'opinion Publique, pour laquelle il affectait quelque-

fois un grand respect. *Votre opinion publique!* 1814.
reprit-il en souriant ironiquement, *quand il me plaira, je la murerai.*

Lorsqu'il signa, en 1805, des préliminaires de paix, dans ces préliminaires, l'indépendance de Raguse fut stipulée. Au moment même de la signature, Bonaparte fit passer à Raguse l'ordre de dissoudre le gouvernement, et d'y lever une contribution. *Voilà*, dit-il, *comme j'entends l'indépendance de la république de Raguse.*

Après la bataille de Wagram, on assure qu'il dit froidement, à la vue des milliers de cadavres qui couvraient la terre: *Voilà une grande consommation*; et qu'il ajouta ensuite : *Qu'on me nettoie cela promptement.*

On poursuit qu'il avait coutume de dire, quand les chefs des charrois lui représentaient qu'ils ne pouvaient, quels que fussent ses ordres, avancer plus vite, sans exposer leurs chevaux à périr : « Allez toujours; la mère des chevaux n'est pas morte ! » On dit encore qu'il se servait des mêmes mots, appliqués aux hommes, pour stimuler les officiers quand ils hésitaient à lancer les soldats sur des postes trop difficiles.

On cite de lui un fort beau trait de générosité. Dans le temps de ses conquêtes, il avait confié

1814. le gouvernement de Berlin à un prince prussien qui paraissait trahir son souverain pour lui. Bientôt il découvrit que ce prince informait le roi de Prusse, de l'état et de tous les mouvemens de l'armée française. Il voulait le faire juger par une commission militaire. La princesse, enceinte, vint le solliciter. Elle niait fortement la trahison imputée à son époux. Bonaparte lui présenta une lettre qui la constatait. La princesse pâlit, chancela, et se jeta à ses pieds, en criant grâce. « Madame, lui dit Bonaparte, cette lettre est la seule preuve que j'aie contre votre mari; brûlez-la. » Avec le caractère que l'on attribue à Bonaparte, ce trait de générosité, en apparence si beau, ne serait donc que l'effet d'un calcul. Il est vrai de dire, par exemple, que le châtiment du prince prussien n'eût fait qu'exciter ses compatriotes contre les Français. En principe général, la perfidie ne saurait jamais être louable; le commun des hommes pourrait néanmoins, en une telle occasion, la regarder comme une vertu.

La simplicité, l'abandon de son acte d'abdication, du 11 avril 1814, a quelque chose de grand à la première vue; mais le retour de l'île d'Elbe détruit bientôt cette idée de grandeur.

Bonaparte est né le 5 février 1768, à Ajac- 1814.
cio, dans l'île de Corse. Son père y tenait un certain rang; mais avait peu de fortune. M. de Marbœuf, qui gouvernait l'île pour le roi de France, protégeait le père de Bonaparte. Il envoya le fils en France, quand il eut environ neuf ans, l'adressant à M. l'abbé de Marbœuf, auprès duquel le jeune Bonaparte resta longtemps. Cet enfant, qui devait jouer un si grand rôle, fut ensuite placé à l'école militaire de Brienne, et élevé aux frais du gouvernement, comme les fils des pauvres gentilshommes. On l'avait recommandé particulièrement, et M. le comte de Brienne devint aussi son protecteur. Après avoir passé sept ans à Brienne, il vint à l'école militaire de Paris, le 22 octobre 1784. En 1788, il se présenta au concours pour l'armé de l'artillerie, et sur trente-six concurrens il obtint la douzième place. En conséquence il fut nommé sous-lieutenant au service de France, et entra dans le régiment de La Fère.

Ceux qui avaient pris le plus d'intérêt à lui, dans les commencemens de sa vie publique, mais qui eurent la sagesse de le blâmer, lorsqu'ils le virent s'élever trop haut, et devenir le fléau de l'Europe entière par son ambition, trouvèrent, à l'île d'Elbe, son

1814. sort ce qu'il devait être. Un tel patrimoine, où il jouissait encore d'une pleine autorité et était environné des honneurs militaires, convenait effectivement au grand capitaine qui avait servi, par sa marche politique, à rétablir la monarchie en France, sans avoir eu la magnanimité de la rétablir lui-même. Là, il pouvait, par une conduite mesurée et prudente envers tous les souverains, si non effacer entièrement, du moins atténuer le souvenir de l'horrible attentat par lequel il s'était souillé du sang royal.

1815. Néanmoins il en pensa autrement. Par le traité de Fontainebleau il avait conservé le titre d'empereur. Le cérémonial attaché à ce titre, s'était observé scrupuleusement à Porto-Ferrajo. Bientôt on vit que ce n'avait pas été sans dessein. Ceux des Français qui avaient suivi Bonaparte à l'île d'Elbe, n'ayant point perdu l'habitude de le regarder et de le traiter en empereur, ne tardèrent pas à être amenés par là à une entreprise contre le souverain légitime de leur ancienne patrie.

Le 26 février 1815, à quatre heures du soir, Bonaparte, son état-major, quatre cents hommes de la vieille garde, deux cents hommes d'infanterie légère, un bataillon de flanqueurs et cent chevau-légers polonais s'embar-

quèrent dans l'île d'Elbe, à bord du brick *l'Inconstant*, de vingt-six canons, des bombardes *l'Etoile* et *la Caroline*, et de quatre felouques. Quoique contrariée et retardée par le vent, cette petite flotte passa sans être reconnue par les croisières, et elle entra, le premier mars, dans le golfe Juan. A cinq heures après midi le débarquement était fait sur la plage de Cannes. A onze heures de la nuit on se mit en marche pour pénétrer dans l'intérieur de la France. 1815.

Bonaparte comptait pour séduire, ou plutôt pour entraîner les troupes, sur l'ancien ascendant qu'une autorité absolue longtemps exercée et sa réputation militaire lui avaient acquis. Il voulait surtout éviter d'en venir aux mains avec qui que ce fût, le premier coup de fusil devant éveiller l'Europe entière, et mettre en France les armes à la main des royalistes purement dits, qui était assez nombreux pour donner le temps aux rois étrangers de venir au secours du gouvernement français. Il ne pouvait d'ailleurs réussir auprès de l'armée, que par un entraînement général; et une guerre civile, en donnant aux militaires le temps de réfléchir, en eût peut-être beaucoup retenu dans le devoir. Des émissaires le précédaient avec des proclamations insidieuses.

1815. Dans ces proclamations, Bonaparte prétendait être rappelé au trône par les plaintes et par les vœux du peuple.

Grâces aux agitations politiques de la révolution, et aux guerres sans cesse renaissantes de Bonaparte, le peuple français n'avait été de longtemps aussi heureux qu'il l'était depuis le retour de S. M. Louis XVIII, qu'il avait surnommé Louis *le Désiré*, comme une marque de l'impatience avec laquelle on l'attendait depuis longtemps. Les affaires se multipliaient en devenant certaines; le commerce se ravivait, et le plus brillant avenir se développait devant les hommes actifs et industrieux; le peuple ne gagnant donc rien à l'incartade de Bonaparte, qu'il n'avait provoquée, ni par ses plaintes, ni par ses vœux, redevint ce qu'il était auparavant, sombre et inquiet. A mesure que l'ennemi du roi avança, on ne vit se soulever que quelques gens sans aveu richement payés.

Le malheur fut plus grand du côté de l'armée. Un régiment entraîné par son chef, le colonel Labédoyère, ayant passé tout entier à Bonaparte, cet exemple funeste fut suivi de proche en proche par toutes les troupes. Le maréchal Ney, qui attendait

l'ennemi aux environs de Lyon, à la tête 1815.
d'un corps d'armée, aida aussi beaucoup à la défection générale en imitant le colonel Labédoyère, et tournant contre le roi les forces qu'il devait employer à défendre le trône. Une fois que Bonaparte eut autour de lui un certain nombre de soldats français, il fut impossible de retenir les autres sous les drapeaux, et de s'en servir contre le souverain parjure de l'île d'Elbe. Amener à se battre entre eux des militaires qui avaient toujours fait cause commune, n'eut pas été une chose facile. Bonaparte s'était servi des uniformes laissés à sa garde de l'île d'Elbe pour charmer les armes des premières troupes qui lui furent opposées lors de sa descente ; il se servit de ces dernières pour attirer à lui toutes les autres. Sa renommée lui était encore utile dans l'exécution de son entreprise criminelle. Dans ses discours, il avait soin de lier la cause de l'armée française à la sienne, et c'était les batailles où il avait commandé, dont il rappelait le souvenir aux soldats.

Le roi ne pouvait croire à un abandon aussi universel. Il rassembla encore une armée en avant de Paris, et s'y rendit lui-même pour en maintenir et animer les

1815. troupes. Ce parti fut le plus malheureux que l'on pût prendre. Quand S. M. se trouva abandonnée par cette armée à l'approche de Bonaparte, il ne lui resta plus qu'à se retirer en toute hâte, avec sa maison, vers la frontière du nord, et à passer cette frontière pour se réfugier en pays étranger. S'y prenant à temps, le roi aurait pu aller établir le siége de son gouvernement à Rennes ou à Nantes, au centre des provinces qui avaient toujours été fidèles; de là il aurait empêché Bonaparte de fonder son autorité, et ces provinces auraient toujours offert par leurs côtes, au souverain légitime, une retraite assurée.

Le bon prince en s'expatriant, victime de sa confiance dans la foi des sermens, laissait à ses soldats égarés, la proclamation suivante, miroir fidèle de son âme grande et généreuse :

« Officiers et soldats, j'ai répondu de votre fidélité à toute la France; vous ne démentirez pas la parole de votre roi. Songez que si l'ennemi pouvait triompher, la guerre civile serait aussitôt allumée parmi nous, et qu'à l'instant même plus de trois cent mille étrangers, dont je ne pourrais plus enchaîner les bras, fondraient de tous côtés sur notre

patrie. Vaincre ou mourir pour elle; que ce 1815.
soit là notre cri de guerre.

» Et vous qui suivez en ce moment d'autres drapeaux que les miens, je ne vois en vous que des enfans égarés : abjurez donc votre erreur, et venez vous jeter dans les bras de votre père : et j'y engage ma foi, tout sera sur-le-champ mis en oubli.

» Comptez tous sur les récompenses que votre fidélité et vos services vous auront méritées. »

Hélas! celui qui traçait ces lignes, monument éternel de sa bonté, n'eût-il pas dû pouvoir compter absolument sur cette fidélité, à laquelle il mettait un prix! Il avait gardé, des officiers de l'armée, tout ce que son état de paix lui permettait d'en garder. Le reste, en se retirant dans ses foyers, avait encore conservé sa demi-solde. La crainte d'inspirer des soupçons aux partisans ombrageux du gouvernement représentatif, l'avait empêché d'attacher immédiatement à sa personne l'ancienne garde impériale; mais sous le nom de grenadiers et de chasseurs royaux, il avait formé de ces braves, un corps qui devait avoir des priviléges et un service particuliers. Ajoutons à cela que les prisonniers, en revenant de Russie et d'An-

1815. gleterre, avaient trouvé sur leur route des commissaires royaux, chargés spécialement par le monarque, de pourvoir libéralement à tous leurs besoins.

Bonaparte se trouva bientôt maître de la capitale et de la plus grande partie du royaume; mais rien ne lui présagea dans ce moment, que son usurpation aurait une heureuse issue. Il était entré à Paris dans la soirée du 20 mars; mais il y avait trouvé la garde nationale morne et triste. Pour imposer le lendemain par des applaudissemens, il fallut faire des distributions considérables d'argent aux habitans les plus pauvres.

Il s'était en partie ouvert le passage en assurant que son retour n'attirerait à la France aucune querelle avec ses voisins, et peut-être s'en flattait-il en effet : bientôt on sut que le congrès de Vienne, composé des envoyés de tous les souverains de l'Europe, l'avait proscrit. (*note* 5.)

Il avait déclaré à Lyon que des députés de toute la France, assemblés en mai à Paris, et représentant ainsi les anciennes assemblées du Champ-de-Mai, feraient avec entière liberté une constitution nouvelle qui serait ensuite présentée à l'acceptation du peuple : et

tout d'un coup il parut, de lui, des articles 1815.
additionnels à la constitution de l'empire, qui durent être seulement présentés à cette acceptation. Ces articles, qui n'étaient qu'une mauvaise copie de la charte constitutionnelle octroyée par le roi, ne laissèrent plus aux législateurs du Champ-de-Mai, que des fonctions qui eussent pu être facilement remplies par des garçons de bureau, celles de dépouiller les scrutins, ou même d'en vérifier le dépouillement.

Bonaparte s'interdit, par cette *tricherie*, l'élan qu'il avait prétendu inspirer aux soi-disant partisans de la liberté : il ne réussit pas mieux à imposer aux royalistes. Il avait annoncé que pas un d'eux n'oserait remuer, et qu'il ne serait pas tiré un seul coup de fusil en faveur des princes de la maison de Bourbon : et l'on se battait avec acharnement, pour leur cause, dans les provinces de l'ouest et dans celle du midi où le ciel semblait, pour punir son parjure, avoir ressuscité l'intrépide Jeanne d'Arc, dans la personne de la duchesse d'Angoulême. Si sa police lui était fidèle, ou ne le flattait pas, il eut encore la douleur d'apprendre à ce sujet, que la majorité des Parisiens lui était si peu dévouée, qu'on vendait publiquement sur

1815. les boulevards et sur les quais, deux portraits formant pendans, dont l'un représentant Jeanne d'Arc, portait pour inscription : *l'héroïne de* 1429, et l'autre offrant la copie fidèle des traits de la duchesse d'Angoulême, s'expliquait par cette autre inscription : *l'héroïne de* 1814.

Le beau-frère de Bonaparte, Murat, roi de Naples, redevenu son allié, avait d'abord essayé, avec un certain succès dû à la surprise, d'insurger toute l'Italie en sa faveur. Cette diversion, qui pouvait avoir les suites les plus importantes si les troupes napolitaines et françaises parvenaient à se joindre en Italie, avait, au premier moment, donné les plus grandes espérances au parti de Bonaparte; mais ces espérances s'étaient bientôt trouvées détruites par la défaite totale de Murat, qui, abandonnant même son royaume, était venu sur une frêle barque chercher une retraite obscure à l'extrémité de la France.

Un moment cependant, l'étoile de l'imprévoyant vainqueur de Marengo parut se ranimer pour lui faciliter, par la soumission entière de l'intérieur de la France, des succès contre les armées étrangères qui, de toutes parts, se préparaient à l'attaquer. Le

marquis de la Roche-Jacquelin (1), commandant en chef les royalistes de l'Ouest, fut battu et tué, pour avoir quitté, par trop d'ardeur, un poste bien choisi, d'où il pouvait défier toutes les forces ennemies, et dans lequel il avait déjà obtenu quelqu'avantage. 1815.

Le duc d'Angoulême, d'abord aussi heureux que méritant dans le midi, où le maréchal Pérignon, le général d'Aultanne, le dixième régiment de ligne et un assez grand nombre de volontaires royaux, avaient fait sous ses ordres triompher la bannière des lis, finit par être enveloppé et forcé de capituler.

Madame la duchesse d'Angoulême elle-même, après avoir montré une activité et un courage personnels au-dessus de tout éloge, en vint à être contrainte d'abandonner Bordeaux et de s'embarquer pour l'Angleterre (*note* 6.).

Dans ces circonstances eut lieu l'assemblée du Champ-de-Mai. On était alors, par un

(1) Frère de celui dont j'ai parlé dans le récit de la guerre de la Vendée. En 1814 il commandait à Paris les grenadiers gardes-du-corps du roi.

1815. retardement assez bizarre, au premier de juin. Bonaparte y parut avec un grand faste, et comme un guerrier résolu à vaincre ou à mourir sur le champ de bataille.

Après avoir ensuite recommandé à ses deux chambres du corps législatif, de mourir, s'il le fallait, à leur poste, il quitta la capitale, se portant vers la frontière du nord, où s'était rassemblé le plus grand nombre des troupes. Il avait, avec une activité surprenante, réorganisé l'armée française. Cette armée se composait de tout ce qui en avait fait jusqu'alors partie, sans excepter les militaires pensionnés et retraités qui n'avaient pas de blessures ou d'infirmités qui les missent absolument hors de combat. On ne parlait plus de nouvelle levée de conscription, mais sous le nom de fédérés, on poussait vers cette armée, pour la rendre innombrable, une quantité considérable d'habitans de la France (1). Venaient ensuite

(1) Des fédérés sont des gens qui s'unissent entre eux, s'engageant, par un pacte particulier, à faire telle ou telle chose. Cependant, en 1815, les Français ne se fédérèrent pas, on les fédéra. On dit aux hommes du peuple : « Tu es fédéré, » comme on leur disait peu auparavant : « Tu es conscrit. »

plusieurs millions de gardes nationaux, réel- 1815.
lement armés et organisés pour la plupart, qui devaient combattre en seconde ligne, et pouvaient même être appelés, suivant l'exigence du cas, à marcher, conjointement avec les troupes ordinaires, en première ligne. Déjà de nombreux bataillons de ces gardes nationaux tenaient garnison dans les places fortes. Bonaparte avait principalement pourvu aux dépenses énormes de cet état de guerre, par la création de nouvelles rentes, qui, vendues ensuite, lui avaient procuré une somme d'environ six cent millions.

Qu'allait faire Bonaparte? Les personnes qui le croyaient moins téméraire et plus réfléchi qu'il ne l'était en effet, pensaient qu'il allait se retrancher et attendre sur la frontière que les alliés l'attaquassent. On sent quel avantage lui eût donné ce parti. Toutes ses recrues eussent eu le temps de joindre l'armée, et de s'y fondre et de s'y former dans ses anciens bataillons, pendant qu'une quantité innombrable de gardes nationaux, s'exerçant aussi, et se familiarisant avec l'idée de la guerre, seraient placés en seconde ligne, pour servir, au moins dans le moment de l'invasion, à inquiéter les alliés, et à tenir en observation une partie de leurs troupes.

1815. Ceux-ci, par ces dispositions défensives auraient eu, à la vérité, le loisir de rassembler sur nos frontières, pour les faire agir ensemble, dès le premier moment, huit à neuf cent mille hommes; mais ces huit à neuf cent mille hommes auraient eu affaire, derrière le Rhin et entre nos places fortes, qui de tous côtés offrent un rempart ou des piéges terribles, à deux ou trois millions d'hommes, d'autant plus redoutables, qu'étant attaqués ainsi sur leur propre territoire, les usurpateurs de l'autorité publique auraient fini par leur persuader qu'ils combattaient, non pour Bonaparte seulement, mais bien contre des étrangers qui, sous prétexte de chasser Bonaparte, ne voulaient que les asservir, piller leurs propriétés, et égorger leurs femmes et leurs enfans. C'était ainsi qu'en 1792, en engageant adroitement la lutte avec les forces de la coalition, les auteurs de la révolution avaient peu à peu rattaché la nation à leur cause particulière; et cette fois-ci, il y avait peut-être ce plus de facilité à le faire, que le bruit courait que les alliés s'étaient rétractés de leurs premiers engagemens envers S. M. Louis XVIII (1).

(1) On publiait alors en effet des notes offi-

Bonaparte jugea plus convenable d'attaquer lui-même avant que toutes les troupes alliées, qui devaient agir, fussent rassemblées. Le roi était à Gand, et l'usurpateur jugeait qu'il importait beaucoup à son intérêt, de forcer ce prince, par l'envahissement du Brabant, à repasser la mer et à se retirer dans la Grande-Bretagne. Maître du Brabant, où il se flattait peut-être de trouver des partisans, Bonaparte espérait d'ailleurs faire insurger la Hollande, et porter en même temps, à travers la Prusse, le feu contagieux de son génie remuant dans la Saxe et la Pologne, pays dans lesquels il comptait trouver un grand nombre de mécontens. Tout le plan de campagne des alliés eût été ainsi déconcerté, et la guerre reportée de nouveau loin de la France, qui n'aime point à en éprouver les rigueurs; mais le projet de Bonaparte était bien hasardeux, et, comme il l'avait déjà fait plus d'une fois, il jouait ainsi en un coup de dez sa fortune et sa vie. 1815.

---

cielles, dans lesquelles les alliés déclaraient qu'ils n'en voulaient qu'à Bonaparte personnellement, et qu'ils ne prétendaient, du reste, s'immiscer aucunement dans le gouvernement intérieur de la France.

1815. L'entrée du Brabant était défendue par deux armées formidables, une composée d'Anglais, d'Hanovriens, de Belges et de Hollandais, et l'autre de Prussiens. Bonaparte marcha à ces deux armées, en adressant à la sienne une proclamation très-peu mesurée, et qui finissait par cette phrase : « Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr. »

Le 16, eut lieu le premier engagement entre l'armée française et les armées anglaise et prussienne réunies, au-delà de Fleurus. Ces deux armées furent battues et perdirent des officiers de marque, plusieurs drapeaux et quarante pièces de canon. La plus forte perte fut pour les Prussiens, sur qui se porta l'effort de la journée. Il paraît que le dessein de Bonaparte était de les affaiblir assez pour qu'ils pussent être repoussés de l'armée anglaise, afin que le lendemain on n'eût sérieusement affaire qu'à celle-ci qu'on n'avait faiblement attaquée dans le jour, qu'afin de la contenir en son particulier, et de l'empêcher de nuire à la défaite des Prussiens.

Dans la matinée du 17, Bonaparte se rendit à l'endroit dit les Quatre-Bras, d'où il marcha pour attaquer l'armée anglaise. Il la poussa jusqu'à l'entrée de la forêt de Soignes,

avec l'aile gauche et la réserve. L'aile droite 1815.
se porta par Sombref, à la suite du général prussien feld-maréchal Blücher, qui se dirigeait sur Wavres, où il paraissait vouloir se placer. La commission de cette aile droite était, à ce qu'il paraît, de rassembler devant elle et de tenir en échec l'armée prussienne, considérablement affaiblie par ses pertes de la veille, afin qu'à son tour elle ne pût pas nuire à la défaite des Anglais.

A dix heures du soir, l'armée anglaise occupa Mont-Saint-Jean, par son centre, et se trouva en position en avant de la forêt de Soignes.

Bonaparte établit son quartier-général à la ferme Caillou, près Planchenoit.

La pluie tombait par torrens. Le lendemain 18, dans la matinée la pluie ayant un peu diminué, le premier corps de l'armée française se mit en mouvement, et se plaça, la gauche à la route de Bruxelles, et vis-à-vis le village du Mont-Saint-Jean, qui paraissait le centre de la position des Anglais. Le second corps appuya sa droite à la route de Bruxelles, et sa gauche à un petit bois, à portée de canon de l'armée anglaise. Les cuirassiers se portèrent en réserve derrière, et la garde de Bonaparte en réserve sur les hau-

1815. teurs. Le sixième corps, avec la cavalerie du général d'Aumont, sous les ordres du comte Lobau, fut destiné à se porter en arrière de la droite de l'armée française, pour s'opposer à un corps prussien qui paraissait avoir échappé au général Grouchy, commandant l'aile droite, et être dans l'intention de faire un mouvement de flanc.

On estimait les forces de l'armée anglaise à quatre-vingt mille hommes ; on supposait qu'un corps prussien, qui pouvait être en mesure vers le soir, pouvait être de quinze mille hommes. Les forces que Bonaparte avait à combattre étaient donc de plus de quatre-vingt-dix mille hommes. L'armée française comptait moins de monde dans ses rangs.

A midi, tous les préparatifs étant terminés, une division du deuxième corps, destinée à en former l'extrême gauche, se porta sur le bois dont les Anglais occupaient une partie. La canonnade s'engagea ; les Anglais soutinrent par trente pièces de canon, les troupes qu'ils avaient envoyées pour garder le bois. Les Français firent, de leur côté, des dispositions d'artillerie. A une heure, le corps d'armée français qui avait attaqué, était maître de tout le bois, et toute l'armée anglaise se replia derrière un rideau. Le comte d'Erlon

attaqua alors le Mont-Saint-Jean, se faisant 1815.
appuyer par quatre-vingts pièces de canon. Il s'engagea là une canonnade terrible qui fit beaucoup souffrir l'armée anglaise. Une brigade de la première division du comte d'Erlon se fut bientôt emparée du village de Mont-Saint-Jean. Une seconde brigade fut chargée par un corps de cavalerie anglaise qui lui fit éprouver beaucoup de perte. Au même moment, une division de cavalerie anglaise chargea la batterie du comte d'Erlon, par sa droite, et désorganisa plusieurs pièces; mais des cuirassiers français chargèrent cette division de cavalerie, et rompirent et écharpèrent trois de ses régimens.

Il était trois heures après midi. Bonaparte fit avancer sa garde, pour la placer dans la plaine, sur le terrain que le premier corps avait occupé au commencement de l'action, ce corps se trouvant déjà en avant. La division prussienne, dont on avait prévu le mouvement dès les premiers momens de la bataille, s'engagea alors, en prolongeant son feu sur tout le flanc droit de l'armée française. On tint la réserve prête à marcher et à écraser ce corps prussien, si son attaque obtenait quelque succès.

Dans ce moment la cavalerie de la réserve,

1815. s'étant aperçu d'un mouvement rétrograde que faisaient les Anglais pour se mettre à l'abri des batteries françaises, dont ils avaient déjà tant souffert, couronna les hauteurs de Mont-Saint-Jean, et chargea l'infanterie anglaise. Ce mouvement, qui n'avait pas été ordonné par le commandant en chef, ne pouvant être contremandé, toute la cavalerie française accourut pour soutenir la cavalerie de réserve; là, pendant trois heures, se firent de nombreuses charges, qui valurent à l'armée française l'enfoncement de plusieurs carrés et la prise de six drapeaux de l'infanterie anglaise, avantage cependant hors de proportion avec les pertes qu'éprouvait toute cette cavalerie, par la mitraille et les fusillades.

L'attaque de flanc du corps prussien se prolongeait toujours et perpendiculairement sur le flanc droit de l'armée française : un corps de troupes s'y porta. Les Prussiens furent contenus et repoussés, et reculèrent.

Comme les cuirassiers souffraient par la mitraille, quatre bataillons de la moyenne garde de Bonaparte furent envoyés vers eux pour les protéger, soutenir la position, et, si cela était possible, dégager et faire reculer

dans la plaine, une partie de la cavalerie 1815.
française.

On donna à deux autres bataillons de la même arme, commission d'aller se placer en potence sur l'extrême gauche de la division prussienne, afin qu'il ne restât, de ce côté, aucune inquiétude. Le reste de cette troupe d'élite fut disposé en réserve, partie pour occuper la potence en arrière de Mont-Saint-Jean, partie sur le plateau qui se trouvait en arrière du champ de bataille, et qui formait la position de retraite de l'armée française.

Dans cet état de choses, il semblait certain que le gain de la bataille, par Bonaparte, allait ouvrir pour la France une carrière indéfinie de guerre et de malheurs. L'armée française occupait toutes les positions que ses adversaires occupaient au commencement de l'action. Il est vrai de dire que sa cavalerie ayant été trop tôt et mal employée, elle ne pouvait espérer, pour ce jour-là, d'avantages décisifs; mais le général Grouchy, ayant appris le mouvement du corps prussien, marchait sur le derrière de ce corps, ce qui paraissait assurer à l'armée française, un succès éclatant pour la journée du lendemain. Mais un événement imprévu, et de peu d'importance en lui-même, en décida autrement.

1815. Sur les huit heures et demie, les quatre bataillons de la moyenne garde de Bonaparte qui avaient été envoyés au-delà de Mont-Saint-Jean, pour soutenir les cuirassiers contre l'infanterie anglaise, étant gênés par la mitraille, s'avancèrent la baïonnette basse, pour enlever ses batteries. Le jour finissait. Une charge faite sur leur flanc par plusieurs escadrons anglais, les mit en désordre. Les fuyards repassèrent le ravin. Les régimens voisins qui virent quelques troupes appartenant à la garde de Bonaparte à la débandade, furent effrayés, et s'ébranlèrent. Les cris, « Tout est perdu! la garde est repoussée! » se firent entendre. A ces cris une terreur panique se répandit à la fois sur tout le champ de bataille. On se précipita dans le plus grand désordre sur la ligne de communication. Les soldats, les canonniers, les caissons se pressaient pour y arriver. Le corps d'élite, dit la vieille garde impériale, qui était en réserve, en fut assailli, et fut lui-même entraîné.

Dans un instant l'armée ne fut plus qu'une masse confuse. Toutes les armes étaient mêlées, et il était impossible de reformer un corps. Les escadrons même de service, ran-

gés auprès de Bonaparte, furent culbutés et 1815.
désorganisés par ces flots tumultueux. Les Anglais, qui s'étaient aperçus de cette étonnante confusion, faisaient déboucher des colonnes de cavalerie qui augmentaient et pressaient le désordre.

Les parcs de réserve, les bagages qui n'avaient point repassé la Sambre, et tout ce qui était sur le champ de bataille, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Il n'y eut même aucun moyen d'attendre les troupes de l'aile droite.

Bonaparte, qui avait dit, à la fin de sa proclamation du 16, que, *pour tout Français qui avait du cœur, le moment était arrivé de vaincre ou de périr*, fuit comme les autres, et ne songea pas à rallier le lendemain, ni les jours suivans, cette armée, qui, dans quelque désordre qu'elle fût, n'avait point éprouvé d'assez grandes pertes pour ne pas pouvoir essayer de se retrancher à une distance plus ou moins grande derrière les places fortes, très-multipliées sur cette partie de notre frontière. Il revint en poste à Paris, publiant faussement que le plus jeune de ses frères et plusieurs autres généraux s'occupaient, avec succès, de réunir les débris de l'armée, à Avesnes, tandis que, lui, allait concerter avec les deux chambres, à Paris, des mesures de sûreté générale.

1815. Cependant ces deux chambres, qui, sans reconnaître le souverain légitime, brûlaient de se débarrasser de l'*empereur*, n'ayant pas apparemment accédé aux propositions qui leur furent faites par celui-ci, Bonaparte, le 22, annonça, par la déclaration suivante, qu'il renonçait à toute autorité :

« Français,

» En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et le concours de toutes les autorités nationales : j'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

» Les circonstances me paraissent changées ; je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir réellement voulu qu'à ma personne ! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français.

» Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils, m'engage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence par une loi.

» Unissez-vous tous pour le salut public 1815.
et pour rester une nation indépendante. »

Quelques membres des chambres demandaient qu'on n'acceptât cette abdication que pour ce qui regardait Bonaparte personnellement ; et ils avaient raison, car son fils, sous le nom de Napoléon II, retenu par l'Autriche, ne pouvait être qu'un fantôme embarrassant et dangereux, puisqu'il nuirait aux négociations que les circonstances permettaient encore d'entamer. Mais l'avis contraire prévalut, et des députés du corps législatif partirent aussitôt, pour aller représenter aux souverains alliés, qu'il n'y avait plus aucun obstacle à la paix entre eux et la nation française, puisque Bonaparte, qui avait été cause de la guerre, venait d'abdiquer une seconde fois. Pouvait-on se flatter qu'une telle démarche réussirait? Qu'était-ce que cette substitution de Napoléon II à Napoléon Ier, sinon un moyen détourné de laisser en effet Bonaparte et son parti à la tête des affaires? Les souverains alliés n'avaient-ils pas d'ailleurs déclaré solennellement, dès l'année précédente, qu'ils ne traiteraient, ni avec Bonaparte, *ni avec personne de sa famille.*

Les troupes alliées ne suspendirent pas

1815. un moment leur marche, et le 28 elles se montrèrent dans les environs de la capitale. S. M. Louis XVIII les suivait pas à pas à la tête de sa maison, afin de ne pas leur laisser oublier un seul instant qu'elles s'étaient mises en marche pour venger un roi légitime, d'un usurpateur, et non pour asservir la nation française. Cette proclamation datée de Cambrai, le 25, le précédait :

« Français, les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi. J'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, *dans l'espoir que les égards dont je pense être l'objet, tourneront à leur salut* : c'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. *Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs étrangers*, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

» Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler avec confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires : les regards ne rencontraient de toutes parts, que des difficultés

et des obstacles. Mon gouvernement devait 1815
faire des fautes ; peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, ou quelquefois même elles égarent ; l'expérience seule pouvait avertir : elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

» Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte, toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

» L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts, et calme toutes les inquiétudes.

» On a parlé, dans ces derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée ; on ne s'attendra pas que le roi de France

1815. s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges. Le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour les rassurer. *N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres et fait exécuter des ventes de ces biens?* Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

» Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

» Je ne veux exclure de ma présence, que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés, et quelques coupables.

» Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai, au milieu de tant d'acclamations.

» Mais le sang de mes enfans a coulé 1815.
par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple : cette trahison a rappelé l'étranger dans le cœur de la France; chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois, par les deux chambres que je me propose d'assembler incessamment.

» Français, tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, et que l'injustice n'a pu abattre.

» Le roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, *revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.* »

Je ne sais si la simplicité touchante d'un tel discours ne vaut pas mieux que tous les grands mots dont se compose le langage de la plupart des hommes célèbres depuis vingt-cinq ans : quant à moi, j'avoue qu'elle satisfait davantage mon cœur et mon esprit. Qu'est-ce donc quand on pense que ce dis-

1815. cours est l'expression sincère de sentimens véritables, et que les effets l'ont exactement suivi! Par une ordonnance royale du 24 juillet, dix-neuf seulement des plus marquans de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir aidé au retour de Bonaparte, ont été décrétés d'accusation, et renvoyés par-devant les tribunaux, et un certain nombre d'autres mis en surveillance jusqu'à ce que les véritables chambres du corps législatif eussent statué sur leur sort.

A la tête des premiers figuraient le maréchal Ney et le colonel Labédoyère, regardés comme les principaux instrumens des succès de Bonaparte. Ils furent exécutés aussitôt que condamnés à mort.

Ce grand exemple donné, le roi s'est montré disposé à commuer les peines de tous ceux dont l'exécution pourrait ne pas avoir lieu, et qui montreraient de leur attentat, un repentir susceptible d'inspirer quelque confiance. Il a fallu que les chambres, mues par de louables motifs de prudence, lui forçassent, en quelque sorte, la main, pour obtenir que ceux des députés de la convention, qui, ayant voté la mort de Louis XVI, ont prêté serment à Bonaparte en 1815, et accepté de lui des fonctions publiques, seraient contraints de sortir de France, en-

emportant encore les sommes énormes pro- 1815.
venant de la vente de leurs biens.

Les chambres ont ensuite permis aux personnes comprises dans la seconde partie de l'ordonnance du 24 juillet, et dont on leur avait remis le sort, de se retirer en pays étranger.

Ces chambres ne sont pas celles, comme on le pense bien, que Bonaparte avait mises en fonctions en revenant de l'île d'Elbe. Celles-là ont été dissoutes lors de la rentrée du roi, soupçonnées par un grand nombre de Français, d'avoir tenté de rétablir en France, sous le nom de Napoléon II, l'anarchie républicaine. Au reste, pour parvenir à ce but, la conduite qu'elles ont tenue pendant le séjour des alliés autour de Paris, a été plus ridicule que dangereuse; ne s'occupant nullement de rassembler des troupes pour les combattre, elles semblaient seulement vouloir les assommer sous le poids des discours et des décrets qui, chaque jour, sortaient par centaines de leur sein.

Le général Grouchy était parvenu à se replier sur Paris avec son corps d'armée. Les débris des troupes qui avaient combattu à Mont S.-Jean, s'y étant joints, formaient une armée de quatre-vingt mille hommes

1815. environ. Sous le nom de fédérés ou de tirailleurs et d'éclaireurs de la garde nationale parisienne, on avait armé la classe la plus pauvre, qui pouvait former ainsi un corps d'une quinzaine de mille hommes. Du côté des hauteurs, Paris semblait inattaquable, à cause des fortifications qu'on y avait faites; mais quand on capitula, les alliés avaient tourné ces hauteurs, pour le prendre du côté du plat pays.

C'est le 8 juillet que S. M. Louis XVIII est rentré dans sa capitale. Une grande partie des habitans était allée au-devant de lui jusqu'à trois et quatre lieues. Sa vue a excité dans Paris des transports d'allégresse. Des drapeaux blancs et des inscriptions étaient suspendus à presque toutes les fenêtres. Tout le monde se précipitait sur le passage de S. M., en poussant des cris de joie. La garde nationale qui marchait devant la voiture, avait quitté ses rangs, et dansait en faisant retentir les airs de chansons qui peignaient son bonheur. Des acclamations de *vive le roi! vive le père du peuple!* éclataient de toutes parts, et de tous les yeux, même de ceux du bon prince, coulaient des larmes de joie.

Bonaparte, après son abdication, avait habité pendant plusieurs jours à Paris, la

maison de l'Elysée-Bourbon, qu'étant empereur il habitait ordinairement pendant l'été. Là, il affectait de se montrer au peuple, au milieu duquel se trouvaient toujours des gens apostés sans doute, qui affectaient, eux, de crier *vive l'empereur!* Jaloux de l'autorité, et ne voyant dans tout cela qu'une manœuvre à la faveur de laquelle Bonaparte cherchait à ressaisir le pouvoir, le corps législatif l'invita impérieusement à quitter la capitale. Il se retira alors à la Malmaison, bien de campagne situé à environ trois lieues de Paris. Il resta dans ce dernier endroit, où il semblait attendre que la nécessité des affaires le fît rappeler au gouvernement, jusqu'à ce que les troupes légères des alliés parussent dans les environs. Après avoir vainement sollicité des passe-ports du lord Wellington, il gagna Rochefort. 1815.

Il essaya vainement de sortir de ce port de mer pour prendre le chemin des Etats-Unis d'Amérique, et finit par se rendre à la croisière anglaise. Le gouvernement anglais, par suite d'un pacte signé entre lui et les autres puissances, l'a fait conduire à l'île Sainte-Hélène, où il sera indéfiniment gardé prisonnier. Cette île est à deux mille lieues de nous, dans la mer d'Afrique, qui la compte

1815. encore à trois cents lieues de ses côtes. Partant plus d'inquiétudes de ce côté. Il ne nous rest de Bonaparte que le sentiment des malheur qu'a attirés sur nous son retour en France.

Le plus grand de ces malheurs est le frait que les alliés ont exigé de nous. Ce traité sigué le 20 novembre, nous a imposé un contribution de sept cent millions, payabl en cinq années, pendant lesquelles, comm garantie de notre tranquillité, cent cinquant mille soldats étrangers, entretenus par nous tiendront garnison dans nos places fortes d Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Aves nes, Rocroy, Givet avec Charlemont, Mé zières, Sédan, Montmédi, Thionville, Long wy, Bitche et le pont du Fort-Louis.

Il a établi les frontières de la France, telle qu'elles étaient en 1790, sauf quelques ali gnemens de terrains, d'où il résulte la ces sion de quatre places fortes, Sarre-Louis, Phi lippeville, Marienbourg et Landau. Voil donc en dernier résultat, les fruits amers qu porté pour nous la révolution! Grâce aux so tises du dernier de ses coryphées, nous per dons des places fortes que nous avaient glo rieusement conquises le courage et l'habilet de Louis XIV et de ses généraux, et nous r

cevons, dans d'autres, garnison étrangère. 1815.

Les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, dont nos conquêtes dans toute l'Europe semblaient nous avoir acquis la propriété, nous ont été aussi enlevés. Bien des hommes éclairés, de différentes nations, ont gémi de cette nouvelle dispersion d'objets qu'il était peut-être important, aux progrès des arts, de tenir rassemblés dans un même lieu.

Le premier moment de ces sacrifices a été 1816.
terrible. C'était cependant une nécessité de s'y soumettre; les circonstances nous rendaient la paix absolument nécessaire, quelque prix qu'elle dût nous coûter. On cherche à les oublier maintenant en concentrant toutes ses idées dans l'amour du meilleur des rois, qui est aussi le meilleur des Français. On en a eu dernièrement la preuve à l'occasion des fêtes qu'a fait célébrer, dans Paris, le mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri avec la princesse Caroline, fille du roi de Naples et de Sicile. Le Français s'est abandonné, pendant ces fêtes qui ont eu lieu les 16 et 17 juin de cette année, à la joie la plus vive et la plus franche. Il fut facile de voir qu'il en était déjà venu à ne plus former qu'une même famille, et à faire son bonheur de celui de son souverain bien-aimé.

1816. L'esprit public a effectivement gagné à la folle entreprise que Bonaparte a faite l'année dernière. Que de gens s'obstinaient encore à l'estimer après ses campagnes de 1812, de 1813 et de 1814, qui maintenant n'ont plus pour lui que de l'horreur et du mépris! Que d'autres prêtaient encore l'oreille aux paroles de liberté et d'égalité des prôneurs de gouvernemens à demi républicains par leur titre, qui maintenant se rallient de bonne foi à la monarchie franche et décidée! Que de personnes, enfin, se montraient indifférentes, et malgré la pureté de leurs principes politiques, résolues à rester totalement étrangères aux démêlés que le souverain pourrait avoir avec les factieux, qui maintenant sont prêtes à prendre les armes en sa faveur, s'il vient à être seulement menacé! Tout le monde a senti, pendant le désordre des cent jours d'usurpation et les calamités qui les ont suivis, qu'il n'est désormais pour la France, qu'un centre commun de bonheur et de prospérité, la bannière des princes qui, depuis des siècles, n'ont cessé un moment de nous gouverner, que parce que l'équité, la vertu et la raison ont été bannies de notre infortunée patrie.

Bonaparte ne semble-t-il pas n'avoir reparu, quelques instans, au milieu de nous,

que pour achever de se détruire lui-même, et 1816.
de faire connaître le vide des idées qui avaient servi à fonder son gouvernement et celui qui l'avait précédé? Qui se fiera dorénavant aux discours trompeurs des prétendus défenseurs des droits du peuple? C'était, disait Bonaparte, pour faire triompher ces droits dans le choix libre d'une constitution, qu'il revenait de l'île d'Elbe; et à peine s'est-il vu saisi de l'autorité, qu'il en a usé pour imposer insolemment au peuple, une constitution fabriquée uniquement par son conseil et par lui. Qui pourrait désormais s'armer avec confiance en faveur de quelqu'un des agitateurs politiques, qui pendant vingt-cinq ans ont, sous de vains prétextes, bouleversé la France? On vient de voir celui qui était regardé comme le plus grand et le plus ferme d'entre eux, abandonner sans regret, comme sans hésitation, après de faibles efforts, pour pourvoir à sa sûreté personnelle, tous ceux qu'il avait mis en avant, et qu'il savait ainsi vouer à une perte certaine.

Quel est le soldat, égaré par Bonaparte, qui n'a pas frémi d'indignation, en se voyant amené peu à peu, par ce général parjure à Fontainebleau, à Porto-Ferrajo, à Lyon et à Paris, à verser, sans but comme sans gloire,

1816. son sang sous les murs de la capitale? Les cris de *vive l'empereur*, qui alors se faisaient encore entendre parmi les troupes, n'étaient plus des acclamations de fidélité adressées à un chef aimé; mais bien des cris de désespoir par lesquels des gens de cœur, compromis, demandaient la faculté de mourir les armes à la main.

Le roi n'a plus pour ennemis que des êtres sans raison comme sans équité; des hommes sourds à la voix de leur patrie, et prêts à sacrifier son existence politique à leurs petites passions et à leurs monstrueux caprices. Voilà une grande vérité qu'il faut dire, et dont il est nécessaire que le souverain se pénètre lui-même. Le soin de séparer la gloire militaire de la nation française, des crimes qui l'ont humiliée pendant la révolution, et des châtimens sévères appliqués avec discernement, auront bientôt imposé silence à cette tourbe de factieux ridicules, qui font la guerre à tous les gouvernemens en général, parce que ce ne serait que dans une anarchie complète qu'ils trouveraient à satisfaire leurs goûts dépravés et effrénés.

Il restera ensuite à S. M. Louis XVIII une tâche réellement plus difficile à remplir. Il s'est placé entre les peuples étrangers et nous,

pour sauver militairement notre existence politique ; il faut qu'aussi ses soins paternels nous rendent civilement la place que nous tenions jadis au milieu de ces peuples. Depuis vingt-cinq ans, de grands guerriers sont nés chez nous ; mais j'y cherche en vain des successeurs aux Montesquieu, aux Fénélon, aux Racine, aux Rollin, aux Voltaire même, si l'on considère ce dernier plus pour son talent que pour l'abus odieux qu'il en a quelquefois fait. Que l'éducation particulièrement soignée, vienne bien vite à notre secours, ou nous allons, pour longtemps, perdre la palme glorieuse des sciences et des arts que le règne de Louis-le-Grand avait fait prospérer chez nous. Nos grands hommes d'état, nos grands légistes, nos littérateurs illustres sont morts, et leurs petits-fils, s'il en existe encore quelques-uns, s'éteignent sans avoir formé d'élèves, et sans laisser à personne la pratique des principes au-delà desquels tout n'est que confusion, désordre et barbarie. 1816.

Je ne vois partout que des essais et point d'ouvrages dignes de l'immortalité. Il me semble remarquer, dans chaque livre nouveau, qu'il est moins un titre qu'on a cherché à se faire à la gloire ou un service qu'on a voulu rendre à la société, qu'une spécula-

1816. tion mercantile au moyen de laquelle on a essayé de gagner de l'argent. Sur le théâtre, plus de ces tragédies habilement disposées, dont l'effet est d'inspirer à l'homme l'horreur du crime et l'amour de la vertu ; plus de ces comédies qui, fouillant avec art jusques dans les replis les plus secrets du cœur humain, amusent l'homme de ses propres vices et de ses propres ridicules, et l'en corrigent insensiblement. Le récit des événemens a succédé à la peinture des passions : on occupe un moment l'esprit et on néglige le cœur. Melpomène et Thalie, qui jadis pouvaient tant sur les mœurs, ne fournissent plus que des distractions frivoles, quand elles ne deviennent point encore les flatteurs dangereux de nos penchans répréhensibles ; car on rencontre, de nos jours, des auteurs qui paraissent oublier que l'homme de lettres doit adroitement redresser le public quand il s'égare, et non louer ou du moins consacrer, dans ses compositions, les travers et les égaremens du genre humain.

La rareté même des essais littéraires d'une certaine portée m'effraie. La révolution a-t-elle tellement appauvri ceux qui cultivent les lettres, qu'ils ne puissent plus rien hasarder, et faut-il de l'intrigue et une longue

patience pour arriver sur la scène? Ah! que ces malheurs se réparent promptement s'ils existent! Il est convenable que le nourrisson des muses soit assez indépendant de ceux qui produisent au jour ses travaux, pour que sa plume ne puisse jamais être entièrement asservie à leurs spéculations, et il est nécessaire aussi qu'il jouisse promptement de sa gloire, afin que chaque effort qu'il fait pour en acquérir soit bientôt suivi d'un nouvel effort, que l'expérience et la noble ambition de soutenir de premiers avantages rendra plus utile à la société. Des chutes fréquentes prépareront des succès à la scène française : si elle devient d'un accès trop difficile, elle finira par être le domaine de la médiocrité. 1816.

Les sciences en général ont fait des progrès, mais elles manquent à présent d'adeptes. Et qu'on ne dise pas que c'est à la révolution qu'elles ont dû leur perfectionnement : ceux qui les ont perfectionnées s'étaient formés sous l'empire de la monarchie; et c'est la révolution, ses désordres et ses guerres qui ont empêché ces professeurs de former des élèves. Tout ce qui tient au militaire a, seul, véritablement gagné à la révolution; parce que la guerre fait les guerriers. Elle nuit à ce qui n'est pas elle.

Elle est surtout l'ennemie de la morale,

1816. comme la morale est elle-même son ennemie. Dans quel état ne sommes-nous pas à cet égard ! La guerre a achevé chez nous l'ouvrage de la révolution. Cependant notre situation sous ce rapport n'est pas plus désespérée que sous aucun autre. Les vertus de notre souverain nous répondent de sa bonne volonté ; et pour le seconder en cela il trouvera plus de bras que les apparences n'en présentent d'abord. Parvenus à un certain âge, la plupart des hommes sentent la nécessité des mœurs et des bienséances. C'est avec peine qu'à quarante ans on voit mépriser la vieillesse, opprimer une femme ou dépouiller un orphelin. C'est avec répugnance encore qu'à cet âge, par une dangereuse déférence pour l'athéïsme et la dépravation, nous cachons au fond d'une voiture le ministre du Très-Haut qui vient apporter les consolations de la religion aux auteurs de nos jours, ou qui les suit au lieu de leur sépulture. Il importe à l'intérêt particulier du plus grand nombre des individus, comme à l'intérêt général de l'Etat, que le vice ne soit l'objet d'aucuns ménagemens, et que la vertu marche la tête levée.

FIN.

NOTES.

LIVRE VII.

(*Note* 1re.) VOICI les principales dispositions de cette loi, dite du 22 prairial an 2, qui semble un arrêt général de proscription :

Art. IV. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

V. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

VI. Sont réputés ennemis du peuple, ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la convention nationale et le gouvernement *révolutionnaire* et républicain dont elle est le centre ;

Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places et des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la république, travaillé à faire manquer les approvisionnemens ou le service des armées ;

Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnemens de Paris, ou à causer la disette dans la république ;

Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calom-

niant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides;

Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentans du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement, pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la république;

Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles, pour diviser ou pour troubler le peuple;

Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, à altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination.

Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la république, et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du.....

Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple;

Enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes, relatives à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui, par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

VII. La peine portée contre tous les délits, dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est la mort.

VIII. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis

du peuple, est toute espèce de documens, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugemens est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie ; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis ; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité.

IX. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires ; il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît.

X. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la convention nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple commissaires de la convention, et l'accusateur public.

XI. Les autorités constituées, en général, ne pourront exercer ce droit, sans avoir prévenu le comité de salut public et le comité de sûreté générale, et obtenu leur autorisation.

XII. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public ; la formalité de l'interrogatoire secret qui précède est supprimée, comme superflue ; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

XIII. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, *il ne sera point entendu de témoins*, à moins que *cette formalité* ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

XVI. *La loi donne pour défenseurs, aux patriotes calomniés, des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.*

XVIII. L'accusateur public ne pourra, de sa propre au-

torité, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait traduire lui-même, dans le cas où il n'y aurait pas matière à une accusation devant le tribunal ; il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil qui prononcera. *Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public, qui l'examinera.*

« Ce décret est important, s'écria un député après la lecture, j'en demande l'impression et l'ajournement. S'il était adopté sans l'ajournement, je me brûlerais la cervelle. »

(*Note 2.*) Voici le rapport de M. Harmand, l'un des commissaires de la convention qui furent chargés de visiter le jeune roi Louis XVII dans sa prison.

« Nous arrivâmes, dit-il, à la porte, sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le fils innocent, le fils unique de notre roi, notre roi lui-même..... La clef tourne avec bruit dans la serrure, et la porte ouverte nous offre une petite anti-chambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence, qui communiquait, dans la pièce voisine, par une ouverture dans le mur de séparation, et que l'on ne pouvait allumer que par cette anti-chambre. Les commissaires nous firent observer que cette précaution avait été prise pour ne pas laisser de feu à la disposition d'un enfant.

» Cette autre pièce était la chambre du prince, et dans laquelle était son lit ; elle était fermée en dehors, il fallut encore l'ouvrir. Ce mouvement de clefs et de verroux porte à l'âme un noir d'autant plus pénible, que la réflexion ne fait qu'y ajouter au lieu de le dissiper.

» Ce prince était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer : quelques-unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux. Il était occupé de ces cartes

lorsque nous entrâmes, et il ne quitta pas son jeu. Il était couvert d'un habit neuf à la matelot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue; la chambre propre et bien éclairée. Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux; le coucher et le linge nous parurent bons et beaux. Ce lit était derrière la porte, à gauche en entrant; plus loin, du même côté, était un autre bois de lit sans coucher, placé aux pieds du premier. Une porte fermée entre les deux, communiquait à une autre pièce que nous n'avons pas vue. Les commissaires nous dirent que ce lit avait été celui du savetier Simon.

» Après avoir reçu ces détails préliminaires, je m'approchai; nos mouvemens ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé, et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui faisait à cet égard, ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes, et de recevoir la visite d'un médecin, nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de ces faits, et lui renouveler nous-mêmes, en son nom, toutes ces propositions; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables, mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même, s'il persistait à garder le silence, et à ne vouloir point prendre d'exercice, que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades, et à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer, et que je le priais de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

» Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais pas un mot de réponse.

» Alors je repris mes propositions, comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu, et je les lui particularisai à peu près de cette manière :

« Je me suis peut-être mal expliqué, ou peut-être ne » m'avez-vous pas entendu, monsieur; mais j'ai l'hon- » neur de vous demander si vous désirez un cheval, un » chien, des oiseaux, des joujous de quelque espèce que » ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge, que » nous vous présenterons avant de les installer près de » vous; voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le » jardin, ou monter sur les tours? Désirez-vous des bon- » bons, des gâteaux, etc.? »

» J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un mot ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une fixité étonnante qui exprimait la plus grande indifférence.

» Alors je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé, j'osai lui dire : « Monsieur, tant d'opiniâtreté à » votre âge, est un défaut que rien ne peut excuser; elle est » d'autant plus étonnante, que notre visite, comme vous le » voyez, a pour objet d'apporter quelque adoucissement à » votre situation, des soins et des secours à votre santé; » comment voulez-vous qu'on y parvienne, si vous refu- » sez toujours de répondre et de dire ce qui vous convient? » Est-il une autre manière de vous le proposer? ayez la » bonté de nous le dire, nous nous y conformerons. »

» Toujours le même regard fixe et la même attention, mais pas un seul mot. Je repris :

« Si votre refus de parler, monsieur, ne compromettait » que vous, nous attendrions, non sans peine, mais avec » plus de résignation, qu'il vous plût de rompre le silence, » parce que nous devons en conjecturer que votre situa- » tion vous déplaît moins sans doute que nous le pensions, » puisque vous ne voulez pas en sortir; mais vous ne vous » appartenez pas, tous ceux qui vous entourent sont res- » ponsables de votre personne et de votre état : voulez- » vous nous compromettre nous-mêmes? Car quelle ré- » ponse pourrons-nous faire au gouvernement, dont nous

» ne sommes que les organes? Ayez la bonté de me ré-
» pondre, je vous en supplie, ou bien nous finirons par
» vous l'ordonner. »

» Pas un mot, et toujours la même fixité. J'étais au désespoir, et mes collègues aussi; ce regard surtout avait un tel caractère de résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : *Que m'importe? achevez votre victime!*

» Je n'en pouvais plus; mon cœur se gonflait, et je fus prêt à céder aux larmes de la plus amère douleur; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent et me confirmèrent dans l'idée d'essayer l'effet du commandement; ce que je tentai en effet, en me plaçant tout près à la droite du prince, en lui disant : *Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main;* il me la présenta, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude. Il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas.

» *L'autre main, monsieur.* Il me la présenta aussi; il n'y avait rien.

» *Permettez, monsieur, que je touche aussi vos jambes et vos genoux.* Il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

» Placé ainsi, le jeune prince avait le maintien du rachitis et d'un défaut de conformation; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même; le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain-clair.

» *Maintenant, monsieur, ayez la complaisance de marcher.* Il le fit aussitôt en allant vers la porte, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Pensez-vous, monsieur, que ce soit là de l'exercice?
» et ne voyez-vous pas au contraire que cette apathie seule
» est la cause de votre mal et des accidens dont vous êtes

» menacé ? Ayez la bonté d'en croire notre expérience et
» notre zèle ; vous ne pouvez espérer de rétablir votre
» santé qu'en déférant à nos demandes et à nos conseils ;
» nous vous enverrons un médecin, et nous espérons que
» vous voudrez bien lui répondre : faites-nous signe au
» moins que cela ne vous déplaira pas. »

» Pas un signe, pas un mot.

» *Monsieur, ayez la bonté de marcher encore, et un*
» *peu plus longtemps.* »

» Silence et refus. Il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la table : ses traits ne changèrent pas un seul instant; pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit. J'observe que mes collègues ne parlèrent pas.

» Nous nous regardions d'étonnement, et nous faisions quelques pas l'un vers l'autre, pour nous communiquer nos réflexions, lorsqu'on apporta le dîner du prince.

» Nouvelle scène de douleur : il faut l'avoir vue et éprouvée pour la croire !

» Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir, couvert de quelques lentilles ; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli, noir aussi et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ses attributs. Une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes, plutôt brûlées que rôties ; un couvert d'étain, point de couteau. Les commissaires nous dirent que c'était l'ordre du conseil de la commune ; et point de vin.

» Tel était le dîner du fils de Louis XVI, du successeur de tant de rois! tel était le traitement fait à l'innocence !

» Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne repas, mes collègues et moi nous exprimâmes par nos regards, aux commissaires de la municipalité, notre étonnement et notre indignation : et pour leur épargner, en présence du prince, les reproches qu'ils méritaient, je leur fis

signe de sortir dans l'antichambre. Là, nous nous expliquâmes comme nous sentions ; ils nous répétèrent que c'était l'ordre de la municipalité, et que c'était encore pire avant eux. Nous ordonnâmes que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir, et que l'on commencerait à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises, et surtout du fruit ; je voulus qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

» L'ordre ayant été donné pour cela, nous rentrâmes ; il avait tout mangé. Je lui demandai s'il était content de son dîner ? point de réponse : s'il désirait du fruit ? point de réponse : s'il aimait le raisin ? point de réponse. Un instant après le raisin arriva ; on le plaça sur la table, et il le mangea sans rien dire. *En désirez-vous encore?* point de réponse.

» Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part, pour le faire parler, seraient inutiles. Je lui fis part de notre détermination, et je lui dis qu'elle était d'autant plus pénible pour nous, que nous ne pouvions attribuer son silence, à notre égard, qu'au malheur de lui avoir déplu ; que nous proposerions en conséquence, au gouvernement, de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables.

» Même regard, mais point de réponse. *Voulez-vous bien, monsieur, que nous nous retirions?* Point de réponse.

» Cela dit, nous sortîmes. J'ai expliqué les motifs auxquels les commissaires attribuaient le silence opiniâtre du prince. Je leur demandai, dans l'antichambre, si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition contre la reine sa mère. Ils renouvelèrent leurs assertions à cet égard, et nous protestèrent que depuis le soir de ce jour-là le prince n'avait pas parlé.

» Mes collègues et moi, nous convînmes que, pour l'honneur de la nation, qui l'ignorait, pour celui de la

convention, qui à la vérité l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être instruite, pour celui de la coupable municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public, mais en comité secret; ce qui fut fait ainsi. »

(*Note* 3.) « *Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, dressé à la tour du Temple, à onze heures du matin, ce* 21 *prairial.*

» Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité; et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale de la convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président; Courtois, Gauthier, Pierre Guyomard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état, avons agi ainsi qu'il suit :

» Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant, qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours. Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, vers trois heures de relevée; sur quoi nous avons cherché à vérifier

les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps, la roideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses.

» Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme ; le ventre était extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur, sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche. La tumeur du genou contenait environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles ; celle du poignet renfermait une matière de même nature, mais plus épaisse.

» A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très-fétide ; les intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité ; ils étaient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté, à leur ouverture, la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

» Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étaient très-sains intérieurement, et ne contenaient qu'une très-petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état ; il était adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au-dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques, semblables à ceux de la surface des intestins ; sa membrane interne était saine, ainsi que le pylore et l'œsophage ; le foie était adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre ; sa substance était saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement

remplie d'une bile de couleur vert foncé. La rate, le pancréas, les reins et la vessie étaient sains; l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étaient remplis de tubercules lymphatiques, semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle était sain.

» Les poumons adhéraient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance était saine et sans tubercules: il y en avait seulement quelques-uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenait la quantité ordinaire de sérosité; le cœur était pâle, mais dans l'état naturel.

» Le cerveau et ses dépendances étaient dans leur plus parfaite intégrité.

» Tous les désordres dont nous venons de donner le détail, sont évidemment l'effet d'un vice scrophuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

» Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

Signé J. B. E. Dumangin, P. J. Pelletan, P. Lassus, N. Jeanroy.

(*Note* 4.) Armand-Tuffin, marquis de la Rouarie, né en Bretagne, s'était distingué, avant la révolution, dans la guerre d'Amérique. Il s'était déclaré pour les parlemens contre la cour; mais rappelé à lui-même par l'abus que les ennemis du roi firent de leurs succès, il entreprit de défendre et de relever le trône en 1792. Son plan consistait à insurger à la fois la Bretagne, l'Anjou et le Poitou. Il y fit des règlemens militaires et civils, rassembla les conjurés dans son château, distribua des commissions de la part des princes, et se prépara à éclater au moment où les

troupes coalisées attaqueraient la frontière française du nord ; mais ses projets ayant été dévoilés au comité de sûreté générale de l'assemblée législative, il fut bientôt recherché. Il n'en poursuivit pas moins l'exécution de son projet. Il courait sans cesse de château en château, de comité en comité, pour ranimer son parti. La journée du 10 août, les ordres contradictoires des princes, et le mauvais succès de la campagne de 1792, renversèrent ses espérances. Forcé de passer l'hiver sans rien entreprendre, errant, fugitif, sa santé s'altéra sensiblement. Il se réfugia au château de Laguyomarais. Après quatorze jours de maladie, il y mourut le 30 janvier 1793. Son cadavre et ses papiers furent trouvés par les républicains : mais les semences d'insurrection qu'il avait répandues dans le pays, n'en servirent pas moins à former le parti des Chouans.

(*Note* 5.) Qu'on juge de cette détresse, par la lettre suivante que S. A. R. Monsieur, alors comte d'Artois, écrivit de Hanau, en janvier 1794, au maréchal de Broglie :

« Mon cœur est si vivement et si profondément affecté, mon cher maréchal, par l'état affreux où sont réduits mes chers compagnons de fidélité et de malheur, et j'éprouve tant de retards pour obtenir les secours que le régent (Monsieur, comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII) n'a pas cessé de solliciter, que je n'hésite pas à remettre entre vos mains la dernière ressource que je tiens de la générosité de l'impératrice de Russie. Je n'ai pas besoin de vous recommander l'emploi que vous devez faire des fonds que vous vous procurerez par la vente des médailles et du diamant. Non seulement je m'en rapporte à votre sagesse, mais vous savez que les plus malheureux et les plus souffrans sont, dans ce moment pénible, les plus chers à mon cœur. Je vous ai déjà parlé, mon cher maréchal, de l'extrême embarras où je me trouvais personnellement ; mais je ne me compterai jamais pour rien, lorsqu'il s'agira de

satisfaire le besoin le plus pressant de mon cœur. En conséquence, je charge M. Duverne de vous remettre la somme de trois cents louis pour subvenir aux premiers besoins, et vous donner le temps de vendre à meilleur compte les médailles et le diamant. J'ai la certitude que j'honore les dons de l'impératrice, en les appliquant à un usage aussi sacré; mais je vous déclare, mon cher maréchal, que mon intention formelle est que ce faible secours ne soit compté pour rien, ni pour les fonds qui sont dus à la caisse de Dusseldorf, ni pour les justes demandes que vous aviez formées au moment où nous espérions que l'emprunt de Hollande aurait du succès. Enfin, si je ne parviens pas à obtenir les secours que je sollicite avec plus d'ardeur que jamais, et si je me trouvais alors dénué de tout moyen personnel pour me porter où le service du roi l'exigerait, je conserverais une ressource précieuse dans le cœur des gentilshommes français, et avec un tel appui, le chemin de l'honneur sera toujours ouvert pour moi. Ne perdez pas un instant, mon cher maréchal, pour employer cette faible ressource; je suis trop récompensé, si elle peut soulager une partie des excellens Français auxquels mon existence est consacrée.

» Mes enfans possédaient une épée, qui était un don de mon malheureux frère; ils vous l'envoient pour être employée au même usage : ils vous prient, en échange, de leur en donner une des vôtres, pour les conduire plus sûrement au chemin de l'honneur, que vous avez toujours si fidèlement et si glorieusement suivi. »

LIVRE VIII.

(*Note* 170.) VOICI la conversation singulière qui eut lieu en Egypte, entre Bonaparte et les muftis et imans, Suleiman, Ibrahïm et Muhamed :

BONAPARTE.

Dieu est grand, et ses œuvres sont merveilleuses. Voici un grand ouvrage de mains d'hommes. Quel était le but de celui qui fit construire cette pyramide ?

SULEIMAN.

C'était un puissant roi d'Egypte, dont on croit que le nom était Cheops. Il voulait empêcher que des sacrilèges ne vinssent troubler le repos de sa cendre.

BONAPARTE.

Le grand Cyrus se fit enterrer en plein air, pour que son corps retournât aux élémens. Penses-tu qu'il ne fit pas mieux ? le penses-tu ?

SULEIMAN (*s'inclinant*).

Gloire à Dieu ! à qui toute gloire est due.

BONAPARTE.

Honneur à Allah ! Quel est le calife qui a fait ouvrir cette pyramide, et troubler la cendre des morts ?

MUHAMED.

On croit que c'est le commandeur des croyans, Mahmoud, qui régnait, il y a plusieurs siècles, à Bagdad; d'autres disent le renommé Aaron Raschild (Dieu lui fasse paix !), qui croyait y trouver des trésors : mais quand on

fut entré par ses ordres dans cette salle, la tradition porte qu'on n'y trouva que des momies, et, sur le mur, cette inscription en lettres d'or :

L'impie commettra l'iniquité sans fruit, mais non sans remords.

BONAPARTE.

Le pain dérobé par le méchant, remplit sa bouche de gravier.

MUHAMED (*s'inclinant*).

C'est le propos de la sagesse.

BONAPARTE.

Gloire à Allah ! Il n'y a point d'autre dieu que Dieu ; Muhamed est son prophète, et je suis de ses amis.

SULEIMAN.

Salut de paix à l'envoyé de Dieu. Salut aussi sur toi, invincible général, favori de Muhamed.

BONAPARTE.

Mufti, je te remercie. Le divin Coran fait les délices de mon esprit et l'attention de mes yeux. J'aime le prophète, et je compte, avant qu'il soit peu, aller voir et honorer son tombeau dans la ville sacrée. Mais ma mission est, auparavant, d'exterminer les mamelucs.

IBRAHIM.

Que les anges de la victoire balaient la poussière sur ton chemin, et le couvrent de leurs ailes. Le mameluc a mérité la mort.

BONAPARTE.

Il a été frappé et livré aux anges noirs Moukir et Quakir. Dieu, de qui tout dépend, a ordonné que sa domination fût détruite.

SULEIMAN.

Il étendit la main de la rapine sur les terres, les moissons, les chevaux d'Egypte.

BONAPARTE.

Et sur les esclaves les plus belles, très-saint mufti. Allah a desséché sa main. Si l'Egypte est sa ferme, qu'il montre le bail que Dieu lui en a fait : mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple.

IBRAHIM.

O le plus vaillant entre les enfans d'Issa (1). Allah t'a fait suivre de l'ange exterminateur pour délivrer sa terre d'Egypte.

BONAPARTE.

Cette terre était livrée à vingt-quatre oppresseurs rebelles au grand sultan, notre allié (que Dieu l'entoure de gloire!), et à dix mille esclaves venus du Canada et de la Géorgie. Adriel, ange de la mort, a soufflé sur eux; nous sommes venus, et ils ont disparu.

MUHAMED.

Noble successeur de Scander (2), honneur à tes armes invincibles! et à la foudre inattendue qui sort du milieu de tes guerriers à cheval (3)!

BONAPARTE.

Crois-tu que cette foudre soit une œuvre des enfans des hommes? le crois-tu? Allah l'a fait mettre en mes mains par le génie de la guerre.

IBRAHIM.

Nous reconnaissons, à tes œuvres, Allah qui t'envoie. Serais-tu vainqueur, si Allah ne l'avait permis? Le Delta, et tous les pays voisins, retentissent de tes miracles.

BONAPARTE.

Un char céleste (4) montera, par mes ordres, jusqu'au

(1) Jésus-Christ.
(2) Alexandre.
(3) L'artillerie volante, qui étonna beaucoup les mamelucs.
(4) Les ballons.

séjour des nuées ; et la foudre descendra vers la terre le long d'un fil de métal (1), dès que je l'aurai commandé.

SULEIMAN.

Et le grand serpent sorti du pied de la colonne de Pompée, le jour de ton entrée triomphante à Scanderich (2), et qui est resté desséché sur le soc de la colonne, n'est-ce pas encore un prodige opéré par ta main ?

BONAPARTE.

Lumières du siècle, vous êtes destinées à voir encore de plus grandes merveilles, car les jours de la régénération sont venus.

IBRAHIM.

La divine unité te regarde d'un œil de prédilection, adorateur d'Issa, et te rend le soutien des enfans du prophète.

BONAPARTE.

Mahomet n'a-t-il pas dit : Tout homme qui adore Dieu, et qui fait de bonnes œuvres, quelle que soit sa religion, sera sauvé.

SULEIMAN, MUHAMED, IBRAHIM (*ensemble en s'inclinant*).

Il l'a dit.

BONAPARTE.

Et si j'ai tempéré, par ordre d'en haut, l'orgueil du vicaire d'Issa, en diminuant ses possessions terrestres, pour lui amasser des trésors célestes; dites, n'était-ce pas pour rendre gloire à Dieu, dont la miséricorde est infinie?

MUHAMED (*d'un air interdit*).

Le mufti de Rome était riche et puissant; mais nous ne sommes que de pauvres muftis.

BONAPARTE.

Je le sais. Soyez sans crainte; vous avez été pesés dans

---

(1) Le conducteur électrique.

(2) Alexandrie.

la balance de Balthazar, et vous avez été trouvés légers. Cette pyramide ne renfermait donc aucun trésor qui vous fût connu ?

SULEIMAN (*les mains sur l'estomac*).

Aucun, seigneur ; nous le jurons par la cité sainte de la Mecque.

BONAPARTE.

Malheur et trois fois malheur à ceux qui recherchent les richesses périssables, et qui convoitent l'or et l'argent, semblables à la boue!

SULEIMAN.

Tu as épargné le vicaire d'Issa, et tu l'as traité avec clémence et bonté.

BONAPARTE.

C'est un vieillard que j'honore : (que Dieu accomplisse ses devoirs, quand ils seront réglés par la raison et la vérité!) mais il a le tort de condamner au feu éternel tous les musulmans, et Allah défend à tous l'intolérance.

IBRAHIM.

Gloire à Allah, et à son prophète qui t'a envoyé au milieu de nous pour réchauffer la foi des faibles, et r'ouvrir aux fidèles les portes du septième ciel!

BONAPARTE.

Vous l'avez dit, très-zélés muftis : soyez fidèles à Allah, le souverain maître des sept cieux merveilleux ; à Mahomet, son visir, qui parcourut tous ces cieux dans une nuit. Soyez amis des francs, et Allah, Mahomet et les francs vous récompenseront.

IBRAHIM.

Que le prophète lui-même te fasse asseoir à sa gauche le jour de la résurrection, après le troisième son de la trompette.

BONAPARTE.

Que celui-là écoute qui a des oreilles pour entendre.

L'heure de la résurrection politique est arrivée pour tous les peuples qui gémissaient sous l'oppression. Muftis, imans, mullahs, derviches, kalenders, instruisez le peuple d'Egypte; encouragez-le à se joindre à nous pour achever d'anéantir les beys et les mamelucs. Favorisez le commerce des francs dans vos contrées, et leurs entreprises, pour parvenir d'ici à l'ancien pays de Brama. Offrez-leur des entrepôts dans vos ports, et éloignez de vous les insulaires d'Albion, maudits entre les enfans d'Issa. Telle est la volonté de Mahomet. Les trésors, l'industrie et l'amitié des francs seront votre partage, en attendant que vous montiez au septième ciel, et qu'assis aux côtés des houris aux yeux noirs, toujours jeunes et toujours pucelles, vous vous reposiez à l'ombre du Laba, dont les branches offriront d'elles-mêmes, aux vrais musulmans, tout ce qu'ils pourront désirer.

SULEIMAN (*s'inclinant*).

Tu as parlé comme le plus docte des mullahs. Nous ajoutons foi à tes paroles. Nous servirons ta cause, et Dieu nous entend.

BONAPARTE.

Dieu est grand, et ses œuvres sont merveilleuses. Salut de paix sur vous, très-saints muftis.

(*Note* 2.) Le dessein avoué du directoire, dans l'expédition d'Egypte, était de s'emparer du cours de la mer Rouge, pour ravir ainsi le commerce de l'Inde aux Anglais, en trafiquant, avec cette contrée, par un chemin beaucoup plus court que celui qu'ils sont forcés de suivre. Les ingénieurs qui suivaient l'armée, devaient examiner s'il n'était pas possible de couper l'ithsme de Suez, en y rétablissant un canal, que des savans croient y avoir existé jadis.

(*Note* 3.) *Lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre.*

« Paris, 5 nivose an VIII de la république.

» Bonaparte, premier consul de la république, à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

» Appelé par les vœux de la nation française à occuper la première magistrature de la république française, je juge convenable, en entrant en fonctions, d'en donner une communication directe à votre majesté.

» La guerre qui, depuis quatre années, a ravagé toutes les parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il pas de moyens de parvenir à s'entendre?

» Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, dont la puissance et la force sont plus grandes que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à l'idée d'une vaine grandeur, les bienfaits du commerce, de la prospérité intérieure, et du bonheur des familles? Comment ne sentent-elles point que la paix est aussi glorieuse que nécessaire?

» Ces sentimens ne peuvent être étrangers au cœur de votre majesté, qui règne sur une nation libre, et dans la seule vue de la rendre heureuse.

» Votre majesté ne verra dans cette ouverture, que mon sincère désir de contribuer efficacement à une pacification générale par une démarche prompte, franche et débarrassée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne prouvent, dans ceux qui sont forts, que le désir mutuel de se tromper.

» La France et l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de toutes les nations, retarder le moment de leur épuisement absolu; mais, j'oserai le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui enveloppe le monde entier. »

(*Note* 4.) La lettre suivante de M. l'abbé de Tressan, sur l'arrivée de Madame à Mittau, est du plus grand intérêt. Mes lecteurs ne me sauront sans doute pas mauvais gré de la leur donner en entier dans ces notes.

« Mittau, le 7 juin 1799.

» Je suis arrivé ici, Monsieur, il y a quelques jours, avec milord Folkestone, et malgré le peu de temps qui nous reste pour compléter notre voyage, nous n'avons pu résister au désir d'être les témoins de l'arrivée de Madame Thérèse de France. Les bontés du roi nous autorisent même à rester jusqu'après le jour où elle épousera monseigneur le duc d'Angoulême.

» Il nous serait impossible de vous peindre tous les sentimens qui nous animent; mais puisque tous les détails qui tiennent à cet ange consolateur, intéressent la religion, l'honneur et la sensibilité de toutes les âmes honnêtes, nous allons recueillir nos souvenirs et nos pensées, pour que vous puissiez leur donner quelqu'ordre. Nous vous prions même, milord et moi, de citer de cette lettre tout ce que vous croirez capable d'inspirer les sentimens que nous éprouvons.

» Vous vous rappelez l'événement dirigé par le ciel, qui vint adoucir les larmes que l'héritier de saint Louis, de Louis XII et de Henri IV, répandait sur les malheurs de la France et sur ceux de sa famille. Quelque sérénité ne reparut sur son front qu'au moment où il apprit que Madame Thérèse se rendait à Vienne. Son cœur soupira plus librement lorsqu'il la sut dans cet asile; et aidé, comme il se plait à le répéter, d'un ami fidèle qui ne me pardonnerait pas de le nommer, il réunit tous ses soins et ses efforts pour obéir aux vues de la Providence, qui lui confiait le soin de veiller au sort de l'auguste et malheureuse fille de Louis XVI.

» Le roi ne resta donc pas, un seul instant, incertain sur le sort de l'époux qu'il désirait voir accepter par Madame.

Jamais son cœur paternel et français n'a pu soutenir l'idée de la voir séparée de France par une alliance étrangère, quelque nécessaire qu'elle parût être pour lui donner un appui, et pour la sauver du dénûment qui la menace encore. Après s'être assuré de l'approbation de Madame, le roi borna tous ses soins à obtenir qu'elle vînt s'unir aux larmes, aux espérances, au sort de l'héritier de son nom. Les vœux du roi sont exaucés; Madame est dans ses bras : c'est de là qu'elle réclame ses droits à l'amour des Français; c'est là qu'elle forme des vœux ardens pour leur bonheur; car, de ses longs et terribles malheurs, il ne lui reste que l'extrême besoin de voir des heureux.

» Dès que le roi eut levé tous les obstacles, il instruisit la reine qu'il allait bientôt unir ses enfans adoptifs, et lui demanda de venir l'aider à les rendre plus heureux. La reine accourut : elle est à Mittan depuis le 4 de ce mois; elle voit tous les regards satisfaits de sa présence, et les vœux qu'elle entend former pour son bonheur, lui prouvent combien les Français qui l'entourent ont de dévoûment et d'amour pour leurs maîtres.

» Le lendemain du retour de la reine, le roi monta en voiture pour aller au-devant de Madame. Une route longue et pénible n'avait point altéré ses forces : elle ne souffrait que du retard qui la tenait encore séparée du roi. Aussitôt que les voitures furent un peu rapprochées, Madame commanda d'arrêter. Elle descendit rapidement : on voulut essayer de la soutenir; mais s'échappant avec une incroyable légèreté, elle courut, à travers les tourbillons de poussière, vers le roi, qui, les bras étendus, accourait pour la serrer sur son cœur. Les forces du roi ne purent suffire pour l'empêcher de se jeter à ses pieds. Il se précipita pour la relever, et l'entendit s'écrier : *Je vous revois enfin!... je suis heureuse... voilà votre enfant...* VEILLEZ SUR MOI... *soyez mon père...*

» Ah! Français, que n'étiez vous là pour voir pleurer votre roi! vous auriez senti que celui qui versa de pareilles

larmes, ne put être l'ennemi de personne... vous auriez senti que vos regrets, vos repentirs, votre amour pourraient seuls ajouter au bonheur qu'il éprouvait.

» Le roi, sans pouvoir proférer une parole, serra Madame contre son sein, et lui présenta monseigneur le duc d'Angoulême. Ce jeune prince, retenu par le respect, ne put s'exprimer que par des larmes qu'il laissa tomber sur la main de sa cousine, en la pressant sur ses lèvres.

» On se remit en voiture, et bientôt Madame arriva. Aussitôt que le roi vit ceux de ses serviteurs qui volaient au-devant de lui, il s'écria, rayonnant de bonheur... « La voilà !... » Ensuite il la conduisit auprès de la reine.

» A l'instant le château retentit de cris de joie... on se précipitait; il n'existait plus de consigne, plus de séparation; il ne semblait plus y avoir qu'un sanctuaire où tous les cœurs allaient se réunir. Les regards avides restaient fixés sur l'appartement de la reine; ce ne fut qu'après que Madame eut présenté ses hommages à S. M., que, conduite par le roi, elle vint se montrer à nos yeux, trop inondés de larmes pour conserver la puissance de distinguer ses traits.

» Le premier mouvement du roi, en apercevant la foule de ceux qui l'environnaient, fut de conduire Madame auprès de l'homme inspiré qui a dit à Louis XVI... Fils de saint Louis, montez au ciel !... Ce fut à lui, le premier, qu'il présenta Madame... Des larmes coulèrent de tous les yeux, le silence fut universel... A ce pieux et premier mouvement de la reconnaissance, un second succéda; le roi conduisit Madame au milieu de ses gardes... *Voilà*, lui dit-il, *les fidèles gardes de ceux que nous pleurons : leur âge, leurs blessures et leurs larmes vous disent tout ce que je voudrais exprimer...* Il se retourna ensuite vers nous tous, en disant: *Enfin elle est à nous; nous ne la quitterons plus; nous ne sommes plus étrangers au bonheur.*

» N'attendez pas, monsieur, que je vous répète nos

vœux, nos pensées, nos questions... suppléez à tout le désordre de nos sentimens... Madame rentra dans son appartement pour s'acquitter d'un devoir aussi cher que juste, celui d'exprimer sa vive reconnaissance pour S. M. l'empereur de toutes les Russies. Dès les premiers pas qu'elle avait faits dans son empire, elle avait reçu les preuves les plus nobles et les plus empressées de son intérêt, et le cœur de Madame avait senti tout ce qu'elle devait au souverain auguste et généreux auquel le ciel a confié la puissance et donné la volonté de secourir les rois malheureux.

» Après avoir rempli ce devoir, Madame demanda M. l'abbé Edgeworth. Dès qu'elle fut seule avec ce dernier consolateur de Louis XVI, ses larmes ruisselèrent; les mouvemens de son cœur furent si vifs, qu'elle fut près de s'évanouir. M. Edgeworth, effrayé, voulut appeler..... *ah! laissez-moi pleurer devant vous*, lui dit Madame..... *ces larmes et votre présence me soulagent*..... Elle n'avait alors pour témoins que le ciel et celui qu'elle regardait comme son interprète..... Pas une seule plainte n'échappa de son cœur..... M. Edgeworth n'a vu que des larmes..... c'est de lui-même que je tiens ce récit. Il m'a permis de le citer; il sent que toute modestie personnelle doit céder à la nécessité de faire connaître cette ame pure et céleste.

» La famille royale dîna dans son intérieur, et ce fut vers les cinq heures du soir que nous eûmes l'honneur d'être présentés à Madame. Ce fut alors seulement que nous pûmes considérer l'ensemble de ses traits. Il semble que le ciel a voulu joindre à la fraîcheur, à la grâce, à la beauté, un caractère sacré qui pût la rendre et plus chère et plus vénérable aux Français. On retrouve sur sa physionomie les traits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et ceux de madame Elisabeth. Ces ressemblances augustes sont si grandes, que nous sentions le besoin d'invoquer ceux qu'elles rappellent. Ces souvenirs et la présence de Madame semblaient unir le ciel à la terre; et certainement toutes les fois qu'elles voudra parler en leur nom, son ame douce et généreuse forcera tous les sentimens à se modeler sur les siens..... etc., etc. »

(*Note* 5.) Les troupes françaises de l'expédition d'Egypte ne furent point faites prisonnières; elles revinrent libres en France. Elles n'avaient plus à leur tête le général Kléber, à qui Bonaparte, en revenant en France, avait laissé le commandement; mais bien le général Menou. Le général Kléber avait été assassiné en Egypte par un janissaire.

(*Note* 6.) La magistrature multipliée en tous sens; les bureaux et les employés centuplés; une agence entière suffisant à peine, dans quelques parties, au travail que faisait autrefois un seul commis; des millions d'assignats distribués tous les jours par poignées à des êtres sans aveu, afin qu'ils jouassent le rôle de patriotes. Un seul chef remplacé par sept cents et tant; et par-dessus tout les représentans du peuple en missions dans les provinces, qui y prodiguaient tout sans mesures.

(*Note* 7.) Par un traité signé à Fontainebleau le 20 octobre 1807, Napoléon Bonaparte et le roi d'Espagne s'étaient secrètement partagé toutes les possessions de la maison royale de Portugal, tant en Europe qu'en Amérique, à l'exception des provinces de Beira, de Tra-los-Montes et de l'Estramadure portugaise, qui devaient être tenues en séquestre jusqu'à la paix générale, parce que les deux souverains les jugeaient propres à être rendues alors à la maison royale de Portugal, en échange de Gibraltar, de la Trinité et d'autres colonies conquises par les Anglais sur les Espagnols et leurs alliés. Pour l'exécution de ce traité il avait été convenu qu'un corps de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie des troupes françaises entrerait en Espagne, pour se rendre directement à Lisbonne, après avoir été joint par un corps de huit mille hommes d'infanterie espagnole et trois mille de cavalerie, avec trente pièces d'artillerie. En même temps une division de dix mille hommes de troupes espagnoles

devait prendre possession de la province d'Entre-Mihuô-Duero et de la ville d'Oporto, et une autre division de six mille hommes, d'Alentéjo et du royaume des Algarves.

Pour prix de ce traité, le prince de la Paix, ministre espagnol, devait recevoir en toute propriété et souveraineté, la province d'Alentéjo, et le royaume des Algarves, dont il jouirait avec le titre de prince des Algarves.

Il renfermait encore un article singulier, c'est que la province Entre-Mihuô-Duero, la ville d'Oporto y comprise, serait donnée en toute propriété et souveraineté au roi d'Etrurie, avec le titre de roi de la Lusitanie septentrionale, à la condition que ce prince cèderait le royaume d'Etrurie à Bonaparte.

Cet article, dit M. de Pradt qui prétend avoir été très-avant dans les secrets de Bonaparte, avait pour but de mettre cet homme insatiable, à même de s'emparer plus tard de la couronne d'Espagne, en donnant le royaume d'Etrurie en échange au roi Charles IV, qui, sous tous les rapports, ne pouvait qu'y perdre beaucoup; mais le principal objet pour Bonaparte, dans toutes les affaires, était qu'il y trouvât lui-même son compte.

Quoi qu'il en soit, la retraite de la cour de Portugal au Brésil, donna plus tard à Bonaparte une autre idée, celle d'exiler la famille royale d'Espagne dans le Nouveau-Monde, avec le titre fastueux d'empereur des Amériques. Les sujets du roi Charles IV, remarquèrent bientôt qu'il faisait des préparatifs semblables à ceux qui avaient précédé le départ de la cour de Portugal pour le Brésil : ils se révoltèrent; et le roi, dans sa terreur, abdiqua en faveur du prince des Asturies, son fils, qui avait l'amour des Espagnols parce qu'ils le savaient attaché à sa patrie et à la gloire de sa maison. Le prince des Asturies, voulant parer le coup qui semblait menacer la monarchie espagnole, cherchait dès lors à se procurer la main d'une nièce de Bonaparte. Cela n'arrêta pas ce dernier. Interve-

nant comme médiateur entre le roi Ferdinand VII (le prince des Asturies), et le roi Charles IV qui réclamait contre son abdication, il ne les tint pas plutôt l'un et l'autre à Bayonne, qu'il en vint à la pensée de les dépouiller tous deux de la couronne qu'ils se disputaient, sans leur donner aucun équivalent. Effectivement, Ferdinand VII n'eut pas plutôt déposé la couronne d'Espagne aux pieds de son père, que celui-ci l'abdiqua de nouveau en faveur de Bonaparte, afin qu'il en pût disposer absolument comme il le voudrait. Celui-ci la donna à celui de ses frères que l'on nommait Joseph, et qui était alors roi de Naples, souveraineté dans laquelle il fut remplacé par Murat, grand-duc de Berg, son beau-frère. Les Espagnols s'armèrent pour défendre leur indépendance et montrèrent à ce sujet, une constance inébranlable, les Anglais les soutenant généreusement. Vaincus en cent combats, ils reparaissaient bientôt en campagne, pour faire de nouveaux efforts et remporter quelquefois la victoire. M. de Pradt évalue à 600,000 hommes, la perte que les troupes françaises firent en Espagne pendant six années que dura la guerre. Il dit qu'il y avait longtemps que Bonaparte avait résolu de déposséder la maison royale d'Espagne. Il en fait remonter l'époque jusqu'en 1806. Bonaparte était alors occupé de la guerre contre la Prusse et la Russie. Sous le prétexte de se tenir prête à repousser une attaque du roi de Maroc, l'Espagne se mit en chemin de faire un armement considérable, dont Bonaparte ne comprit que trop le véritable but. Le prince de la Paix le nia vainement : la guerre étant venue à cesser tout d'un coup dans le nord, Bonaparte continua d'y croire, et en conserva un vif ressentiment. M. de Pradt prétend lui avoir entendu dire vingt fois à Bayonne, ces propres paroles : « *Je jurai dès lors qu'ils me la paieraient, et que je les mettrais hors d'état de me nuire à l'avenir.* »

LIVRE IX.

(*Note* 1re.) Il paraît que dans la nuit du 28 au 29 mars, c'est-à-dire deux jours avant l'attaque de la capitale, Bonaparte vint jusqu'à la Cour-de-France, endroit ainsi nommé à cinq ou six lieues de Paris, sur la route de Fontainebleau. Une personne digne de foi assure l'y avoir vu. Cette personne, attirée par les feux qu'elle apercevait sur les hauteurs de ce côté-là, s'avança jusqu'à l'embranchement de la route qui conduit au château de Morangies; elle reconnut la livrée de Bonaparte, et des voitures au nombre de cinq, qui, attelées de chevaux de poste, marchaient vers la capitale, au pas, sans aucun équipage de suite ni escorte. Elles furent bientôt arrêtées par un général français qui paraissait venir de Paris à franc-étrier. Quand ce général fut arrivé à la portière de la voiture de Bonaparte, cette voiture fit halte, et Bonaparte en descendit avec beaucoup de précipitation, ainsi que plusieurs personnes de sa suite, au nombre desquelles celui qui a fait ce rapport reconnut parfaitement le ministre des relations extérieures Caulincourt; et le général comte Bertrand, grand maréchal du palais. Tous rebroussèrent chemin, en remontant vers la Cour-de-France, tenant la droite du fossé. Arrivé à la Cour-de-France, où toutes les voitures remontaient elles-mêmes, Bonaparte tint une espèce de conseil avec les officiers qui l'entouraient. Notre narrateur, approchant toujours à la faveur de l'obscurité de la nuit, entendit qu'il était question de reformer une armée avec les débris des corps qui s'étaient échappés de Paris, et qui,

dans leur fuite, s'éparpillaient de tous côtés. Bonaparte n'avait point de corps d'armée avec lui ; il n'y avait sur les lieux que des soldats errans qui avaient allumé quelques feux.

(*Note* 2.) Ce fut le 4 avril que les maréchaux et autres généraux de l'armée connurent, par les papiers publics, les actes du sénat et du gouvernement provisoire, qui avaient suivi l'entrée des alliés dans la capitale. Ils en conféraient entre eux, lorsque Bonaparte passa pour aller faire la revue des troupes. Le maréchal Ney dit tout haut : *Il n'y a que l'abdication qui puisse vous tirer de là.* Bonaparte feignit de n'avoir point entendu, et la revue eut lieu comme à l'ordinaire. Mais à peine fut-elle terminée, que le maréchal Ney suivit Bonaparte jusqu'à son cabinet, comme il en était convenu avec les autres généraux. Là, il lui parla de la grande révolution qui venait de s'opérer à Paris, en lui remettant les journaux, car Bonaparte fit comme si ces événemens étaient entièrement ignorés de lui. — Hé bien, dit Bonaparte au maréchal, après avoir lu, qu'en pensez-vous? — Sire, il faut abdiquer; c'est le vœu de la France. — Est-ce l'avis des généraux? — Oui, Sire. — Est-ce l'avis de l'armée ? — Oui, Sire. Au même moment arriva le maréchal Lefebvre, qui lui cria d'un ton de voix très-animé : « Vous êtes perdu ! Vous n'ayez voulu écouter aucun de vos serviteurs ; le sénat a prononcé votre déchéance. » Bonaparte se troubla, et répandit des larmes. Au bout de quelques momens il écrivit et signa un acte par lequel il abdiquait en faveur de son fils.

Le 5, plusieurs généraux firent prier Bonaparte, par le duc de Bassano, de ne point se montrer à la parade, craignant apparemment que l'espèce de proscription qui planait alors sur sa tête ne lui devînt fatale. Il voulut absolument y paraître ; mais il n'y resta que huit ou dix minutes. A onze heures et demie il arrêta un plan, et le fit rédiger et contresigner par le duc de Bassano. Ce plan était d'aller avec

vingt mille hommes rejoindre le prince Eugène Beauharnais en Italie. Bonaparte fit ensuite venir le duc de Reggio, et lui demanda si les troupes le suivraient. — Non, Sire; vous avez abdiqué. — Mais j'ai abdiqué à certaines conditions. — Les soldats, reprit le duc, ne connaissent pas ces nuances; ils croient que vous ne pouvez plus les commander. — Tout est donc fini de ce côté? dit Bonaparte. Attendons les nouvelles de Paris. — Les maréchaux qu'il avait envoyés à Paris arrivèrent entre minuit et une heure. Le maréchal Ney entra le premier. — Avez-vous réussi? dit Bonaparte. — En partie, Sire; mais non pour la régence. Les révolutions ne rétrogradent jamais. Celle-ci a pris son cours; il est trop tard : le sénat reconnaîtra demain les Bourbons. — Où pourrai-je vivre avec ma famille? — Où voudra votre majesté; par exemple à l'île d'Elbe, avec six millions de revenu. — Six millions! Il faut me résigner. — Et il se tut.

(*Note* 3.) Tous les princes français de l'auguste maison de Bourbon avaient formellement adhéré à cette réponse du roi.

Le 2 mars, le roi écrivit à Monsieur, alors en Angleterre, ce qui s'était passé à Varsovie, le 26 février, et lui manda d'en faire part aux princes de son sang, qui se trouvaient dans ce pays, se chargeant lui-même d'en donner connaissance à ceux qui n'y étaient pas. Monsieur rassembla les princes, qui tous s'empressèrent d'appuyer la lettre du roi par l'acte d'adhésion suivant, daté de Wansted House, le 23 avril :

« Nous princes soussignés, frère, neveu et cousins de sa majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre,

» Pénétrés des mêmes sentimens dont notre souverain seigneur et roi se montre si dignement animé dans sa réponse à la proposition qui lui a été faite de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les princes de sa mai-

son une renonciation à leurs droits imprescriptibles de succession à ce même trône, déclarons :

» Que notre attachement à nos devoirs et notre honneur, ne pouvant jamais nous permettre de transiger sur nos droits, nous adhérons de cœur et d'ame à la réponse de notre roi ;

» Qu'à son exemple, nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui pût nous faire manquer à ce que nous devons à nous-mêmes, à nos ancêtres, à nos descendans.

Déclarons enfin, que positivement certains que la grande majorité des Français partage intérieurement tous les sentimens qui nous animent, c'est au nom de nos loyaux compatriotes, comme au nôtre, que nous renouvelons devant Dieu, sur notre épée, et entre les mains de notre roi, le serment sacré de vivre et de mourir fidèles à l'honneur et à notre légitime souverain. »

M. le duc d'Angoulême, qui se trouvait auprès de sa majesté Louis XVIII, avait écrit les mots suivans au bas de sa lettre : « Avec la permission du roi, mon oncle, j'adhère de cœur et d'ame au contenu de cette note. »

(*Note* 4.) Voici les articles du traité de paix conclu en 1814, qui regardent les possessions coloniales de la France :

ART. VIII.

S. M. Britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à S. M. Très-Chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs, et établissemens de tout genre que la France possédait, au premier janvier 1792, dans les mers et sur les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'Isle-de-France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Sechelles, lesquelles S. M. Très-Chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique, comme

aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle, et que S. M. Très-Chrétienne rétrocède à S. M. Catholique en toute propriété et souveraineté.

Art. IX.

S. M. le roi de Suède et de Norwége, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à S. M. Très-Chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.

Art. X.

S. M. Très-Fidèle, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article VIII, s'engage à restituer à S. M. Très-Chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française, telle qu'elle existait au premier janvier 1792.

L'effet de la stipulation ci-dessus, étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement amiable entre les deux cours, sous la médiation de S. M. Britannique.

Art. XIII.

Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

Art. XIV.

Le colonies, comptoirs et établissemens qui doivent être restitués à S. M. Très-Chrétienne, par S. M. Britannique ou ses alliés, seront remis, savoir : ceux qui sont dans les mers du nord, ou dans les mers et sur les continens de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance, dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité.

Le traité, signé le 20 novembre 1815, n'a rien changé

à l'état de la France, relativement aux possessions d'outre-mer : elle reste donc, à cet égard, dans la situation où elle était au premier janvier 1792.

Quant à l'île de Saint-Domingue, ses droits sur cette colonie sont, pour le moment présent, au moins tout-à-fait illusoires, les Nègres s'en étant emparés, et la gouvernant eux-mêmes sous le commandement d'un homme de leur couleur, nommé Cristophe. Cette tentative avait déjà été faite par un autre nègre, appelé Toussaint-l'Ouverture, dont Bonaparte parvint à se saisir, et qui mourut dans les prisons de France.

(*Note* 5.) Le 13 mars 1815, les souverains alliés avaient publié contre Bonaparte, la déclaration suivante :

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies au congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte, et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social, une déclaration solennelle des sentimens que cet événement leur a fait éprouver.

» En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de troubles et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trève avec lui.

» Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

» Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et

éuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

» Et quoiqu'intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentimens, et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.»

Le 2 avril, les souverains étrangers firent paraître cette seconde décaration :

« Les puissances alliées, réunies à Francfort, pour se rapprocher du foyer renaissant de la guerre européenne, voulant faire connaître au monde et leurs sentimens sur ce qui vient de se passer en France, et leurs desseins, déclarent qu'elles se garantissent mutuellement leurs trônes et leurs états; qu'elles regardent la légitimité des princes comme la sauvegarde de la tranquillité intérieure des peuples, et qu'elles sacrifieront tout pour que cette légitimité soit partout respectée.

» En conséquence, elles accordent dix jours à Napoléon Bonaparte pour quitter la France et rentrer dans l'île que la clémence des alliés lui laisse, et dix jours à l'armée française pour rentrer sous l'obéissance de Louis XVIII.

» Ce délai passé, sans que l'ordre soit rétabli, les puissances alliées proclament Napoléon Bonaparte et les armées françaises ennemis irréconciliables de la France et de l'Europe, et feront marcher les troupes combinées d'Alle-

magne, d'Angleterre et de Russie, pour replacer sur son trône un prince que des droits imprescriptibles et sacrés y rappellent. »

(*Note* 6.) Ce fut la scission qui se manifesta entre les troupes de ligne et les gardes nationales du pays, qui contraignit Madame, duchesse d'Angoulême, à cette retraite qui honora d'ailleurs sa sensibilité.

Les troupes envoyées par Bonaparte étant campées en vue de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, le gouverneur de Caen et le général Harispe déclarèrent à *Madame*, qu'il n'y avait plus de salut pour elle que dans une prompte retraite; que toute résistance de la part de la population fidèle était vaine; que si la garde nationale et les volontaires royaux passaient la rivière, comme ils y étaient résolus, pour combattre les troupes de Bonaparte, ils ne doutaient nullement que la garnison ne les mît entre deux feux. « Mais, leur dit *Madame*, comment est-il donc impossible aujourd'hui de compter sur cette garnison, dont, hier encore, vous me répondiez? — Impossible, répliquent les généraux. — Eh bien, répond Madame, je veux me satisfaire: assemblez vos troupes dans leurs casernes; j'irai juger par moi-même de la disposition des soldats. »

Ces troupes, composées du 8e régiment de ligne et d'un bataillon du 62e, étaient logées partie dans une des casernes de la ville, partie au château Trompette. Madame se rend d'abord à la caserne, met pied à terre, passe deux fois dans les rangs, où l'accueille un morne silence, vient se placer au centre du carré, ordonne aux officiers de s'approcher, et leur parle ainsi: « Messieurs, vous n'ignorez pas les événemens qui se passent; un étranger vient s'emparer du trône de votre roi. Bordeaux est menacé par une poignée de révoltés, la garde nationale est déterminée à défendre la ville; voilà le moment de montrer qu'on est fidèle à ses sermens. Je viens ici vous les rappeler, et juger par moi-même des sentimens de chacun pour son roi lé-

gitime; je veux qu'on parle avec franchise : je l'exige ! Êtes-vous disposés à seconder la garde nationale ? Répondez franchement. » Personne ne répondant : « Vous ne vous souvenez donc plus, reprend *Madame*, des sermens que vous avez renouvelés, il y a si peu de jours, entre mes mains ? S'il en est qui s'en souviennent, et qui restent fidèles à la cause du roi, qu'ils sortent des rangs, et qu'ils l'expriment hautement. » On vit quelques épées en l'air. « Vous êtes en petit nombre, dit *Madame :* mais n'importe ; on connaît du moins ceux sur qui l'on peut compter. » Quelques-uns élevèrent aussi la voix pour déclarer qu'ils n'en voulaient point à la personne de *Madame :* « Il ne s'agit point de moi, dit S. A. R., mais du service du roi. Voulez-vous le servir ? » Sur la réponse négative des soldats, *Madame* leur demande, que du moins ils s'engagent à maintenir l'ordre dans la ville, et à ne pas souffrir qu'il soit porté atteinte à la sûreté de la brave garde nationale ; puis, elle se rend au château Trompette.

Aussi malheureuse dans cette seconde tentative que dans la première, elle la termine de même en priant les chefs de ménager la ville de Bordeaux : « C'est vous, messieurs, leur dit S. A. R., qui devez me répondre de la sûreté de cette ville et de ses habitans ; maintenez vos troupes, et préservez Bordeaux de tout désordre : vous l'avez en votre pouvoir. — Nous le jurons à V. A. R. — *Point de serment :* obéissez au dernier ordre que vous recevez de la fille de votre roi. »

Voici la proclamation par laquelle la princesse, en s'embarquant, fit ses adieux aux Bordelais :

« Braves Bordelais, votre fidélité m'est connue. Votre dévoûment sans bornes ne vous laisse entrevoir aucun danger ; mais mon attachement pour vous, pour tous les Français, m'ordonne de le prévoir. Mon séjour, plus longtemps prolongé dans votre ville, pourrait aggraver votre position, et faire peser sur vous le poids de la vengeance.

Je n'ai pas le courage de voir les Français malheureux, et d'être la cause de leur malheur.

» Je vous quitte, braves Bordelais, pénétrée des sentimens que vous m'avez exprimés, et vous donne l'assurance qu'ils seront fidèlement transmis au roi.

» Bientôt, avec l'aide de Dieu, dans des circonstances plus heureuses, je vous témoignerai ma reconnaissance et celle du prince que vous chérissez.

TRAITÉ *signé entre les souverains alliés, pour assurer, par le maintien des gouvernemens légitimes, la tranquillité des peuples.*

« Le but de l'alliance conclue à Vienne, le 25 mars 1815, ayant été heureusement atteint par le rétablissement en France de l'ordre des choses que le dernier attentat de Napoléon Bonaparte avait momentanément subverti, LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, considérant que le repos de toute l'Europe est essentiellement lié à l'affermissement de cet ordre de choses, fondé sur le maintien de l'autorité royale et de la charte constitutionnelle, et voulant employer tous leurs moyens pour que la tranquillité générale, objet des vœux de l'humanité et but constant de leurs efforts, ne soit pas troublée de nouveau; désirant en outre de resserrer les liens qui les unissent pour l'intérêt commun de leurs peuples, ont résolu de fixer d'avance, par un traité solennel, les principes qu'elles se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourront encore la menacer.

» Leurs plénipotentiaires se sont réunis sur les articles suivans :

« Art. 1er. Les hautes parties contractantes se pro-

mettent réciproquement de maintenir, dans sa force et vigueur, le traité signé aujourd'hui avec S. M. T. C., et de veiller à ce que les stipulations de ce traité, ainsi que celles des conventions particulières qui s'y rapportent, soient strictement et fidèlement exécutées dans toute leur étendue.

» 2. S'étant engagées dans la guerre qui vient de finir, pour maintenir inviolables les arrangemens arrêtés à Paris l'année dernière pour la sûreté et l'intérêt de l'Europe, les hautes parties contractantes ont jugé convenable de renouveler par le présent acte, et de confirmer comme mutuellement obligatoires, lesdits arrangemens, sauf les modifications que le traité signé aujourd'hui avec les plénipotentiaires de S. M. T. C. y a apportées, et particulièrement ceux pour lesquels Napoléon Bonaparte et sa famille, ensuite du traité du 11 avril 1814, ont été exclus à perpétuité du pouvoir suprême en France, laquelle exclusion les puissances contractantes s'engagent, par le présent acte, à maintenir en pleine vigueur, et s'il était nécessaire avec toutes leurs forces.

» Et comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle pourraient encore, sous d'autres formes, déchirer la France, et menacer ainsi le repos des autres états, les hautes parties contractantes reconnaissent solennellement le devoir de redoubler leurs soins pour veiller, dans des circonstances pareilles, à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, et s'engagent, dans le cas qu'un aussi malheureux événement vînt à éclater de nouveau, à concerter entre elles et avec S. M. T. C. les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs états respectifs et la tranquillité générale de l'Europe.

» 3. En convenant avec S. M. T. C. de faire occuper pendant un certain nombre d'années, par un corps de troupes alliées, une ligne de positions militaires en France, les hautes parties contractantes ont eu en vue d'assurer,

autant qu'il est en leur pouvoir, l'effet des stipulations des articles 1er et 2 du présent traité; et, constamment disposées à adopter toute mesure salutaire propre à assurer la tranquillité en Europe par le maintien de l'ordre établi en France, elles s'engagent, dans le cas où ledit corps d'armée fût attaquée ou menacé d'une attaque de la part de la France, comme dans celui que les puissances fussent obligées de se remettre en état de guerre contre elle, pour maintenir l'une ou l'autre desdites stipulations, ou pour assurer et soutenir les grands intérêts auxquelles elles se rapportent, à fournir sans délai, d'après les stipulations du traité de Chaumont, et notamment d'après les articles 7 et 8 de ce traité, en sus des forces qu'elles laissent en France, chacune son plein contingent de soixante mille hommes, ou telle partie de ce contingent que l'on voudra mettre en activité, selon l'exigence du cas.

» 4. Si les forces stipulées par l'article 3 se trouvaient malheureusement insuffisantes, les hautes parties contractantes se concerteront sans perdre de temps sur le nombre additionnel de troupes que chacune fournira pour le soutien de la cause commune, et elles s'engagent à employer, en cas de besoin, la totalité de leurs forces pour conduire la guerre à une issue prompte et heureuse, se réservant d'arrêter entre elles, relativement à la paix qu'elles signeront d'un commun accord, des arrangemens propres à offrir à l'Europe une garantie suffisante contre le retour d'une calamité semblable.

» 5. Les hautes parties contractantes s'étant réunies sur les dispositions consignées dans les articles précédens, pour assurer l'effet de leurs engagemens pendant la durée de l'occupation temporaire, déclarent en outre qu'après l'expiration même de cette mesure, lesdits engagemens n'en resteront pas moins dans toute leur force et vigueur, pour l'exécution de celles qui sont reconnues nécessaires au maintien des stipulations contenues dans les articles 1 et 2 du présent acte.

« 6. Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité, et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler, à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe. »

FIN DES NOTES DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

VA1 1534165

ERRATA.

FAUTES ESSENTIELLES.

PREMIER VOLUME.

Page 24, ligne 2, on prét, *lisez* on prétend.

Page 41, ligne 26, intégrité, *lisez* intégralité.

Page 49, ligne 6, quelques corps du tiers-état, *lisez* quelques membres du corps.

Page 82, ligne 8, sa félicité générale, *lisez* la félicité générale.

Page 254, ligne 11, ces peuples, *lisez* ses peuples.

SECOND VOLUME.

Page 51, ligne 14, le mémoire au ministre du comité, *lisez* le mémoire du ministre au comité militaire.

Page 62, ligne 7, le château de Passy, *lisez* le coteau de Passy.

Page 82, ligne 18, qui de pourrait, *lisez* qui ne pourrait.

Page 100, ligne 11, quand au désordre général, *lisez* quant au désordre général.

Page 131, ligne 14, et par un portique assez étroit sert de communication, *lisez* par un portique assez étroit, il servait alors de communication.

Page 132, ligne 14, un état pire que celui de la nature, *lisez* un état pire que celui de nature.

Page 133, ligne 15, qu'afin, *lisez seulement* afin.

Page 161, avant-dernière ligne, le président retourna ensuite vers le roi, *lisez* le président se tourna ensuite vers le roi.

Page 165, après la ligne 7, *lisez en un alinéa*, Le corps législatif réglait les revenus et les dépenses de l'état, et le roi n'avait qu'une somme fixe pour son entretien et celui de sa maison.

Page 175, ligne 11, n'aurait dû trouver, *lisez* n'aurait dû y trouver.

Page 179, ligne 21, tous ces plans d'attaque, *lisez* tous ces plans de guerre.

Page 204, avant-dernière ligne, Martel, le père Duchesne, *lisez* et Hébert, dit le père Duchesne.

Page 258, ligne 22, le roi leur en facilita encore la conquête, *lisez* le roi en facilita encore la conquête aux insurgés.

Page 310, ligne 23, dans, *lisez* pendant.

Page 389, ligne 21, s'écrie, *lisez* s'écria.

Page 399, ligne 21, l'armée catholique et royale de la Bretagne, *lisez* du Poitou.

Page 419, ligne 23, cinquante têtes, *ajoutez* par jour.

Page 425, ligne 2, et les changeant encore, *lisez* et les chargeant encore.

Page 429, ligne 4, est le trésor, *lisez* le trésor est.

TROISIÈME VOLUME.

Page 83, ligne 1re., d'outre Loire, *lisez* qui avaient précédé le passage de la Loire.

Page 94, dernière ligne, chets, *lisez* chefs.

Page 99, ligne 12, cette armée s'organisait sans bruit, *lisez* malgré la chute et la mort du roi, cette armée s'organisait sans bruit, pour tenter la délivrance de son jeune successeur.

Page 139, ligne 2, si les circonstances ne nous, *lisez* si les circonstances ne vous.

Page 159, ligne 24, établir, *lisez* rétablir.

Page 219, ligne 26, ils n'eurent plus à compter sur leur courage, *lisez* ils n'eurent plus à compter que sur leur courage.

Page 277, ligne 14, sa sainteté n'avait jamais, *lisez* sa sainteté n'a jamais.

Page 290, ligne 3, *lisez* Cette bataille fut nommée d'Austerlitz, à cause de l'endroit ainsi appelé, où se tinrent les empereurs de Russie et d'Autriche pendant l'action.

141
a
23

XXX